

**CONSEIL MUNICIPAL DE NICE
séance du vendredi 19 décembre 2008**

La séance est ouverte à 8 h 35,
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi, maire de Nice

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous nous sommes installés avec une sono dont il nous a été fait observer qu'elle n'était pas, par rapport à la qualité que nous souhaitions donner à nos débats, à la hauteur de cet enjeu. Je ne sais pas si ces premiers mots vous permettent déjà de percevoir que les choses se passent mieux. Nous allons l'expérimenter aujourd'hui, j'espère que nous n'aurons pas trop de difficultés. Tous les tests ont été faits en tout cas et j'espère que chacun appréciera, dans les échanges que nous aurons, ce confort qui était bien nécessaire pour l'assemblée qui est la nôtre.

Je vais ouvrir la séance mais, auparavant, je tiens à vous informer de la démission de monsieur Éric Ciotti en qualité de conseiller municipal et d'adjoint au maire de Nice suite à son élection en qualité de conseiller général puis de président du conseil général des Alpes-Maritimes.

Bien évidemment, cette place vide à ma droite n'est pas sans créer, pour un certain nombre d'entre nous, une certaine émotion parce que nous savons le rôle que notre premier adjoint a joué pendant les premiers mois de cette municipalité, au cœur de notre équipe municipale, mais en tout cas, même si ça n'est pas forcément partagé par tout le monde, je sais quelle est la fierté de chacune et de chacun des membres de la liste que je conduisais et qui siège majoritairement dans cette assemblée de savoir que, par la volonté du suffrage universel tant des électeurs de son canton que de la majorité des conseillers généraux des Alpes-Maritimes, depuis hier, l'ancien premier adjoint au maire a été élu brillamment président du conseil général des Alpes-Maritimes (*applaudissements*). Qu'il entende ici notre soutien et notre affection.

Cette démission ayant été enregistrée par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, j'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui au sein de notre assemblée mademoiselle Marine Brenier dont le nom figurait sur la liste « Nice Ensemble » en cinquantième position. Elle occupe aujourd'hui provisoirement la place de monsieur Bernard Asso. Je salue notre deuxième benjamine en âge puisque c'est Ilana Eloit qui est notre benjamine, à quelques mois près. Marine Brenier fait son entrée ici, c'est la jeunesse niçoise, la jeunesse étudiante qui, au titre de « Nice Ensemble », fait donc son entrée au sein de notre

assemblée et, au nom de chacune et de chacun d'entre vous, je lui souhaite la bienvenue (*applaudissements*).

Je vous propose maintenant de désigner les secrétaires de séance, par rang d'âge : Ilana Eloit, Marine Brenier, Véronica Vecchioni, Yann Librati et Jean-Marc Giaume, et je demande donc à Ilana Eloit de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mademoiselle Eloit procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. LE MAIRE. - Le quorum étant atteint, nous allons passer à la première délibération. Il s'agit du débat d'orientation budgétaire et je passe la parole à notre rapporteur monsieur Christian Tordo.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

**7.28 MODIFICATION AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE -
EXERCICE 2009**

M. TORDO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous vous présentons ce débat d'orientation budgétaire et nous allons le présenter en trois temps :

- d'abord, le contexte dans lequel ce budget se présentera ;
- ensuite, le bilan de la situation financière et patrimoniale de la Ville ; ce sont des rapports d'audit donc vous avez d'ores et déjà la synthèse concernant celui d'Ernst & Young et très bientôt celui concernant l'audit des bâtiments communaux mais dont nous avons d'ores et déjà des éléments ;
- enfin, la conséquence : les principales orientations budgétaires que nous proposons pour la période 2009-2014 et donc les grands axes qui en découleront pour le budget 2009.

S'agissant du premier point sur le contexte économique, je ne m'étendrai pas longtemps, je pense que le diagnostic est clair et partagé par

tous. Nous sommes dans une situation économique que l'on peut qualifier de récession même si, globalement, notre pays s'en sort un peu moins mal que nos partenaires ou que les États-Unis. Néanmoins, ceci justifie une action vigoureuse de l'État, cela a été l'objet du plan de relance annoncé par le président de la République mais qui doit être relayé, et nous en reparlerons au cours de ce débat, par l'ensemble des collectivités locales puisqu'une part non négligeable de l'investissement public est réalisée dans notre pays par les collectivités territoriales, qu'elles soient communales, communautés, départements ou régions. Ceci ayant bien entendu pour objectif de limiter l'impact négatif de cette récession, en particulier sur les emplois, et de permettre à la croissance économique de résister.

Deuxième point : le bilan de la situation financière et patrimoniale. Il est décrit, comme je l'ai dit, dans le rapport d'audit d'Ernst & Young qui vous a été communiqué et qui est d'ores et déjà disponible à la lecture sur le site Web pour l'ensemble des électeurs et des électrices de cette ville. Je vais demander maintenant à Philippe Pradal de le présenter et de le commenter, puis je passerai la parole à Alain Philip qui commentera le rapport sur le patrimoine, sur les bâtiments communaux qui, sans être complètement finalisé, est suffisamment avancé pour que l'on puisse en partager les conclusions.

M. PRADAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, il me revient de vous rendre compte des conclusions de l'audit financier établi par le cabinet Ernst & Young. Le texte de cet audit, conformément aux instructions reçues de monsieur le député-maire, a été placé, ainsi que le rappelait monsieur Christian Tordo, sur le site internet de la ville de Nice, il est donc consultable par l'ensemble des Niçoises et des Niçois.

Cet audit a porté à la fois sur un diagnostic de la situation existante et sur l'élaboration d'hypothèses prospectives pour l'élaboration des budgets futurs. C'était la mission confiée au cabinet Ernst & Young et à laquelle celui-ci a répondu dans le rapport d'audit tel qu'il a été présenté.

Il s'agit d'un des deux audits, ainsi que le rappelait Christian Tordo, destinés à permettre de mieux connaître la situation avec l'audit technique et patrimonial dont monsieur Alain Philip rendra compte. C'est donc la volonté, sur la base de ce diptyque, d'essayer de mieux clarifier la situation et de mieux comprendre quel est le point de départ et quelles sont les marges de manœuvre identifiées.

En marge de l'examen de la situation budgétaire et de nos perspectives, l'audit devait également se prononcer sur la question de la composition de notre dette, et cette question est encore plus d'actualité avec les événements qui se sont déroulés cet été sur la planète financière, et de la dangerosité éventuelle des produits composant cette dette, ainsi qu'une évaluation des risques en matière contentieuse.

Les conclusions de cet audit peuvent se présenter autour de trois thèmes.

Tout d'abord, la constatation d'une situation financière très dégradée. Deux phases différentes sont à distinguer dans la présentation de l'audit. De 2001 à 2003, la commune connaît une situation financière qui s'assainit progressivement et qui lui permet notamment de diminuer l'encours de sa dette, dégagant des marges de manœuvre à la fois sur son budget de fonctionnement et sur son budget d'investissement. Puis, à partir de 2003, les grands équilibres se dégradent fortement et rapidement sous l'effet de la conjonction de différents facteurs mal maîtrisés.

Le premier d'entre eux est une diminution importante des recettes.

Les transferts de compétences de la Ville à la CANCA ont été effectués dans des conditions financières franchement défavorables pour la Ville. De plus, la Ville ne reçoit pas de dotation de solidarité communautaire, ce qui est une réelle anomalie par rapport à ce qui peut être constaté dans d'autres communautés d'agglomération.

La Ville n'a pas su ou n'a pas pu négocier et faire accepter la compensation de ses incontestables charges de centralité, ce qui a pesé lourdement sur ses budgets jusque-là et va continuer à peser lourdement.

Les dotations reçues de l'État dans le même temps ont diminué.

Ce double mouvement de diminution importante des recettes, qui aurait dû conduire à une grande vigilance, s'est accompagné dans le même temps d'une augmentation très importante des dépenses.

Malgré le transfert de compétences à la CANCA mais aussi au SDIS et au Conseil général, qui a conduit à transférer près de 800 agents, la Ville a procédé au recrutement de près de 1 000 nouveaux agents entre 2000 et 2007, sans que ces recrutements - c'est une analyse personnelle qui n'est pas dans l'audit mais que je me permets de vous livrer - aient eu une incidence très visible sur l'amélioration de la qualité de service rendu à nos administrés.

Avec une moyenne d'un coût par agent de 30 000 euros, ce qui est la moyenne observée du coût complet dans notre budget, ces recrutements représente 30 millions d'euros qui pèsent aujourd'hui dans notre budget et vont continuer à peser parce que l'inertie en cette matière est grande.

Malgré des recettes en diminution, la Ville a été lancée dans un programme d'investissements très importants qui l'a conduite, en l'absence d'excédent de fonctionnement, à s'endetter très fortement. L'épargne nette, c'est-à-dire les excédents dégagés pour permettre le financement des investissements, passe entre 2004 et 2007 de 65 millions d'euros à 12 millions d'euros.

Alors que les recettes diminuaient, les budgets établis ont continué à faire augmenter les dépenses et ont programmé la réalisation d'investissements importants qui n'ont pu être financés que par le recours massif à l'emprunt dans des conditions parfois risquées, et j'y reviendrai, qui fait peser sur chaque habitant une dette de près de 1 100 euros.

Cette situation financière dégradée est accentuée par l'existence de contraintes financières importantes.

Pour retrouver des marges de manœuvre, notamment en investissement, que le fonctionnement ne permettait plus de dégager, la Ville a été amenée à souscrire des emprunts à taux variables et des produits structurés qui, pour certains d'entre eux, présentent aujourd'hui un risque.

Ces emprunts les plus risqués représentaient un encours de 90 millions d'euros au 31 décembre 2007 et présentent d'ores et déjà un surcoût de charge financière, arrêté au 11 septembre 2008 à 2 500 000 euros par rapport à la situation 2007.

La ville de Nice a été engagée dans de très nombreux et très risqués contentieux qui n'ont été que très faiblement provisionnés puisque l'audit relève un écart de 68 millions d'euros entre les montants aujourd'hui provisionnés et les risques estimés.

Enfin, cause de fragilité supplémentaire, des recettes importantes pour notre budget connaissent depuis peu une évolution très défavorable. J'en relèverai principalement deux : la part communale des droits de mutation et le produit des jeux.

Fort, ou plutôt affaibli par ce diagnostic, l'audit élabore des scénarios prospectifs qu'il présente en conclusion.

Le premier scénario est dit « au fil de l'eau », il suppose un maintien des rythmes d'évolution des dépenses et des recettes et le maintien du niveau d'investissement tel qu'il était constaté. Ce scénario conduit à une dégradation très rapide de la situation dès 2009 et a pour conséquence inéluctable et inévitable une mise sous tutelle de la Ville.

Les autres scénarios envisagés excluent une augmentation de la dette.

Le second scénario prévoit le maintien des investissements à 150 millions d'euros et conduirait à une augmentation de la fiscalité pesant sur les ménages de 40 %.

Le troisième scénario prévoit des investissements d'un montant de 120 millions d'euros et conduirait à une augmentation de la fiscalité pesant sur les ménages de 28 %.

Enfin, le quatrième scénario prévoit des investissements d'un montant de 90 millions d'euros et conduirait à une augmentation de la fiscalité pesant sur les ménages de 22 %.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce sont ces hypothèses qui nous ont conduits à préciser les informations fournies dans notre débat d'orientation budgétaire. Je vous prie de bien vouloir excuser une présentation parfois un petit peu longue mais qui était imposée, me semble-t-il, par la gravité des conclusions de cet audit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'était au contraire très synthétique et je vous en remercie.

Ceci étant, je pense qu'un certain nombre de nos collègues sur tous ces bancs peuvent être amenés à vous poser des questions et des précisions, et je pense qu'avant que nous n'en venions aux orientations budgétaires, Monsieur l'Adjoint, il faudrait peut-être que nous propositions à Alain Philip de nous parler de l'audit technique, parce que l'un ne va pas sans l'autre, et que nous répondions peut-être à une série de questions qui pourraient nous être posées et qui vous permettraient ensuite d'évoquer les orientations budgétaires, si vous en êtes d'accord.

Alain Philip peut-il nous parler de l'audit technique ?

M. PHILIP.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, cet audit technique éclaire et complète l'audit financier qui vient de vous être présenté. Cet audit technique a été réalisé sur un échantillon représentatif et notamment représentatif des différentes pathologies rencontrées dans le patrimoine communal, dans l'entretien des bâtiments, et a été classifié dans cinq grands domaines qui regroupent l'ensemble du patrimoine communal.

Le premier domaine concerne directement les bâtiments communaux : l'audit a porté tout d'abord sur les bâtiments scolaires, les bâtiments de petite enfance, les bâtiments culturels, les bâtiments culturels, les bâtiments sportifs, les bâtiments d'animation et de loisirs et le divers, c'est-à-dire ce qui sort de ces catégories que je viens de citer.

L'audit fait ressortir un besoin aujourd'hui pour la mise à niveau de ces bâtiments. Quand je dis « mise à niveau », c'est traiter le courant, c'est-à-dire l'étanchéité - on rencontre énormément de problèmes d'étanchéité et de tenue de mise hors d'eau de bâtiments existants -, des problèmes de chauffage et d'électricité, des problèmes d'accessibilité et de sécurité de ces bâtiments. L'audit fait ressortir un besoin pour mettre aux normes de 290 millions d'euros TTC pour les bâtiments communaux.

Dans ces bâtiments communaux, une catégorie a été séparée, portant sur quatre bâtiments spécifiques.

Le premier est le MAMAC et le théâtre. Vous savez qu'aujourd'hui, et vous avez pu le constater depuis de nombreuses années, le MAMAC a des palissades qui apportent de fortes nuisances dans le fonctionnement de cet équipement et dans la ville. Le changement obligatoire des revêtements de façade, car les grandes plaques de marbre menacent de s'écrouler, elles ont été mal posées, il y a eu des défauts de conception et de pose, la reprise absolument obligatoire de ces façades représente un coût de 10 millions d'euros TTC.

Le deuxième bâtiment important est l'abbaye de Roseland avec un statut un peu spécifique puisque cette abbaye fait l'objet d'une convention, c'est un bâtiment classé avec une convention avec la Direction régionale des affaires culturelles. A ce jour, la première tranche de travaux qui est menée par l'architecte en chef des Monuments historiques porte sur la consolidation et la restauration de la couverture : il s'agit d'assurer la pérennité du bâtiment en fermant les toitures et les ouvertures, sinon le bâtiment disparaîtra. Le coût de la première tranche est évalué à 1,7 million d'euros TTC.

Le troisième bâtiment important est le palais des expositions et le palais Acropolis, ce sont des outils importants pour le développement économique de la cité mais ils sont aujourd'hui dans un état là aussi de fonctionnement et de délabrement d'équipements qui ne sont plus au goût du jour. Le coût des travaux est estimé à 23 millions d'euros TTC.

Enfin, le palais des sports et Jean Bouin, dont on a souvent parlé dans nos débats, pour lesquels le scénario minimum, simplement la remise en état sans augmentation de surface de cet espace, représente un coût de 19 millions d'euros TTC.

La troisième catégorie qui fait partie de l'audit concerne les infrastructures et les voiries de centre ville. Vous le savez, le réseau routier a été transféré à Nice Côte d'Azur mais il est bien sûr prévu une estimation dans le transfert de charge. Le diagnostic a listé 117 voies sur lesquelles il convient d'intervenir pour un linéaire de 26 kilomètres à traiter absolument en priorité. Cela représente un coût de 25 millions d'euros.

Je citerai aussi deux ouvrages très importants pour le fonctionnement de la ville qui, s'ils ne sont pas investis en travaux, risquent de bloquer complètement le fonctionnement de Nice et, au-delà de Nice, d'une grande partie du département : il s'agit du tunnel Malraux et du tunnel de la rive gauche du Paillon où une mise aux normes s'avère obligatoire par rapport à la loi Mont-Blanc. La mise aux normes simplement de ces deux ouvrages représente un coût de 35 millions d'euros.

La cinquième catégorie concerne les espaces verts et, en l'occurrence, simplement la remise en état des bassins et des fontaines. Aujourd'hui, nous avons énormément de bassins et de fontaines qui fuient, qui ne fonctionnent pas et qui posent de gros problèmes, y compris sanitaires et de sécurité. Le coût estimé est de 1,3 million d'euros.

Concernant les réseaux, je mentionnerai tout d'abord le système d'annonce des crues du Paillon et des fleuves côtiers niçois ; nous avons un système d'alerte assez sophistiqué, il faut l'entretenir et le mettre à niveau. Cela représente un coût de 3 millions d'euros.

Enfin, l'éclairage public : là aussi les services attirent notre attention sur l'état dangereux d'une grande partie de ce réseau de service public, avec un besoin d'investissement de 30 millions d'euros.

Si l'audit reprend ces différentes catégories que je viens de vous présenter très rapidement, l'addition totale représente un montant estimé à 440 millions d'euros pour un simple entretien du patrimoine communal.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Vous avez donc entre les mains tous les éléments que j'avais souhaité porter à la connaissance des Niçois, et je n'ai pris personne de court puisque, dès notre première séance du mois d'avril 2008, j'ai très clairement indiqué que le budget 2008, que mon prédécesseur n'avait pas souhaité présenter au mois de décembre 2007, ni les orientations ni le contenu, était forcément pour nous impossible à bâtir en quinze jours. Nous ne disposions pas des données, qui plus est j'arrivais dans cette maison avec un directeur général des services fantôme qui est resté six mois en place sans que jamais il ne franchisse la porte de la mairie. C'est d'abord l'héritage moral dont nous avons hérité. J'ai donc dit que notre premier budget serait celui de 2009, celui sur les bases duquel nous pourrions vraiment avoir des chiffres précis pour dire aux Niçois ce que nous pouvons faire, sur la base de quoi, et quels risques éventuels nous prendrons, même au plan politique, parce qu'annoncer des engagements et s'y tenir, les respecter, c'est forcément une part de risque politique. On peut être lâche et dire : il y a une situation exécrationnelle, on ne fait rien, on va se contenter simplement ici et là de boucher les trous, de changer les ampoules, c'est-à-dire ce qui s'est passé pendant à peu près onze ans, hormis des grands chantiers dont je ne veux pas forcément contester d'ailleurs l'intérêt qu'ils ont pu représenter pour la ville ; pour moi le problème n'est pas là. Ce qu'il y a de bien mérite d'être salué mais les difficultés dont nous héritons méritent aussi d'être soulignées, pour que chacun sache, que ce soit nous ou que ce soit mon prédécesseur ou d'autres listes en présence qui se trouvent à cette place, que l'audit signé par Ernst & Young aurait été le même pour tous. C'est une signature internationale incontestable et non pas une signature politique, ni politicienne, ni idéologique.

Désormais, nous avons le constat. A partir de là, chacun en fonction de ses engagements aurait été libre de prendre ses initiatives politiques. Nous, nous allons présenter les nôtres et qui correspondent à des engagements que nous avons pris. Je ne sais pas, par rapport aux engagements que d'autres ont pris, ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été à notre place, mais la

situation que je porte en toute transparence et en toute vérité à la connaissance de tous les Niçois, à la fois par internet et par tous les documents que nous tenons publiquement, puisqu'ils sont financés par l'argent du contribuable, à la disposition de chaque Niçoise et de chaque Niçois, est incontestable, irréfutable et la même pour tous.

Avant que monsieur l'adjoint à l'économie et aux finances nous présente les orientations budgétaires qui sont celles correspondant aux choix politiques que notre majorité va vous présenter, si sur les indications qui vous ont été portées par Philippe Pradal sur le plan financier, par Alain Philip sur le plan technique, il y a ici ou là des questions que vous souhaitez poser, c'est maintenant qu'il faut le faire et vous avez la parole.

Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Librati, vous avez la parole.

M. LIBRATI.- Monsieur le Maire, c'est plus en tant que président de la commission des finances que je souhaite m'exprimer ce matin et c'est donc plus une contribution que je souhaite apporter à ce Conseil.

A l'heure où nous évoquons les grandes orientations budgétaires de la Ville, il faut d'abord rappeler le contexte sans précédent dans lequel s'inscrit ce débat. En effet, la crise financière internationale que nous avons subie de plein fouet en 2008 va générer l'année prochaine des conséquences dramatiques sur le plan économique et social. Le FMI table sur une croissance mondiale de 0,5 %, ce qui comprend les pays émergents et en voie de développement. Les pays dits développés seront quant à eux pour la plupart en situation de récession économique.

M. LE MAIRE.- Je m'excuse, Monsieur Librati, vous m'avez dit que vous vous exprimiez en tant que président de la commission des finances, je me trompe peut-être mais, parce qu'après il y aura le débat sur les orientations budgétaires, qu'on ne se méprenne pas, et vous aurez la parole à ce titre, je demande si par rapport aux éléments d'analyse financière et technique il y a des questions à poser ; si en tant que président de la commission des finances vous avez besoin de poser des questions, je vous donne la parole pour cela, si c'est pour vous exprimer globalement sur les orientations budgétaires, je préfère vous proposer de vous exprimer ensuite.

M. LIBRATI.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Cela vous convient ?

M. LIBRATI.- Tout à fait, j'avais mal compris.

M. LE MAIRE.- Je dis bien : sur la présentation des éléments de l'audit financier et technique, y a-t-il des questions ?

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, je vous remercie.

Dans le droit fil de ce que vous venez d'exposer, je limite mon intervention à celle de monsieur Alain Philip qu'au demeurant je complimente pour sa prochaine nomination.

M. LE MAIRE.- Élection. Et une élection n'est jamais acquise d'avance, vous le savez bien.

M. CHAUVET.- Le débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire, est un moment très privilégié de la vie municipale ; c'est un moment important au cours duquel la majorité et son maire viennent dire de quelle façon ils vont réaliser les engagements qu'ils ont pris et selon quelles modalités financières notamment. Je veux simplement observer que si nous avons eu l'audit Ernst & Young il y a une dizaine de jours à peu près, nous avons pu l'examiner, nous en parlerons tout à l'heure, s'agissant de l'audit technique nous le découvrons ce matin, nous ne l'avons pas eu et, en entendant monsieur Philip le commenter il y a quelques minutes, je m'interrogeais auprès de mes collègues : avez-vous ce document ? Effectivement, il a été déposé ce matin sur notre bureau, ici même, au milieu d'une cinquantaine de feuillets.

C'est une remarque critique, il n'est pas envisageable de faire des observations sur un document que nous prenons à l'instant et qui est un document éminemment technique par définition.

M. LE MAIRE.- Très bien, Monsieur Chauvet. Je comprends parfaitement votre réaction et je l'accepte puisque, je l'ai dit il y a quelques jours de cela, et monsieur Librati l'a rappelé dans ses premiers mots, nous sommes dans une situation financière sans précédent pour notre pays, pour l'Union européenne et pour la planète, qui évolue de jour en jour, et ce que l'opinion publique a encore appris il y a quarante-huit heures ou trois jours nous démontre bien que ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas demain et que dans toutes les collectivités de France, et ceux qui siègent dans d'autres grandes collectivités le savent parfaitement, cela doit nous conduire dans ce type de débat à la plus grande des prudences.

C'est bien la raison pour laquelle j'ai souhaité, premièrement, que nous n'ayons notre débat d'orientation budgétaire qu'aujourd'hui parce que j'avais d'abord besoin de connaître le plan de relance proposé par l'État, pour être sûr que nous soyons dans le droit fil de ce plan de relance et que nous bénéficions à plein des moyens que l'État dégagera pour que cela soulage les finances municipales ; deuxièmement, il y aura ensuite le budget, probablement en janvier, mais peut-être que d'autres indicateurs arriveront qui me pousseront à le faire en février ou en mars, pour que nous soyons sûrs d'être au plus près des réalités. Le débat qui a lieu aujourd'hui doit donc être un vrai débat d'orientations où je prendrai en compte non seulement celles que nous allons fixer mais aussi les observations qu'un certain nombre d'entre vous pourrez

faire pour que l'on arrive à un budget primitif au plus juste des intérêts des Niçoises et des Niçois.

C'est dans cet état d'esprit que je souhaite que le débat d'orientations ce matin soit conduit.

Ayant reçu ce document hier, est-ce que j'allais le cacher aujourd'hui, moi qui ai toujours dit toute la vérité, toute la transparence ? Tout dire avant pour pouvoir tout faire après, ne rien cacher aux Niçoises et aux Niçois, et vous êtes les premiers d'entre eux puisque, sur quelque banc que vous siégiez, vous les représentez. Mon devoir était de vous le remettre. On en prend connaissance, on voit, et c'est ce que j'avais annoncé dès le premier jour, un audit n'a de valeur que s'il y a le volet financier et le volet technique ; quand on a un volet financier, les choses vont bien ou les choses vont mal, mais à côté de cela, si l'on a un audit technique qui dit que tout va bien avec un audit financier qui dit que tout va mal, on va calmer le jeu puisque tout va bien, on va retrouver un équilibre ; si l'on a un audit financier qui dit que tout va bien et un audit technique qui dit que tout va mal, cela signifie que les finances de la Ville ne vont pas si bien que cela parce que si l'audit financier dit que ça va bien, malheureusement il y a tellement de dizaines ou de centaines de millions d'euros engagés ne serait-ce que pour garantir la sécurité des réseaux d'assainissement, de la voirie, de l'éclairage public, etc., que la situation financière n'est pas si bonne que cela. Et puis, on peut avoir aussi la situation qui semble être révélée par ces deux audits, où cela va mal au plan financier et où cela va mal aussi au plan technique.

En tout cas, à partir de ce matin, nous savons tout. A partir de là, nous allons essayer de travailler, nous allons le faire en essayant de polémiquer le moins possible. Je voudrais qu'à partir d'aujourd'hui ce soit une page tournée, nous avons des bases de travail, et que l'on se dise comment nous allons construire dans les cinq ans qui viennent, à partir d'une base claire, nette, transparente, rendue publique aux Niçois.

Bien sûr, et je le regrette, cela aurait été tellement plus confortable de pouvoir travailler sur des bases parfaitement saines. Mais, une fois que j'aurai tourné cette page en portant à la connaissance de tous les Niçois ce sur la base de quoi on est obligé de faire avancer cette ville, de corriger des tirs pour que dans cinq ans on nous dise : vous avez redressé une situation qui était très difficile sans pour autant faire perdre de temps à l'essor économique et social de la ville et permettre à ses entreprises de traverser la crise économique et financière à laquelle vient de faire référence le président de la commission des finances, voilà ce sur la base de quoi je voudrais qu'on aborde un débat qui trouvera son aboutissement par le vote du budget dans le courant du premier trimestre 2009.

Monsieur Chauvet, je vous fais grâce bien évidemment d'avoir à vous exprimer dans le détail sur cet audit technique puisqu'il vous faudra le temps d'en prendre plus ample connaissance, mais en ayant disposé hier, je

voulais que dès aujourd'hui vous puissiez au moins pour vous-même en disposer en document de travail. Je ne vous demanderai pas de porter sur cet audit une appréciation dès aujourd'hui parce que ce ne serait pas très réglementaire ni très honnête de ma part.

Ceci étant précisé, y a-t-il d'autres questions à poser ?

S'il n'y a pas d'autre question, je propose à monsieur l'adjoint Christian Tordo d'évoquer nos orientations budgétaires.

Vous avez la parole.

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, pour clôturer ce chapitre sur les audits, je voudrais que tout le monde ait bien en tête deux chiffres qui me paraissent importants.

Premier chiffre sur le rapport financier : 1 000 créations de postes, coût 30 millions d'euros, c'est-à-dire 15 % de fiscalité. C'est une coïncidence mais il me paraît important de la prendre en compte.

Deuxième élément : audit patrimonial 440 millions de travaux, ce qui veut dire tout simplement que si nous voulions remettre à niveau la ville, aucun nouvel investissement, rien d'autre, il nous faudrait pendant un mandat consacrer la totalité de nos investissements à la remise en état des bâtiments.

Voilà ce que ces deux audits veulent dire, il me paraissait important que nous en prenions les uns et les autres toute la perspective.

C'est donc avec une certaine peine mais factuellement de façon objective que nous avons essayé de bâtir ces orientations budgétaires sur ce bilan qui est ce qu'il est, mais que je ne peux pas qualifier autrement que de catastrophique, qui est le résultat d'une politique financière telle qu'elle a été menée, qui malheureusement a été incohérente et nous conduisait, tel que le rapport d'audit de Ernst & Young l'a mis en évidence, dans une impasse.

Dans ce cadre, quelles sont les orientations budgétaires que nous vous proposons et qui ont été à la base des premiers indices concernant le budget 2009 ?

Premier élément, vous l'avez compris, un programme important d'économies que nous devons mettre en œuvre. Il se décline sur plusieurs thèmes.

D'abord, bien entendu, dans le fonctionnement des services : c'est d'abord en nous occupant des économies que nous pouvons faire nous-mêmes que nous montrerons l'exemple. Cela inclut bien entendu le train de vie de la Ville.

Cela inclura ce qu'on a voulu appeler une révision générale des politiques communales ; il est important, à l'instar de ce qui est fait au plan national, que nous nous interroguions sur toutes les politiques communales, quelles qu'elles soient, sans tabou, qui ont été menées depuis dix, vingt, trente ans et dont on n'est pas sûr aujourd'hui que l'on sache très bien à quoi elles correspondent et que les moyens qui sont mis à disposition de ces politiques correspondent bien aux objectifs que nous nous sommes fixés. Il y a un effort important et nous avons d'ores et déjà décidé que chaque trimestre, dans le bureau de Monsieur le Maire, nous nous réunirons avec le directeur général des services et le premier adjoint pour examiner le résultat de cette révision générale des politiques communales et en tirer les conséquences en matière de réorientation.

Le troisième élément est bien sûr la maîtrise des effectifs hors domaines qui ont été jugés prioritaires et que vous connaissez. Nous voulons tabler sur un remplacement pour deux départs à la retraite. J'ai d'ores et déjà une indication à donner puisque, pour la première fois probablement depuis que les statistiques existent, c'est peut-être excessif mais au moins depuis vingt ans, nous allons finir l'année 2008 avec moins d'entrées que de sorties. Si vous reprenez l'ensemble des comptes administratifs de ces vingt dernières années, vous vous apercevrez que c'est la première année que cela se produit, ce qui veut dire que nous ne nous contentons pas bien évidemment de dire les choses mais de faire ce que nous disons, à l'instar de votre slogan, Monsieur le Maire.

Bien sûr, cela inclut aussi la vente du patrimoine non productif.

S'agissant du résultat de l'audit des DSP, j'hésite à l'évoquer parce que, au vu du bilan catastrophique des deux premiers, cela m'étonnerait que le troisième soit différent, sauf qu'en l'occurrence cela ne pourrait se traduire que par une amélioration des recettes de la Ville, c'est donc avec un peu plus d'espoir que l'on attend le résultat de cet audit, et donc ensuite une révision de nos politiques en matière de DSP.

Enfin, dernier élément, la modernisation du processus budgétaire qui passe d'ores et déjà, dès 2009, par la mise en place des procédures dites AP/CP (autorisations de programme/crédits de paiement) qui nous donneront une meilleure visibilité et lisibilité de nos décisions d'investissement, et je crois qu'il faut aller au-delà et mettre en place des techniques modernes de prévisions budgétaires. J'ai en tête par exemple la technique « budget base zéro » qui est utilisée dans un certain nombre d'autres organismes et qui nous permettrait de remettre à plat l'organisation et le fonctionnement des services, pour ajuster au plus près les ressources humaines nécessaires pour ces services.

Voilà sur cette première grande orientation : un programme important d'économies.

Le deuxième élément, et cela va de pair, est le refus de la spirale de l'endettement. Je l'ai dit et je le dirai pendant toutes ces années de notre

mandat, l'emprunt, la dette est un impôt futur que nous donnons pour les générations qui vont nous succéder. Il est donc absolument indispensable, j'allais dire moralement aussi nécessaire qu'une politique volontariste, une politique crédible s'attache à maîtriser cet endettement. C'est ce que nous voulons faire, même si - et j'aborde là d'ores et déjà ce que le président de la commission des finances a en tête - compte tenu de la situation financière et économique dans laquelle nous nous trouvons en France mais aussi dans le monde, il est nécessaire que l'on fasse jouer ce que l'on appelle les amortisseurs budgétaires, en l'occurrence que les collectivités locales comme l'État aient une politique volontariste, en particulier d'investissement, pour amortir le choc et, ne nous y trompons pas, amortir le choc en permettant de maintenir l'emploi et donc de maintenir une activité économique.

Encore une fois, c'est le choix qui a été fait au plan national dans le plan de relance annoncé par le président Sarkozy, je crois que nous ne pouvons pas, au titre de la collectivité territoriale de la commune, rester à l'écart, d'abord parce que je crois que c'est un impératif de solidarité mais au-delà, parce que cela devrait nous permettre, grâce en particulier à l'action de notre député-maire au plan national, de pouvoir profiter localement des retombées de ce plan de relance.

Troisième élément : la réorientation complète de tous nos budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'amélioration de la cohésion sociale des quartiers, avec une absolue priorité pour les équipements de proximité.

Voilà les trois grands axes d'orientation budgétaire que nous mettrons en place dès 2009 mais qui nous serviront de ligne de conduite pour la période 2009-2014.

S'agissant de 2009, nous en sommes encore au stade des épures, ce n'est pas un budget définitif que je présente, mais je voudrais partager avec vous les conséquences de ces orientations budgétaires pour le mandat que j'ai indiqué, et il s'agit d'abord bien entendu de rompre avec les pratiques du passé en affichant un volontarisme fort, comme je l'ai dit, pour accompagner localement le plan de relance gouvernemental.

Le volant d'investissement sera de l'ordre de 80 millions d'euros soit, pour la période 2009-2014, plus de 400 millions d'euros, ce qui nécessitera bien sûr une absolue maîtrise des dépenses. Avec l'héritage qui nous a été laissé, ce niveau d'investissement justifierait un taux d'augmentation de la fiscalité de l'ordre de 22 %. Ce n'est pas notre choix et nous mettons en œuvre le plan vigoureux d'économies tel que nous l'a demandé le député-maire, afin de limiter au maximum cette hausse de la fiscalité à 15 %.

Ce plan s'articulera donc, comme on vient de le dire, autour de la maîtrise des recrutements, de la RGPPC, de la mutualisation avec la communauté urbaine d'un certain nombre de services, nous permettant

d'enranger des économies à la fois à la communauté urbaine et à la Ville, et la réduction du train de vie de la Ville.

Comme je l'ai dit, dès 2008, les sorties de personnels seront plus importantes que les entrées et l'augmentation des prix telle qu'on pourra le constater dans le compte administratif 2008 montrera un infléchissement par rapport aux années précédentes.

Ceci nous permettra donc aussi de maîtriser l'endettement hors augmentation de 2009 que nous assumons pour soutenir le plan de relance gouvernemental qui permettra de nourrir l'activité économique de la ville et, donc, de préserver l'emploi tout en bénéficiant des retombées au plan national.

Il est en effet fondamental que, dans une telle période de difficulté économique, les collectivités territoriales puissent jouer ce rôle d'amortisseur budgétaire en privilégiant l'investissement qui nous permettra aussi de ressortir plus forts de cette situation à la sortie de crise.

Les investissements seront donc orientés prioritairement vers la proximité, c'est-à-dire les équipements scolaires et sportifs, les établissements de la petite enfance, la sécurité, le logement.

Nous accélérons la politique en faveur du logement par une dotation de plus de 40 millions d'euros dans le plan de l'ANRU avec, dès 2009, plus de 11 millions d'euros et la mise en place au niveau de la Ville d'une aide au prêt zéro de l'État, ce qui représentera 2 millions d'euros en masse budgétaire 2009.

Nous proposons un grand plan pour la proximité, avec près de cent cinquante opérations pour la politique scolaire, la petite enfance, le sport, l'embellissement de la cité, et notamment pour la création et l'extension des groupes scolaires, une autorisation de programme de 34 millions d'euros et des crédits de paiement de 10 millions d'euros, soit 30 % d'augmentation par rapport à 2007, avec la création des groupes scolaires Saint-Charles, Saint-Isidore, les travaux concernant Nice Flore, Pierre Merle, Ariane nord.

Concernant les équipements sportifs, nous proposons aussi un grand plan d'amélioration des équipements, la création de nouveaux équipements et aussi, je voudrais le citer, c'est important, pour la première fois au sein de la Ville, un plan pour améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite ; c'est une autorisation de programme de près de 3 millions d'euros que nous envisageons avec d'ores et déjà des crédits de paiement de l'ordre de 1 million d'euros pour l'année 2009.

Enfin, un grand plan pour l'environnement.

J'ai cité le logement, les équipements scolaires, bien sûr la petite enfance avec une autorisation de programme qui serait de l'ordre de 5 millions

d'euros et des crédits de paiement de l'ordre de 1 million d'euros, avec en particulier le projet Vitone et la crèche familiale de l'Ariane, entre autres.

En ce qui concerne les équipements sportifs : 15 millions d'euros d'autorisations de programme et de l'ordre de 8 millions d'euros de crédits de paiement avec les études sur le grand stade, les terrains de football sur l'emplacement des entrepôts des Galeries Lafayette, le stade de l'ouest et la rénovation de la piscine Jean Médecin.

Pour l'embellissement de la ville : des autorisations de programme de l'ordre de 10 millions d'euros, et l'éclairage avec un certain nombre d'éléments tels que l'éclairage décoratif dans la vieille ville.

Enfin, et cela rendra un peu plus difficiles - je le regrette mais c'est ainsi - les comparaisons d'une année sur l'autre, l'année 2009 concernant le budget de la Ville sera bien sûr marquée par la création de la communauté urbaine avec un certain nombre de compétences transférées qui sont : la voirie, la propreté, le contrat de cohésion sociale, les documents d'urbanisme et le financement du SDIS ; tout cela devant se passer en totale neutralité budgétaire ; cela veut dire que les dépenses et les recettes afférentes à ces compétences transférées devront se traduire sur la dernière ligne par un chiffre de zéro. Nous nous y attachons d'autant plus que, comme l'a indiqué Philippe Pradal dans le rapport d'audit qui a été soumis, cela n'a pas été obligatoirement le cas lors de la création de la CANCA.

Tout cela nous amènerait donc - je le dis au conditionnel parce que, encore une fois, le budget n'est pas finalisé, et ce n'est pas un budget que je vous présente - à des dépenses de fonctionnement qui devraient être de l'ordre de 390 millions d'euros, avec en particulier près de 20 millions d'euros liés aux intérêts financiers de la dette, ce qui représente encore une fois, et il est important de garder cela en tête, près de 10 points de fiscalité ; des recettes qui s'avèreraient insuffisantes et qui devraient nécessiter une augmentation de la fiscalité de l'ordre de 15 %, ce qui en l'occurrence nous placerait dans la moyenne des villes françaises avant même décision sur les budgets 2009. L'investissement serait de l'ordre de 80 à 90 millions d'euros, avec des dépenses financières de l'ordre de 46 millions d'euros dont 45 millions d'euros de remboursement d'emprunt, ce qui nous amènerait à un niveau total de dépenses d'investissement de l'ordre de 140 millions d'euros.

En conclusion, là où l'héritage qui nous a été légué aurait requis une hausse de 22 % de la fiscalité pour soutenir le plan d'investissement, nous le limiterons, par une politique forte d'économies, aux alentours de 15 %. L'alternative aurait été soit de réduire significativement le volant d'investissement et laisser la Ville dans le mauvais état où nous l'avons trouvée, je ne crois pas que c'est ce que les Niçoises et les Niçois attendent de nous ; ou alors une explosion de la dette, encore une fois un impôt sur les prochaines générations auquel nous nous refusons structurellement, hors situation conjoncturelle.

Le budget 2009 que nous présenterons sera donc un budget volontariste pour solde de tout compte avec le passé. Il s'inscrit dans la perspective des orientations prioritaires pour la période 2009-2014 que je veux rappeler en conclusion :

- plan important d'économies et de maîtrise de la fiscalité ;
- refus de l'endettement hors effet conjoncturel lié au plan de relance de l'économie ;
- investissements tournés vers la proximité pour mieux vivre à Nice et en redevenir fiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur l'Adjoint. Je vais maintenant passer la parole à monsieur le président de la commission des finances.

Monsieur Librati, je vous passe la parole.

M. LIBRATI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur la prévision de croissance mondiale de 0,5 % qui comprend aussi les pays émergents et en voie de développement. Les pays dits développés seront, quant à eux, pour la plupart en situation de récession économique.

Il faut savoir que la destruction de l'emploi débute dans une économie quand le taux de croissance, et notamment en France, est inférieur à 1,5 %. Que dire alors de la France qui devrait être l'année prochaine en croissance nulle, voire en récession économique ?

Avant même d'appréhender les orientations budgétaires de la majorité municipale, il faut concevoir que l'année que nous allons vivre l'année prochaine sera l'une des plus dures sur le plan économique et social pour les Français depuis trente ans.

Dans ce contexte extrêmement difficile pour l'économie nationale, des secteurs-clefs vont être prioritairement touchés.

Le tourisme est déjà frappé de plein fouet par les premiers soubresauts de la crise financière internationale. Mais le raz-de-marée social qui s'annonce pour 2009 risque de pénaliser encore davantage l'économie de notre ville, dont 45 % de l'activité est liée de manière directe ou indirecte au tourisme.

Le moins que l'on puisse dire c'est que, dans ce contexte particulièrement complexe pour les collectivités locales, la politique du gouvernement de François Fillon vient malheureusement étouffer un peu plus nos marges de manœuvre financières.

Sous prétexte d'assurer la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques, le projet de loi de finances 2009 reporte sur les collectivités, les différentes contraintes budgétaires liées à l'inefficacité de la politique économique gouvernementale.

Je prendrai deux exemples pour illustrer combien les mesures contenues dans le projet de loi de finances 2009 ont, hélas, des incidences directes néfastes sur l'élaboration de notre budget local.

D'abord, l'intégration du fonds de compensation pour la TVA à l'enveloppe normée des dotations.

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Pour le calcul des attributions au titre de ce fonds, sont prises en compte les dépenses d'équipement des organismes locaux durant l'avant-dernière année, pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

Mise en œuvre progressivement, cette compensation est quasi intégrale depuis 1981. Les ressources de ce fonds sont donc constituées par un prélèvement sur les recettes de l'État.

Pour 2009, le montant du fonds de compensation pour la TVA est intégré dans les dotations sous enveloppe aux collectivités territoriales.

La progression des dotations mises sous enveloppe en 2009 est celle de l'inflation prévisionnelle, soit 2 %. Or, l'intégration du fonds de compensation pour la TVA dans les dotations sous enveloppe consomme ainsi plus de la moitié des 1,1 milliard d'euros de progression. L'enveloppe du fonds de compensation pour la TVA en 2009 représentant 660 millions d'euros, il ne reste donc plus que 440 millions d'euros à répartir au sein de l'enveloppe.

Ainsi, en intégrant le fonds de compensation pour la TVA dans l'enveloppe normée des dotations, le gouvernement vient de créer un mécanisme pervers : plus les collectivités locales investiront et plus elles seront pénalisées sur leurs dotations.

Je rappelle ici la proposition du groupe socialiste et de mon excellent homologue président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, Didier Migaud. Je cite :

« Augmenter les prélèvements sur recettes de l'État au titre de la DGF de 660 millions d'euros afin que l'intégration du fonds de compensation pour la TVA ne comprime pas les autres dotations et donne les moyens nécessaires aux collectivités pour remplir les missions qui leur sont assignées. »

Deuxième exemple, Monsieur le Maire, qui devrait inquiéter celui qui dans cette maison vient du Capitole : le nouveau mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Ce nouveau mode de calcul, basé uniquement sur l'inflation, va entraîner une baisse des recettes par rapport aux prévisions attendues. Je m'explique en rappelant l'ancien mode de calcul.

Jusqu'à présent, la dotation globale de fonctionnement faisait l'objet chaque année d'une régularisation, cela en raison des décalages existant entre les indices économiques prévisionnels utilisés pour déterminer le montant au moment de la loi de finances et les indices définitifs du même exercice. L'article L.1613-2 du code général des collectivités territoriales prévoyait qu'il était procédé, au plus tard le 31 juillet, à la régularisation de la DGF de l'exercice précédent.

Voici dorénavant le nouveau mode de calcul : à compter de 2009, application à la dotation globale de fonctionnement de la même règle de progression que celle de l'enveloppe normée, soit le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, d'évolution des prix à la consommation des ménages pour la même année. La régularisation est donc supprimée, ce qui entraînera forcément des recettes moins importantes.

Ces deux exemples introductifs m'ont permis de vous indiquer le contexte national défavorable dans lequel s'inscrit ce débat d'orientation budgétaire. Voyons maintenant concrètement comment la majorité municipale a choisi de se placer dans ce contexte si délicat.

La logique consisterait en effet à vouloir bâtir un budget préventif à l'égard de la population niçoise. Or, malheureusement, il me semble que nous ne nous dirigeons pas vers plus de protection alors que les Niçoises et les Niçois en auront pourtant bien besoin pour l'année prochaine.

En effet, l'orientation budgétaire principale et que tout le monde retient, est la hausse massive des impôts locaux de 15 %.

Cette orientation frappe injustement les Niçois en général et l'ensemble des classes moyennes et des classes populaires en particulier. Par exemple, un couple avec deux enfants habitant un trois pièces verra en 2009 sa taxe d'habitation augmenter de 43 euros en moyenne sur Nice. Pour une même superficie, un propriétaire paiera 51 euros de plus par an.

Je rappelle aussi que, pour exemple, la taxe d'habitation est un des impôts les plus injustes qui soient quand on sait que son indexation géographique a bien souvent du retard et que, selon que l'on habite un quartier ou un autre, aujourd'hui cette taxe ne représente plus réellement la réalité de la richesse des quartiers sur lesquels elle s'appuie.

Pour ma part, je ne pense pas que cette hausse des impôts dont nous avons parlé ce matin était aussi inéluctable. Je pense que d'autres marges de manœuvre nous sont offertes et qu'il nous faut les saisir.

Pourquoi et lesquelles, Monsieur le Maire ? Parce que cette hausse de la fiscalité représente « seulement » un gain pour notre collectivité de 30 millions d'euros, alors que sur de nombreux postes de dépenses, il y a des économies considérables à faire.

Or, le président de la commission des finances que je suis vous interpelle dans ce débat d'orientation budgétaire afin de modifier le scénario noir de cette augmentation massive présenté ce matin et de faire une judicieuse chasse au gaspillage financier qui a cours dans notre ville et dans le département.

Dans le cadre de mes responsabilités, je souhaite vous faire part de ma volonté de créer une cellule de transparence sur les coûts réels des marchés, dont le rôle serait de suivre l'exécution de ceux-ci et de mieux contrôler les dérapages en résultant.

Cette cellule de transparence est une nécessité absolue pour notre ville, car elle permettrait de raisonner en coûts globaux : intégration de tous les coûts de fonctionnement (eau, transport, coût de maintenance et d'exploitation...) dans les marchés de travaux, de fournitures ou de prestations de la Ville.

Avant de procéder au non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, c'est-à-dire à l'amointrissement de la capacité physique des services publics de proximité, il serait judicieux, Monsieur le Maire, de supprimer les dépenses inutiles qui favorisent de manière criante des lobbys constitués, tels que le BTP sur la ville de Nice. Depuis trop longtemps, sur la ville comme dans le département, en matière de réalisation et d'exécution des travaux, les poches des collectivités sont des poches percées.

En effet, pour citer quelques exemples anecdotiques, je mentionnerai les travaux d'aménagement du jardin d'enfants situé dans l'ancienne école du monastère de Cimiez, au niveau de l'avenue Bellanda, qui ont coûté 62 000 euros en plus de ce qui était prévu dans le marché initial. Je pourrais prendre beaucoup d'exemples où, régulièrement, la pratique est d'augmenter par des avenants de 5 % au minimum.

Autre exemple : lors de la construction du bâtiment d'accueil de l'aire des gens du voyage de Nice, les contribuables ont payé 23 000 euros supplémentaires sur un lot d'un montant de 478 000 euros. Là encore, cela représente 5 % d'augmentation.

5 % d'augmentation, c'est l'usage semble-t-il. Mais souvent, trop souvent, les avenants se succèdent et augmentent de manière considérable les coûts pour la collectivité.

Les exemples sont nombreux, Monsieur le Maire, et vous les connaissez. Le tramway : plusieurs dizaines de millions d'euros. L'hôpital Pasteur : une augmentation de plus de 30 %. Les écoles de la ville : on peut les lister. Cari : 3 millions d'euros. On va dire que, 3 millions d'euros, ce n'est pas énorme, mais cela représente 1,5 point d'augmentation fiscale. C'est autant de remboursement que les contribuables niçois devront payer en plus.

Cela démontre la disproportion entre les marchés initiaux contractés par la Ville et les coûts exorbitants réglés au final par les contribuables. Il faut que cela cesse. Les Niçois ne doivent plus payer, ne doivent plus être les otages de ces pratiques qui consistent à présenter l'addition plusieurs fois. Ma collègue Mari-Luz Hernandez-Niçaise a été témoin de ces pratiques scandaleuses qui consistent à ne pas répondre à un marché pour le rendre infructueux et à obliger ainsi les collectivités à payer le prix fort. Jusqu'à quand allons-nous accepter ces pratiques, Monsieur le Maire ?

Éric Ciotti lui-même, désormais président du Conseil général, dénonçait il y a trois ans le fait que le prix de l'enrobé était deux fois plus cher dans notre département qu'en Bretagne.

La mairie doit se montrer plus regardante sur l'exécution des marchés publics, car je constate avec une grande inquiétude que malheureusement les prévisions des coûts pour la construction de la ligne 2 du tramway n'inversent pas réellement la tendance des coûts de construction de la ligne 1 du tramway.

Je ne cesserai de répéter ce principe : un euro dépensé doit être un euro utile. Monsieur le Maire, les Niçois n'ont pas à payer l'addition des surcoûts des différents architectes et entrepreneurs des travaux de la ville.

Je veux également profiter de ce débat d'orientation budgétaire pour porter devant notre assemblée la question de la pertinence des partenariats public/privé.

J'y suis opposé non pas par sectarisme ou idéologie, mais tout simplement pour le bon sens d'une gestion efficace des deniers publics.

Si les partenariats public/privé permettent d'éviter le recours massif à l'emprunt et de lisser dans le temps les investissements, les équipements construits via cette procédure coûtent néanmoins au final deux fois plus cher aux contribuables et préparent les impôts de demain.

L'exemple du nouveau commissariat qui vient d'être inauguré est à cet égard frappant : par rapport à un coût initial possible de construction de 17,5 millions d'euros, les collectivités publiques se sont liées sur un bail de trente ans au coût exorbitant de 1,3 million d'euros par an, soit un coût total de 39 millions d'euros.

Par ailleurs je souhaite, Monsieur le Maire, vous apporter aussi quelques pistes de réflexion dans la construction de votre futur budget afin que celui-ci soit un budget d'optimisation de nos ressources et d'innovation.

Il me paraît important qu'un effort massif et coordonné pour le développement durable soit encore davantage entrepris dans notre ville.

Je souhaite, Monsieur le Maire, que la Ville soit éco-exemplaire dans son fonctionnement et la gestion de ses moyens, notamment en évaluant l'impact environnemental de toutes ses décisions. Il est évident que la ville de Nice peut agir et s'organiser différemment pour consommer moins d'énergie et de matières premières. Dans cette perspective, je soutiendrai tous les efforts qui pourront être réalisés afin de diminuer notre facture énergétique et je propose dès maintenant que la ville de Nice et la future communauté urbaine s'engage dès maintenant dans un vaste plan de soutien aux économies d'énergie dans les domaines prioritaires du logement et des transports.

A cet égard, je pense notamment à quelques propositions : l'utilisation du photovoltaïque dans nos équipements publics ; prenons exemple sur la ville de Barcelone qui chauffe plus de 70 % de son eau grâce au solaire, alors qu'à Nice nous sommes aussi en capacité de le faire parce que nous sommes parmi les cinq villes de France les plus ensoleillées. Nous avons de l'or en barre et nous ne l'utilisons pas.

Autre proposition anecdotique mais qui retrace peut-être aussi ce besoin de changement culturel quant à l'approche de la réalisation des finances : selon une étude de l'université de Berkeley, en Californie, un toit plat peint en blanc permet de réduire de 20 % la chaleur dans les habitations et donc de réduire d'autant la consommation de climatisation énergivore. Alors allons-y, toujours dans ce sens, Monsieur le Maire.

Autre proposition : alors que de très nombreux riverains de la voie rapide sont en souffrance par rapport au bruit et que la pose des panneaux acoustiques est une nécessité, pourquoi ne pas adosser à ces panneaux acoustiques coûteux des panneaux solaires qui, à moyen terme, nous permettront de financer un équipement nécessaire pour nos concitoyens ? Toujours là, avoir une volonté d'avoir une vision dynamique du budget.

De manière générale, Monsieur le Maire, les services publics de notre collectivité devraient toujours privilégier les technologies douces, propres, sobres et immatérielles. Des instructions précises doivent être édictées en ce sens par la direction générale des services afin de lutter contre des pratiques anciennes qui génèrent des gâchis financiers et environnementaux non négligeables. L'adoption de ces mesures permettrait d'agir concrètement sur les principes d'un écodéveloppement dans notre cité. Procéder à ces adaptations, c'est décider de préserver notre qualité de vie et notre potentiel économique lié au tourisme.

Pour conclure, car je ne veux pas être trop long, ce qui est financièrement primordial c'est d'engager rapidement les investissements matériels et humains nécessaires au futur développement de notre ville. Dans bien des domaines, l'investissement est absolument décisif, et non seulement pour préparer l'avenir mais aussi pour améliorer le quotidien des Niçois.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, j'ai voulu en tant que président de la commission des finances vous faire aujourd'hui cette analyse et toutes ces propositions.

Avoir une vision imaginative pour chercher de nouvelles ressources, avoir un jugement sans complaisance sur les dysfonctionnements et les coûts non maîtrisés de notre collectivité, avoir toujours pour seule et unique boussole l'intérêt des Niçois, c'est de cette manière, mesdames et messieurs les conseillers, Monsieur le Maire, que je souhaite défendre l'intérêt général de ma ville. Au-delà des désaccords fréquents que je peux avoir dans cette assemblée, c'est de cette manière je crois, que je resterai un membre de l'opposition sincère et déterminé, mais surtout un membre de l'opposition utile.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Librati, je vous remercie de cette attitude constructive en tant que président de la commission des finances et qui démontre toute la pertinence qu'il y avait à ce que je propose à un membre de l'opposition d'assumer cette responsabilité, et j'aurai l'occasion tout à l'heure d'y répondre de manière tout aussi constructive et de vous dire combien je partage certaines de ces propositions et combien certaines d'entre elles sont d'ores et déjà intégrées, et d'autres pourraient l'être, dans le plan d'économies que je présenterai au terme de ce débat.

Qui souhaite s'exprimer maintenant ?

Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, les prévisions budgétaires 2009 que vous nous présentez pour Nice s'inscrivent certes dans un contexte généralisé de crise, je le reconnais, mais elles vont accentuer les souffrances que celle-ci va causer aux travailleurs, aux chômeurs, aux étudiants et aux familles niçoises.

Monsieur le Maire, comme vous et votre mentor monsieur Sarkozy, je l'affirme, je ne veux pas endetter les générations futures, mais je raisonne quand même en bonne mère de famille en réclamant notre dû, c'est-à-dire notre part de la richesse produite par notre travail, car l'augmentation de 15 % des impôts locaux, comme l'a dit mon collègue Librati, est parmi les plus inégalitaires qui soient car, que l'on soit riche ou pauvre, c'est en moyenne 100 euros supplémentaires par famille qui vont être déboursés. De plus, les contribuables riches, eux, ne subiront aucune augmentation parce qu'ils sont déjà au bouclier fiscal.

Comment justifiez-vous une telle augmentation ? 100 euros, c'est peut-être rien pour certains mais ce n'est pas rien pour beaucoup de monde.

Certes, des recettes en diminution de 2003 jusqu'à 2007. En cause, les transferts de compétences à la CANCA qui ont été très mal compensés, par exemple 13 millions d'euros qui sont perdus par la Ville sur la taxe ordures ménagères. Mais, surtout, c'est la diminution des dotations et compensations de l'État. Si celles-ci avaient suivi l'inflation depuis 2002, aujourd'hui en 2009 ce serait 28 millions d'euros en plus aux recettes de la Ville, soit à peu près l'équivalent des 15 % d'augmentation que vous demandez à nos concitoyens.

Ces 28 millions d'euros, Monsieur le Maire, leur sont dus, parce que c'est là que siège la grande entourloupe, l'étranglement des collectivités territoriales. C'est quand même le résultat de la captation par le capital de la richesse produite par le travail. Ce n'est pas moi qui le dis. D'après le Fonds monétaire international, au sein des sept pays les plus riches, la part des salaires dans le produit intérieur brut a baissé de 6 % en vingt ans. En France c'est pire, c'est la Commission européenne qui le dit : 9,3 % de la richesse produite a été captée par les profits au détriment des salaires en vingt ans. Cela représente 120 à 140 milliards d'euros par an et, à travers le manque à gagner de TVA et la fiscalité amoindrie, cela enlève à l'État sa force de frappe financière.

Voilà comment l'État justifie l'étranglement des collectivités locales.

Je vous ferai remarquer quand même que, dans ces diminutions de recettes, nous avons une augmentation, malgré la stabilité des taux, de la fiscalité directe : par exemple de 2008 à 2009, taxe professionnelle et taxe d'habitation, 8 millions de plus auraient été perçus si vous n'aviez pas augmenté les impôts.

Pour 2009, première remarque, en tant que membre de la commission des finances, j'ai demandé le montant du reversement pour 2009, par la communauté urbaine, de la taxe professionnelle qu'elle percevra pour la Ville. En 2008, je vous rappelle que c'était 99 millions d'euros. Cette somme a tout simplement disparu du prévisionnel des recettes. Oralement, par le directeur des finances, il m'a été répondu que ce serait 4 millions d'euros. A cette heure, comme j'ai insisté pour avoir les informations, on me répond que rien n'est connu et que ce sera calculé. Mais, aujourd'hui, on retrouve bien une baisse des recettes de 95 millions d'euros en moins dans les recettes. Pourtant, l'audit dans ses perspectives, table sur une stabilité de cette attribution de compensation (page 22 de l'audit).

Nous avons donc une nette diminution des recettes prévues par votre budget : 432 millions au lieu des 549 millions du budget primitif 2008, et non 535 millions, comme l'écrit l'audit, qui sont les recettes de 2007. Cela fait quand même 21,3 % de baisse de recettes, c'est-à-dire 117 millions d'euros, et

c'est principalement le transfert de recettes vers la communauté urbaine qui en est la cause, pour un total de 102 millions d'euros. En cause, cette compensation de la taxe professionnelle mais aussi les recettes des parcs-autos et l'eau potable qui sont transférés, ainsi que quelques locations de bâtiments, tout ceci pour un montant de 7 millions d'euros.

Mais, comme je raisonne toujours en bonne mère de famille, cette baisse serait normale si l'opération était financièrement neutre comme monsieur Tordo l'affirme. Il y aurait donc à ce moment-là une baisse proportionnelle des dépenses qui devrait s'opérer. Or, que constate-t-on ? En 2008, 463 millions de dépenses effectives ; votre budget prévisionnel en prévoit 440 ; je dis 440 tout compris ; monsieur Tordo parle de 390 mais c'est hors charges financières, charges exceptionnelles et imprévues. C'est 440 millions qu'il faut comparer aux 463 millions effectivement dépensés, donc moins 23 millions d'euros, ce qui fait à peine 5 % de baisse des dépenses.

Votre projet de budget conclut donc à une épargne de gestion négative, forcément, puisque de 432 à 440, cela fait moins 8. En rajoutant les 30 millions perçus par l'augmentation des impôts, on arrive donc à une épargne de gestion de 22 millions. Cette épargne de gestion est toujours trop faible. Vous devez quand même emprunter 75 millions d'euros qui, eux, vont alimenter les charges financières, etc. On connaît le problème : ils vont augmenter les dépenses de fonctionnement. Or, vous n'étiez pas sans savoir que les élus communistes avaient depuis longtemps dénoncé ce ré-endettement, depuis 2004. Ils pointaient que, année après année, c'est la montée en puissance du recours à l'emprunt. Je rappelle les sommes : 35 millions d'emprunt en 2003, nous passons à 40 millions en 2004 et à 65 millions en 2005. Or, aujourd'hui, nous sommes à 75 millions bien qu'il y ait augmentation des impôts et vous n'êtes donc pas du tout en rupture avec ce qu'a fait votre prédécesseur.

Cet emprunt va endetter encore plus la Ville. Moi, je pose la question : cette épargne de gestion négative n'est-elle pas le fruit de l'impréparation dans laquelle vous avez opéré à marche forcée ce transfert de compétence vers la communauté urbaine ? Ne serait-ce pas à l'origine de cet immense cafouillage aux conséquences sans doute incalculables pour la grande majorité de nos concitoyens déjà durement touchés par la crise ? Ou alors, peut-être que les transferts de dépenses ont déjà été opérés et, à ce moment-là, ce budget masquerait une augmentation très importante des dépenses de fonctionnement. C'est ce sur quoi nous serons très vigilants lors de l'adoption du budget primitif 2009.

Sur les 80 millions d'investissement dont vous avez parlé, que vous appelez plan de relance, ce n'est pas un plan de relance, c'est en baisse de deux tiers par rapport à ce qui était investi précédemment, Monsieur le Maire. C'est vrai que cela aurait dû permettre de pratiquer une relance économique locale effectivement axée sur le développement durable, mais aussi de remettre en œuvre les services de proximité qui manquent tant aux Niçois. Mais à la place, nous avons pour l'année 2009, 10 millions dans le grand stade,

10 millions dans le téléphérique, 7,5 millions pour cette année dans les caméras de surveillance, ce qui représente quand même 8,33 % des dépenses d'équipement. Tout cela rajouté, cela fait juste un peu moins que les 30 millions rapportés par l'augmentation de la fiscalité locale.

Je conclurai. Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas prétendre avoir ignoré la situation de la Ville et, après des mois passés à surfer sur le monde virtuel des promesses, vous venez enfin de découvrir la dure réalité des chiffres, mais une fois encore, comme pour la crise financière, vous demandez au peuple de payer. L'argent existe, Monsieur le Maire, il faut l'utiliser autrement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame.

Simplement, j'ai demandé qu'on comptabilise les temps de parole, comme la dernière fois. Je rappelle qu'il y a ici trois listes qui ont été élues : la liste « Nice ensemble », la liste « Changer d'Ere » et la liste « Rassemblement républicain » ou je ne sais plus. Une de ces listes s'est scindée en deux. Je dis tout cela pour que les Niçois aient une bonne vision des choses. Vous êtes onze dans la liste « Changer d'Ere », vous avez fait campagne sur un même engagement, sur un même programme, et vous choisissez à chaque séance de vous exprimer avec des voix différentes. Très bien. Je suis un grand démocrate, je laisse à chacun le soin de dire ce qu'il veut et, à la limite, cela me permet de souligner les incohérences qu'il y avait à ce que vous bâtissiez ensemble une liste. Vous voyez, sur la liste « Nice ensemble », il n'y a aucune voix discordante puisque nous sommes quarante-neuf élus, c'est quand même plus compliqué d'être à quarante-neuf et de défendre une même politique à travers ses adjoints, ses conseillers municipaux, que d'appartenir à une liste où l'on a onze élus et d'être obligé de s'y prendre à trois ou quatre pour expliquer qu'on n'est pas d'accord sur un programme qui, pourtant, a été signé en commun et où il faut qu'on dise des choses si contradictoires et si différentes de l'un à l'autre. Je vous laisse le faire parce qu'au moins cela permet aux Niçois de mesurer les incohérences que représente la liste que vous avez présentée et qu'ils sachent que, si vous aviez été élus, vous seriez en ce moment même en train de leur proposer quatre politiques différentes, ce qui serait très compliqué pour la gestion de l'avenir de la ville de Nice.

Après, il y a eu beaucoup de sagesse sur la liste « Entente républicaine » pour une grande partie de celle-ci qui a fait une analyse lucide de la situation et qui s'est dit que c'était d'abord l'intérêt de la ville de Nice qu'il fallait privilégier.

Je rappelle cet état des lieux au moment de nos premières grandes orientations budgétaires, pour notre premier grand budget, cela permet ainsi à chacun de comprendre un peu mieux les dissonances qui existent entre vous,

parce que finalement ce n'est pas des dissonances entre vous et moi mais des dissonances entre vous et vous, que vous êtes en train d'expliquer.

Mme GAZIELLO.- Non, c'est complémentaire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Après que vous ayez expliqué une première dissonance, nous allons écouter les autres dissonances. Qui souhaite s'exprimer dans le groupe « Changer d'Ere » ?

Monsieur Patrick Allemand qui est président du groupe, je crois ? C'est cela ? C'est dur pour vous de faire la synthèse ! Allez-y.

Monsieur le Président du groupe « Changer d'Ere » où les courants et les chapelles sont si différents, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, merci de me la donner.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord commencer par remercier messieurs Tordo, Philip et Pradal pour la qualité de leurs interventions. Ils ont effectivement pris plus de soixante minutes pour fixer le cadre de ce débat, mais j'estime que ce n'est pas un luxe parce que c'est à mon sens le débat de l'année le plus important.

Je veux remercier aussi Yann Librati pour la qualité technique des propositions qu'il vous a faites et simplement, par là même, vous exprimer deux choses : premièrement, le débat d'orientation budgétaire est le seul moment de débat libre véritablement dans l'assemblée municipale et, deuxièmement, ces interventions au niveau de notre groupe sont des interventions complémentaires, l'essentiel nous rassemble et, l'essentiel, c'est bien de voir ce que va donner votre politique.

Vous nous présentez un rapport d'orientation budgétaire dans lequel vous annoncez une situation catastrophique des finances de la Ville.

Or, vous ne pouvez pas affirmer en toute bonne foi que vous ignoriez cette situation, même si vous organisez une communication habile autour de ce débat d'orientation budgétaire pour justifier auprès des Niçoises et des Niçois une augmentation massive de leurs impôts locaux.

Vous ne pouviez pas ignorer cette situation sauf à être irresponsable, ce que je ne crois pas, et vous cherchez délibérément à la noircir.

C'est ce que je retire de la lecture comparative de l'audit Ernst & Young et de la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes qui, pour moi, est la seule autorité de contrôle des finances des collectivités locales qui fait foi, bien plus qu'un simple cabinet d'audit privé, fût-il, et c'est le cas, de réputation internationale. Et ce n'est pas vous, qui avez exercé tant de responsabilités éminentes dans ce pays, qui avez été deux fois ministre de la

République, qui pouvez mettre en doute la compétence de la Chambre régionale des comptes.

Or, que dit la Chambre régionale des comptes en page 8 de son dernier rapport, porté à la connaissance des élus municipaux dans sa dernière version en juin 2007 ? Je vous en cite un extrait.

« En conclusion de cette analyse rétrospective, la Chambre considère que la situation financière, apparemment convenable, ne devrait pas masquer la perspective, à partir de 2006, d'un accroissement de l'endettement de la Ville sous les feux de dépenses d'équipement évaluées à 240 millions d'euros pour les deux années... »

M. LE MAIRE.- Simplement, c'est pour vous parce que c'est au procès-verbal, vous avez dit juin 2007, c'est juin 2004.

M. ALLEMAND.- Non, non, 2007, la dernière version.

« En effet, à périmètre budgétaire identique, ces dépenses ne pourront vraisemblablement pas être couvertes par un autofinancement supérieur à 50 millions d'euros par an, sauf à actionner le levier fiscal, à comprimer les dépenses de fonctionnement ou à dégager des ressources financières nouvelles. »

« En l'état actuel des bases fiscales de la Ville, un accroissement de 10 % des taux de fiscalité ne produirait guère plus de 20 millions d'euros de recettes supplémentaires, ce qui est nettement insuffisant pour couvrir un besoin de financement et d'investissement évalué à plus de 100 millions d'euros. Ce besoin devrait être alors couvert par l'emprunt. »

Vous avez ici, en quelques lignes, résumé ce que vos collègues de la majorité municipale ont exposé avec brio en un peu plus d'une heure. C'est-à-dire que dès juin 2007 vous étiez prévenu. C'est la preuve, s'il en était besoin, que vous ne pouviez pas ignorer la situation financière au moment où vous avez trompé les Niçois avec une avalanche de promesses. Vous saviez, parce que ce rapport l'indique, qu'à fiscalité constante il n'était pas possible d'investir plus de 50 millions d'euros par an. Or, vous avez promis à l'époque solennellement, la main sur le cœur, que vous n'augmenteriez pas les impôts, tout en accumulant semaine après semaine des promesses inconsidérées :

- un grand stade : estimation 100 millions d'euros, hors question du partenariat public/privé ;
- les deux lignes de tramway : estimation au plus juste 350 millions pour la ligne 2 jusqu'à Saint-Isidore, 130 millions pour l'extension de la ligne 1 jusqu'à La Trinité ;
- la construction d'un parc des expositions dans la plaine du Var : cela ne peut pas coûter moins de 100 millions d'euros quand vous voyez que vous

provisionnez, simplement pour réhabiliter en deux tranches Acropolis, 23 millions d'euros ;

- l'arrivée du TGV à Nice avec une gare multimodale : hors participation éventuelle de la Ville à la ligne LGV elle-même, ce que l'on ne peut exclure, cela vaut environ 70 millions d'euros ;
- un port au large de l'aéroport : coût estimé entre 600 millions d'euros fourchette basse et 800 millions d'euros fourchette haute ;
- un tunnel pour relier la fin de la voie Mathis à l'autoroute A8 : 100 millions d'euros ;
- 1 500 logements sociaux par an : pour tenir ce rythme que vous aviez promis, il faudrait investir au minimum 40 millions d'euros par an, soit 200 millions sur la mandature ;
- 800 places de crèche de plus sur la durée du mandat : ce n'est pas ce qui coûte le plus cher, environ 30 millions d'euros ;
- un équipement public multi-activités à la gare du Sud : cela ne peut pas coûter moins de 35 millions d'euros.

Et depuis que vous avez été élu, vous avez continué dans cette voie en affichant de nouvelles promesses que vous n'aviez pas vraiment mises en valeur au cours de la campagne électorale :

- la piétonnisation des Ponchettes ;
- le réaménagement du port actuel pour 160 millions d'euros tout de même ;
- les Jeux olympiques de 2018 : pour l'instant on ne connaît pas l'évaluation ;
- la transformation des abattoirs : c'est encore le flou mais si, comme on vous le prête, vous voulez en faire un lieu comparable au 104 à Paris, cela ne coûtera pas moins de 30 millions d'euros ;
- le déménagement de la mairie au palais Sarde ne relève dans ce contexte que de l'anecdote ;
- de manière encore plus anecdotique et tellement symbolique, la construction d'un téléphérique entre Bon-Voyage et le Mont-Boron pour 10 millions d'euros.

Et vous avez annoncé tout cela sans même avoir connaissance des conclusions de l'audit sur le patrimoine de la Ville dont on vient d'avoir les premières ébauches !

Vous aviez pourtant des informations alarmistes, ici même indiquées par votre premier adjoint Éric Ciotti qui avait lui-même évalué à près de 200 millions d'euros les travaux de remise en état de ce patrimoine, notamment en ce qui concerne les écoles communales, primaires et maternelles, la mise aux normes des tunnels réclamée par le préfet (tunnel Malraux, tunnel sous le Paillon) etc., etc. Cette situation a été révisée ce matin à la hausse par notre collègue Alain Philip : 290 millions d'euros nous dit-il, en rajoutant Acropolis, Jean Bouin et j'en passe.

Si je mets tout cela bout à bout, et c'est ma part de vérité comme vous dites si bien, j'arrive au total à environ 2 milliards 300 millions d'euros de promesses d'investissement, sans tenir compte de l'OIN et des Jeux olympiques.

En admettant que vous arriviez à maintenir un niveau annuel d'investissement, comme vous le préparez pour le budget 2009, à hauteur de 80 millions d'euros, cela veut dire que vous seriez en mesure d'investir entre 400 et 450 millions d'euros sur les budgets de votre mandat. Où allez-vous trouver les 1,8 milliard d'euros manquants alors que, pour maintenir ce niveau d'investissement à 80 millions d'euros, il vous faut déjà augmenter dès la première année les impôts de 15 % ?

C'est à cette question éminemment stratégique qu'il faut que nous réfléchissions ensemble et à laquelle il vous reviendrait de répondre.

Cela me rappelle une fable de La Fontaine où je me permets de vous attribuer le rôle de la cigale : « monsieur Estrosi ayant chanté tout l'été, se trouva l'hiver venu, fort dépourvu ».

Qu'à cela ne tienne, il y a le contribuable ! 15 % de hausse ! Vous qui avez le souhait d'être toujours le premier, eh bien cette fois-ci, personne ne peut vous le contester !

Vous allez me rétorquer bien entendu que Bertrand Delanoë augmente de 9 % à Paris, Gérard Colomb de 6 % à Lyon, mais à 15 %, à ma connaissance, dans les grandes villes, pour l'instant vous êtes en tête.

Vous allez aussi me répondre qu'à la Région, en matière de hausse fiscale, nous n'avons de leçons à donner à personne, sauf que l'on ne parle pas des mêmes bases : pour 100 euros de fiscalité locale, 5 euros vont dans les caisses de la Région et le reste se répartit entre le département et la commune.

Lorsque nous avons augmenté les impôts pour compenser les transferts de charges que nous imposait le gouvernement auquel vous apparteniez, cela a coûté 7,5 euros par an au contribuable régional. La hausse d'impôts que vous faites subir aux Niçois est d'une toute autre nature puisque cette hausse de 15 % représente pour une famille moyenne, propriétaire d'un trois pièces, une hausse de près de 100 euros : 51 euros au titre de la taxe foncière et 43 euros au titre de la taxe d'habitation.

Faire cela en pleine crise économique, au moment où l'ensemble des clignotants passent au rouge et où personne, et je le dis avec beaucoup de modestie, ne peut encore mesurer les conséquences sociales que la récession aura dans notre département sur nos grands secteurs d'activité, est difficile. Et au moment où le chômage remonte en flèche dans ce département, prendre une telle mesure est socialement injuste car cela va toucher de plein fouet les plus petits, les plus faibles.

Alors, où trouver ces 1,8 milliard d'euros manquants ?

A la communauté urbaine bien sûr, puisque c'est elle qui supportera l'essentiel de la construction des lignes 1 et 2 du tramway. Mais en ôtant cette somme, il manque encore près de 1,3 milliard d'euros.

Bien sûr le Département vous aidera, mais vous savez mieux que moi qu'il n'y a pas de grandes marges de manœuvre.

Bien sûr la Région va vous aider, mais comme vous le savez, elle a en charge six départements. Mais nous le ferons du mieux que nous pourrons le faire.

M. LE MAIRE.- C'est une bonne nouvelle !

M. ALLEMAND.- Et d'ailleurs récemment, vous avez remercié le président Vauzelle à deux reprises pour l'attention toute particulière qu'il portait à Nice et à Nice Côte d'Azur ; nous nous sommes vus à la villa Masséna à ce sujet.

Enfin, bien sûr, l'État va vous aider, à condition que vous ne vous fâchiez pas tous les jours avec un ministre quand même.

Mais il en manquera toujours. Alors il est peut-être temps d'avoir le courage d'établir des priorités, de convenir que vous avez vu trop grand et d'avouer aux Niçois que c'est moins facile que ce que vous leur avez fait croire.

Rappelez-vous les cent jours : la ville devait changer en cent jours. Puis, plus récemment, une phrase du jour reprise par *Nice-Matin*, notre quotidien bien-aimé : « Je pensais changer les choses en huit mois, il me faudra un an et demi ». Pour en arriver finalement, lors de votre dernière conférence de presse, à annoncer qu'il vous faudra lisser ces investissements sur deux mandats. Vous êtes passé en quelques semaines d'un an et demi à douze ans. Je me permets toutefois de vous rappeler un détail, c'est que le peuple de Nice vous a pour le moment confié les clefs de sa destinée pour six ans.

Alors, vous indiquez que vous allez faire des économies. Lorsqu'on regarde vos orientations budgétaires dans le détail, on s'aperçoit qu'il y a un décalage entre l'affichage et la réalité et autant dire que je ne partage pas vos priorités, certaines en tout cas.

Première cible bien sûr : les fonctionnaires municipaux. Vous annoncez une cure d'amaigrissement pour le personnel municipal avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, et vous annoncez une politique d'économies avec une révision générale des politiques communales, une RGPC, une de vos créations, la petite sœur de la RGPP gouvernementale si chère au cœur des fonctionnaires et des syndicats. Et vous prenez soin de préciser que certains secteurs ne seront pas touchés. Vous annoncez le recrutement de cent policiers municipaux supplémentaires et je m'en félicite. Vous annoncez le recrutement d'agents pour les crèches, c'est mécanique puisque vous allez en ouvrir trois, et je m'en félicite. C'est donc tous les autres secteurs de la mairie qui vont être touchés. Quelles vont être les conditions de travail des employés municipaux à qui vous aviez, à eux aussi, tant promis pendant la campagne ? Quel sera le niveau de service public municipal que les Niçoises et les Niçois sont en droit d'attendre ?

Je lis dans ce document d'orientation budgétaire que vous entendez mutualiser des services de la Ville et de la CANCA, notamment les affaires juridiques, les ressources humaines, la commande et les marchés publics. Le souci est louable mais, là encore, c'est extrêmement innovant.

Nous avons le symbole d'une toute-puissance revendiquée puisque, dans un tel cas, les services ne sont plus rattachés à l'institution, à la collectivité territoriale concernée, mais à un homme. Vous avez tout de même conscience, en dehors des questions de légalité à creuser éventuellement, que cela repose sur une hypothèse pour que ce soit viable, c'est que le maire de Nice soit *ad vitam aeternam* le président de la communauté urbaine. Outre le fait qu'en faisant une telle proposition c'est faire peu de cas des communes partenaires, vous savez aussi que des accidents démocratiques peuvent arriver.

Que se serait-il passé dans les Bouches-du-Rhône si la mairie de Marseille et la communauté urbaine avaient eu en commun le même service des ressources humaines lorsque dix-sept conseillers communautaires de droite ont décidé de porter à leur tête un socialiste ?

Où allez-vous faire des économies aussi drastiques ?

Sur les territoires peut-être. Une des rares initiatives de la municipalité précédente que nous avons approuvée parce qu'elle donnait plus de proximité au service des usagers.

Mais n'oubliez pas de dire que si vous êtes obligé de faire ces économies de fonctionnement pour retrouver des marges d'autofinancement, c'est la faute de la politique gouvernementale menée à l'encontre des collectivités territoriales. Et, pour ne pas être trop long, je vous épargnerai ce que vient de dire Emmanuelle Gaziello tout à l'heure. Vous voyez que nous sommes complémentaires.

Dans ce contexte difficile, vous affichez des priorités : la sécurité, le logement, la proximité, l'embellissement de la cité ; et vous indiquez que tout

ceci est calqué, prévu pour s'inscrire en complémentarité du plan de relance annoncé par Nicolas Sarkozy. Mais en fait, ce n'est qu'un affichage.

Vous annoncez six plans d'actions et vous placez en premier la sécurité avec notamment 7,5 millions d'euros d'acquisition de matériel de vidéosurveillance. Puis vous classez le logement où vous prévoyez d'investir 11 millions d'euros. Cet investissement, Monsieur le Maire, apparaît faible compte tenu de l'urgence de la situation que vous ne pouvez méconnaître. Mais en plus, il ne reflète pas la réalité, car les documents que vous nous avez transmis sont suffisamment transparents pour bien comprendre ce qui se passe réellement. Et, de ce point de vue, je vous en remercie pour l'honnêteté du débat d'orientation budgétaire. Car, sur ces 11 millions d'euros, 2,7 millions d'euros seront consacrés à la poursuite des opérations ANRU ; 1,8 million d'euros seront consacrés à la réhabilitation des copropriétés du Rouret ; 2 millions d'euros enfin pour les nouveaux prêts à taux zéro que je considère comme une bonne mesure pour tenter de soutenir le bâtiment. Mais, lorsque l'on déduit tout ceci des 11 millions d'euros affichés, combien reste-t-il pour la construction de logements sociaux neufs supplémentaires ? La réponse est : 4,5 millions d'euros.

C'est-à-dire qu'en pleine période de crise, à un moment où les impayés de loyers ont atteint un niveau record du fait de la dureté des attaques contre le pouvoir d'achat et de la remontée du chômage, vous allez consacrer dans la cinquième ville de France 4,5 millions d'euros à la construction de logements sociaux neufs, contre 7,5 millions d'euros consacrés à l'achat de caméras de vidéosurveillance. Loin de moi l'idée d'opposer l'un à l'autre, mais avouez que cela fait pauvre en termes de logements sociaux.

Et vous prévoyez de construire l'année prochaine un téléphérique de 10 millions d'euros, ce qui représente plus de deux années de construction de logements sociaux neufs !

Vous comprenez bien que je ne peux pas être d'accord avec ces priorités-là ; je ne peux pas être d'accord parce que je suis porteur dans cette assemblée municipale d'un projet, certes validé simplement par 33 % des Niçois, mais qui plaçait le logement comme priorité n° 1, et je constate à la lecture du récent sondage Sofres, que les Niçois continuent de placer le logement en tête de leurs attentes. Eh bien, 4,5 millions d'euros ce n'est pas à la hauteur.

Bien sûr, vous me direz que ce sondage indique que 66 % des Niçois considèrent votre action comme positive. Je remarque simplement que c'était avant qu'ils apprennent la hausse des impôts. C'est peu finalement au regard de tout ce que vous leur avez promis.

Vous savez, je suis quelqu'un de patient, de pondéré et de tenace. Avec toutes ces promesses, c'est un peu comme si vous étiez assis sur un tas de neige. Il me reste à attendre patiemment que les Niçois ouvrent les yeux, à

attendre patiemment que le tas de neige sur lequel vous êtes assis fonde lorsque le soleil sera revenu.

Lisez bien ce sondage, il est extrêmement intéressant, et rééquilibrez vos orientations budgétaires.

Ils veulent des équipements de proximité, c'est une de vos priorités et j'y souscris. Ils veulent à 54 % et 53 %, c'est-à-dire le même pourcentage, la ligne 2 du tramway et l'extension de la ligne 1 jusqu'à La Trinité. Écoutez-les.

Réduisez la voilure sur le grand stade qui n'est jugé prioritaire que par 28 % d'entre eux, j'y reviendrai au cours de la délibération 1.9.

Repensez le projet de rénovation du port qui est utile, jugé nécessaire seulement par 26 % des Niçois, faites-le, mais peut-être qu'il est temps de dire que vous n'aurez pas la capacité financière de faire le port au large de l'aéroport.

Vous dites toujours que vous aimez les Niçois et je le crois. Prouvez-le, respectez-le, dites-leur non pas votre part de vérité mais toute la vérité.

C'est ce que je me suis efforcé de faire, d'apporter une contribution utile au nom de notre groupe « Changer d'Ere » à notre réflexion collective sur ce débat d'orientation budgétaire et je vous remercie de la courtoisie républicaine avec laquelle vous m'avez écouté.

M. LE MAIRE.- J'espère que vous en ferez autant lorsque je vous répondrai. Nous vous jugerons sur pièces. Qui souhaite s'exprimer ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai brève parce que je fais miennes les remarques de mon président de groupe et je tiens essentiellement à intervenir sur trois points très précis du document qui ont trait au domaine où j'assume certaines responsabilités : les marchés de la Ville.

Je dirai néanmoins, au début, à quel point j'ai été scandalisée par les 7,5 millions des caméras qui représentent, et je tiens à donner ce chiffre pour que vous réalisiez pourquoi on peut être aussi scandalisé, trente années de salaire SMIC : presque une vie de travail. Tout cela pour se faire « fliquer » alors qu'on l'est constamment et que Nice est une ville où l'on circule nuit et jour, j'en suis témoin, sans le moindre problème.

Exclamations dans la salle.

Sur la mutualisation des services, Patrick Allemand a dit ce qu'il y avait à dire. Concernant la CAO, bien sûr c'est une entité juridiquement intouchable, on ne peut donc pas les mutualiser. On peut mutualiser nos logiciels, c'est déjà en marche. Travailler ensemble aurait dû être une évidence

dès le début de la mise en place de la communauté d'agglomération, cela n'a pas été le cas, mais mutualiser les deux exécutifs me semble extrêmement périlleux, surtout en cas de désaccord, car le fonctionnement est très différent dans la passation des marchés entre les deux collectivités. Nous sommes une métropole importante, la métropole dominante dans cette communauté urbaine, et la mutualisation des personnels, surtout de haut niveau, ne me semble pas comprise par beaucoup des agents qui m'en ont parlé et ce point les a inutilement déstabilisés.

Toujours dans le cadre des marchés publics, il est question page 19 (je cite) de « *mettre en place des procédures de commande publique simplifiées qui, dans le respect du code des marchés publics, vont permettre de raccourcir les délais de la commande publique* ». C'est vrai, les délais sont un peu longs entre la première conception d'un projet de construction et la première grue sur un chantier. Mais les seuls remèdes que j'ai vu proposer dans le projet en cours du guide de l'achat public, pour raccourcir la procédure, me semblent totalement pernicieux. On se propose pour tous les marchés à procédure adaptée, qui peuvent monter jusqu'à 200 000 euros, de raccourcir le délai séparant le lancement de la publicité et le dépôt des offres, donc de raccourcir le délai accordé aux entreprises pour monter leur dossier et proposer une offre : dix-sept jours pour des projets pouvant aller jusqu'à 200 000 euros, et que vous pouvez raccourcir d'autorité, Monsieur le Maire, à douze jours. J'ai posé à plusieurs entrepreneurs, très discrètement, la question de la faisabilité d'une réponse correcte dans ces délais et la réponse unanime est : non. Ce qui me préoccupe beaucoup, c'est que le commentaire non moins unanime et spontané est aussi que, avec des délais aussi courts, seuls les copains informés peuvent répondre correctement. Pour moi, il n'est pas tolérable d'entendre cela et je vous demande instamment de revoir ce raccourcissement qui, finalement, dans une procédure de plus de deux mois, va vous faire gagner quatre jours.

Dernier point, page 20, on nous annonce un plan pour l'environnement. On nous a annoncé beaucoup de plans pour l'environnement, mais le document fait essentiellement référence aux projets de construction et aux marchés y afférents, et je dois dire que tous les marchés peuvent avantageusement comporter des clauses environnementales, ce qui n'est pas le cas actuellement, les clauses n'apparaissent que très timidement sur un petit nombre de dossiers. C'est pourquoi je vous soumettrai début janvier un nouveau chapitre à intégrer au guide de l'achat public qui sera consacré très techniquement à la prise en compte dans les marchés par tous les services, quelle que soit leur affectation, de clauses environnementales qui seront incontournables. Dans le strict respect du code des marchés publics on peut aller très loin, être très novateur malgré les contraintes. Nous avons donc des progrès à faire que je vous demande de prendre en compte.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame.

Qui souhaite s'exprimer maintenant ? Pour le groupe « Changer d'Ere », les différentes sensibilités ont terminé de s'exprimer ?

Alors je passe la parole à monsieur Chauvet peut-être ?

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole et je vous précise que je m'exprime au nom du groupe « Entente républicaine », vous serez très aimable de bien vouloir le retenir ; « Entente républicaine » dont le président en exercice est maître Jacques Peyrat.

Ce débat est assez singulier puisqu'il doit nous projeter, par nature...

M. LE MAIRE.- Ici c'est un groupe et vous êtes le président du groupe, donc vous vous exprimez au nom de votre groupe.

M. CHAUVET.- Mouvement « Entente républicaine » dont Jacques Peyrat est le président en exercice.

M. LE MAIRE.- Il me semble qu'il a voulu abandonner sa place de conseiller municipal, non ? Je serais tellement heureux qu'il puisse siéger là pour s'exprimer et se justifier sur cet audit, ce serait formidable ! Mais vous allez peut-être pouvoir le faire à sa place.

M. CHAUVET.- Il est possible.

Je vous disais donc : ce débat est singulier parce que, par nature, il devrait nous projeter dans l'année 2009 et seulement dans l'année 2009. Or, depuis ce début de matinée, il est fortement question des dix années qui se sont écoulées, de l'héritage et de la situation catastrophique, a-t-on dit, dans laquelle vous auriez trouvé les finances de la ville de Nice. Alors je vais m'inscrire également dans le passé et je vais commencer par vous donner très rapidement lecture d'une lettre que le préfet des Alpes-Maritimes adressait à Jacques Peyrat, maire nouvellement élu, le 3 octobre 1995. Le préfet écrivait :

« Monsieur le Maire, le réseau d'alerte constitué par la direction générale des collectivités locales dans le but de déceler de façon préventive certaines difficultés financières des communes, inclut la commune de Nice. »

Était jointe à cette lettre une note de quatre pages, très technique, très détaillée, qui se terminait en ces termes :

« A ce jour, la ville de Nice est redevable envers l'État de sommes actuellement en cours de chiffrage : plusieurs centaines de millions de francs en l'état actuel des estimations, correspondant aux dettes fiscales non honorées des satellites municipaux à la suite notamment de redressements opérés par l'administration des impôts. »

Et le document se termine par la mention :

« La situation de cette collectivité est donc préoccupante et elle justifie son maintien dans le réseau d'alerte. »

C'était le 3 octobre 1995.

M. LE MAIRE.- Je n'étais pas né !

Mais si vous me parliez par contre de ce sur quoi nous devons travailler pour préparer 2009, puisque j'imagine que depuis treize ans vous avez fait des choses importantes...

M. CHAUVET.- Alors, qu'avons-nous fait en 1995 ?

M. LE MAIRE.- ... pour laisser à votre successeur ou pour permettre à monsieur Peyrat, dont vous espériez qu'il se succéderait à lui-même, de pouvoir avoir une situation qui lui permette de respecter les engagements qu'il avait pris lui-même lors de sa campagne électorale.

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, puis-je vous demander avec insistance et autant de respect d'avoir la courtoisie à mon égard que vous avez témoignée à l'égard des précédents intervenants, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Je vous la témoigne.

M. CHAUVET.- Merci d'avance.

Je vous disais donc : 1995, nous en sommes là, que faisons-nous ? Nous nous retroussons les manches et nous nous mettons au travail avec les fonctionnaires de la Ville dont la plupart sont vos fonctionnaires actuellement.

En deux mots, qu'avons-nous fait ? Nous avons fait ce que vous avez préconisé ou annoncé tout à l'heure en début de matinée, vous avez dit : il va falloir qu'on bouche des trous et je souhaite tourner une page. Quand vous avez prononcé ces mots, je me suis dit : tiens, il va devenir peyratiste, parce que c'est exactement l'attitude qui fut la nôtre en 1995, nous avons bouché les trous de la municipalité précédente dans laquelle, Monsieur le Maire, vous étiez partie prenante comme conseiller municipal de Jacques Médecin, et vous étiez d'ailleurs entouré à tout le moins de cinq des élus qui composent votre majorité actuelle. Je ne sais donc pas ce que vous avez voulu dire par « je n'étais pas né » mais vous étiez parfaitement né, vous étiez à l'époque conseiller municipal.

Treize ans se sont écoulés...

M. LE MAIRE.- J'avais démissionné, Monsieur.

M. CHAUVET.- Oui, vous avez démissionné en septembre 1990, je crois, deux mois après la fuite du maire Jacques Médecin, me semble-t-il.

M. LE MAIRE.- Non, non, le jour même, parce qu'il y a des comportements dans la vie politique que je n'accepte pas, et notamment la fuite en politique. Je me permets de vous interrompre parce que cela fait partie des événements de ma vie politique où j'ai marqué mes différences.

Quand on fuit en politique, quel que soit le respect que j'ai pour un de mes prédécesseurs, j'estime qu'on ne fait pas face à ses responsabilités. Je suis parti parce que, quel que soit le respect que j'ai pu lui porter et quel que soit ce que je peux lui reconnaître avoir bâti pour cette ville, j'ai beaucoup d'exigences dans le comportement que chacun doit donner dans sa vie publique. Moi qui ai beaucoup fait dans ma vie publique et qui me suis vu proposer ce qui n'a été proposé, même sous des gouvernements de gauche, à aucun de ceux qui siègent ici, tant la confiance de leurs instances nationales portée à leur égard est importante, cela m'a peut-être été accordé à moi parce qu'on a toujours reconnu dans mon comportement politique un comportement digne, fidèle à ses valeurs et n'ayant jamais transigé sur un certain nombre de choses.

Donc, sur cet épisode, je vous passe d'y faire référence parce que je me réserve mon droit d'inventaire que je ne cesse d'avoir sur toutes les périodes de ma vie politique et, bien évidemment, si je n'ai voulu aucun accord auquel on a pourtant essayé de me pousser concernant votre mentor et moi-même, et si je souhaitais qu'il y ait vraiment cette confrontation au mois de mars dernier, c'était pour me permettre ce droit d'inventaire que je présente devant tous les Niçois aujourd'hui.

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, nous allons nous rejoindre parce que c'est précisément le droit d'inventaire que je revendique présentement aujourd'hui.

Aujourd'hui, c'est une charge, on l'a bien compris de votre point de vue, une charge anti-Peyrat. Si vous ne pouvez pas faire ce que vous aviez annoncé, c'est la faute de Peyrat évidemment. Et s'il faut pour cela augmenter l'impôt de 5, 10, 15 % ou je ne sais combien, c'est encore la faute de Peyrat, bien sûr. Et si aujourd'hui vous ne pouvez pas même vous prononcer encore, et c'est votre droit, je le comprends, sur le taux d'augmentation des impôts le cas échéant, c'est encore la faute de Jacques Peyrat, c'est évident.

Mais, au-delà de cette charge contre l'homme...

M. LE MAIRE.- Ou de ceux qui le conseillaient, dont vous faisiez partie.

M. CHAUVET.- ... il y va d'une charge contre les fonctionnaires de la ville de Nice parce que, tout de même, les élus certes donnent l'impulsion, mais ce sont les fonctionnaires et notamment les plus hauts d'entre eux qui assurent la gestion au quotidien de la Ville, notamment des services financiers, et en chargeant Peyrat et sa municipalité, ce sont les fonctionnaires de la Ville que vous chargez en réalité, et eux ne le méritent pas parce qu'ils ont fait des efforts et, pour certains d'entre eux même, des sacrifices financiers, des

sacrifices sur leur vie personnelle par leur acharnement au travail. Dans quel but ? Dans le but de boucher les trous de la municipalité Médecin et des deux suivantes et dans le but de sauvegarder l'intérêt bien compris des Niçoises et des Niçois.

C'est dans ces conditions que, à partir de 1997, sans jamais augmenter les impôts locaux, et même plus en les diminuant régulièrement d'année en année, et notamment la taxe professionnelle jusqu'à ce que l'on transfère à la CANCA, en réduisant l'endettement, tout le monde le sait, de près de moitié : 5 milliards de francs lourds en 1995 et à peu près la moitié en fin des deux mandatures, même si en 2006 et 2007, et l'audit le révèle, il y a une remontée partielle de l'endettement, c'était bien évidemment inévitable puisque cela correspondait au pic de l'accomplissement des grands travaux de la Ville dont tout le monde reconnaît qu'ils sont une parfaite réussite. Il était donc parfaitement normal, après avoir sur une longue période désendetté la ville de Nice, de la ré-endetter dans des proportions normales et saines.

Et puis, je prends pour preuve, et cela a été évoqué il y a quelques instants, le constat fait par la Chambre régionale des comptes au mois de mai 2007, constat qui globalement, sous réserve évidemment de quelques remarques critiques, est largement positif s'agissant de la gestion de la ville de Nice et notamment de sa gestion financière.

Au demeurant, j'observe qu'en début de mandature, vous aviez annoncé une restructuration complète des services de la Ville et vous l'avez faite, beaucoup de choses ont été chamboulées, on verra plus tard si les effets en sont porteurs ou pas, mais il y a une direction à laquelle vous n'avez pas touché, Monsieur le Maire, et c'est la seule : c'est la direction des services financiers. Par délicatesse je ne citerai pas le nom de son directeur, il est derrière vous, c'était le directeur financier de Jacques Peyrat et c'est encore le vôtre. Donc ça ne devait pas être un mauvais directeur des services financiers, son travail ne devait pas être si mauvais que cela, ou alors je ne comprends plus rien !

Vous évoquez, Monsieur l'Adjoint, dans votre document d'orientation, et vous faites bien, la situation générale de l'économie française. Vous évoquez la crise de confiance, vous évoquez la crise de croissance et aussi la diminution des financements de l'État. Sur ce constat bien sûr, nous vous rejoignons pleinement. C'est toute la France qui a mal en réalité, ce n'est pas seulement la ville de Nice ; toute la France a mal. L'État était en faillite, disait-on, il y a un an. On meurt de froid en France. On meurt de faim en France. On a servi cet hiver le cent millionième repas dans les Restos du Cœur créés par Coluche auquel on pourrait décerner à titre posthume un prix Nobel : cent millions de repas à des malheureux. Il y a des Rmistes, des chômeurs, on a même créé une catégorie nouvelle : les travailleurs pauvres ; cela n'existait pas il y a un an, cela existe maintenant ; les SDF ; les hôpitaux que l'on ferme, etc. Pas plus tard que ce matin, j'entendais à la télévision que le Premier ministre envisage déjà le plan de relance n° 2. C'est dire s'il croit au plan de relance n° 1.

Alors je vous rejoins sur ce plan et je vous rejoins également, Monsieur l'Adjoint, sur un deuxième point, s'agissant de la prospective qui est la vôtre, nonobstant toutes ces difficultés d'environnement général, international et national, malgré tout vous ne désespérez pas. La situation est grave mais elle n'est pas complètement obérée et là-dessus je suis d'accord avec vous. Mais, là où je diverge, c'est que vous faites confiance, pour sortir de ce marasme, au plan de relance gouvernemental puisque vous nous proposez en substance que la Ville prenne des initiatives pour s'adosser à ce plan de relance. Moi, j'y crois peu, mais pour autant je pense que la situation n'est pas désespérée car mon sentiment, ma conviction est que vous avez en main un atout, c'est que la ville de Nice au niveau de ses finances est dans une situation saine et équilibrée, contrairement à ce que vous allez vouloir faire croire aux Niçois. Et pour cela, je vais faire trois remarques.

La première - c'est un vieux cheval de retour - est le volume de la masse salariale : encore ce matin, on nous a dit que, malgré la création de la CANCA, le départ de certains agents au SDIS et au Département, malgré le départ de 800 emplois, on en a embauché 1 000. C'est une mauvaise querelle, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Maire. Je crois que vous vous tirez une balle dans le pied. J'ai un peu le sentiment que dans six ans, quand on sera là, vous aurez du mal à dire « j'en ai supprimé 500 ». Et puis, est-ce le but d'une municipalité que de dire : on va absolument dégraisser, on ne remplacera pas un sur deux qui part à la retraite ? Est-ce un but ? Il ne me semble pas. J'entends dire de tous côtés qu'il faut embaucher malgré tout, il faut faire vivre les gens et, pour les faire vivre, il faut les faire travailler. Ce n'est pas criminel d'embaucher.

Ce qui me paraît non pas criminel mais infiniment inacceptable, c'est l'embauche de gens inutiles. Y a-t-il un emploi fictif dans la municipalité Peyrat ? Dites-le. Je n'en connais pas. Mais ce qui me paraît choquant c'est l'emploi inutile à des salaires élevés. Et je prends l'exemple récent de monsieur Franco. Il me semble, à lire *le Canard enchaîné*, 7 650 euros cela me paraît beaucoup d'argent et il me semble que ce n'est pas le genre de mesure qui doit dans la circonstance présente guider la municipalité.

Mille emplois ont été créés, il est bien possible, oui, parce que si 460 agents ont été transférés à la CANCA en 2002, il y a eu l'ARTT, la loi des 35 heures qui est une bonne loi ou une mauvaise loi, ce n'est pas le propos d'aujourd'hui, mais qui a généré - c'est la Chambre régionale des comptes qui le dit dans son rapport de 2007 - 109 emplois en mairie de Nice ; et puis la création des huit territoires : 240 emplois (la Chambre régionale des comptes dans son rapport encore) ; l'accompagnement du tramway : nous avons embauché 40 ASVP, pourquoi ? Pour assurer la sécurité des citoyens parce que faire déplacer un tramway en plein centre ville, avec une population qui n'y est pas habituée, c'est dangereux, et vous observerez au demeurant qu'il n'y a pas eu d'accidents trop graves et en tout cas nombreux grâce à ce renforcement de police. Et puis, 35 personnes ont été embauchées au nettoyage. Nous avons tous observé que le dé-graphitage de la ville a été une réussite parfaite. Et le

transfert des missions de l'État, quand l'État se défasse sur la ville pour lui dire : occupez-vous des cartes d'identité, faites les passeports, occupez-vous des permis de chasse, cela a bien sûr un coût en matière de création d'emplois. Et enfin, et ceci est une évidence, dès lors que l'on crée des équipements collectifs, il faut bien les faire tourner, il faut bien les faire vivre et pour cela il faut des fonctionnaires ; et quand on crée par exemple la bibliothèque municipale à vocation régionale, c'est près de 190 personnes qui y travaillent, il faut bien les faire rentrer en mairie.

Par conséquent, il faut arrêter de dire 460 personnes sont parties à la CANCA, certaines sont parties au Département et d'autres chez les pompiers, au SDIS, et pour autant on a toujours le même nombre d'employés. Oui, parce que ce n'est pas criminel d'embaucher quand il s'agit de rendre service à notre population.

Deuxième remarque : les recettes de fonctionnement. Elles évoluent, écrivez-vous, très faiblement, à peu près 1 % par an depuis cinq ans, c'est vrai, dont acte. Et alors ? Est-ce surprenant dans la situation que nous décrivons ensemble, est-il surprenant que les recettes augmentent peu ? On peut même s'inquiéter ce matin, le journal local titre « les ventes immobilières sont en chute » ; cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les droits de mutation, dont un élu parlait il y a quelques minutes, vont encore chuter, et les droits de mutation, je crois que c'est monsieur Pradal qui le rappelait, sont une des ressources importantes de la Ville. Donc en 2009 on peut s'inquiéter, ne va-t-il pas y avoir encore une accélération de ce phénomène, moins de ventes immobilières ? Allez-vous appuyer sur un bouton pour dire aux gens : vendez, achetez ? Avez-vous la solution à ce problème ?

De même pour, et cela a été rappelé par monsieur Pradal, les recettes du casino qui sont une recette importante, allez-vous inciter les gens à aller jouer ? Comment faire ? Ils ne peuvent plus fumer dans le casino, ils ont moins d'argent dans les poches.

Le maire n'est quand même pas un acteur total au niveau des recettes de fonctionnement.

Peut-être allez-vous faire payer les musées, je ne sais pas, peut-être ferez-vous repayer la première heure de parking. Toujours est-il qu'en matière de recettes de fonctionnement, vous pouvez compter sur nous pour, le cas échéant, vous apporter des propositions si vous nous les sollicitez.

Enfin troisième remarque, et je crois que c'est peut-être la plus importante, toute l'économie de votre document d'orientation, qui à mon sens désoriente beaucoup plus qu'il n'oriente, c'est de dire en gros : on va investir en 2009 - j'arrondis - 50 millions. Mais il y a un contentieux énorme : plus de 500 dossiers. Ce contentieux a été chiffré à 16 à 30 millions selon les auditeurs, c'est ce que vous écrivez dans votre document, Monsieur l'Adjoint, à la page 12 : compris entre 16 et 30 millions selon les auditeurs. Et, en ce qui vous concerne,

vous reprenez ce contentieux à une somme, écrivez-vous, bien supérieure à 100 millions d'euros.

Je m'interroge un instant : les auditeurs disent 16 à 30 millions et vous, vous reprenez plus de 100 millions. L'explication existe. L'explication est que les auditeurs ont dû faire leur métier d'auditeurs, voilà les 500 contentieux, on les apprécie autant qu'il est possible de le faire, ce n'est pas simple j'en conviens, et c'est la raison pour laquelle on présente une fourchette : de 16 à 30 millions, écrivez-vous. Mais vous, vous reprenez 100 millions, c'est-à-dire le montant total des demandes qui sont formulées contre la ville de Nice. Si la Ville perd tous ses procès, il faudra déboursier beaucoup plus, écrivez-vous, que 100 millions d'euros. C'est donc le chiffre que vous reprenez. Évidemment, je reconnais que cela pose problème. Comment peut-on dire à une ménagère : je vous donne 50 euros pour aller faire le marché, mais sachez qu'aujourd'hui le juge peut vous retirer 16 ou 30 euros, voire beaucoup plus de 100 euros ? Je reconnais que la ménagère qui part au marché dans ces conditions, se dit : qu'est-ce que je vais acheter, des carottes, des légumes ou quoi ?

Nous sommes dans cette situation, sauf que, Monsieur l'Adjoint, le beaucoup plus de 100 millions d'euros est une énorme plaisanterie, c'est une farce. On est dans le truquage complet. Il y a deux questions à se poser à ce sujet : quel est le montant réel des contentieux et quelle est la nature de ce contentieux. Alors, je vous donne quatre exemples.

Le premier est un que vous n'avez pas énuméré dans vos 510 dossiers, et je vais vous dire pourquoi vous ne l'avez pas énuméré. Le jugement est intervenu le 15 mars 2007 ; le tribunal de commerce de Nice condamne la Ville, Monsieur l'Adjoint, à payer pour les affaires de la SIVN plus de 14 millions d'euros. Vous savez pourquoi ? Pour des faits qui remontent - le jugement est ici, si vous ne l'avez pas je vous le remets - aux années 1988 et 1989. Cette année-là, étaient au Conseil municipal monsieur Calza, monsieur Salles, monsieur Asso, madame Martinaux et vous-même, Monsieur le Maire. Ces faits datent de 1987, 1988 et 1989 et, il y a un an, nous avons été condamnés à payer, et nous avons payé, 14 millions d'euros.

Voilà ce que veut dire boucher les trous et voilà ce que veut dire tourner une page.

Deuxième élément, un jugement du 12 janvier 2006, le tribunal administratif de Nice condamne la Ville à payer 9,5 millions d'euros. Pourquoi ? Pour Nice Communication, association bien connue. La Ville a été condamnée pour des faits, redressement de TVA, s'étalant de 1985, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, à 1990. Ce n'était pas la municipalité Peyrat, il était à cette place, dans l'opposition, il dénonçait alors ces agissements, et la justice a mis, eh bien oui, seize ans pour venir condamner ce genre d'agissements.

Et je continue. Le comité des fêtes, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, en liquidation judiciaire, vient d'assigner la Ville et il lui réclame 7,5 millions d'euros pour des faits remontant à 1986. La requête est là.

Alors trop c'est trop. Là, vous avez plus de 30 millions d'euros qui représentent des agissements qui ne sont pas l'héritage de la municipalité Peyrat mais l'héritage des municipalités précédentes. Moi, je veux bien tourner une page mais à condition de la lire entièrement une fois pour toutes et de la tourner ensuite.

Je parlais tout à l'heure de truquage ; dans la liste que vous m'avez fournie, Monsieur l'Adjoint, et je vous en remercie, je lis : dossier Apap (c'est un tout petit dossier), tribunal administratif de Nice le 26 septembre dernier, la Ville est condamnée à payer à monsieur Apap (c'est un musicien violoniste de l'orchestre de Nice qui a été licencié) 248 euros ! Vous vous rendez compte ? Et vous savez pour combien vous prenez en compte cette affaire-là dans votre document d'orientation budgétaire ? Vous le prenez en compte pour 159 000 euros, un million de francs ! Pourquoi, Monsieur l'Adjoint ? Parce que monsieur Apap avait formulé une demande que j'ai sous les yeux, c'est dans le jugement, à hauteur de 159 000 euros, mais le tribunal lui a accordé 248 euros sur le fondement d'une erreur commise dans son bulletin de salaire par la ville de Nice, erreur qui a été reconnue et réparée. Par contre je m'interroge aujourd'hui publiquement, je lis dans le document que vous m'avez remis que la Ville a fait appel de ce jugement ; on est condamné à 248 euros pour un montant que nous reconnaissons dû, suite à une erreur, et on fait appel alors qu'il nous réclame près d'un million de francs lourds !

Il est évident que si vous provisionnez à 100 % tous les procès de la Ville et si on les perd tous, on arrive à vos plus de 100 millions d'euros, mais c'est un truquage véritablement, ce n'est pas sérieux. Et je redis que les audits dont vous parlez vous-même ont arrêté la somme à 16 à 30 millions d'euros.

Je ne parle pas, j'allais l'oublier, dernière remarque, de l'association Nice Opéra, Monsieur le Maire. Elle est dissoute mais elle n'est pas liquidée, et la municipalité Peyrat a payé ces dernières années des sommes très importantes suite à la dissolution et à la liquidation de l'association Nice Opéra, pour des faits qui remontent aux années 1985 à 1991, puisque c'est en 1991 que cette association a décidé de se liquider, je le dis dès à présent, nous y reviendrons un jour, dans des conditions illicites et dans des conditions je crois illégales ; en tout cas les procès continuent.

Cela, c'est effectivement l'héritage du passé. Par conséquent, Monsieur l'Adjoint, je vous rejoins, la situation est lourde parce que l'héritage du passé est lourd, mais de quel passé s'agit-il ? Il s'agit essentiellement de la gestion des municipalités Jacques Médecin et non pas de la municipalité de Jacques Peyrat.

Alors, notre proposition, quelle est-elle ? Elle est de vous dire, Monsieur le Maire, il faut quand même réfléchir, c'est bien beau de vouloir, comme l'a dit un élu précédemment, noircir le débat. Mais, à trop vouloir prouver, on ne prouve plus rien. Vous connaissez l'adage : quand la politique rentre dans le prétoire, la justice a tendance à partir. Mais je crois que vous, vous avez commis l'erreur de vouloir faire entrer la justice dans l'enceinte communale et de le faire de façon partielle et donc partiale, et donc fausse.

Je crois qu'il faut se reprendre et il faut mieux réfléchir. Les solutions existent, elles ont été proposées et je n'allongerai pas ce débat, je reprends à mon compte les propositions qui vous ont été faites notamment par Patrick Allemand, par madame Gaziello, par Yann Librati, il faut faire des économies partout et notamment dans le train de vie, je crois. C'est ce qui me paraît le plus important. L'argent y est, la Ville n'est pas du tout en faillite, elle n'est pas en vue d'une tutelle, absolument pas ; il vous appartient de prendre des mesures d'économies et ensuite d'apprécier s'agissant des rentrées d'argent, mais en ce qui me concerne, je considère que dans l'époque où nous vivons, avec la difficulté qu'ont les ménages, si l'on devait augmenter leurs impôts, un certain nombre, et notamment les plus faibles, les plus démunis, ne pourraient pas le supporter.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Simplement, voyez le grand démocrate que je suis, vous avez commencé à prendre la parole à 10 h 22 et vous finissez à 11 h 02. Ce n'est pas mal pour le président d'un groupe de deux élus !

Madame Micheline Baus, vous avez la parole.

Mme BAUS.- Monsieur le Maire, l'audit réalisé par le cabinet Ernst & Young est substantiellement différent de celui contenant les préconisations de la Chambre régionale des comptes et d'autres audits précédents. Néanmoins, certaines grandes lignes sont communes et sont parfaitement connues de tous. J'en citerai trois.

La première est une volonté partagée, au cours des treize dernières années, de ne pas augmenter les impôts, conduisant à des taux inférieurs de près de 10 % à la moyenne nationale.

La deuxième est une augmentation significative des dépenses de fonctionnement, dont celles relatives à la masse salariale mais liées, rappelons-le, au maintien de certaines compétences transférées pour partie seulement à la CANCA, à la mise en place - cela nous a été imposé - des 35 heures qui ont dû générer des emplois, en même temps que la résorption de certains emplois précaires, à la création d'équipements nouveaux et de territoires nécessitant des recrutements supplémentaires.

Quant à la troisième ligne commune, c'est une chute importante de l'autofinancement et, corrélativement, un recours important à l'emprunt pour

financer des équipements nécessaires, des travaux de grande envergure qui ont été réalisés au cours de la mandature. On peut citer, par exemple, les travaux connexes du tramway avec la réalisation des cinq places principales de Nice, le conservatoire national de région, la bibliothèque municipale à vocation régionale, l'université Saint-Jean-d'Angély et puis, des travaux qui ne se voient pas mais qui ont été très utiles ces derniers jours puisque nous avons de graves intempéries sur la ville : le réseau d'assainissement et d'eau pluviale.

Nul n'ignorait que cet ensemble de faits, conduisant à une situation financière difficile à partir de 2006, devaient induire le choix d'une pause nécessaire des investissements. Aujourd'hui, la situation économique mondiale et conséquemment nationale qui a changé, la légitimité de votre nouvelle municipalité, Monsieur le Maire, à mettre en œuvre votre projet induisent d'autres choix ; d'autres choix rendant nécessaire la recherche de sources complémentaires de financement.

Ainsi les trois orientations : vouloir mobiliser toutes les ressources afin de réaliser un niveau d'investissement qui relaie le plan de relance gouvernemental pour enrayer la crise et pour redynamiser l'économie locale, réorienter ces investissements vers une amélioration de la cohésion sociale dans chaque quartier, assujettir à cette ambition les budgets de fonctionnement, ces trois orientations ne nous paraissent pas contestables.

Pour cela, tout en restant vigilants et dans un esprit constructif, dans le suivi de la politique annoncée au niveau des ressources humaines, de la maîtrise du budget de fonctionnement, ces trois orientations, nous les approuvons.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Plus personne ne demande la parole ?

Je vais donc clôturer le débat sur nos orientations budgétaires.

D'abord, Monsieur le Président de la commission des finances, je répondrai au fur et à mesure sur un certain nombre de propositions que vous avez voulu tracer dans votre responsabilité légitime de président de la commission des finances, mais vous avez tout de suite placé le débat de manière un peu idéologique sur le plan de relance du président de la République.

Ce débat d'orientation budgétaire intervient précisément au moment où tous les grands de cette planète considèrent que la situation mondiale exige de la part de chacun des mesures exceptionnelles. On peut contester, débattre sur le plan de relance présenté à Douai par le président de la République le 4 décembre dernier, le jour où nous devons tenir nos orientations budgétaires, ce qui a justifié que nous les reportions, car quel intérêt de présenter des orientations budgétaires si celles-ci ne complètent pas et ne prolongent pas un plan de relance national ? Imaginez que ce plan de relance budgétaire repose essentiellement sur une mobilisation importante de

l'État pour des emplois aidés, bien évidemment nous aurions eu intérêt à présenter des orientations budgétaires qui s'inscrivent dans ce prolongement. Il se trouve qu'il y a deux philosophies en France qui se confrontent depuis toujours, entre socialistes et républicains démocrates, c'est d'un côté le choix de l'activité et du soutien social par la création de richesses et d'emplois, par le biais de l'investissement, et, de l'autre côté, le choix des politiques d'emplois aidés que nous avons malheureusement souvent connues par le passé et où l'on augmentait la dépense publique en réduisant les marges, tant pour l'État que pour les collectivités, pour pouvoir investir et créer les infrastructures dont notre pays avait besoin, les logements aussi dont nous avons besoin, les équipements publics dont nous avons besoin, la compétitivité des territoires qu'il fallait dynamiser par l'aménagement des infrastructures nécessaires, notamment en matière de plates-formes logistiques ; toutes politiques d'investissement qui créent de l'emploi et qui apportent donc une réponse sociale logique.

Le plan de relance de Douai est donc passé par là, aussi j'ai souhaité, avec l'ensemble de la majorité municipale et de mes collègues que je veux remercier pour leur soutien, et notamment notre adjoint aux finances et notre conseiller au budget, Christian Tordo et Philippe Pradal, que nous nous inscrivions parfaitement dans ce prolongement.

Je pense que cette année 2009, comme vous l'avez souligné, Monsieur Librati, je partage entièrement votre analyse, sera une année très difficile. Faire preuve d'optimisme à cette tribune en disant à nos concitoyens « dormez tranquilles braves gens, tout va bien, votre collectivité, vos collectivités dans les Alpes-Maritimes prennent des dispositions qui font que chacun sera épargné » ne serait pas honnête. Ce n'est pas la collectivité qui peut se substituer à cette politique dévastatrice générée par les États-Unis avec les *subprimes* et les nouvelles annonces que nous avons vues au plan planétaire ces derniers jours. On sait d'où part le mal, on sait que le capitalisme financier dans sa phase la plus libérale a été dévastateur, que ce capitalisme financier sans encadrement, sans contrôle et sans que la puissance publique à un moment puisse dire stop, cela suffit, que les grands patrons qui se distribuent entre eux les parachutes dorés, les stock-options, en laissant sur le carreau les petits épargnants, ces politiques-là on ne les verra plus jamais, et s'il y a peut-être quelque chose d'utile à cette crise financière c'est que, enfin, les grands de ce monde, à l'initiative du président de la République française et président de l'Union européenne jusqu'au 31 décembre, ont réussi à admettre le principe qu'il fallait mettre un terme à un certain nombre de pratiques.

J'ai noté notamment au Parlement que, même s'il y a de grands débats idéologiques sur l'audiovisuel public, sur le repos dominical ou sur le travail dominical, sur ce sujet en tout cas, au lendemain de Douai, toutes les formations politiques quelles qu'elles soient dans notre pays - et c'est pourquoi je suis un peu surpris par les différences que vous exprimez ici et qui ne semblent pas s'inscrire dans le prolongement de vos responsables politiques nationaux - ont dit : c'est plutôt bien de faire le choix de mobiliser

1 800 millions d'euros sur le logement. Vais-je rester insensible à cela alors que, comme vous l'avez rappelé, la priorité affichée par les Niçois et les Azuréens c'est bien le logement et que, plus on se mobilisera sur le logement et plus on se mobilisera sur les opérations de renouvellement urbain pour lesquelles nous avons contractualisé avec l'Agence nationale et le conseil général des Alpes-Maritimes, plus on bénéficiera notamment des 600 millions d'euros supplémentaires prévus en 2009 par le plan de relance.

Notre programme d'orientation budgétaire s'inscrit donc parfaitement dans tout cela et nous essayons d'en bénéficier à plein parce que, si nous ne faisons pas ces choix, c'est autant que la collectivité ne réalisera pas.

Je remercie Christian Tordo pour ce qu'il a proposé et ce qu'il a modifié par rapport à ce qui s'est passé au cours des semaines écoulées, c'était un travail extrêmement difficile, je veux lui rendre hommage ainsi qu'à Philippe Pradal et, autour d'eux, à tous les services et tous les adjoints délégués en charge qui ont apporté leur contribution.

Passé cela, ce plan de relance a un autre mérite, et je tiens à le souligner aujourd'hui en présence de madame Niçaise : c'est la simplification des procédures. Là aussi je partage avec vous, Monsieur Librati, une analyse qui est exactement la même. En effet, ce que nous avons subi ces dernières années, et là c'est le président sortant du Conseil général qui parle, sur le comportement d'un certain nombre d'entreprises en matière d'avenants, vous avez parlé de 5 %, j'ai été confronté quelquefois à 15, 20 ou 25 % d'avenants en cours d'exécution, où j'ai dû suspendre des chantiers, paralyser la circulation pendant un an sur des axes stratégiques dans le département, simplement parce que j'ai eu des chantages odieux d'entreprises auxquels je n'ai pas voulu céder face à ces comportements inqualifiables. Ce qui m'étonne aussi, Monsieur Librati, c'est que quels que soient, et je parle de mes responsabilités précédentes, les appels d'offres ouverts et européens les plus larges possibles que j'ai pu lancer, systématiquement nous n'avons pas vu de grandes entreprises de dimension internationale, européenne ou nationale venir se positionner sur des marchés azuréens. Donc, lorsque vous dites qu'on peut s'étonner que sur certains marchés on se retrouve toujours avec des appels d'offres infructueux, les questions que vous posez sont celles que j'ai posées publiquement au cours des cinq dernières années. Je voudrais tellement que nous réussissions ensemble par un travail collectif, voilà pourquoi je me réjouis que vous occupiez aussi cette responsabilité et que vous l'ayez acceptée, tout comme je me réjouis que madame Niçaise ait accepté sa responsabilité, pour qu'ensemble nous envoyions le même message parce que nous savons que, dans ce domaine, il peut y avoir jusqu'à 15 ou 20 % d'économie, et 15 ou 20 % d'économie sur un marché de voirie, c'est 15 ou 20 %, avec le même montant programmé sur un exercice budgétaire, de kilomètres de voirie en plus que nous réaliserons. Et l'on peut parler des réseaux d'électrification, d'assainissement, etc.

Je vous remercie parce que nous sommes complètement en phase.

Il en est de même pour la simplification des procédures, que ce soit sur la commande publique où l'on passe de 40 000 à 200 000 euros, ou sur le niveau d'appel d'offres où l'on passe de 460 000 à 5 150 000 euros, c'est-à-dire le niveau plafond fixé par l'Union européenne et où se situent la plupart des pays de l'Union européenne. On se demande pourquoi on va plus vite pour réaliser en Italie ou en Espagne et pourquoi on va si lentement pour réaliser chez nous. On peut se poser la question, ce n'est pas inutile parce que si l'on procède avec des méthodes vertueuses, et j'attends que vous me fassiez des propositions par rapport à ces nouvelles procédures pour que nous puissions garantir un système parfaitement transparent, c'est un moyen pour nous aussi de dire : ayons le pouvoir d'imposer un certain nombre de choses et une accélération des procédures, on va démarrer dans les deux mois ou dans les trois mois ce que l'on démarrerait traditionnellement dans les un an, un an et demi à deux ans, mais il faut que vous respectiez un certain nombre de règles.

C'est là qu'on voit, entre le plan de relance, les moyens nouveaux sur les procédures données aux collectivités, que d'un coup, là où l'on pensait être dans une espèce de liberté des marchés et de la concurrence qui faisait que tous les hommes politiques, de gauche ou de droite, finalement n'étaient plus tellement considérés parce qu'on finissait par penser qu'ils étaient inutiles et que c'est la loi du marché qui s'imposait, aujourd'hui qui protège le citoyen ? C'est l'homme politique. Qui fait qu'en France n'importe quel petit épargnant sait qu'il peut aller retirer demain à sa banque ce qu'il a placé, ce qui malheureusement n'est pas le cas dans un grand nombre de grandes démocraties au monde ? C'est que le politique a pris le dessus. Ce qui fait qu'à la ville de Nice, au Conseil général, à la communauté urbaine, on puisse malgré tout continuer à discuter avec Dexia, avec la Caisse des dépôts et consignations sur les investissements que nous avons à réaliser, c'est que le pouvoir politique, contre toute attente, entre deux heures et quatre heures du matin, quand il a fallu sauver Dexia, a dit : je prends les 29 % de minorité de blocage en capital, alors que c'était parfaitement interdit par le traité de Maastricht, de Nice, etc. Jusqu'à présent, on nous imposait des critères, on disait « c'est interdit ». Et puis, la crise arrive, on ne demande l'autorisation à personne et, bizarrement, les instances juridiques européennes n'engagent même pas de poursuites contre nous, et c'est la présidence française qui a amené tous ses autres partenaires européens à suivre le même modèle, le même comportement et la même attitude.

Là où vous avez pu un peu contester cette politique nationale, alors que je ne souhaite pas trop qu'on parle de politique nationale ici, entre désaccord et accord, dans notre débat, j'ai estimé devoir y répondre parce que les Niçois sont des Français comme les autres et qu'ils puissent aller au Crédit lyonnais, à la Société générale, à BNP Paribas ou n'importe où en sachant que demain ce qu'ils ont placé, de la somme la plus modeste à la plus importante, ils sont sûrs qu'ils pourront le retirer et en faire ce qu'ils veulent, je crois que le fait d'appartenir à un pays qui sait que son pouvoir politique a protégé chacun de ses concitoyens de cette manière, cela mérite d'être dit et de se dire que l'on vit dans un pays où l'on a des responsables politiques qui ont été capables de cela.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous dire qu'il m'arrive quelquefois de fermer les yeux, de me placer dix-huit ou vingt mois en arrière et de faire un petit cauchemar en me disant : et si c'était la dame qui était là ! Je ne vous le dis même pas, parce que je pense sincèrement que nous avons eu beaucoup de chance d'avoir un homme d'État à la hauteur d'un tel enjeu.

Pour le reste, Madame Baus, vous nous dites : chute de l'autofinancement que vous avez relevée, 2006 aurait dû induire une pause. Vous apparteniez à cette majorité, cette pause n'a pas été faite, on a continué. En même temps, vous dites aujourd'hui : nous sommes prêts à soutenir vos choix parce que, par rapport à un état des lieux qui est ce qu'il est, et je ne polémiquerai pas, vous considérez que pour que nous soutenions l'économie, parce que ma seule préoccupation aujourd'hui, je le dis avec toute ma force de conviction à chacune et à chacun d'entre vous, parce que notre responsabilité collective, même si certains s'en défendent, même si certains critiquent, je veux solder pour tout compte le passé, mais je le dis une dernière fois, je n'ai pas pu dire en avril je lance un audit, je veux qu'on dise tout, qu'on sache tout, qu'on rende tout public et à partir de là ce sera ma politique ; ma politique commence aujourd'hui, mon plan commence aujourd'hui. Nous n'avions qu'un budget de transition et je le rappellerai toujours avec force parce que, Monsieur Chauvet, lorsque vous avez l'outrecuidance de dire que tout cela est la faute des fonctionnaires municipaux...

M. CHAUVET.- Je n'ai pas dit cela, j'ai dit le contraire.

M. LE MAIRE.- ... permettez-moi de vous dire que j'assume complètement ma responsabilité et que je ne reprocherai jamais à un fonctionnaire municipal dans cette maison d'être à l'origine de choix politiques qui conduisent dans le mur. Je suis désolé, j'assume ma responsabilité politique.

M. CHAUVET.- J'ai dit le contraire.

M. LE MAIRE.- J'ai de la considération, du respect et de l'estime pour tous les agents de cette maison et j'estime que la mairie de Nice a des agents et des fonctionnaires de très grande qualité et de très haut niveau, et pas forcément leur hiérarchie, parce que je vais vous dire, si un seul élément de ma hiérarchie commet une faute derrière, ceux qui sont ici et qui dirigent les fonctionnaires municipaux, je ne laisserai rien passer ; ils le savaient lorsque j'ai fait appel à leur compétence. Je ne laisserai rien passer.

Monsieur Chauvet, je réponds maintenant et j'ai écouté tout le monde.

M. CHAUVET.- Vous avez mal entendu.

M. LE MAIRE.- 10 h 22/11 h 02, c'était votre temps de parole, alors c'est terminé. Mais lorsque, Monsieur Chauvet, celui que vous aviez recruté comme directeur général des services n'a même pas eu la délicatesse, le jour de l'installation du maire, de lui rendre visite en lui disant : Monsieur le

Maire, j'arrive au bout, j'ai six mois à prendre, mais j'ai du respect pour les agents que j'ai dirigés ici, parce que mon métier était de diriger les agents et pas de conduire une action politique, et de répondre aux attentes politiques de ceux qui m'ont recruté pour jouer ce rôle, mais dans le respect de mon administration, celle que je dirige, mon devoir est de vous apporter tous les indicateurs nécessaires pour pouvoir bâtir un budget 2008 que votre prédécesseur n'a pas voulu bâtir ; eh bien, quand on se trouve dans cette situation, Monsieur Chauvet, qui est inqualifiable, je me permets de dire aujourd'hui, Monsieur Chauvet, que j'ai du respect pour les fonctionnaires mais que, manque de chance pour eux, celui qui était à leur tête et qui était bel et bien choisi par le pouvoir politique de l'époque, s'est montré indigne de la responsabilité qu'il exerçait à la tête de cette administration municipale.

Je ne vous laisserai donc pas dire que si cet audit révèle un certain nombre de choses, un seul des fonctionnaires de la Ville serait en cause là-dedans ; le seul responsable c'est le pouvoir politique qui était exercé à l'époque, Monsieur Chauvet.

Vous avez parlé de truquage ; très bien. On dira au plus grand cabinet d'audit international qui agit dans les plus grandes industries, les plus grandes entreprises de ce monde, les plus grandes collectivités de notre pays, que le document qui est fourni à tous les Niçois est, selon vous, un document truqué ! Il serait truqué selon quoi et, selon vous, pourquoi ? Parce qu'il fait apparaître que la liste des principaux contentieux qui figurent en annexe du document d'orientation budgétaire précise que pour la seule première dizaine de litiges, et il y en a des dizaines d'autres derrière, on arrive déjà à un montant qui approche les 100 millions d'euros. La réalité c'est que la totalité est de 410 millions d'euros ! C'est la première dizaine de litiges, mes chers collègues, dont seulement le quart environ ont été payés ou provisionnés, et à peine arrivé, quand vous vous retrouvez sur le contentieux, sur la procédure engagée par mon prédécesseur, pour ceux qui me disent « vous n'allez pas assez vite sur le grand stade », non je ne vais pas très vite, c'est vrai, parce que je n'ai pas envie de plomber une troisième fois le grand stade, il n'est pas bon de confondre vitesse et précipitation, et cela nous a conduits à quoi ? A 3,5 millions d'euros ! Quand on sait qu'un terrain de grands jeux couvert, en synthétique, comme je l'ai fait à la Clua ou au stade Nicolai en moins de six mois, et que votre responsabilité, si vous aviez mené des politiques de proximité dans chaque quartier, aurait été d'en faire autant sur chaque terrain de grands jeux de chaque quartier de la ville de Nice, et je remercie mon adjoint aux sports Gilles Veissière qui en ce moment est en train d'accélérer les procédures pour reprendre tous ces retards...

M. MARI.- On en a fait sept !

M. LE MAIRE.- Avec 3,5 millions...

M. MARI.- On a fait sept terrains de grands jeux.

M. LE MAIRE.- Soyez respectueux. J'ai écouté, maintenant je réponds, Monsieur Mari. Je sais qu'il est déjà tard pour vous mais je vous demande d'être respectueux.

3,5 millions de contentieux payés, c'est ce qui aurait permis de faire très exactement huit à neuf terrains de grands jeux en synthétique dans chaque quartier. Nous avons dû les payer simplement sur des erreurs de procédure. On sait que ces 3,5 millions ne sont qu'une première étape parce que, malheureusement, le contentieux s'élevant à 47 millions d'euros, en deuxième instance nous pourrions avoir une facture beaucoup plus élevée que cela.

J'ajoute qu'il y a quinze jours - voyez, c'est tout le temps que ça tombe - la ville de Nice a perdu un procès engagé contre la municipalité précédente au sujet du handball. Résultat : condamnation pour 843 000 euros pour gestion de fait, 843 000 euros ni prévus ni budgétés ; ils n'étaient inscrits nulle part. Et cela nous est tombé tout d'un coup, au moment où je prépare le budget ! C'est très agréable, c'est très sympathique ! Vous n'y faites même pas référence et pourtant, cela nous est tombé dessus.

En matière de truquage, vous vous adresserez à Ernst & Young, vous n'avez qu'à les poursuivre et leur dire : vous avez fait un document truqué qui a été présenté à la ville de Nice. Les Niçois savent que ce n'est pas un truquage, le document est public et tout cela ce sont des faits, rien que des faits.

Vous me dites ceci : le fait d'avoir augmenté la masse salariale finalement n'est pas grave, cela crée des emplois. Je vais vous dire, les 1 000 emplois qu'on a recrutés depuis 2003, alors qu'on venait de transférer quatre compétences à la Communauté d'agglomération : les transports, le développement économique, l'assainissement et le logement, quatre compétences qui ont amené la Ville à transférer 800 de ses agents à la Communauté d'agglomération, en même temps que l'on transférait ces 800 personnes et que l'on perdait quatre compétences ici, on en recrutait 1 000 de plus, et vous dites : c'est formidable parce que c'était tout simplement une politique de soutien à l'emploi, selon vos propres termes. Moi, je pense que si l'on avait utilisé le coût de ces 1 000 emplois dans de l'investissement productif, on aurait créé sans doute beaucoup plus que 1 000 emplois.

Mais le vrai problème, et j'y viendrai tout à l'heure en répondant globalement dans ma conclusion, c'est que cela fait plus de treize ans qu'on dépense dans des investissements improductifs, dans des dépenses publiques et des charges de fonctionnement et qu'on ne dépense pas pour créer de la compétitivité, de l'innovation qui nous permette d'apporter des recettes nouvelles à la Ville, parce que si vous aviez su créer des activités à Nice qui apportent des recettes nouvelles à la Ville, nous ne serions pas en train de débattre de tout cela aujourd'hui. Mais à aucun moment votre préoccupation n'a été de créer des activités nouvelles.

Alors, puisque vous prenez la dépense publique et que vous essayez de justifier qu'ici ou là on a mis des agents pour surveiller le tramway, etc., en réalité, et c'est la vérité, vous avez fait huit territoires et vous avez décidé de mettre des centaines de salariés dans les territoires ; la création des emplois est là. Moi, la première décision que j'ai prise en arrivant ici, dans les premiers comités techniques paritaires que j'ai faits, a été de recentraliser ; recentraliser pour plus d'efficacité et démontrer qu'en multipliant les services du nettoyage, de la voirie, de l'entretien et autres sur les territoires, on avait rendu inefficace l'entretien de la ville puisque plus personne ne considérait que cette ville était propre, que la voirie était bien entretenue, que les réseaux d'éclairage étaient en bon état... En recentralisant, on est déjà sur une courbe d'efficacité que tout le monde salue dans le récent sondage Sofres, plus d'efficacité et besoin de moins de moyens humains, et c'est bien sûr sur ce chapitre que j'entends, comme l'a annoncé Christian Tordo tout à l'heure, ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux, pour en revenir à un niveau normal et faire des économies qui nous permettront de garder au niveau le plus bas possible l'augmentation de la fiscalité.

Maintenant, cher Patrick Allemand, Monsieur le premier vice-président de la Région, monsieur « je souhaite qu'on mette un terme à tous les grands chantiers du département », c'est désormais l'alias dont je vous surnommerai puisque c'est une grande déclaration que vous avez faite à l'inauguration de la trémie de la Manda samedi dernier, monsieur le premier vice-président a annoncé qu'on ne réaliserait plus aucune grande infrastructure dans le département et que c'était sa vision politique des choses. Ce n'est pas la nôtre ici, donc bien évidemment je comprends la position qui est la vôtre. Mais quand même, vous m'avez tellement demandé, depuis que je suis élu maire, de dépenser le plus possible, si souvent : avril, mai, juin. Qu'est-ce qu'attend le maire de Nice pour présenter enfin la ligne 2 du tramway ? Polémique. La gauche lance sa ligne 2 du tramway. Je peux vous dire que la revue de presse est longue. Après : ça ne va pas assez loin, il faut aller jusqu'à Saint-Isidore. Et puis : il faut vraiment aller jusqu'à La Trinité pour la ligne 1. Et puis : qu'est-ce qu'on attend pour se prononcer sur le stade de football ? J'ai lu votre programme aussi, Monsieur Allemand, vous avez lu le mien mais j'ai lu le vôtre et je l'ai fait chiffrer par des gens qualifiés qui m'entourent : vous avez pris des engagements devant les Niçois pour 1 139 500 000 euros ! Avec l'audit de Ernst & Young qui, me semble-t-il, n'a pas été trop contesté de votre côté, dites-moi, si aujourd'hui vous étiez là, comment vous feriez en n'augmentant pas la fiscalité, pour financer vos 1 139 500 000 euros d'investissement.

J'ai la liste là, elle y est. Après m'avoir dit et interpellé je ne sais combien de fois : qu'est-ce que vous attendez, Monsieur le Maire ? C'est vous qui m'avez réclamé, et je me rappelle ce débat que nous avons eu pendant les élections municipales où vous me disiez : pourquoi ne vous engagez-vous pas fermement sur la ligne 2, alors que moi je m'engage fermement sur la ligne 2, disiez-vous, Monsieur Allemand. Je disais : je ne m'engagerai pas sur la ligne 2 tant que je ne saurai pas réellement ce qu'il y a dans les comptes de la

municipalité. Vous, vous étiez embarqué déjà dans des engagements inconsidérés là où moi, je faisais preuve de la plus grande des prudences.

Je vais expliquer comment je vais faire pour que ça ne touche pas l'impôt des contribuables niçois et qu'on puisse quand même le faire, mais j'ai attendu d'avoir la certitude et les chiffres avant d'aller jusqu'au bout de mes engagements. C'est toute la différence entre vous et moi, moi qui ai plutôt fait la preuve qu'en matière de gestion d'une grande collectivité, je ne m'étais pas trop trompé, mais je ferai référence à quelques-uns de vos propos qui remontent à 2003 et au résultat qui est le mien aujourd'hui.

Dans un premier temps, je me contente de prendre votre déclaration d'août 2007 qui est si savoureuse, Monsieur le premier vice-président de la Région. C'est extraordinaire ! Août 2007, Patrick Allemand : « *Quand on est candidat, ce n'est pas contre quelqu'un mais pour un projet, pour gagner* ». « *Il n'y a pas de mauvais adversaire. Je ne sous-estime pas Jacques Peyrat, il est d'ailleurs en meilleure position qu'en 2001 car il a fait moins d'erreurs durant ce mandat* ». Signé : Patrick Allemand qui a été relayé plusieurs fois sur des blogs, etc. C'est-à-dire que vous êtes parti en campagne électorale dans une espèce d'alliance objective avec les amis de monsieur Chauvet et de monsieur Peyrat, en considérant que sa gestion avait été plutôt bonne et, aujourd'hui, vous essayez de nous expliquer à nous qu'on découvre les choses ! Il y a une différence c'est que, pendant que vous conduisiez cette campagne sur ce thème, Monsieur Allemand, en disant : tout va bien, le maire sortant a une très bonne gestion, moi je disais : il y a un problème et j'alerte les Niçois parce qu'il faut tout dire avant pour tout faire après.

Vous faites référence à la Chambre régionale des comptes de 2004...

M. ALLEMAND.- 2007.

M. LE MAIRE.- Permettez-moi de vous dire que la période de référence que vous utilisez est la période 1999-2004.

M. ALLEMAND.- 2007.

M. LE MAIRE.- Il faut tout dire, Monsieur Allemand, pourquoi n'allez-vous pas jusqu'au bout de vos précisions ? C'est un rapport de la Chambre régionale des comptes qui est fait en 2007 et qui porte sur la période 1999-2004 et pas sur la période 2004-2008, Monsieur Allemand. Cela fait toute la différence, permettez-moi de le préciser. Et que disais-je reprends vos propos, comme ça on l'aura dit deux fois, et vous et moi - la Chambre régionale des comptes en conclusion de cette analyse rétrospective ?

« La Chambre considère que la situation financière apparemment convenable ne devrait pas masquer la perspective, à partir de 2006, d'un accroissement de l'endettement de la Ville sous l'effet de dépenses d'équipement évaluées à 240 millions d'euros pour les deux années 2007 et 2008. »

En effet, à périmètre budgétaire identique, ces dépenses ne pourront vraisemblablement pas être couvertes par un autofinancement supérieur à 50 millions d'euros par an, sauf à actionner le levier fiscal, à comprimer les dépenses de fonctionnement ou à dégager des ressources financières nouvelles. En l'état actuel des bases fiscales de la Ville, un accroissement de 10 % des taux de fiscalité ne produirait guère plus de 20 millions d'euros de ressources supplémentaires, ce qui serait nettement insuffisant pour couvrir un besoin de financement d'investissement évalué à plus de 100 millions d'euros. Ce besoin devrait être alors couvert par l'emprunt. Or, un emprunt annuel de 100 millions d'euros, aux conditions financières offertes aux collectivités locales à ce jour, correspondrait à une charge annuelle supplémentaire estimée à 300 euros par habitant. »

C'est en 2007, sur la période 1999-2004 ; ces préconisations ont été faites à la municipalité de monsieur Peyrat dont vous dites pendant toute la campagne 2007-2008 que sa gestion est en bien meilleure position qu'en 2001 parce qu'il a fait moins d'erreurs qu'avant. Me confirmez-vous aujourd'hui que c'est votre analyse ? A aucun moment, ces préconisations de la Chambre régionale des comptes n'ont été mises en œuvre. Et si je prends le livre blanc dans lequel le mentor de monsieur Chauvet disait « j'ai été un formidable gestionnaire, c'est le livre blanc que je viens de faire réaliser qui le dit, prenez donc le bon gestionnaire que je suis », approuvé par monsieur Allemand, comment ce livre blanc concluait-il ?

« En 2007, il ressort une augmentation de l'annuité de la dette qui est conjuguée à une chute très forte de la ressource de fonctionnement (parce que là ce n'est pas 2004, c'est 2007, commandé par monsieur Peyrat) que constitue la dotation de solidarité communautaire. Cela provoque la diminution de l'épargne nette. On observe donc une dégradation de l'excédent brut courant, liée principalement à la chute des ressources externes nationales et intercommunales, qui réduit la capacité de remboursement de la dette au moment où celle-ci augmente. Apparaît donc en fin de période un double effet de ciseau : le premier effet de ciseau portant sur l'évolution différentielle entre les ressources et les charges de fonctionnement, le second effet de ciseau portant sur le rapport différentiel entre la variation de l'excédent brut courant et celle de l'endettement. »

C'est peut-être du jargon financier mais tout le monde comprend que la Ville était en train de prendre l'eau.

Vous le comprenez, j'étais convaincu que si le maire précédent n'avait pas adopté de budget, c'est bien parce qu'il ne pouvait pas engager des dépenses prévues et notamment le projet de la nouvelle mairie, très coûteux.

Que s'est-il passé ? Vous, vous êtes resté sur votre position de bonne gestion et de satisfecit pendant toute votre campagne pendant que moi, le 18 février 2008, les faits sont têtus, je faisais un point presse en disant :

- 1) déni de démocratie : deux conseils municipaux réunis dans les trois dernières semaines précédant une élection municipale, les 18 et 29 février 2008, pour prendre des décisions particulièrement scandaleuses (grand stade, PLU, concessions pour les plages, etc.) ;
- 2) c'est une parodie qui n'a qu'une seule motivation : l'impossibilité de boucler en équilibre le budget 2008 sans augmenter la fiscalité s'il devait contenir toutes les dépenses programmées par Jacques Peyrat ;
- 3) c'est un véritable hold-up budgétaire, nous n'aurons que quelques jours pour préparer un budget en équilibre avant le 15 avril 2008 ; cela montre clairement la dégradation de la situation budgétaire de notre ville.

Voyez-vous, Monsieur Allemand, vous avez donné un satisfecit à votre adversaire, vous étiez donc en alliance objective la plus totale, les Niçois vous l'ont fait payer autant à vous qu'à la liste de monsieur Peyrat, parce que ce qui était crédible c'est d'avoir dit la vérité, toute la vérité, rien que la vérité aux Niçois avant, et au rendez-vous où je me trouve aujourd'hui, au moment de l'heure de vérité où j'ai tout dit aux Niçois avant et où j'ai dit que je donnerais les chiffres avant la fin de l'année sur la base d'un audit incontestable tant au plan financier que technique, contrairement à ce que vous pouvez imaginer, les Niçois nous sauront gré d'avoir eu le courage d'aller jusqu'au bout de ce que nous avons annoncé avant, là où vous avez entretenu le flou le plus absolu.

D'ailleurs, lorsque monsieur Christian Tordo et monsieur Philippe Pradal disent qu'il y a trois options, c'est dans le document de l'audit qui vous est distribué : soit on prend le budget en dépenses préparé par la municipalité Peyrat mais jamais soumis au vote du Conseil municipal, et vous en avez pour 42 % d'augmentation de la fiscalité ; soit vous ne faites rien et vous êtes mis sous tutelle de l'État ; soit vous vous en tenez au niveau que je choisis pour continuer à soutenir l'activité et apporter aux Niçois la qualité de vie qu'ils sont en droit d'attendre et leur faire ce qui n'a pas été fait par la précédente municipalité, c'est-à-dire une politique de proximité quartier par quartier, 80 à 90 millions d'euros d'investissement sur l'année, et c'est 22 % d'augmentation de la fiscalité.

Imaginez un seul instant, mes chers collègues, sur quelque banc que vous siégiez, que lors de ma première séance du Conseil municipal je n'aie pas proposé l'annulation de la délibération du 14 septembre 2007 qui lançait la construction du nouvel hôtel de ville à la gare du Sud et qui donnait l'échéancier suivant :

- 2008 : 13 millions d'euros TTC ;
- 2009 : 60 millions d'euros ; c'est-à-dire qu'au moment où nous nous réunissons, il faudrait présenter 60 millions d'euros en plus des 80 millions d'euros que l'on vous propose ;
- 2010 : 65 millions d'euros ;
- 2011 : 21,3 millions d'euros ;

- 2012 : 2,5 millions d'euros.

C'est le rapport présenté par monsieur Peyrat et sa municipalité le 14 septembre 2007.

Cela veut dire que ce que préconise l'audit Ernst & Young aurait conduit de toute façon celui qui n'aurait pas pris la décision d'annuler, quel qu'il soit, que ce soit vous ou monsieur Peyrat qui l'ait emporté, à proposer aux Niçoises et aux Niçois une augmentation de la fiscalité de 42 %. Heureusement que ma municipalité a pris la décision d'annuler cette décision !

Je laisserai dans quelques instants à Rudy Salles le soin, puisqu'il siège au Conseil régional, d'apporter quelques précisions quand même, après les critiques que vous avez formulées, sur ce qu'est la réalité de votre comportement dans la vie politique et dans la vie publique.

Madame Gaziello, vous avez fait le procès des politiques révélées par cet audit ; je ne peux que vous en rendre hommage puisque, finalement, nous sommes sur la même longueur d'onde. Vous avez reproché tout ce qui est dit par cet audit en disant que ce n'est pas bien. Nous le disons tous les deux, camarade Gaziello ! Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, cela me donne le sentiment que vous êtes en train de faire un chemin important qui pourrait vous amener à vous retrouver dans notre groupe, vous avez même dénoncé les dépenses de fonctionnement alors que, traditionnellement, quand on appartient à votre courant de pensée politique, on favorise la dépense de fonctionnement plutôt que celle de l'investissement. Bienvenue au club, Madame Gaziello !

Enfin, vous avez parlé, Monsieur Allemand, Monsieur Chauvet et Madame Niçaise, de la mutualisation des moyens. On en vient maintenant aux économies parce que, bien évidemment, je ne veux pas terminer sans dire ce sur quoi nous avons travaillé en matière d'économies. Vous dites : ce n'est pas bien de mutualiser les moyens en matière de gestion des ressources humaines, c'est-à-dire que ce que vous nous proposez en réalité, c'est de faire des économies mais d'augmenter les dépenses !

Franchement, quand près de mille de nos agents vont être transférés à la communauté urbaine, qu'il va en être de même pour vingt-trois autres communes de la communauté urbaine, vous voulez nous proposer de faire la même chose que ce qui a été fait au passage en communauté d'agglomération, c'est-à-dire doter la communauté urbaine d'un système de gestion de ses ressources humaines qui fasse un doublon entre la gestion des ressources humaines de la ville de Nice et celle de la communauté urbaine. Cela revient donc globalement, addition de l'impôt de la commune et de l'impôt de la communauté urbaine, à grossir la fiscalité qui de toute façon se retrouvera sur la même feuille pour les Niçois.

J'ai dit à tous mes collègues maires que nous avons à mutualiser. La ville de Nice étant le plus gros pourvoyeur de personnel, ayant déjà une direction des ressources humaines qui est parfaitement structurée, elle peut se

voir déléguer par la communauté urbaine et par les autres communes de la communauté urbaine la gestion des ressources humaines. Je ne commettrai pas la même erreur de faire monter la masse salariale alors que nous avons aujourd'hui, par cette mutualisation, la possibilité de le faire. Et, en faisant cela, Madame Niçaise et Monsieur Allemand, je ne fais que m'imprégner de ce que font Nantes et Toulouse ; Nantes et Toulouse, deux communautés d'agglomération passées en communautés urbaines, dirigées par des socialistes, communistes et verts, ont fait le choix que les charges de centralité, notamment en matière de ressources humaines, soient laissées et déléguées à la gestion de la grande commune Nantes et Toulouse. Voyez, ce n'est peut-être pas une référence, peut-être que je me trompe, mais en tout cas je m'inspire des politiques conduites par vos amis et qui me semblent plutôt, dans ce domaine, des politiques raisonnables, je ne ferai pas les mêmes erreurs que celles qui ont été faites par mon prédécesseur.

Yann Librati, j'y reviens parce que maintenant on en vient aux économies, vous proposez un certain nombre de pistes. Je vais vous dire, j'ai demandé au directeur général des services et à chacun de mes adjoints de bien vouloir me proposer des pistes d'économies, et peu ou prou nous nous y retrouvons. J'ai répondu sur les marchés publics et, bien évidemment, je souhaite que nous travaillions ensemble pour voir comment réduire les coûts.

Concernant les personnels, nous ne remplacerons pas un agent sur deux pour les départs à la retraite dans la plupart des secteurs sauf dans les secteurs prioritaires, ceux qui touchent à la sécurité, à l'éducation et aux crèches.

Dépenses de fonctionnement des services : j'ai demandé à ce que nous fassions des économies drastiques sur le parc-auto, l'essence, les cartes de circulation, les déplacements ; une marge conséquente a été estimée, dont j'attends l'addition pour la présentation du budget primitif.

Sur l'administration, papier et consommables, les fournitures où il y a aussi des marges importantes, quand je vois que chaque fois qu'on reçoit un mail, je sais que cela peut faire sourire, on appuie sur un bouton pour que le papier sorte immédiatement plutôt que de le lire sur son écran, je ne prends que cet exemple que l'on peut multiplier à l'infini. De plus, Monsieur Gaechter, cela ira dans le sens du développement durable.

M. GAECHTER. - Et, sur les e-mails, il y a même le logo des Jeux olympiques ! Cela me plaît doublement !

M. LE MAIRE. - Je suis prêt à recevoir des propositions de votre part.

Sur les bâtiments communaux, j'ai demandé qu'on regarde le prix des loyers, de l'électricité et de l'eau.

Sur les subventions, j'ai demandé à ce que les associations recevant des subventions, pour les plus importantes, soient invitées à l'effort commun à hauteur de 3 à 5 % de leur dotation. J'ai demandé à ce que l'on ne touche à aucun petit club, à aucune petite association qui, dans le domaine culturel, dans le domaine social, dans le domaine caritatif et autre, joue un rôle de service public qui est conséquent, mais s'agissant des grandes associations qui, pour certaines d'entre elles, touchent plusieurs millions d'euros, l'effort que nous nous imposons à nous en matière de confort, je souhaite que ces mêmes associations fassent les mêmes efforts pour réduire l'impact sur la subvention versée par la Ville.

Sur le train de vie, j'ai demandé une réduction du nombre de manifestations tout en préservant celles liées à des actions de proximité et à l'image de la Ville.

J'ai demandé à ce que l'on réduise le nombre des déplacements officiels ainsi que des missions à l'extérieur de la ville, à la fois pour les élus et les agents, parce que je me suis fait porter la liste et, sincèrement, j'ai vu ici ou là que c'était dans les habitudes de la maison de manière ancestrale que, pour n'importe quelle invitation que l'on recevait d'une organisation, d'un réseau, d'une association quelconque à l'autre bout de la France, de l'Europe ou du monde, on parte à un élu, deux élus, trois fonctionnaires pour représenter la Ville ; eh bien, on va réduire de 30 % tout cela et nous n'irons que là où c'est essentiel pour l'image, l'action, les retombées et l'impact direct dans la ville.

Sur le regroupement des collections artistiques dans les lieux les plus accessibles, les mieux aménagés et les plus fréquentés, je remercie madame Marland qui doit me proposer dans les prochains jours que, au regard de certains établissements, et notamment les musées qui ne sont pas fréquentés du tout, c'est-à-dire où l'on compte les visiteurs sur les doigts de la main, on regroupe un certain nombre de collections. Quand on sait le coût des sociétés de sécurité extérieures auxquelles il est fait appel, s'agissant de contrats précédents, et dont le personnel qui garde le musée est souvent plus nombreux que les personnes qui le fréquentent dans la journée, je dis que nous avons des sources d'économies importantes et conséquentes à faire dans ce domaine.

Améliorer les procédures de l'achat public et de la collectivité : cela fait partie des propositions que vous avez faites, Monsieur Librati, et que je retiens. D'ailleurs je veux vous dire que je souhaite m'entretenir avec vous de la mise en place, à l'image de ce que j'avais fait avec Jean-François Knecht au conseil général des Alpes-Maritimes, d'une commission d'évaluation sur l'exécution et les conditions d'exécution des marchés publics. Je souhaite que nous en parlions avec vous-même et avec madame Niçaise, parce que je crois que c'est en mettant la pression sur un certain nombre de ceux-ci que nous réussirons à faire des gains d'échelle.

En matière d'économies, Rudy Salles en tant que vice-président de l'Assemblée nationale a lui aussi, pour cette grande administration, mis en place

des réformes au sein d'une des plus prestigieuses institutions de notre pays où il a notamment mis en place un plan de charge sur informatique en passant à un logiciel libre où l'on peut réaliser plus de 500 000 euros d'économie ; les services de l'Assemblée nationale sont mis par son intermédiaire à la disposition de notre administration pour que nous puissions aussi, sur ce thème, moderniser et faire des économies d'échelle dans notre administration.

Je veux ensuite promouvoir les initiatives des agents de la collectivité pour identifier les gisements d'économie. Je suis convaincu qu'en ouvrant ici ce matin, très officiellement, un concours entre tous les agents de la collectivité, pour ceux qui, travaillant dans tel ou tel service, et certains viennent me le dire parfois dans la rue, dans les manifestations, dans les couloirs, dans les services : vous savez, Monsieur le Maire, il se passe telle et telle chose dans notre service, si on s'organisait, si on procédait comme ceci ou comme cela, on pourrait faire des économies d'échelle ; eh bien, je trouve que ce serait très ludique et très attractif de lancer un concours et que tous les agents, du plus modeste au plus important, qui seront capables de nous proposer des choses originales pour les réductions des dépenses de leur service, soient en plus de cela primés et récompensés lors d'une grande cérémonie en fin d'année.

Enfin, je veux privilégier les missions municipales pouvant être assumées en régie parce que, là aussi, et vous l'avez relevé, Monsieur Librati, je vous demande d'ailleurs d'y travailler avec la commission des finances, j'ai connu la période où nous avons des ateliers municipaux ; lorsque j'avais en charge les sports, s'il y avait un problème sur un terrain de boules, sur un terrain de football, dans un vestiaire, j'appelais immédiatement les ateliers. Je me rappelle cet homme tout à fait remarquable qui s'appelait monsieur Spinardi, et ensuite monsieur Bertojo qui lui a succédé ; monsieur Bertojo est toujours de ce monde, monsieur Spinardi malheureusement nous a quittés, c'était un homme d'un bon sens extraordinaire ; dans la demi-journée qui suivait, on mettait à disposition de l'équipement sportif, du club, deux ouvriers qui arrivaient et qui réglaient le problème, cela coûtait trois fois rien à la collectivité. Aujourd'hui, on passe par des procédures de marché qui durent des mois, avec des concitoyens, des responsables d'associations qui ne nous comprennent pas, qui pensent que nous vivons en parfait décalage avec la réalité qui est la leur et, quand on arrive au bout du bout de la chaîne, avec les procédures que vous avez dénoncées tout à l'heure, on a un coût exorbitant pour la collectivité. Les unes additionnées aux autres à la fin de l'année, cela représente des sommes considérables. Donc, bien évidemment, je souhaite que nous engagions une réflexion pour en revenir à notre propre organisation, à un système de régie qui nous permette de supprimer un certain nombre de marchés qui ont été passés.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Il vous faudra donc embaucher ! Il faut des ouvriers spécialisés et on ne les a plus.

M. LE MAIRE.- On fera un calcul de ce qui coûtera le plus cher et le moins cher.

Enfin, les économies d'énergie : je ne peux pas avoir déclaré que je voulais faire de Nice la ville verte de la Méditerranée et ne pas me lancer là-dedans, c'est pourquoi j'ai voulu que nous ayons un adjoint dédié à cette transversalité travaux, énergie, transports, développement durable, et c'est ce qui a été mis en application depuis. Je veux d'ailleurs vous indiquer que, ce jour, j'ai transféré à Alain Philip toutes les délégations qu'occupait le premier adjoint au maire de la ville de Nice. La continuité dans l'heure qui a suivi a donc été parfaitement assurée puisque monsieur Alain Philip est désormais délégué en titre, avant de devenir adjoint au maire en charge de tous ces sujets, avec les subdélégués qui l'accompagneront dans sa tâche.

Nous n'avons pas attendu, bien que nous soyons preneurs de toutes les propositions dans ce domaine, puisque, pour ne vous citer qu'un exemple, j'ai complètement remis en cause le projet de Nice Méridia pour lequel un permis de construire avait pourtant été attribué. Mais, sincèrement, je ne pouvais pas faire Eco-vallée et laisser, sur la base du permis de construire qui avait été attribué, le lancement de la réalisation de Nice Méridia qui allait totalement à l'encontre des principes répondant aux exigences de matériaux nouveaux, d'isolants, de solaire, etc., alors que sur tous les bâtiments de nouvelle génération que nous construisons, nous sommes très attentifs à aller bien au-delà des normes HQE. Bien évidemment, nous nous montrerons exemplaires, de même que, dans tous les cahiers des charges d'appels d'offres, nous serons très attentifs, et madame Niçaise y veillera d'ailleurs et m'a fait des propositions avec monsieur Gaechter, à ce qu'un certain nombre de critères soient imposés. Je remercie également Dominique Estrosi-Sassone qui fait de même avec Côte d'Azur Habitat et pour tous les accords que nous devons passer avec les différents bailleurs sociaux partenaires de la ville de Nice.

Dans tous ces domaines, nous devons être attentifs à cela et, à chaque fois que l'on construit, utiliser tous les moyens nous permettant de récupérer les ressources naturelles dont nous bénéficions ici. C'est le principe même de l'opération d'intérêt national que j'ai fait labelliser. En matière de géothermie, de solaire et autre, je discutais hier avec monsieur Fautrier, le conseiller de la principauté de Monaco en charge de ces sujets, avec lequel nous avons en projet une centrale solaire sur le Mont-Agel ; de même, dans la plaine du Var, notamment sur les territoires situés en zone de PPRI et donc inconstructibles, j'ai bien l'intention de construire une centrale solaire puisqu'il n'y a pas d'habitation.

Par ailleurs, je vous annonce que j'ai négocié avec monsieur Borloo, car pour obtenir la ligne 225 000 volts qui sécurise définitivement notre département, qui sera enterrée et réalisée d'ici quatre ans, en échange je me suis engagé tant au plan départemental que pour la communauté urbaine et la ville de Nice, à ce que nous apportions la compensation en énergie produite avec nos ressources naturelles par rapport à la ligne 400 000 volts prévue initialement. De même, en matière de puits de carbone, de houille, de géothermie, d'hydroélectricité, bien évidemment nous allons nous montrer exemplaires dans tous ces domaines.

Enfin, je veux vous le dire aussi, dernière mesure : les prêts à taux zéro. Cela fait partie des engagements pris par le président de la République dans son plan de relance, il annonçait le doublement du prêt à taux zéro de l'État pour l'achat de logements neufs, et bien évidemment je proposerai dans notre budget primitif que la ville de Nice participe à un tel abondement dans le cadre de son plan de relance.

Monsieur Librati, concernant la voie rapide, on a fait l'étude de ce que vous proposez. Ce qu'il faut se dire c'est que ni vous ni moi ne sommes ingénieurs. Donc, que l'on demande aux services et à nos techniciens de nous dire où c'est possible et comment c'est possible est une chose, mais j'ai demandé si l'on pouvait faire du photovoltaïque, il y a un problème qui est l'augmentation du bruit pour les riverains ; les panneaux actuels sont des panneaux antibruit, si l'on met des panneaux photovoltaïques cela reproduira le bruit que l'on a réussi à limiter.

M. LIBRATI. - Il y a un malentendu, Monsieur le Maire, si je peux vous expliquer. Je ne parle pas de remplacer les murs antibruit pour y mettre du solaire ; je parle de mettre des panneaux sur le côté, comme il peut y en avoir sur le bord de l'autoroute, par exemple, et de les mettre sur le bord de la voie rapide. Si vous mettez du photovoltaïque à la place du mur antibruit, vous allez décupler le bruit, cela viendra en écho et ce sera une horreur. Je parle d'adosser des panneaux sur le côté, là où il n'y en a pas. Ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Enfin, pour terminer sur les économies, je veux vous dire deux autres choses qui ne sont pas négligeables malgré tout.

Premièrement, nous allons supprimer les cartes de vœux ; il n'y aura pas de cartes de vœux du maire et la Ville ne prendra pas en charge les cartes de vœux des élus. Je laisse à chacun le soin d'envoyer ses vœux par courrier électronique.

Deuxièmement, j'en ai parlé au préfet des Alpes-Maritimes et au nouveau président du conseil général des Alpes-Maritimes, j'ai proposé, pour une réduction des coûts, et ils m'ont donné leur accord l'un et l'autre, que pour les vœux institutionnels il n'y ait qu'une cérémonie de vœux que nous partagerons à trois. Je le dis et là aussi nous avons à donner l'exemple.

Enfin, vous le savez, nous avons été confrontés à des coûts exorbitants d'avocats de mon prédécesseur, pour lesquels il aurait pu être mis en cause, car ils ne correspondent pas à sa mission directe. Je ne rouvrirai pas le débat aujourd'hui, les montants sont connus, ce sera des recettes importantes pour la ville de Nice et nous serons attentifs bien évidemment à pouvoir en faire bénéficier les caisses de la Ville.

C'était pour les économies.

Maintenant j'en arrive à la fiscalité. Si, je dis bien si toutes ces mesures d'économies que j'ai demandé d'engager ne nous permettaient pas d'aller en dessous d'un seuil maximum que j'ai fixé à 15 %, je le regretterais, mais nous allons tout faire pour que cette addition nous permette de gagner encore, car il est une chose à laquelle je ne veux pas déroger, c'est les 80 millions d'euros d'investissement qui sont essentiels pour ne pas qu'il y ait de perte d'emplois ou de fermeture d'entreprises trop importantes au cœur de cette crise financière. Je veux simplement que chacun sache ce que cela représente pour la fiscalité et, en conséquence, pour le contribuable.

Pour un logement de trois pièces et un ménage avec deux personnes à charge, la hausse est de 43 euros pour le locataire, soit 3,60 euros par mois, et de 51 euros pour le propriétaire, soit environ 4,30 euros par mois.

Cela représente en réalité, dans l'échelle des grands départements, des grandes villes de France, en comparaison avec d'autres grands départements ou d'autres grandes villes :

- Lyon (à ce jour, avant le vote de son budget et je ne sais pas ce qu'ils feront pour 2009) : 20,2 % pour la taxe d'habitation et 6,3 % pour la part départementale ;
- Marseille : 24,8 % et 9,1 % ;
- Toulouse : 19,5 % et 8,6 % ;
- Nice était à 18,5 % et à 6,3 % ; en 2009 elle passe à 21,3 % et elle reste à 6,3 % pour la part départementale ;
- Nantes : 21,9 % et 6,9 % ;
- Strasbourg : 24,6 % et 8,3 % ;
- Montpellier : 21,3 % et 9,2 % ;
- Bordeaux : 22,6 % et 6,9 %
- Lille (Mme Aubry, premier secrétaire du parti socialiste) : 33,5 % pour la part communale et 9,5 % pour la part départementale.

C'est-à-dire que la moyenne nationale de la part communale est à 23,5 % ; la part de la ville de Nice est à 21,3 %, soit 2,2 % de moins que la moyenne nationale. La part départementale moyenne nationale est à 8,1 %, la part départementale des Alpes-Maritimes est à 6,3 %.

Ainsi, sur la moyenne des deux, département et ville, la moyenne nationale de toutes ces villes et de tous ces départements est de 31,6 % et, pour Nice, elle est de 27,6 %, soit 4 points de moins que la moyenne nationale.

Voilà ce à quoi ce choix, qui nous est imposé par l'héritage auquel nous sommes confrontés, nous conduit très exactement.

Je veux apporter une précision sur le logement.

Monsieur Allemand, vous disiez que nous faisons un effort, là aussi en tronquant les chiffres. Les 2 millions d'euros pour le prêt à taux zéro c'est en plus, c'est-à-dire qu'il y a donc 13 millions d'euros pour le logement et

pas 11 millions. Ce n'est pas 2 millions sur les 11 millions, c'est 2 millions en plus des 11 millions. Nous sommes donc à 11 millions pour le logement et 2 millions d'euros de plus, ce qui fait 13 millions d'euros. Ces 13 millions d'euros sont composés de 2,7 millions pour l'ANRU, 1,8 million pour le Rouret ; il reste donc 6,5 millions, et non pas 4,5 millions comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour les logements neufs. Nous sommes donc à 50 % quand même de plus que ce que vous avez annoncé tout à l'heure.

Je vous ai dit les économies, je vous ai dit ce que représentait la fiscalité, j'en termine sur les mesures phares, pour que les Niçois le sachent, que cela nous permet de dégager comme marge et qu'ils verront concrètement se réaliser en 2009.

Premièrement, la sécurité. Madame Niçaise, c'est un point de désaccord, vous êtes sans doute une des seules Niçoises à avoir le sentiment qu'on peut se déplacer jour et nuit tranquillement sans être jamais agressé dans cette ville ! C'est très bien, vous l'avez dit, les Niçois qui, eux, se font agresser tous les jours et toutes les nuits savent qu'il y a une citoyenne niçoise qui n'est pas confrontée à cela : elle s'appelle madame Niçaise !

En tout cas, moi, je veux protéger les Niçois. Benoît Kandel m'a proposé, à l'image de la ville de Paris qui s'engage sur trois ans à faire un réseau de mille caméras de télésurveillance, à ce que nous fassions beaucoup plus, puisque trois cents caméras c'est proportionnellement beaucoup plus que la capitale, trois cents caméras de surveillance supplémentaires sur deux ans et cent policiers supplémentaires sur trois ans. C'est dans les 80 millions.

Toujours dans les 80 millions : le logement, j'en ai rappelé les engagements.

La proximité : cent cinquante opérations d'aménagement et d'amélioration dans les quartiers. Il y aura dans le budget primitif la proximité et des équipements de quartier sportifs, culturels, sociaux, crèches, écoles, etc., cent cinquante projets pour préparer le cent cinquantième anniversaire du rattachement du comté de Nice à la France en 2010 ; cent cinquante projets sont dans ces 80 millions.

Quatrièmement, le plan pour la propreté qu'est en train de finaliser Pierre-Paul Léonelli et que, pour l'environnement, Alain Philip et Bernard Baudin sont en train de finaliser dans le prolongement de ce que nous avons déjà réalisé, près de 30 hectares d'espaces verts de plus livrés entre la Clua et Estienne d'Orves, et nous entendons bien continuer à ce rythme sur l'année 2009.

Le plan pour l'accessibilité des bâtiments communaux et de la voie publique : c'est madame Filippini et monsieur Dejeandile qui m'ont fait des propositions, c'est une priorité que je veux afficher dans ce budget 2009.

Le plan pour les écoles où nous avons tant à rattraper, cher Lauriano Azinheirinha. Le plan pour les crèches, notamment l'Ariane, la crèche Vitone, etc., chère Françoise Monier-Pierre.

Le plan pour le sport où, bien évidemment, dans le prolongement de ce que nous avons déjà livré avec Nicolaï et la Clua, nous allons poursuivre avec le lancement du grand stade, le stade de l'ouest, le stade de l'est que nous allons réaliser en lieu et place des hangars des Galeries Lafayette.

Le plan pour l'université Saint-Jean-d'Angély et le campus prometteur puisque, Madame Rampal, Madame Paquis, Monsieur Benchimol, si nous avons obtenu de madame Péresse d'être incorporés dans les quinze campus prometteurs avec 30 millions d'euros, c'est pour lancer un certain nombre d'opérations sur le patrimoine immobilier de l'université et des logements universitaires pour les étudiants que nous confirmera, par une prochaine visite, madame Péresse.

Et le prêt à taux zéro avec l'accompagnement de l'État.

Vous l'avez dit les uns et les autres, c'est l'heure de vérité. J'ai parlé - je me résume - des économies, de la fiscalité et du niveau où cela nous situe au plan national, bien en dessous de la plupart des grandes villes de France ; j'ai parlé de ce que nous allons donner aux Niçoises et aux Niçois pour continuer en même temps à soutenir l'activité. J'entends ici ou là ceux qui disent : pourquoi, pour éviter tout cela, ne suspendriez-vous pas en même temps quelques grands chantiers que vous avez programmés ? Voyez-vous, ce que je reproche en grande partie, c'est bien évidemment des choix stratégiques qui n'ont pas apporté des recettes nouvelles car, si l'on regarde sur les dix dernières années, il n'y a pas de recettes nouvelles ; ce serait tellement plus simple si l'on avait des recettes nouvelles en taxe professionnelle aujourd'hui pour pouvoir boucler nos investissements, nos budgets et l'ensemble des dépenses auxquelles il faut faire face. Les priorités des Niçois, que nous avons consultés, sont les suivantes :

Première priorité : la liaison entre la voie rapide et l'autoroute A8. Cela ne coûtera rien aux Niçois. Donc, que l'on me demande de la supprimer, cela ne changerait rien à l'élaboration du budget qui est le mien aujourd'hui parce que, être maire de Nice, c'est bien sûr essayer d'équilibrer un budget, veiller à revenir vers la proximité qui a fait défaut, c'est donc tout l'objet du budget 2009 que je propose, rééquilibrer les finances par rapport à un audit calamiteux et, en même temps, ne pas nous priver d'un certain nombre d'équipements pour lesquels j'obtiens des négociations qui me permettront de les livrer aux Niçois sans que cela ne leur coûte rien. Nous avons négocié, avec le soutien de Jean-Louis Borloo, pour la poursuite de la concession de l'exploitation de l'autoroute A8 auprès des Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour que le tunnel qui est la priorité demandée par les Niçois, qui doit conduire de la sortie de la voie Mathis jusqu'à l'entrée de l'autoroute, soit pris en charge à 100 % par les Autoroutes du Sud de la France. Quel intérêt de supprimer ce chantier puisque cela ne coûtera rien aux Niçois ?

Deuxième priorité : la création de pôles publics de quartier, cela fait partie du budget tel que nous l'élaborons et tel que nous le présentons.

Troisième priorité : la ligne 2 du tramway les Moulins - place Masséna. C'est grâce au passage de la communauté d'agglomération en communauté urbaine que celle-ci aura la charge - et non pas la Ville, ce n'est pas le budget que nous votons aujourd'hui - de réaliser cette ligne 2. Nous dégageons les marges d'investissement nécessaires pour que celle-ci puisse être réalisée.

Quatrième priorité : l'extension de la ligne 1 du tramway à Bon-Voyage, Pasteur, l'Ariane et La Trinité. Nous sommes là dans le même financement, bien évidemment avant que nous ne votions le budget primitif au mois de janvier/février, et plus vous tarderez à me répondre, Monsieur le premier vice-président de la Région, plus je serai obligé de retarder les votes des budgets de la Ville et de la communauté urbaine ; le conseil général des Alpes-Maritimes s'est d'ores et déjà engagé à financer 20 % de tout cela, donc plus vite vous m'apporterez la réponse du Conseil régional et plus vite je pourrai en dire plus, mais bien évidemment, face aux remarques que vous m'avez faites aujourd'hui, pour que cela ne coûte pas plus aux Niçoises et aux Niçois et que nous n'ayons pas à augmenter davantage la fiscalité, puisque telle est votre demande, je serai attentif à ce que vous nous apportiez la solidarité nécessaire pour que nous puissions l'éviter.

Cinquième priorité : la réalisation d'un pôle de transport multimodal à Saint-Augustin. Je vous rappelle que cela fait l'objet du contrat de projets État, Région, Réseau ferré de France, Département, Communauté d'agglomération. Nous sommes dans une opération contractualisée entre nous et qui n'est pas concernée directement par le budget que nous votons et dont je propose les orientations aujourd'hui.

Ensuite, la construction du grand stade de football : nous en parlerons tout à l'heure, ce sera un choix. Certes, ça n'est que la septième priorité mais, quand 28 % des Niçois vous disent : pour nous, avant la ligne de tramway, la sortie de l'autoroute et autre, nous sommes 28 %, un quart de la population pour qui c'est une priorité, allez-vous dire à ces 28 % de Niçois que c'est leur priorité mais que l'on s'en moque ? Effectivement on peut ouvrir le débat. Ce débat, nous l'aurons tout à l'heure et chacun devra prendre ses responsabilités. Moi, j'assumerai les miennes.

La rénovation du port de Nice, puisque vous l'avez aussi listée parmi mes projets excessifs : je vous rappelle simplement, Monsieur Allemand, que vous m'avez contesté, que vous m'avez poursuivi devant les tribunaux parce que vous avez estimé qu'il n'était pas normal que l'État transfère le port d'État au conseil général des Alpes-Maritimes et que vous estimiez que c'était à la Région de le prendre en charge. Voyez-vous, quand je vois le temps que vous mettez à me répondre sur la simple demande de subvention pour le tramway alors que le conseil général des Alpes-Maritimes a d'ores et déjà lancé en

maîtrise d'ouvrage à 100 %, sans demander un centime à la ville de Nice, pour que dans les trois ans nous ayons 800 places de stationnement, plus un seul véhicule stationné en surface, une ré-urbanisation totale du port de Nice avec des circulations piétonnes dignes d'une des plus belles vitrines culturelles de la ville, Monsieur Allemand, je serais curieux de savoir, si vous aviez eu gain de cause dans le contentieux que vous avez engagé contre votre ville, contre votre département, si la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur serait aussi avancée aujourd'hui et serait en capacité de dire si dans votre budget 2009 vous auriez inscrit les crédits qu'a inscrits le conseil général des Alpes-Maritimes pour que, dans trois ans, les Niçois puissent disposer de ce port dans la configuration que nous avons présentée en débat public et qui a été approuvée par la population. Permettez-moi d'en douter largement. En tout cas, c'est un projet de plus de Christian Estrosi qui ne coûtera pas un centime aux contribuables niçois.

Le déplacement de la gare routière : c'est à la charge de la communauté urbaine à 100 % et pas de la ville de Nice puisque, désormais, les transports relèvent totalement de la communauté urbaine.

La construction d'un nouveau centre d'exposition : c'est l'opération d'intérêt national, établissement public d'État financé par des crédits d'État, des crédits européens, des crédits de la communauté urbaine, des crédits du Conseil général, où je ne doute pas que la Région viendra bien sûr abonder ce financement.

Vous me demandiez de supprimer un certain nombre de ces engagements ; je n'ai pas l'intention de reculer sur aucun d'entre eux parce que, contrairement à tous ceux qui m'ont précédé, Monsieur Allemand, et qui n'ont pas voulu prendre d'initiative dans ces domaines, alors que si certains de ces projets étaient sortis de terre, nous ne serions pas confrontés aux difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui parce que nous aurions pour l'économie niçoise, pour l'emploi, pour la situation sociale de notre ville, des recettes d'un niveau tel que la Ville ne serait pas plongée dans la situation financière dramatique dans laquelle elle se trouve, je veux que nous soyons l'équipe municipale qui, avec les collègues qui m'entourent, réussira près de quinze ans plus tard à organiser une nouvelle relance de l'activité économique et sociale de la ville, pour que l'on ne soit plus toujours à dire : il nous faut une dotation par habitant au plan du fonctionnement, une dotation par habitant au plan de l'équipement, une dotation un peu plus juste, un peu plus équitable de la part de l'État, pour toujours augmenter la dépense publique. Non. J'estime que l'entreprise qui est la nôtre, qui s'appelle Nice et qui est une grande et belle entreprise, a le droit aussi de trouver son expansion grâce à des projets innovants qui produiront de la richesse, de l'activité et de l'emploi.

Voilà pourquoi je suis fier, en même temps que je présente ces premières orientations budgétaires, de pouvoir venir devant vous avec toute la dignité nécessaire pour avoir eu l'influence nous permettant de faire valider la troisième opération d'intérêt national de France avec Eco-vallée, qui sera l'image du développement durable du monde entier, et de vous dire que je n'ai

pas honte de plaider pour l'organisation des Jeux olympiques ; je me réjouis d'ailleurs que monsieur le président Vauzelle se soit engagé à fond et que vous en soyez son relais si souvent, pour que nous puissions récupérer cette image pour la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et que nous devenions une grande candidature de la Méditerranée à cet effet.

D'ailleurs je vous rappelle la dernière séance de notre Conseil municipal, Monsieur Allemand, où vous disiez : organiser un marathon à Nice c'est inutile, c'est une dépense qu'il ne faut surtout pas engager. Eh bien, voyez-vous, Monsieur Allemand, dix mille participants entre Nice et Cannes, trente-sept nations, dix mille participants que nous avons dû limiter parce que, pour des mesures de sécurité, à la première édition, nous avons voulu être prudents, l'année prochaine nous serons à quinze mille. Dites-vous, Monsieur Allemand, à la période la plus creuse de la fréquentation de la Côte d'Azur, que pendant huit à dix jours il y a eu dix mille coureurs, avec leur encadrement et avec leurs familles, venus chez nous occuper les chambres d'hôtel. Je ne connais pas de commerçant, d'hôtelier, de restaurateur, de responsable de l'activité commerciale et artisanale de notre ville et de notre département qui se soit plaint que nous ayons pris l'initiative d'organiser ici le deuxième marathon international de France. Alors oui, j'entends continuer à prendre des initiatives dans ce sens parce que je pense que le sport est aussi un vecteur de développement économique. J'ai demandé de nouveau une date pour réorganiser Nikaïa à Nice, j'ai demandé au président Bîmes de la Fédération française de tennis de nous donner une date quelques jours avant Roland Garros pour de nouveau accueillir un grand tournoi ATP à Nice, etc., etc., parce que je crois que tout cela est bon pour l'économie de la ville.

Voyez-vous, le discours que vous avez tenu tout à l'heure, c'est le même discours qu'en 2003 lorsque j'ai été élu président du conseil général des Alpes-Maritimes. Exactement le même discours. Je peux ressortir le procès-verbal, Monsieur Allemand. Mais voyez-vous, depuis 2003, au moment où j'ai quitté cette présidence et où mes collègues conseillers généraux ont choisi un président qui sans nul doute poursuivra la politique du Département en partenariat avec notre ville, sur la même trajectoire, avec le talent que je connais à Éric Ciotti, je peux revendiquer le fait que plus de 2 milliards d'euros ont été investis pour les infrastructures du département, sans augmentation de la fiscalité locale. Vous savez, cela me fait mal, pour la première fois de ma vie publique, pour la première fois de vingt-cinq ans de vie publique, d'être contraint d'augmenter la fiscalité, moi qui suis contre l'impôt sous toutes ses formes. J'ai fait passer le montant d'investissement du Conseil général de 140 millions d'euros en 2003 à 410 millions d'euros au budget 2008 sans jamais avoir augmenté la fiscalité, mais j'héritais d'une situation qui était sans doute meilleure que celle dont j'hérite ici et dont cet audit vient de révéler un certain nombre de choses.

Mais, ces 2 milliards d'euros qui nous auront permis de sortir la 6202 bis, la pénétrante du Paillon où l'on va de bout en bout de la promenade des Anglais jusqu'à la pointe de Contes, la 35bis, tous les équipements pour la

ville de Nice, collèges, gymnases, centres d'action médicale et sociale, centres départementaux, assistantes sociales, politique sociale, APA, téléalarme gratuite pour les personnes âgées à domicile, le plan étudiants 50 % de leur mutuelle, moitié de leur permis de conduire, les bourses doctorantes pour l'étranger, j'en passe et des meilleures, voyez-vous, Monsieur Allemand, vous teniez les mêmes propos en 2003 ; cinq ans après, j'ai fait la démonstration contraire.

Je veux simplement dire aux Niçoises et aux Niçois qui nous écoutent aujourd'hui que, dans cinq ans, quand on fera le bilan, j'aurai fait la démonstration, comme je l'ai faite il y a huit jours de cela, que ce que vous avez dit aujourd'hui allait dans le sens contraire de ce que nous serons capables de respecter et de tenir. Ne jamais trahir la parole donnée, c'est un principe fondamental pour moi.

D'ailleurs vous savez, Monsieur Allemand, quelquefois j'ai un peu de peine pour vous parce que, quand je vois 2008, plus vous en rajoutez dans vos discours, échec aux municipales, notre équipe l'a emporté ; échec aux cantonales, notre équipe l'a emporté. Monsieur Cuturello a tenté pour la dixième fois de se lancer dans une élection législative partielle très aventureuse pour lui, où il aura réalisé le plus mauvais score qu'il ait jamais réalisé. Et, dans ce prolongement, entre dimanche dernier et le dimanche précédent, nous avons trois cantonales partielles, trois sur trois où nos candidats l'emportent avec un excellent score : notre premier adjoint 78 %, celui de Cagnes-sur-Mer 61 % et celui de Grasse 59 %, mais avec quelque chose de nouveau dans l'histoire du département, c'est que, pour la première fois, il n'y a pas eu au second tour un seul candidat socialiste présent ; c'était un candidat communiste ! Peut-être que les électeurs de gauche du département des Alpes-Maritimes commencent à se dire qu'ils peuvent être mieux représentés par le parti communiste que par le parti socialiste ! C'est peut-être pour cela que vous vous exprimez avec des voix discordantes dans le groupe que vous avez conduit lors de ces élections municipales. Pour vous, comme le disait hier Éric Ciotti, 2008 a été une *anus horribilis*. Je vous souhaite simplement de moins vous tromper dans vos appréciations et dans vos propos en 2009, si j'ai un vœu à vous souhaiter. Bonne année 2009, Monsieur Allemand !

Et puis, je vais peut-être demander à mon ami Rudy Salles, pour finir sur ces orientations budgétaires, de nous dire un petit mot comparatif sur les politiques conduites par monsieur Allemand au Conseil régional.

M. SALLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas rallonger le débat, que j'ai trouvé très intéressant, mais le conseiller régional d'opposition que je suis veut dire que, avec mes collègues qui siègent au Conseil régional, nous aurions aimé il y a une semaine pouvoir disposer d'un débat aussi riche et où chacun a pu s'exprimer longuement. Nous n'avons pas cette chance, notre groupe UMP/Nouveau Centre au Conseil régional a droit d'abord à un seul orateur et dans un temps qui est contraint, et ensuite nous avons droit à une réponse du président de la Région qui est une volée de bois vert, pour ne pas dire d'insultes, en tout cas de propos extrêmement difficiles à entendre dans

une enceinte telle que le Conseil régional. Il faut croire d'ailleurs que ce que nous avons dit à monsieur Vauzelle le mettait passablement en colère, cela dépassait même l'entendement que de l'écouter ainsi nous répondre de façon extrêmement agressive sans répondre sur le fond.

Sur la forme, donc, ce débat d'orientation budgétaire régional a été assez lamentable et, sur le fond, nous n'avons pas appris grand-chose, si ce n'est... (*exclamations du groupe « Changer d'Ere »*). Ne faites pas comme à la Région ! On vous a écoutés.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- On n'est pas à la Région, c'est hors sujet.

M. LE MAIRE.- Quand on est un responsable politique, et vous êtes censés être des responsables politiques, il me semble que vous avez ouvert la séance, Monsieur Librati, en me parlant de la politique du président de la République, je ne vois donc pas ce qui interdirait à monsieur Rudy Salles, là où vous vous êtes permis de parler du chef de l'État qui n'a rien à voir avec l'assemblée municipale, de parler du président de la Région qui n'est tout de même pas le chef de l'État. Ayez la délicatesse de l'écouter gentiment, sereinement et patiemment.

M. SALLES.- Merci.

Simplement, pourquoi j'évoque la Région ? Simplement parce que nous avons besoin de la Région, nous sommes une grande ville de la région et nous avons besoin d'avoir en retour l'aide de la Région, ce qui malheureusement nous fait souvent défaut. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de grande politique d'investissement de la Région et de soutien des grands investissements des villes, en tout cas de la ville de Nice. On attendra de voir quelle sera la position du Conseil régional sur l'aménagement du port, ce sera très intéressant de voir à ce moment-là si le Conseil régional nous apporte des soutiens. En revanche, nous avons une politique de saupoudrage très largement répandue à un certain nombre d'associations ; j'ai même lu dans *la Provence* la semaine dernière que certaines des aides apportées à des associations des quartiers nord de Marseille étaient plus qu'aventureuses, si j'en crois ce qui était inscrit dans ce journal il y a simplement huit jours.

Je veux simplement le dire parce que c'est important, d'autant que le président du Conseil régional en 2004, lorsqu'il a été réélu président de la Région, pendant sa campagne électorale n'avait pas annoncé de hausse d'impôt, or il s'est succédé à lui-même, donc quand la hausse d'impôt est intervenue, c'était pour sanctionner la politique qu'il avait menée pendant le premier mandat, ce qui n'est pas notre cas puisque nous arrivons et que nous découvrons une situation qui n'est pas de notre fait.

Je crois donc qu'il faut être extrêmement attentif, d'autant que la hausse de l'impôt régional que monsieur Allemand veut évidemment minimiser en disant que ce n'est pas la même échelle, représente quand même 60 %

d'augmentation sur deux ans, ce qui, vous l'avouerez, n'est pas mal du tout. Je crois donc qu'il faut replacer les choses dans leur contexte de façon très précise.

Monsieur Allemand évidemment a critiqué l'ambition de la Ville, mais heureusement que notre municipalité et le député-maire ont décidé que cette ville devait être ambitieuse car nous avons hélas, depuis un certain nombre d'années, régressé dans tous les domaines. Je veux prendre simplement un exemple, celui du tourisme que je connais bien et dont je suis en charge : nous sommes aujourd'hui pour le tourisme d'affaires passés derrière la ville de Lyon. Alors voulons-nous continuer comme cela ? Et quand le député-maire dit qu'il faudra créer un nouveau centre d'exposition, évidemment il a raison. D'ailleurs ces critiques me rappellent celles qui, il y a vingt-cinq ans, critiquaient la création d'Acropolis en disant que le palais Acropolis était trop grand et trop beau ; il est hélas aujourd'hui trop petit. Il faut donc avoir une vision quand on fait de la politique et non pas simplement s'arrêter à des considérations pour quelques effets de manche très ponctuels.

Enfin, pour terminer sur cette intervention, on ne peut pas entendre le représentant de la Région dire que notre région serait exemplaire en matière de gestion et qu'elle serait évidemment à la tête de tout ce qui se fait de bien. Vous avez probablement lu le magazine *le Point* du 10 juillet 2008 ; je pense qu'à ce moment-là monsieur Allemand devait être en vacances, mais je tiens cet article à sa disposition et je le cite :

« En bout de chaîne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur peine. Le poids de la dette : son montant équivaut au total des recettes de fonctionnement contre 62 % en moyenne dans les autres régions. La dette représente 263 euros par habitant en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, contre 53 euros en Haute-Normandie, 44 euros en Midi-Pyrénées, et l'augmentation du taux d'imposition de 30 % n'a pas permis d'alléger ce fardeau. »

Et, ce qui est tout à fait assasin, c'est le tableau que publie le magazine *le Point* parce que là, nous avons les vingt-deux régions et, sur ces vingt-deux régions, quelles sont les régions les mieux gérées de France ? Provence-Alpes-Côte-d'Azur arrive en 22^e position sur 22 !

Mes chers collègues, je tiens ce document à votre disposition. La ville de Nice n'en est pas responsable, ce n'est pas nous qui avons écrit l'article et ce n'est pas nous non plus qui avons fait les statistiques, mais heureusement qu'il y a des journalistes qui de temps en temps font des enquêtes aussi intéressantes que celle-là. En tout cas j'espère que le président Vauzelle saura regarder ces chiffres d'un peu plus près pour peut-être améliorer un jour la gestion de la Région, ce qui m'étonnerait fort ; cela passera évidemment par des élections nouvelles et, je l'espère, une nouvelle majorité, mais quand on voit la façon dont le conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur est géré, on pense que le président de la République a raison de vouloir réformer les collectivités territoriales, peut-être que là nous aurons aussi des solutions aux problèmes que nous pouvons voir sur ces articles.

En tout cas, mes chers collègues, ça n'était pas là pour répondre à monsieur Vauzelle qui ne m'a pas donné la possibilité de le faire la semaine dernière, mais c'était simplement pour mettre quelques vérités en évidence au sein de ce Conseil municipal, parce que les contribuables niçois sont aussi des contribuables régionaux et les Niçois sont en droit d'attendre de la Région l'aide qui lui revient, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Salles.

Il y avait même une petite phrase : « *Félicitations du jury pour la Haute-Normandie et Midi-Pyrénées. Bonnet d'âne pour PACA* » !

Nous passons à la délibération n° 0.1.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Le débat est terminé, j'ai conclu.

Protestations de monsieur Allemand.

Le débat est terminé. Délibération n° 0.1, mise en œuvre de la candidature de la ville de Nice pour les Jeux olympiques.

Protestations de monsieur Allemand et du groupe « Changer d'Ere ».

On vous a entendu suffisamment longtemps, Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, j'ai besoin de répondre.

M. LE MAIRE.- Non, j'ai siégé souvent à la Région, on ne parle pas après le président de l'exécutif.

DOSSIERS DU MAIRE

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
DEPUTE-MAIRE**

0.1 MISE EN ŒUVRE DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE NICE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2018 - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, il s'agit dans cette délibération de rapporter la délibération n° 0.4 du conseil municipal du 10 octobre 2008.

Le département des Alpes-Maritimes, au regard du rayonnement généré par la candidature de Nice aux Jeux olympiques, souhaite s'impliquer de manière plus significative. Le Département propose ainsi d'assurer, outre la mise à disposition des locaux, les postes de dépenses suivants :

- la prestation d'assistance à l'élaboration du dossier de candidature de la Ville aux Jeux olympiques et paralympiques de 2018 à fournir par le cabinet Price Waterhouse Coopers, pour un montant de 234 416 euros ;
- l'affectation, en tant que de besoin, d'agents départementaux à temps partiel pour conforter l'équipe de la ville de Nice dans la préparation de la candidature dont la valorisation est estimée à 80 000 euros, ainsi que les frais de déplacement nécessaires à l'opération ;
- les frais de communication, d'insertion de presse et de relations publiques à hauteur de 450 000 euros et l'acquisition d'objets promotionnels à hauteur de 80 000 euros ;
- enfin, un crédit de subventionnement de 100 000 euros.

Je vous propose donc de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Département.

Lors de la conférence des présidents, j'avais une demande d'intervention, celle du groupe « Changer d'Ere ». Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Gaechter, vous avez la parole.

M. GAECHTER. - Monsieur le Maire, est-ce que vous m'entendez bien ?

M. LE MAIRE. - Oui, je vous entends très bien.

M. GAECHTER. - Vous m'entendez bien ?

M. LE MAIRE. - Oui, oui.

M. GAECHTER. - Vous me le confirmez. Tout simplement parce que, depuis ce matin, ce qui devient très désagréable dans cette enceinte, c'est qu'à chaque fois qu'un intervenant vous dit quelque chose, vous reprenez son propos, vous le transformez, vous le mettez à l'envers et vous le retournez contre la personne qui l'a tenu. Alors il y a deux solutions, Monsieur le Maire, soit c'est un problème physiologique, un problème de surdité, ce que l'on peut comprendre lorsqu'on a fait du sport mécanique, de la moto par exemple, soit vous le faites exprès et il est évident que cela ne peut pas nous mener à des

débats et à des échanges sains pour ce que nous avons besoin d'échanger aujourd'hui, notamment avec des dossiers importants.

Je souhaiterais donc vivement, Monsieur le Maire, et je vous le dis très sérieusement, que vous puissiez répondre, que ce soit à monsieur Chauvet, à madame Gaziello ou d'autres, sur la base des propos tenus, de façon à ce que nous ayons une fois pour toutes des échanges sérieux dans cette assemblée, qui soient justes, vrais, réels.

M. LE MAIRE.- C'est les Jeux olympiques dont vous parlez ?

M. GAECHTER.- Je viens aux Jeux olympiques et vous allez voir que ce que je viens de vous dire pose un problème d'échange avec vous d'une façon générale. Je vous le dis.

M. LE MAIRE.- Après les cigales de monsieur Allemand, les motards apprécieront.

M. GAECHTER.- Surtout de ma part en tant qu'élu vert.

M. LE MAIRE.- Je trouve que vous manquez de délicatesse et de respect pour le maire de Nice.

M. GAECHTER.- En termes de délicatesse, on ne peut pas dire que vos propos soient exemplaires depuis tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Je vous respecte, moi.

M. GAECHTER.- En termes de délicatesse, on ne peut pas dire que vos propos soient exemplaires depuis tout à l'heure.

Ce que je veux dire, c'est que j'ai mis cela sur le compte de l'ancienne installation de micros, mais là, décidément, on est toujours dans cette logique.

M. LE MAIRE.- Donnez-moi un seul exemple d'un de mes propos où je n'ai parlé que finance, administration et arguments contre arguments, parce que permettez-moi de vous dire que, pendant une demi-heure et plus, vous étiez quatre à intervenir et que, comme l'a rappelé monsieur Allemand, je suis beaucoup plus tolérant que votre famille politique ne l'est dans d'autres assemblées pour vous laisser la parole.

M. GAECHTER.- Un exemple : madame Gaziello. Un exemple : monsieur Chauvet. Voilà !

Maintenant j'en viens à l'objet de la délibération, Monsieur le Maire.

Lors du conseil du 10 octobre, nous avons eu un échange relativement long sur l'opportunité d'avoir des Jeux olympiques, du moins d'y candidater. Dans mon intervention, j'ai abordé un certain nombre d'aspects techniques, sur lesquels on pourra revenir éventuellement un peu plus tard, mais surtout je me suis inquiété de l'enveloppe que vous nous annonciez à l'époque, de 100 millions d'euros. J'ai demandé à cette époque-là, pour pouvoir étudier parallèlement à vos services, le cahier des charges que le Comité olympique devait vous transmettre une dizaine de jours après. Je vous en ai fait la demande au cours du conseil municipal du 10 octobre, j'en ai fait la demande en commission des sports, je vous ai écrit le 28 octobre également pour vous demander ce cahier des charges que le CNOSF avait transmis à la Ville. Ma secrétaire, le 12 novembre, a pris contact avec les services, avec le cabinet du maire, on a eu des réponses de monsieur Lefèvre. Nous avons à nouveau téléphoné le 19 octobre pour avoir ce cahier des charges...

M. LE MAIRE.- Mais...

M. GAECHTER.- Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Je vous laisserai répondre, il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE.- Je vais vous laisser terminer mais c'est pour vous éviter d'avoir un propos trop long alors que j'ai la réponse immédiate et qui vous donne satisfaction.

M. GAECHTER.- La réponse, je vais vous la donner et vous allez voir les contradictions que vous menez dans un débat dans une enceinte, que ce soit ici ou à la CANCA.

Le 19 novembre, je vous demande le cahier des charges. Je vous interpelle sur ce sujet puisque vous nous avez demandé à la CANCA, vendredi dernier, de voter un budget pour les Jeux olympiques, et vous me répondez : « Je n'ai pas le droit de diffuser le cahier des charges, le Comité national olympique ne veut pas, il y a des règles strictes ». C'était le 12 décembre, le matin. Visiblement le 12 décembre après-midi, vous m'écrivez le contraire en disant : « Il n'y a pas de problème, vous allez l'avoir ». Il va falloir quand même un jour que l'on sache de quoi on parle ici.

M. LE MAIRE.- Mais vous avez satisfaction.

M. GAECHTER.- Non, c'est trop facile de dire cela, Monsieur le Maire. C'est trop facile. Je vous ai dit à la CANCA...

M. LE MAIRE.- Mais est-ce grave ?

M. GAECHTER.- Je vous ai dit à la CANCA que vous aviez fait de la rétention d'informations, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Quand on parle d'olympisme, vous savez que le sport doit rapprocher...

M. GAECHTER. - Attendez, ne me parlez pas d'autre chose.

M. LE MAIRE. - ... cela ne doit pas énerver.

M. GAECHTER. - Ne faites pas comme vous faites d'habitude. Comme d'habitude, vous allez nous parler de la pluie et du beau temps, vous allez botter en touche, c'est du sport, certes, mais on n'est pas au rugby, on est aux Jeux olympiques.

Je vous dis et j'affirme que vous avez fait de la rétention d'informations, je vous dis et j'affirme que vous m'avez empêché de faire mon travail d'élu d'opposition et je vous dis et j'affirme que moi aussi, après coût, après votre lettre du 12 décembre, je me suis renseigné auprès du CNOSF qui m'a dit qu'effectivement, il n'y avait aucune restriction à ce que des élus puissent avoir ce cahier des charges dès sa sortie et que j'aurais dû avoir ces documents pour pouvoir y travailler comme il était normal que je le fasse, tenant compte de l'enjeu financier que cela représente.

C'est la méthode que vous employez. Cette méthode est pour moi tout à fait antidémocratique. Comment pouvez-vous dire, lors de votre entrée en fonctions dans cette enceinte, que bien entendu vous écouteriez l'opposition, que bien entendu si l'opposition a des choses intéressantes à dire, vous les prendrez, que nous pourrions travailler ensemble sur certains dossiers et, sur un dossier comme celui-ci, qui visiblement vous gêne aux entournures, vous ne me donniez pas la possibilité de faire mon travail d'élu ?

Maintenant j'en viens à l'aspect financier parce que, depuis quelques jours, effectivement, j'ai le cahier des charges.

Entre parenthèses, je vous invite à lire avec beaucoup d'attention l'article L.2121-13 du code général des collectivités territoriales sur le droit des élus de l'opposition à disposer des moyens pour travailler dans de bonnes conditions, et la jurisprudence qui va avec.

Maintenant j'en viens au problème des Jeux olympiques et au budget.

Page 20, vous avez le budget de candidature, trois phases, vous êtes censé donner pour la mi-janvier des budgets sur la période actuelle, sur Nice si elle est retenue, sur le budget de communication, en clair le lobbying. Je vous l'ai dit à la CANCA, je vous le répète aujourd'hui : c'est 40 millions d'euros prévus par Munich. Aujourd'hui, après le débat que nous avons eu et votre intervention d'une heure et demie, avec 40 millions d'euros on peut faire du logement social ; on n'est pas aux chiffres que vous avez annoncés tout à l'heure et je pense que beaucoup de Niçois qui aujourd'hui ont des difficultés dans leur logement seront très attentifs à ce que vous allez répondre.

Monsieur le Maire, vous avez le dossier dont vous m'avez privé pendant un mois et demi au moins, vous avez ce dossier depuis deux mois,

depuis deux mois vous avez mis en place au palais Sarde toute une équipe de gens qui, j'en suis persuadé, sont compétents, depuis deux mois ils travaillent, ils ont forcément commencé à budgétiser l'opération Jeux olympiques en termes de coûts pour le lobbying si Nice est retenue et en termes de coûts si la ville de Nice était retenue en phase finale.

Je vous demande, Monsieur le Maire, aujourd'hui, à quinze jours ou trois semaines du dossier que vous devez remettre au CNOSF, de nous donner aujourd'hui une fourchette, avec un minimum bien sûr que vous avez déjà forcément budgétisé, de nous donner la fourchette de l'engagement de la ville de Nice, d'une part si elle est retenue en termes de budget de communication et, d'autre part, si elle était retenue en phase finale, du budget que vous considérez utile de mettre dans cette opération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la peine de vous énerver.

M. GAECHTER.- Je ne m'énerve pas, je cause calmement, vous avez de la chance.

M. LE MAIRE.- Vous ne vous énervez pas, vous causez ? Bon.

Monsieur Gaechter, vous devez comprendre que nous sommes aujourd'hui - le site des Jeux olympiques de la Ville a même été piraté, il faut que vous le sachiez - dans un domaine où certaines choses sont interdites. Par exemple, je suis allé faire une conférence samedi dernier au critérium de la première neige à Val d'Isère, il y avait des personnes que je n'avais pas le droit de rencontrer et j'étais surveillé, photographié, enregistré, pour s'assurer que je n'entrerais pas en contact avec untel ou unetelle. Nous n'avons pas le droit d'utiliser certains logos. Nous avons fait un travail considérable, soumis au Comité national olympique des documents et autres pour être sûrs qu'à aucun moment les anneaux ne soient utilisables sur un document, par exemple. Nous avons des systèmes anti-piratage.

Vous pouvez penser que je suis de mauvaise foi ; simplement j'ai pris la précaution de faire un courrier au Comité national olympique, lorsque vous m'avez fait votre demande, pour dire : ai-je le droit de diffuser ? Imaginez que je fasse échouer la procédure de Nice simplement parce que, sans prendre la précaution de demander l'autorisation au président du Comité national olympique, je vous ai transmis un document. Que m'auriez-vous dit ? Vous m'auriez dit : regardez, vous êtes un si mauvais gestionnaire que vous avez fait échouer la candidature de la ville de Nice.

Si vous êtes un opposant à la candidature des Jeux olympiques, vous pouvez l'être, mais au point de chercher toutes les ficelles pour essayer de nous mettre dans une situation juridique telle que notre dossier échouerait, ce n'est pas très correct de votre part, Monsieur Gaechter.

M. GAECHTER. - Vous continuez à transformer les propos !

M. LE MAIRE. - Non, maintenant je réponds, chacun son tour.

M. GAECHTER. - Donnez-moi la lettre que vous avez faite au Comité olympique et donnez-moi la réponse.

M. LE MAIRE. - Je vous ai répondu le courrier suivant, en date du 12 décembre, que je rends public :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre, vous avez souhaité obtenir copie du cahier des charges à destination des villes candidates aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018.

En l'état actuel de la procédure de candidature et compte tenu des conditions de diffusion aux seuls maires des villes requérantes (puisque c'est le maire de la ville requérante qui fait la demande et que la procédure de diffusion s'adresse au seul maire de la ville requérante, le Comité national ne répond qu'au maire), je m'étais rapproché du Comité national olympique et sportif français afin de savoir si ce document pouvait tout de même être communiqué.

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité national olympique et sportif français a fait le choix d'afficher sur son site officiel le cahier des charges et qu'il vous est ainsi possible de le consulter. »

C'est la réponse que j'ai eue du Comité national olympique. Je vous l'ai écrit avec beaucoup de courtoisie le 12 décembre dernier et vous me répondez de manière sauvage, agressive, énervée, sur un sujet qui doit rassembler. Je sais que vous êtes sportif ; franchement, moi, quand je fais du sport, et je pense qu'on parle d'un dossier qui doit fédérer et rassembler, peut-être que vous êtes comme d'autres, vous n'en avez pas envie, 75 % des Niçois en ont envie, vous ne faites peut-être pas partie de ceux-là. Je vous réponds gentiment, vous l'avez et, maintenant que vous l'avez, parlons-en, parlons du fond, pas de la forme, ne donnez pas cette image, ce n'est pas vous, franchement, ce n'est pas vous, ce n'est pas digne, vous êtes dans une enceinte où il faut garder une image la plus digne possible.

M. GAECHTER. - Vous donnez une leçon ?

M. LE MAIRE. - Avez-vous quelque chose à ajouter ou je peux mettre aux voix le dossier ?

M. GAECHTER. - Non, Monsieur, je vous ai posé une question sur le montant que vous pensiez budgétiser au niveau de la communication si Nice était retenue et le montant que vous pensiez budgétiser si Nice allait en phase finale. Dans quinze jours vous devez donner le dossier.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gaechter...

M. GAECHTER.- Vous ne m'avez pas répondu.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gaechter, je vous repasse la parole parce que je préfère que ce soit enregistré. Quelle est votre question précise ?

M. GAECHTER.- Voyez, peut-être que vous n'entendez pas bien.

Ma question précise sur le fond du dossier est la suivante : quel est le montant aujourd'hui, à quinze jours du rendu du dossier auprès du CNOSF, quel est le montant que vous provisionnez, quel est le budget prévisionnel que vous pensez donner en termes de communication si Nice est retenue pour aller dans la phase finale ? Deuxièmement, quel est aujourd'hui, à quinze jours du rendu du dossier au CNOSF, le budget des Jeux olympiques si nous obtenons la phase finale ?

M. LE MAIRE.- Monsieur Gaechter, je vais vous répondre, pas aujourd'hui parce que je n'ai pas les éléments sous les yeux, vous le comprendrez, mais je vais vous répondre et je le rendrai même public lorsque nous aurons finalisé le dossier, puisque nous sommes en train d'y travailler. Il y a des gens particulièrement compétents et qualifiés qui y travaillent jour et nuit, et notamment le cabinet Price Waterhouse Coopers qui a été adjudicataire et qui a porté le dossier de Pékin, de Sotchi et de Vancouver, les trois dossiers gagnants portés par ce cabinet. Nous avons l'agence Havas qui est entrée en lice, dans des conditions assez intéressantes d'ailleurs, et nous avons une mutualisation de moyens, puisque ce rapport le précise, avec le Conseil général. Tout le monde n'a pas cette chance mais pour nous, c'est le cas.

Je vous donnerai donc cela très exactement ; vous dire aujourd'hui à quelques virgules près ce qu'il en sera, puisque vous me parlez de l'après si nous sommes retenus, ce qui est déjà bien parce que finalement, me posant cette question, c'est que vous avez le sentiment que ce dossier n'est pas mauvais et qu'il pourrait être retenu, merci pour cette confiance.

M. GAECHTER.- Ce n'est pas du tout ce que je viens de vous dire.

M. LE MAIRE.- Si, vous m'avez dit : combien cela coûtera si nous sommes retenus pour aller dans la deuxième phase ? C'est bien la question que vous m'avez posée ?

M. GAECHTER.- Cela ne veut pas dire que je suis favorable aux Jeux olympiques.

M. LE MAIRE.- Non, mais cela veut dire que vous apportez de la crédibilité au dossier.

M. GAECHTER.- Absolument pas.

M. LE MAIRE.- Vous apportez de la crédibilité sur sa capacité. Soit vous êtes convaincu qu'il n'a aucune chance d'être retenu et vous n'avez pas de raison de me poser la question, soit vous pensez qu'il a une chance d'être retenu.

M. GAECHTER.- C'est de l'argent public.

M. LE MAIRE.- Je vais répondre. Oui, c'est de l'argent public. Écoutez, je ne vais pas me mettre ici face à vous qui, de toute façon, n'avez rien apporté à cette ville et à ce département en quoi que ce soit depuis des années. Si aujourd'hui nous sommes engagés dans cette démarche... D'ailleurs votez contre le budget de monsieur Vauzelle ! Vous siégez à la Région, mettez-vous en opposition à lui ! Monsieur Vauzelle est le président de la Région, il est engagé à fond à nos côtés. Pourquoi ? Parce que nous savons que c'est un dossier qui rapporte, ce n'est pas un dossier qui coûte. Permettez-moi de vous dire qu'au moment où le président de la République vient d'annoncer dans son plan de relance que quatre TGV seront réalisés d'ici à 2014 en France et que le nôtre est annoncé pour 2019 ou 2020, mais que du côté nous sommes rajoutés sur la « short-list » avec sept lignes dont quatre seront retenues parmi les sept, vous imaginez un seul instant que si, le 18 mars prochain, le dossier de la ville de Nice était retenu, l'État français, le Comité national olympique français, le gouvernement français, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur iraient plaider le dossier de la France, vingt-six ans après l'organisation des épreuves olympiques à Albertville, en essayant de laver l'affront qui a été fait à Paris, sans retenir parmi les quatre lignes prioritaires pour 2014 la ligne TGV ? Rien que cela, Monsieur Gaechter, permettez-moi de vous dire que si vous êtes un écologiste pur, intègre et authentique, devrait vous conduire à soutenir de toutes vos forces ce dossier, Monsieur Gaechter. C'est la seule réponse que je vous ferai aujourd'hui. Pour le reste, vous aurez des éléments détaillés par écrit et je les rendrai publics, mais votre attitude vous fait honte, Monsieur Gaechter.

Applaudissements sur les bancs de la majorité.

Je mets aux voix le dossier.

M. INJEY.- Abstention.

M. GAECHTER.- Abstention.

M. LE MAIRE.- Vous vous abstenez en plus, quelle lâcheté !

M. GAECHTER.- Ça c'est de l'injure, ce n'est pas pareil !

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent :

- **M. GAECHTER**
- **Mme HERNANDEZ-NICAISE**
- **M. INJEY**
- **Mme GAZIELLO**

M. LE MAIRE.- Je relève avec bonheur le soutien apporté par tous les autres membres de l'assemblée.

Ce dossier de partenariat avec les autres collectivités sur les Jeux olympiques est donc adopté.

0.2 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NICE COTE D'AZUR 2018 - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION NICE COTE D'AZUR 2018

M. LE MAIRE.- Il vous est proposé dans cette délibération de soutenir l'association Nice Côte d'Azur 2018 dont l'objectif est de soutenir et de promouvoir la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques. La création d'une association de soutien émane d'une volonté locale et le montant de la subvention également, à l'identique de ce qui se passe à Grenoble, à Pelvoux ou à Annecy. Pour mener à bien ces missions, je vous propose d'autoriser l'octroi d'une subvention de 50 000 euros à cette association.

J'ai reçu, lors de la conférence des présidents, une demande d'intervention du groupe « Changer d'Ere ». Qui souhaite s'exprimer au nom du groupe « Changer d'Ere » ?

M. INJEY.- Monsieur le Maire, depuis le début, sur ce dossier, je ne partage pas votre enthousiasme. Il y a, d'une part, le caractère improvisé où le coût médiatique l'emporte sur la finalité du dossier et, de ce point de vue, le fait que, le 12 décembre, vous soyez encore en train d'examiner ce qui est dans le cahier des charges est assez révélateur malgré les éminents cabinets qui vous entourent. D'autre part, il y a quelques raisons objectives et, lors de la première discussion sur les Jeux olympiques, j'avais pointé publiquement la problématique que nous avons avec nos vallées et, malheureusement, ce qui se passe dans la vallée de la Tinée confirme les inquiétudes que j'avais à l'époque. Enfin, il y a le coût, je n'y reviens pas, Rémi Gaechter a développé la question, mais je pense qu'en cette période de crise, et l'on n'est qu'au début, on dit que 2009 sera terrible mais, aujourd'hui, si l'on voit ce qui se passe au niveau de la

FED, nous allons entrer en phase de déflation avec toutes les conséquences que cela entraîne, et elles risquent d'être lourdes.

Ceci dit, dans mon esprit, les Jeux devraient favoriser le développement du sport pour le plus grand nombre en revitalisant le tissu sportif, associatif et éducatif. Malheureusement, Rudy Salles tout à l'heure faisait référence à ce qui se passe à la Région, moi je ferai référence à ce qui se passe un peu plus haut. La politique sportive mise en place aujourd'hui tourne le dos à cette ambition avec la remise en cause de l'existence du sport associatif. Les actes politiques de l'État vont s'orienter exclusivement vers le sport d'élite ; pour le reste, c'est le début de la traversée du désert.

J'en veux pour preuve le budget 2009 pour les sports, soit 0,5 %, très loin des 3 % promis par le président Sarkozy, avec les premières mesures qui s'annoncent et, pour la plupart des fédérations, une réduction du budget alloué par l'État, moins 30 % sur les trois années qui viennent, avec sur le projet 2009 plus 13 % certes pour le haut niveau mais moins 20 % pour le reste.

Aggravant cette situation, Monsieur le Maire, votre proposition de loi que vous avez signée avec Éric Ciotti le 21 juillet 2008 et qui vise à répondre aux exigences du secteur marchand et du secteur privé qui veulent monopoliser l'aspect le plus lucratif dans ce domaine : on va accroître la marchandisation du sport et cantonner les fédérations uniquement à l'élite.

On agite la carotte des Jeux olympiques mais, dans le même temps, on donne des coûts de bâton au mouvement sportif, associatif et populaire, et je pense que c'est très grave. Aujourd'hui, les milieux sportifs se mobilisent contre les réformes qui sont en cours et je pense que, effectivement, tout à l'heure on prenait acte par rapport à notre vote, mais nous, nous prenons acte aujourd'hui par rapport au processus que vous êtes en train d'instituer, visant à détruire la richesse de ce tissu associatif.

Monsieur le Maire, tout à l'heure, dans votre long développement, dans votre longue réponse, vous disiez que l'on n'a pas respecté le traité de Maastricht ; je vous engage d'ailleurs à abroger le traité de Lisbonne et à respecter le vote du « non » irlandais, car cela confirme que, hier, ceux qui se mobilisaient pour le « non » avaient raison et, aujourd'hui, celles et ceux qui vont se mobiliser contre la politique du gouvernement en matière de sport ont peut-être quelque part raison, et je vous invite donc à prendre acte de ce qui se dit de ce côté-là et à ne pas répondre exclusivement aux attentes de quelques marchands qui ne veulent que fructifier leur profit sur le dos des sportifs.

M. LE MAIRE.- Comme cela ne présentait vraiment aucun intérêt, je n'ai rien compris à ce que vous avez dit, je mets aux voix la délibération n° 0.2.

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- **M. GAECHTER**
- **Mme HERNANDEZ-NICAISE**
- **M. INJEY**
- **Mme GAZIELLO**

M. LE MAIRE.- Je vous propose que nous reprenions la séance à 14 h 30.

◆◆◆

La séance est suspendue à 13 h

◆◆◆

La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 14 h 50.

◆◆◆

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, la séance est reprise.

Notre adjoint en charge de la santé devant partir me représenter, je vais tout de suite lui passer la parole pour présenter les rapports 9.1 et 9.2. Monsieur Benchimol, vous avez la parole, ainsi que pour le rapport 2.1 de madame Paquis qui nous représente également aujourd'hui à Paris au Conseil National des Universités.

COMITE CONSULTATIF

**EN L'ABSENCE DE MADAME
VERONIQUE PAQUIS, ADJOINT AU
MAIRE, DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

**2.1. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
COMITE DOYEN JEAN LEPINE**

M. BENCHIMOL.- Mes chers collègues, ce rapport que je présente au nom de Véronique Paquis concerne l'attribution de la subvention

attribuée dans le cadre du comité doyen Jean Lépine qui est annuellement d'un montant de 55 000 euros.

Cette année, le grand prix du comité doyen Jean Lépine n'a pas été attribué car les deux candidatures proposées n'étaient pas recevables. De ce fait, l'ensemble de l'enveloppe a été destinée aux subventions habituelles : plus de 30 projets reçus, 14 projets retenus privilégiant les colloques, les aides à l'accueil de chercheurs qui ont eu pour but de privilégier l'image et le rayonnement de la ville de Nice au plan scientifique.

Ces subventions ont été attribuées pour des montants qui s'échelonnent de 500 à 15 000 euros en accord avec le comité Lépine qui s'est réuni le 15 octobre 2008.

M. LE MAIRE.-

La délibération n°2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

**9.1 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATIONS RELEVANT DU
DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE SUBVENTIONS A TROIS
ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2008.**

M. BENCHIMOL.- Trois associations sont subventionnées :

- L'association SAMI qui œuvre en faveur de l'accueil des malades, leur écoute et la prise en charge des attentes spécifiques en fonction des croyances de chaque malade, pour un montant de 3 000 euros.

- La Société Française de Rhumatologie qui a organisé à Nice cette année le premier cours francophone de rhumatologie, cours qui a attiré dans notre ville de nombreux médecins francophones issus de toute la francophonie, pour un montant est de 2 000 euros.

- La Maison du Bonheur, association particulièrement admirable qui s'occupe de divertir les enfants malades et surtout de proposer aux parents de les accueillir et de les héberger lorsque les enfants sont soignés à Nice. Cette association mène une autre action, le soutien aux familles en deuil. C'est un montant de 3 500 euros pour leur venir en aide car ils avaient des difficultés considérables dans leur budget, compte tenu que plusieurs collectivités n'ont pas renouvelé la subvention à cette association.

9.2 PRINCIPE DE LA CREATION D'UN ATELIER SANTE VILLE A L'ECHELLE COMMUNALE ET DESIGNATION D'UN COORDINATEUR.

M. BENCHIMOL.- C'est une délibération commune à la délégation de la politique de la ville et à la délégation aux affaires sociales, avec la désignation d'un coordinateur qui sera choisi parmi les fonctionnaires de la municipalité. Il s'agit d'un principe extrêmement important car il nous permettra de candidater sur des financements attribués par l'Etat dans le cadre du projet régional de santé publique.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n°9.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°9.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie, Monsieur l'adjoint, et j'en reviens maintenant à notre ordre du jour initial avec le rapport 0.3.

DOSSIERS DU MAIRE

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
DEPUTE-MAIRE**

0.3 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NICE COTE D'AZUR ET LA VILLE DE NICE.

M. le MAIRE.- Je n'avais pas de demande d'intervention.

Il faut que je propose la désignation d'un représentant au comité de suivi de l'exécution de cette convention et j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Madame Nadia Levi.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie pour cette belle unanimité en faveur de Madame LEVI. C'est donc ainsi adopté.

La délibération n°0.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.4 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NICE COTE D'AZUR POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008.

M. LE MAIRE.- Je vous demande simplement de prendre acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération pour cette période.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 0.4.

**0.5 PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE :
ADOPTION DE LA CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIERS.**

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un rapport important qui touche à la vie des quartiers puisque c'est la modification des limites des quartiers Est-Littoral et Cœur de Ville ainsi que la recomposition des conseils de quartier.

Je vous propose d'adopter la modification des quartiers Est-Littoral et Cœur de Ville en intégrant le Vieux Nice dans le quartier Est-Littoral, et je vous propose également d'accepter la fusion des conseils de quartiers 1 et 2 et d'adopter l'intégration du comité de quartier des Deux Corniches et ses environs au sein du conseil de quartier n°10.

S'il n'y a pas d'intervention ?

M. CUTURELLO.- Si.

M. le MAIRE.- Votre président de groupe ne me l'avait pas demandé.

M. CUTURELLO.- C'est une intervention brève sur une demande de précisions et une proposition.

Vous avez redécoupé les territoires des conseils de quartier, vous avez fusionné sur le conseil de territoire n°1 et votre argumentaire peut se comprendre ; en revanche, il aurait peut-être été utile d'en modifier légèrement le périmètre dans le secteur La Vallière/Ferber puisque le territoire 8 qui débute à Magnan voit son territoire arriver quasiment à l'Arenas. Cela pose des problèmes car ce n'est pas du tout la même problématique de quartiers entre ce secteur, la Californie et Magnan.

J'avais demandé à l'époque au Maire de Nice d'en modifier un peu le périmètre pour intégrer le secteur La Vallière dans le territoire du conseil de quartier n°1, j'ai failli être entendu mais cela n'a pas été fait finalement. Je souhaiterais éventuellement que cette demande de modifier les limites de quelques centaines de mètres puisse être prise en compte, cela aurait plus de cohérence dans la gestion.

M. le MAIRE.- Monsieur Cuturello, je n'ai pas la carte sous les yeux. Je ne suis pas opposé à ce que l'on l'étudie votre suggestion, je vous propose simplement de passer au rapport n°6 et je me fais apporter la carte pour analyser votre demande afin de la finaliser tout à l'heure.

0.6 PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE : ELECTION DU COLLEGE DES ELUS MUNICIPAUX.

M. le MAIRE.- C'est donc l'adoption de la charte des conseils de quartiers. Monsieur Allemand, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération qui était attendue et nous l'avons examinée avec grand soin comme vous pouvez l'imaginer.

Monsieur le Maire, vous avez affirmé à maintes reprises avec force que vous seriez un maire à l'écoute de vos concitoyens. Vous aviez avec cette délibération une formidable occasion de le démontrer parce que la loi Vaillant s'inscrit dans une logique sincère de démocratie participative. Nous avons attendu neuf mois et je dois dire que la déception est à la hauteur de cette longue attente. Neuf mois pour accoucher d'une charte reprenant dans le même esprit et pour l'essentiel la structure de la charte de Jacques Peyrat.

Cette délibération montre une nouvelle fois le fossé qui sépare votre conception de la démocratie participative de la nôtre. En ce domaine, vous qui revendiquez souvent d'être l'homme de la rupture, vous vous situez parfaitement dans la continuité de votre prédécesseur.

Les conseils de quartiers sont censés permettre de faire remonter les remarques des citoyens par rapport aux décisions relevant de la politique municipale de proximité, « de la force d'en bas » aurait dit votre ami Jean-Pierre Raffarin. Des villes comme Lyon ou Paris n'hésitent d'ailleurs pas à leur confier un budget autonome directement géré par ces conseils de quartiers. Mais, dans la continuité de la politique de M. Peyrat, vous avez réussi à transformer un dispositif, qui fait pourtant le bonheur de nombreuses villes, en une simple coquille vide dont peu de propositions pourront remonter car tout est verrouillé d'avance et je vais m'en expliquer en quelques minutes.

Pour ce qui concerne la nouvelle charte relative au fonctionnement des conseils de quartiers, vous avez décidé de ne pas changer un système qui vous convient parce que tout est centralisé ; vous avez d'ailleurs ce matin employé ce mot de centralisation. A l'inverse, il aurait fallu faire le pari de donner véritablement la parole aux Niçois en amont de vos projets et non pas une fois que tout est ficelé, comme vous en avez pris l'habitude.

La démarche est habile puisqu'elle masque certaines régressions par rapport à la charte Peyrat qu'il est important de porter à la connaissance des Niçois qui nous regardent. Quatre points :

1- Le préambule.

Il n'y a aucune amélioration : les huit territoires deviennent huit quartiers de tailles toujours aussi inégales puisque l'on va de 20 753 à 65 703 habitants, comportant chacun de un à trois conseils de quartiers.

L'emploi du mot quartier pour désigner deux entités géographiques différentes est pour le moins ambigu, y compris pour communiquer avec les habitants. Je voulais attirer votre attention là-dessus, Monsieur le Maire, la notion de quartier est une notion qui renvoie à une dimension plus humaine. Je me rappelle vous avoir écouté pendant votre campagne électorale dire que vous étiez un enfant du quartier Garibaldi. On voit bien ce que cela veut dire ce quartier Garibaldi, c'est un bout du Vieux Nice, l'arrière-port et le début de l'avenue de la République. Et bien, lors de votre prochaine campagne électorale, vous devrez dire que vous étiez du quartier est-littoral. Cela va certainement moins parler aux Niçoises et aux Niçois car qu'y a-t-il de commun entre Garibaldi et le Mont Boron ? Pas grand-chose. Ce changement de terminologie me paraît une erreur.

2- La composition.

Vingt membres permanents avec voix délibérative au lieu de 19, l'adjoint du quartier, 5 élus municipaux au lieu de 4 dont 2 concédés à vos oppositions, ce qui nous permet d'avoir un élu dans chaque conseil alors qu'avant nous partagions avec le restant de l'opposition, le Front National sous Jacques Peyrat. C'est la seule avancée mais elle existe.

C'est la même composition et les mêmes modalités de désignation des membres des deux autres collèges : 7 par le maire et 7 entre les comités de quartiers.

Membres invités avec voix consultative : je comprends pour le député, l'on peut comprendre qu'il ait une voix consultative car ce n'est pas sa vocation d'être un élu territorial même s'il se rattache à une circonscription, mais il est inconcevable —et c'est un reproche que j'avais déjà fait à Jacques Peyrat— que le conseiller général du territoire n'ait pas voix délibérative. Vous vous honoreriez en le désignant vous-même parmi les 7 représentants de la population que vous choisissez ; ce serait une marque de respect pour le suffrage universel et pour le peuple.

Pis, là où Jacques Peyrat se contentait de désigner le président du conseil de quartier, vous allez aussi désigner le vice-président. Laissez l'un et l'autre se faire élire par leurs pairs, ce serait une véritable avancée démocratique. Là, vous laissez au conseil de quartier le soin d'élire son secrétaire après avoir soigneusement veillé à être certain d'en contrôler la majorité absolue puisque, en sus des cinq élus municipaux et des sept représentants que vous choisissez, vous désignez comme membre de droit supplémentaire l'adjoint de quartier. Ils seront très sensibles à ce geste.

Ainsi, chaque conseil de quartier est placé directement sous votre contrôle total.

3- Le fonctionnement.

J'attire votre attention sur le fait que les conseils de quartier auront une séance plénière tous les six mois au lieu d'une tous les trois mois ; c'est là aussi une régression. Par ailleurs, la notion de quorum existait déjà sous une autre formulation, mais introduire dans la charte même la possibilité pour les membres de se faire représenter alors qu'il y a une réunion tous les six mois n'est pas forcément une bonne chose pour la vie démocratique du conseil. On se fait élire et l'on ne vient pas, ce système est totalement déresponsabilisant.

4- Les moyens.

Il n'y a toujours pas de budget de fonctionnement ; il n'y a plus de moyens pour fonctionner puisque vous avez supprimé dans votre charte un paragraphe qui existait dans la charte du maire précédent et qui disait : « *la mairie met à leur disposition un local administratif et les moyens nécessaires : fournitures, petit mobilier, secrétariat, courriers, lieux de réunion, plans et documents de travail.* » C'est encore une régression.

Au final, l'on ne voit plus bien l'utilité de ce dispositif ni sa complémentarité avec l'organisation municipale des territoires.

En conclusion, notre groupe ne veut pas cautionner ce simulacre de démocratie participative. Je me rappelle d'ailleurs que vous aviez songé un temps à supprimer cet outil ; les choses auraient eu le mérite d'être plus claires et moins coûteuses. Voilà notre analyse de la charte que vous nous présentez.

Vous comprendrez à la lecture des quatre paramètres que j'ai repris que nous ne pouvons pas voter pour cette charte, nous voterons donc contre.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Puisqu'il n'y a pas d'autre intervention, je vais vous répondre.

D'abord, je ne crois qu'à une démocratie : celle directe des électeurs qui mettent un bulletin dans l'urne. Le moment venu, ils vous diront si vous avez eu raison de faire cette intervention ou pas.

Les conseillers généraux : c'est intéressant, il va y avoir beaucoup d'élections cantonales, ce sera le moment de dire si les choix faits sous mon prédécesseur sont les mêmes et s'ils se sentent plus en phase avec le maire actuel qu'avec le maire précédent. Ils n'ont jamais adhéré à votre rencontre mais ils se sont exprimés pour vous par rejet. Nous verrons s'il y a une adhésion. Vous aurez la réponse. C'est cela la vraie démocratie.

Je m'étonne de vos propos parce que nous nous concertons depuis plusieurs mois sur ce dossier. J'ai reporté la présentation plusieurs fois justement pour écouter. C'est facile de dénoncer le manque de démocratie alors que vous-même avez refusé de participer à la démocratie. Je vous rappelle que ce dossier était inscrit au conseil municipal du 28 juin et j'ai pris la décision de le reporter car des éléments ne vous convenaient pas et je voulais que l'on prenne le temps d'y réfléchir. Nos services ont depuis des mois beaucoup travaillé sur des évolutions concrètes et je vous ai transmis ces documents, Monsieur Allemand, en vous demandant vos observations avant la conférence des présidents. Vous étiez hier dans mon bureau ; vous auriez pu me dire ce que vous dites là et me faire des observations pour, le cas échéant, les intégrer dans la version définitive. Vous ne m'avez rien fait parvenir.

Vous avez une attitude parfaitement politicienne. Je vous consulte, je vous demande de me faire des propositions, vous ne les faites pas et vous faites semblant en séance du conseil municipal de ne pas avoir été concerté ! J'aurais très volontiers accepté vos propositions. Sur le fond, je ne puis que constater une fois de plus que vos attaques ne reflètent pas la réalité mais relèvent d'une simple approche de politique politicienne.

Je suis soucieux d'améliorer la démocratie participative et c'est moi qui ai voulu faire évoluer cette instance. Des modifications fondamentales vous sont proposées aujourd'hui pour un respect accru du suffrage universel :

- le collège des élus est porté à 5 au lieu de 4. Les Niçoises et Niçois m'ont choisi en mars et j'ai voulu qu'il y ait plus de place pour ceux de l'opposition. Finalement, je me demande si j'ai raison car, à la limite, si je ne vous donnais pas de place au conseil d'agglomération ni aux conseils de quartiers, vous seriez aussi désagréable avec moi mais au moins je saurais pourquoi vous l'êtes.

C'est tellement facile, nous sommes dans un monde où on peut dire quand quelqu'un fait quelque chose de bien, quand le maire vous propose quelque chose de correct, qui vous respecte. J'ai dit que je voulais que toutes les Niçoises et Niçois soient représentés partout. Je vous propose d'être plus présents que vous ne l'étiez, et je le dis à tous les Niçois qui m'écoutent à cet instant : si vous n'avez pas voté pour moi mais pour ces dames et ces messieurs, j'ai voulu qu'ils soient plus nombreux dans les conseils de quartiers et ils ne me remercient pas. Mais je suis convaincu que dans votre salon vous êtes en train de me remercier ; je vous remercie en tout cas.

Ainsi, tous les groupes du conseil municipal sont représentés et le groupe Changer d'Ere sera représenté dans les 17 conseils de quartiers, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Par ailleurs —je le redis aux Niçois— vos députés et conseillers généraux ne pouvaient pas siéger sous la précédente municipalité et j'ai veillé à

ce que vos élus puissent siéger dans les conseils de quartiers pour que vous soyez mieux défendus et mieux représentés.

Mais, vous voyez, l'opposition qui est la mienne se plaint que vous soyez mieux représentés, mais moi je vous respecte, Niçoises et Niçois.

Par ailleurs, vos « amis », Monsieur Allemand, qui ne sont pas membres du conseil municipal pourront y assister puisque j'ai proposé que les conseillers généraux y soient, par exemple M. Mottard, Mme Boy-Mottard, M. Concas qui, je crois, est très ami avec M. Peyrat et M. Victor du parti communiste.

Enfin, j'ai souhaité que soit créée une fonction de vice-président qui soit confiée à un représentant des comités de quartiers. Cela n'existait pas par le passé ; vous trouvez que nous n'avons pas évolué dans la démocratie ? J'ai voulu un fonctionnement plus efficace et que les nouveaux conseils de quartiers retrouvent une réelle ambition et s'inscrivent pleinement dans ma vision dynamique de la ville.

La représentation sociologique des personnalités qualifiées sera améliorée, les ordres du jour tirés vers le haut. Franchement, si le conseil de quartier me fait observer qu'un trou n'a pas été bouché, etc., j'y suis attentif, bien évidemment, mais je veux que l'on définisse ensemble l'espace de vie.

C'est simple, je l'ai dit, il n'y a plus de quartiers à Nice et je suis assez d'accord avec vous ; l'appellation ne me convient pas, c'est pour cela que je proposerai —et cela répond à votre attente— que lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal - je me tourne vers Auguste Vérola - nous regardions ensemble comment donner un nom historique plutôt que « Est », etc. Je suis d'accord avec vous, cela n'a pas de sens, cette ville a une histoire, elle doit s'identifier à quelque chose. Je voudrais que vous vous réunissiez en commission pour réfléchir à donner à chaque quartier un nom qui l'identifie à l'authenticité, l'histoire, la culture, tout ce que doit intégrer ce quartier. Je suis d'accord, nous allons le faire.

Pour moi, c'est l'opportunité de redessiner un quartier. Je dis à ceux qui vont y siéger et y participer et qui seront de vrais représentants parce que j'ai voulu que la démocratie entre dans les quartiers : comment redonner une âme, comment faire en sorte que tout ne soit pas centralisé dans le centre-ville mais recréer un village par conseil de quartier, avec une place centrale, un endroit où l'on s'identifie à quelque chose, voire à ce que l'on aménage même des monuments aux morts dans les quartiers où il n'y en a pas pour rappeler ceux qui ont donné l'impôt du sang pour la France et qui sont issus d'un quartier. On en a dans beaucoup de quartiers mais il n'y en a pas dans tous les quartiers et cela compte aussi.

Je veux des quartiers où l'on comprenne pourquoi l'école de la république est issue de ce quartier, où les liens sociaux existent dans les mairies annexes — puisque je ne veux plus de centres de gestion de territoire— qui

répondent à tous les problèmes que sont en droit d'attendre les Niçois en matière de service public sur leur démarche de proximité, que l'on ne soit pas obligé de faire 10 kilomètres pour avoir un document d'état civil mais qu'on sache que l'on a un service de proximité.

Je veux des ordres du jour tirés vers le haut en traitant des grands projets de la ville sur le territoire concerné. Chaque conseil de quartier aura l'initiative de créer une commission thématique afin d'approfondir l'étude d'un problème spécifique au territoire. Si dans un quartier il y a une thématique précise qui touche au bruit, à la sécurité, aux problèmes de la famille, de l'environnement, des enfants, du sport, je veux que le conseil de quartier ait la capacité de se doter, sur sa propre initiative, d'une commission thématique précise pour traiter du problème et que nous mettions à son service les experts nécessaires pour les aider à traiter ce problème et y apporter des solutions dans ce sens.

Je serai présent à l'assemblée annuelle, cela vous dérange peut-être, malheureusement je n'arrive pas à répondre à toutes les invitations de chaque comité de quartier mais je m'engage à participer aux assemblées annuelles des 17 conseils de quartiers pour avoir cette relation directe que je veux entre le maire et les Niçoises et les Niçois. Je veux que ce soit une assemblée ouverte dans une salle où, au-delà du conseil de quartier, il y ait toute la population du quartier afin que je puisse débattre et échanger avec elle. Si ce n'est pas de la démocratie, offrir l'opportunité à chaque quartier que le maire puisse tout entendre, même ce qui n'est pas bon parce que c'est comme cela que je réussirai avec l'aide de mes adjoints, des conseillers municipaux et de ceux de l'opposition qui voudront apporter leur contribution, à ce qu'on leur apporte les réponses qu'ils sont en droit d'attendre.

Ces assemblées seront totalement ouvertes à la presse, je veux que cela soit transparent et que ces débats dans chaque quartier soient les plus transparents possibles et aient lieu devant toute l'opinion publique.

Enfin, tout membre du conseil a le droit, dans le cadre de son mandat, d'obtenir des informations complémentaires sur les questions qui font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires du quartier ou de la commune parce que, même si l'on est d'un autre quartier, on peut se sentir concerné aussi (par exemple par un problème qui touche à l'université) et que chacun ait la possibilité d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local du quartier ou d'intérêt communal en général.

Pourquoi ai-je réduit le nombre de conseils de quartiers de 18 à 17? Parce que j'ai souhaité mettre de la cohérence sur le périmètre de l'opération d'intérêt national avec un seul conseil de quartier sur le territoire concerné. Ainsi, aux côtés de la structure officielle de l'établissement public, tout comme j'ai voulu créer un conseil des maires qui ne sont pas forcément au conseil d'administration de l'opération d'intérêt national, j'ai également voulu

écouter la voix de la population de la ville de Nice concernée par l'opération d'intérêt national. La démocratie locale à laquelle je suis attaché n'aura qu'à y gagner.

Autre question à laquelle je peux répondre : à quel moment se réuniront les conseils de quartiers ? Lorsque tous seront reconstitués, à savoir la désignation des personnalités qualifiées, l'élection du collège B des comités de quartiers étant prévue la première quinzaine de mars et le mandat actuel se terminant le 27 février prochain, les conseils de quartiers pourront donc se réunir courant mars pour s'installer et c'est à partir de là qu'ils définiront eux-mêmes leur ordre du jour.

Plutôt que de choisir ce ton si solennel et dire que l'on porte atteinte à la démocratie locale, etc., il est si simple de dire les choses, de me répondre lorsque je vous ai consulté. S'il y a des points à faire évoluer en cours de mandat et que vous avez des propositions intéressantes à faire, là où nous avons déjà élargi votre représentation par exemple, je suis prêt à tout, ce sont des sujets sur lesquels je suis ouvert, je ne suis pas sectaire comme vous.

Je le prouve : Monsieur Cuturello me fait une observation et j'ai la carte sous les yeux ; que voulez-vous faire bouger, Monsieur Cuturello ?

M. CUTURELLO.- Je crois que la limite actuelle du territoire 1 est limitrophe avec le territoire 8 qui arrive jusqu'à la rue Dominique Paez ; je pense qu'il serait utile de limiter le territoire 8 vers l'ouest à la rue Docteur Roux car cela correspondrait plus à la réalité du quartier.

M. le MAIRE.- Cela ne pose aucune difficulté, je suis d'accord.

M. CUTURELLO.- Je vous en remercie, Monsieur le Maire. C'était une demande des comités de quartiers du secteur qui avaient des difficultés à être à cheval sur deux lignes.

M. LE MAIRE.- On est d'accord, ce que vous proposez est parfaitement cohérent et cela me convient bien car cela permettra à votre successeur de mieux s'implanter encore.

M. ALLEMAND.- Je pense que vous avez pris le problème à l'envers sur la question des quartiers. Ce que j'ai dit tout à l'heure ne s'apparente pas aux conseils de quartier, on les identifie parfaitement.

Je prends l'exemple d'Est-littoral où il y a trois conseils de quartiers : Port, Riquier, Mont Boron, on voit très bien ce que c'est ; Diablos Bleus, Saint-Roch, Vinaigrier Deux Corniches, on voit très bien aussi ; le Vieux Nice, aucun problème. Ce n'est pas le problème du conseil de quartier mais le fait d'avoir appelé la somme de ces trois conseils de quartiers : quartier. Cela devient quartier est-littoral, or est-littoral n'est pas un quartier mais un territoire.

M. LE MAIRE.- Est-ce cela le grave problème de démocratie ?

M. ALLEMAND.- Lorsque vous dites quartier est-littoral, cela ne signifie rien pour les habitants. Tout le monde a une vision du quartier qui est une dimension humaine.

M. LE MAIRE.- De là à utiliser des mots aussi durs !

M. ALLEMAND.- Mais je n'ai pas été dur, enfin !

M. LE MAIRE.- Vous pouviez simplement me demander de changer le mot quartier en territoire, et je vous réponds oui, volontiers, vous avez raison. Je ne suis pas sectaire.

Nous avons un conseil de quartier sur le territoire X, cela vous convient ?

M. ALLEMAND.- Oui, c'est plus logique.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix le rapport 0.5 ainsi amendé sur la proposition de monsieur Cuturello.

La délibération n°0.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport 0.6 aux voix où il y a pour M. Allemand un déni de démocratie. Qui s'oppose ?

La délibération n°0.6, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Vote contre : le groupe Changer d'Ere.

**0.7 PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE :
MODIFICATION DES LIMITES DES QUARTIERS CŒUR DE
VILLE ET EST LITTORAL - RECOMPOSITION DE CONSEILS
DE QUARTIER.**

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, il est proposé dans cette délibération de procéder à la désignation du collège des élus des conseils de quartiers conformément aux dispositions du code des collectivités territoriales. Les désignations prévues peuvent se faire au scrutin majoritaire à main levée si vous en êtes d'accord.

Etes-vous d'accord pour que cela se fasse à main levée ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Je vous propose donc dans ce dossier de bien vouloir procéder à la désignation du collège des élus conformément à la charte qui vous a été distribuée ; vous avez la liste.

Vous avez entre les mains le document qui est un bulletin de vote en réalité, qui a été adressé dans les délais et qui est une annexe de la délibération n°0.7 du 19 décembre 2008. Y a-t-il des votes contre ces désignations ?

La délibération n°0.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**35.16 EX 1.9 EQUIPEMENT SPORTIF ET ECONOMIQUE
COMPORTANT LE GRAND STADE - DECLARATION SANS
SUITE DE LA PROCEDURE EN COURS LANCEE LE 12
OCTOBRE 2007 - LANCEMENT DES ETUDES - LANCEMENT
D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHE - FINANCEMENT.**

M. PHILIP.- Il s'agit d'un dossier très important pour la ville où nous sommes dans le droit fil de nos débats de ce matin. Cela porte sur cet équipement important pour la ville qui est le grand stade que nous souhaitons, et le maire en a fait une de ses priorités, voir réaliser enfin cet équipement dans les dimensions et dans la fonction aujourd'hui qui correspondent aux besoins. Nous évoquons ce matin que 27 % des Niçois souhaitaient directement en priorité ce stade, ce qui ne veut pas dire que seulement 27 % des personnes le souhaitent mais 27 % en font leur priorité première.

Je fais un petit rappel : cet équipement a fait l'objet de deux lancements de procédures sous la forme de délégation de service public par l'ancienne municipalité.

- Une première où un jugement a été annulé par un jugement du tribunal administratif le 22 décembre 2006, en jugement sur le fond,

- une deuxième procédure qui a été lancée par délibération du conseil municipal le 12 octobre 2007 sur ces éléments.

Aujourd'hui, il s'agit de raisonner au regard des nouveaux objectifs fixés par rapport à cet équipement :

- L'équipement tel que prévu jusque-là était un équipement dans la vallée du Var qui était un peu isolé par rapport au tissu urbain envisagé. Un élément important est intervenu, l'opération d'intérêt national, et cet équipement prend alors toute sa dimension d'équipement urbain, ce n'est plus simplement un équipement sportif ; il doit avoir une fonction forte par rapport aux objectifs.

- Nous devons prendre en compte les dimensions affectées à ce type d'équipement structurant dans leur aspect multifonctionnel. Cela rejoint ce que je viens de dire, ce n'est pas uniquement un stade fait pour les compétitions de football mais c'est aussi un stade qui participe, par son aspect et ce qu'il peut recevoir, à l'animation de la ville et du quartier.

- Troisième élément important qui a évolué, c'est la dimension de développement durable puisque cet équipement prend place dans l'Ecovallée. Il s'agit d'en faire un équipement phare en termes d'équipements sportifs mais aussi de développement durable et d'économie d'énergie.

- Quatrième objectif, c'est viser à ce que cela représente un équipement le plus économique possible pour la collectivité ; une réflexion est engagée en ce sens.

- Enfin, assurer un cadre juridique le plus solide possible et l'histoire passée que j'ai rappelée brièvement nous enjoint à la plus grande prudence sur le cadre dans lequel nous allons lancer cette opération.

Au regard de tous ces éléments, je rappelle que ce stade pourrait être opérationnel —le député-maire a pris acte aussi sur ce volet— à l'Euro 2016 et enfin aux Jeux olympiques d'hiver 2018 comme évoqué ce matin.

Pour parvenir dans ces conditions les plus sûres possibles à ce type d'équipement, il vous est proposé d'engager une opération, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider la commune à répondre de la manière la plus performante possible à ces objectifs que je viens de rappeler.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur l'adjoint aux sports souhaite-t-il intervenir ? Parce qu'au-delà d'un chantier, c'est aussi un équipement sportif.

M. VEISSIERE.- C'est surtout l'avenir du football de demain et de toutes nos manifestations. Nous en avons débattu lorsque nous avons présenté le projet 2016 auprès de cette commission et, pour avoir rencontré il y a une quinzaine de jours le président Thiriez, aujourd'hui la France du football compte énormément sur Nice pour être la 8^e ville candidate à cet Euro 2016 qui est en très bonne voie pour la France. Ce stade est un rendez-vous important pour nous et surtout pour ce stade du troisième millénaire parce que nous allons le faire pour les générations futures, nous le laisserons en héritage. Il faut donc le réfléchir, le bâtir avec l'espoir de le réussir et je pense que c'est un rendez-

vous important. Le peuple sportif sera derrière cette grosse attente pour la réaliser au mieux.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite s'exprimer ?

M. MARI.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous nous félicitons que ce dossier du grand stade avance enfin après une gestation de neuf mois ; nous sommes rentrés semble-t-il dans la phase active.

Une chose me chagrine un peu : contrairement à ce que vous dites, c'est très louable de vouloir travailler rapidement et Dieu sait si les Niçois nous attendent au tournant puisque, si les choses avaient été ce que nous espérons tous, l'OGCN serait actuellement en train de jouer sur un stade plus convenable que le vieux stade du Ray. Nous nous apercevons que les délais sont encore trop longs à notre goût, mais les choses avancent et c'est l'essentiel.

Je regrette de ne pas trouver quel choix a été fait par le conseil que nous avons approché, l'assistance juridique, financière et économique mais vous allez certainement m'éclairer, Monsieur l'adjoint ou Monsieur le conseiller municipal, à moins que vous n'ayez pas encore eu le rendu de ces consultants. Si c'est le cas, je m'étonne que l'on ne se soit pas appuyé sur les rapports précédents car bien entendu, comme vous l'imaginiez, nous avons interrogé des cabinets très compétents. L'un de nos hauts fonctionnaires qui figure dans la tribune d'honneur proche de vous peut le confirmer car il a été le responsable du projet. Si nous devons encore attendre le rendu, je crains que nous perdions encore un peu de temps mais j'espère que vous allez me contredire en la matière. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. INJEY.- Juste une remarque sur le sondage de *Nice Matin* : c'est 28 % mais avec choix multiples, donc c'est 28 % sur 320 et pas sur 100. Cela relativise l'enthousiasme de la population. Il y avait plusieurs réponses et si l'on fait le total des réponses cela donne 320 et pas 100.

Si je reprends la délibération : « *la justification de porter ce stade à 40 000 s'appuie sur deux événements ponctuels : un éventuel quart de finale coupe UEFA et la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques* » ; nous aurons dans les mois à venir les nouveaux « critères » de l'UEFA sur le nombre de places par stade et au moins une première réponse sur les JO, à savoir si nous sommes retenus comme ville candidate pour la France.

Avant de donner le volume de ce stade, il faudrait au moins attendre ces deux réponses pour savoir à quelle taille l'ajuster, sachant qu'à partir d'un certain volume, au-delà de 30 000, le coût d'une place supplémentaire construite est de l'ordre de 4 000 euros la place ce qui, avouez-le, est très cher.

Le deuxième élément, c'est la nature du choix privilégié, c'est-à-dire le partenariat privé/public de 100 M€, mais ce que ne dit pas la délibération c'est que ce sont 100 M€ plus les aménagements extérieurs à la charge de la commune, plus la subvention annuelle à la charge de la commune au titre de la « *continuité du service public du football* » comme indiqué dans le précédent contrat avec Cari ! On ne se privait de rien pour justifier l'injustifiable !

En regardant la récente opération menée à Lille, on voit que la communauté urbaine de Lille est amenée par contrat —et il ne s'agit pas de droite ou de gauche— à verser 10 M€ au concessionnaire pendant 30 ans. On ne construit pas pour les générations futures, je m'excuse mais l'on va construire pour 30 ans, c'est à peu près la durée de vie de ces grands équipements. Ce n'est pas un emprunt mais cela y ressemble fortement et l'on s'engage dans un volume financier énorme pour l'avenir et qui engage durablement la ville de Nice.

Enfin, il y a le bilan carbone parce que, construire un stade de cette dimension à l'extérieur, j'ai posé en commission la question de la capacité d'amener les spectateurs par les transports collectifs mais l'on a vite fait le tour : entre la ligne des CP même améliorée et même en augmentant la fréquence ou même un tramway, on arrivera au mieux entre un quart ou un tiers des spectateurs qui seront amenés par les transports collectifs. Tous les autres viendront en voiture individuelle et le bilan carbone risque donc fort d'être mauvais malgré une infrastructure sportive qui pourrait être totalement autonome via le solaire en termes de fourniture énergétique.

Tout cela continue à me faire penser que la meilleure solution, à la fois pour des questions budgétaires et environnementales, est la destruction-reconstruction sur le site même du stade du Ray qui a le mérite d'être situé en cœur de ville ; d'ailleurs, certains reviennent sur les équipements construits en périphérie pour vouloir reconstruire en centre-ville. Avant de s'engager dans ce dossier, je pense qu'il faudrait réexaminer sérieusement la possibilité —et c'est une proposition constructive, Monsieur le Maire— de détruire et de reconstruire sur l'emplacement actuel. Je pense que les générations futures y gagneraient beaucoup. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci.

M. ALLEMAND. - Monsieur le Maire, c'est en fait la première fois que l'on va véritablement confronter nos idées sur cette question puisque ce n'est jamais venu vraiment comme un dossier essentiel dans le cadre de la campagne électorale où nous avons eu l'occasion de débattre de plusieurs questions. Le grand stade mérite un débat serein parce que la décision que nous allons prendre est extrêmement importante.

Je voudrais rappeler que, pour la campagne municipale, notre liste avait promis pour 2010 un stade entièrement neuf de 26 000 places reconstruit

au Ray. Nous pensions que ce projet répondait à la fois à la situation financière de la ville, parce nous l'avions prise en compte...

M. le MAIRE.- Simplement une question : parlez-vous pour vous et pour M. Injey ? Parce que c'était la même liste avec le même prospectus.

M. ALLEMAND.- Oui.

... Et aux besoins du club et de ses supporters.

Je commence par l'aspect financier. Comme vous avez balayé cette hypothèse d'un revers de main, nous avons peu d'indications sur le coût d'un réaménagement tribune par tribune du stade actuel. Mais ce qui s'est passé à Rennes, notamment, apporte un éclairage intéressant sur une telle issue.

Après cinq ans de travaux (certes, c'est plus long), la capacité du parc des sports de la route de Lorient a été portée à plus de 31 000 places sans qu'aucun match ne soit joué ailleurs et sans que l'équipe ne soit rétrogradée. Il est situé à proximité du centre-ville de Rennes et, de 24 000 places, il est devenu une arène fermée de 31 000 places toutes numérotées. La restructuration et l'extension de ce stade ont coûté 37,3 M€.

Compte tenu du coût de la construction dans les Alpes-Maritimes sur lequel vous avez eu ce matin un débat avec le président de la commission des finances, l'on peut imaginer qu'une reconstruction tribune par tribune pourrait coûter environ 60 millions d'euros sur la base d'une capacité de 26 000 places, soit une économie minimale de 40 millions d'euros par rapport au projet du grand stade. Et 40 millions, c'est un minimum parce que la question du partenariat public/privé évoquée à demi-mot pendant la présentation du rapport, que vous pourriez choisir éventuellement comme mode de financement après l'assistance à maîtrise d'ouvrage que vous avez souhaitée, pourrait coûter beaucoup plus cher aux contribuables.

Je ne vais pas redire ce qui a été dit ou reparler du commissariat des Moulins mais nous savons que nous sommes quasiment sur un rapport du simple au double dès que l'on entre dans un système d'annuités.

Je ne vais pas m'attarder sur la question financière car je voudrais vous parler de la question centrale de ce débat. A mon sens c'est la suivante : le football professionnel, parce c'est avant tout son cadre, est-il en mesure de déplacer à Nice au moins 30 000 personnes chaque semaine ? Si l'on répond oui à cette question, alors je suis cohérent et il est indispensable de réaliser un stade à Saint-Isidore même si les coûts apparaissent élevés, tout simplement parce l'emprise du Ray ne suffirait pas.

Mais lorsqu'on se livre à une analyse sur le long terme, cela ne résiste pas ; en 60 ans, l'affluence moyenne annuelle n'a dépassé 10 000 spectateurs qu'à 22 reprises et seulement huit fois au cours des 30 dernières années. Même dans les années 1970, les dernières années fastes de

l'OGC Nice, la moyenne oscillait entre 12 000 et 14 000 spectateurs et l'année 2003, année de la remontée, alors que les supporters Niçois avaient été privés de football de haut niveau, sevrés j'allais dire depuis cinq ans, en D2 nous sommes arrivés à 13 488 spectateurs qui est la meilleure moyenne de ces 30 dernières années.

Les études menées par la ligue nationale de football disent que lorsqu'un stade est neuf, les affluences augmentent généralement de 30 %, c'est un élément statistique. Si l'on rapporte cet élément à notre meilleure moyenne, on arrive à une moyenne de 17 532 spectateurs. Quel sera alors pour l'équipe l'apport d'un stade rempli dans le meilleur des cas à 50 % ? Veut-on faire à Nice un second stade Louis II ? Lorsque je monte au stade, je n'aime pas entendre les conversations des joueurs sur le terrain.

La volonté de réaliser un stade de 40 000 places me paraît donc en véritable décalage. Cela permettrait, c'est sûr, d'accueillir des matchs internationaux mais doit-on investir dans un aussi grand stade pour la seule compétition internationale de l'Euro 2016, que la France n'est pas encore assurée d'organiser, alors même que Nice n'a été retenue dans les villes candidates qu'au dernier moment ? Bénéficiant des investissements réalisés pendant la Coupe du monde 1998, notre pays remplit déjà le cahier des charges imposé par l'UEFA que je rappelle brièvement : un stade de plus de 60 000 places, deux de plus de 50 000 et quatre de plus de 40 000.

Je suis d'autant plus perplexe que nous n'en aurons pas forcément besoin pour la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques. Je vous ai écouté attentivement il y a quelques jours proposer une autre hypothèse qui me séduit d'une manière extraordinaire —cela m'arrive— : c'est le fait d'organiser cette cérémonie d'ouverture sur le plus beau des sites naturels possible qui est la Baie des Anges. Ce stade de 40 000 places me paraît donc d'autant plus en décalage.

Je voudrais insister sur un dernier élément dont nous n'avons jamais parlé ensemble qui est la question de la place du stade dans la ville selon que l'on se situe au nord de l'Europe, au nord de la France ou sur l'arc latin qui est le nôtre, et en tout cas au sud de Lyon. Une étude menée dans plusieurs villes montre que les stades à l'extérieur de la ville ne marchent pas. Cela marche très bien en Europe du nord parce que les mentalités ne sont pas les nôtres, mais dans l'Europe du sud les exemples sont multiples.

Je prends trois minutes pour éclairer votre réflexion.

Rappelez-vous l'affaire pré-Coupe du monde lorsque Bernard Tapie, en 1993, au sommet de sa gloire sportive, a voulu déménager le stade Vélodrome et construire un grand stade du côté des quartiers ouest de la ville. Il y a eu une telle levée de boucliers qu'il a dû y renoncer et finalement le stade a été réaménagé sur place pour la Coupe du monde.

Plus récemment, la Juventus de Turin s'est livrée à cette expérience : ils ont construit un stade en dehors de la ville, le stade Delle Alpi,

ils ont perdu 25 000 spectateurs en moyenne et, aujourd'hui, ils essaient de racheter leur vieux stade pour revenir jouer dans le bon vieux *stadio communal*.

D'autres exemples plus proches de nous tirent également la sonnette d'alarme : c'est le cas de l'AS Cannes qui a quitté les Hespérides pour le stade de Coubertin et tous les Cannois considèrent qu'ils n'ont jamais retrouvé à Coubertin l'âme des Hespérides ; l'AS Cannes est aujourd'hui un club qui n'en finit pas de mourir.

C'est le cas de l'Olympique de Nîmes, les célèbres Crocodiles qui faisaient trembler trente ans d'équipes dans le vieil antre du stade Jean Bouin en cœur de ville. Ils ont construit un magnifique stade à l'extérieur, les Costières ; le club n'a jamais survécu à cette mutation.

J'en déduis donc que, dans le sud, les spectateurs ne vont pas à l'extérieur de la ville mais qu'ils convergent vers le stade et ils convergeront d'autant plus facilement vers le stade actuel que désormais il y a le tramway et que rien ne vous empêche de construire un grand parking sur plusieurs niveaux. C'est pour cela que le stade de 26 000 places au cœur de ville nous paraît être la bonne équation.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier, Monsieur le Maire. J'ai essayé d'être très précis sur les arguments que j'ai avancés et c'est ce qui justifie notre abstention sur ce dossier ; abstention parce que nous sommes pour l'annulation des marchés, bien sûr, et abstention parce que nous sommes contre la solution que vous proposez pour remplacer le stade du Ray.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Bien.

Vous savez, ce n'est pas une affaire de dogme. Mon prédécesseur avait fait le choix du secteur de Saint-Isidore et j'y avais adhéré. Monsieur Mari, vous dites que c'est un peu long, etc. J'arrive ici, je commence déjà par devoir payer 3 millions d'euros car il y a eu des erreurs de procédures et cela pourrait être plus. J'étais convaincu que c'était le bon choix, je ne l'ai jamais contesté, mais je ne veux pas commettre les mêmes erreurs. Il vaut mieux perdre plusieurs mois et ne pas se tromper une deuxième fois et nous avons donc pris le temps nécessaire pour les procédures.

Pourquoi est-ce que je veux ce choix ? D'abord, je n'ai jamais parlé de cérémonie d'ouverture. La candidature des JO date de septembre alors que nous travaillons au grand stade depuis le mois de mars. L'Euro 2016 : oui. J'étais assis là-bas à votre place, Monsieur Injey, j'étais conseiller municipal en charge des sports, c'était en 1989. A cette époque, j'ai présenté au Conseil municipal le rapport pour lancer la construction du grand stade au parc des sports Charles Ehrmann et, en même temps, déposer auprès de la fédération française de football la candidature de Nice à l'organisation de la Coupe du monde 1998. J'avais un accord de principe de la fédération. J'ai démissionné du conseil municipal pour ne pas accepter un certain nombre de principes qui n'étaient pas liés à cela, et M. Honoré Bailet et sa municipalité ont présenté

quelques mois plus tard une délibération pour annuler la réalisation du grand stade et annuler la candidature de Nice à la Coupe de monde de 1998. Et Nice en a été privée.

On peut penser ce que l'on veut mais on voit que 28 % des Niçois disent que c'est leur priorité. Vous parlez des 320 mais on leur demande : « Quelle est votre priorité n°1 sur un choix de 1, 2 et 3 ». Cela veut dire que certains placent le grand stade en 3^e priorité. Je crois que le peuple de Nice de toutes générations est très attaché à ce qui appartient à son patrimoine : l'OGC Nice. Dites à Nice qu'il n'y a plus l'OGC Nice, dites-le aux Niçois et quelque part c'est Nice qui perdra un peu de son âme. Pendant cette Coupe du monde, nombreux sont ceux qui m'ont dit : « Ah ! Quand même, c'est dommage que vous ne soyez pas le maire parce que la Coupe du monde se passerait aujourd'hui à Nice ». J'ai fait d'autres choix, l'histoire s'était passée autrement, mais peut-être qu'un jour je serai dans une situation dans laquelle je pourrais permettre à la ville de nouer avec de grands événements sportifs ?

Le patriotisme d'un peuple compte, le patriotisme de citoyens qui se disent : « On appartient à une même communauté de destin, on a une histoire, on a envie de cette reconnaissance » et se dire que l'on a peut-être l'aventure des Jeux olympiques et ce défi.

Pourquoi tant d'autres aujourd'hui nourrissent-ils cette ambition en France ? J'étais le premier auditionné —une heure avant Bordeaux, Alain Juppé passait juste après moi— par la commission présidée par Philippe Seguin, président de la Cour des Comptes, pour les sites sélectionnés pour organiser et accueillir des épreuves de la Coupe d'Europe 2016. Lorsqu'ils ont vu le Maire de Nice arriver à la fédération française de football avec son dossier, son adjoint aux sports, et derrière le maire de Bordeaux, Alain Juppé, qui est une personnalité appréciée avec une ville qui a plutôt réussi sa transformation ces dernières années, ce n'était pas gagné. Venir plaider ainsi son dossier avec toutes les grandes personnalités qui font partie du conseil d'administration de la fédération française de football qui nous ont posé des questions, parlé des critères, etc., en partant, ils nous ont dit : « Vous êtes plutôt bien placés avec ce que vous proposez » et ils nous ont donné quelques points précis à affiner, travailler et prendre en compte.

Si Nice est affichée dans une des plus grandes épreuves planétaires, regardée en mondovision sur tous les écrans du monde pour recevoir jusqu'à des quarts de finale de l'Euro 2016, permettez-moi de vous dire que, là aussi, nous ne jouerons pas perdants et nous aurions un retour important sur investissement. Je cherche toujours à réfléchir pour qu'un investissement soit productif.

Après, pourquoi étais-je plutôt d'accord avec ce site ? Je fais simplement une réponse sur le calendrier : nous lançons la procédure aujourd'hui. S'agissant des procédures que votre municipalité avait lancées, Monsieur Mari, j'aurais peut-être commis les mêmes erreurs parce que,

franchement, ce n'était pas écrit dans le marbre que construire dans la même unité foncière à la fois la partie stade, la partie activité commerciale, logements et parkings risquait de poser des difficultés devant la juridiction administrative.

M. MARI.- Ce n'est pas pour cela que nous avons été condamnés.

M. le MAIRE.- Il y a eu cela puis il y a eu le deuxième dossier. Sincèrement, ce n'est pas forcément prévisible et cela aurait très bien pu passer, ce n'est pas une affaire qui est grave mais c'est un handicap car c'est une perte de temps.

Le choix que nous faisons avec notre équipe est de regarder ce qui a mis en difficulté le dossier pour ne pas reproduire cela une troisième fois. Je le dis sereinement, ce n'est pas un reproche fondamental mais nous sommes forts de cette expérience et des conséquences juridiques pour essayer de bétonner le dossier et de séparer en deux l'unité foncière pour qu'un des aspects ne soit pas dépendant de l'autre et essayer d'éviter d'en subir les mêmes conséquences.

A partir de là c'est un calendrier incompressible. A ceux qui demandent pourquoi cela prend autant de temps — puisqu'en m'adressant ici je m'adresse à tous les supporters, à tous les Niçois qui voudraient que cela avance beaucoup plus vite— je réponds qu'à Lyon c'est huit ans, à Lille sept ans, au Mans huit ans et Grenoble qui vient de terminer le sien a mis sept ans, or nous y arriverons en quatre ans. La notification de l'amo début mars 2009, la fin de la phase d'étude d'amo en octobre 2009, la notification du contrat de l'aménageur en novembre 2010, le début des travaux en juillet 2010 et la livraison fin juin 2013 ce qui veut dire que nous y jouerons la saison 2013-2014. Cela nous permet d'obtenir la dérogation de la part de la Fédération Française de Football, je le dis sous le contrôle de Gilles Veissière qui a dû défendre le dossier, pour que notre équipe soit maintenue en ligue 1 jusqu'à cette date puisque notre stade n'est plus aux normes pour continuer à jouer en ligue 1.

Nous réussirons à faire plus court que les autres. Chacun doit comprendre que nous n'avons pas perdu de temps et que nous avons bétonné le dossier.

Après, vous savez, Patrick Allemand ou Robert Injey, depuis mon plus jeune âge je me suis passionné dans ce stade du Ray et je peux avoir la nostalgie, me dire que c'est la Mecque du foot, c'est le berceau de l'histoire de l'OGC Nice, on peut se le dire ; en même temps, lorsque le stade du Ray a été construit, Nice avait-elle cette configuration ? Est-ce que l'on vivait de la même façon ? Aujourd'hui, nous sommes au cœur d'une communauté d'agglomération demain urbaine, plus largement d'une métropole qui va de Bordighera jusqu'à Saint-Tropez et nous construisons un stade pour le XXI^e siècle. Je ne souhaite d'ailleurs pas y voir jouer que le football, je m'en suis entretenu avec le directeur technique national de rugby, avec Bernard Lapasset, car Nice a une grande histoire dans le domaine du rugby et je suis convaincu que nous pouvons nous donner les moyens de revenir dans cinq ou six ans au plus haut niveau du rugby.

Tout le sud de la France : Béziers, Narbonne, Toulon, Nice doivent être de grandes villes rugbystiques. J'y crois aussi. C'est bien pour cela que notre conception du stade doit permettre aussi d'être un lieu de grands rendez-vous de ce type de manifestations.

Cet équipement doit offrir une polyvalence avec des événements culturels. A partir du moment où l'on fait un partenariat public/privé, forcément il doit y avoir d'autres événements qui justifient les places de parking, l'espace de logements, de commerces, l'activité sportive. Faire un stade à un endroit qui serait un lieu mort et que l'on ne remplirait qu'une fois tous les 15 jours n'a pas de sens. Nous sommes au cœur d'Ecovallée, nous voulons en faire un Ecostade.

Vous parlez de plan carbone et je reçois vos propos. Bien évidemment, il faut veiller et être attentif à l'acheminement de ce projet. Mais pouvez-vous me dire, Monsieur Injey, vous qui défendez le principe du stade du Ray, le résultat d'un plan carbone sur le stade du Ray aujourd'hui avec les bouchons sur l'autoroute A8, la sortie en haut de l'autoroute A8, les voitures qui roulent pare-chocs contre pare-chocs en descendant sur Gorbella et sur la place du Ray, les sorties de stade avec un climat épouvantable pour les populations ? Ne pensez-vous pas qu'avec la desserte du nœud autoroutier, l'arrivée du train des Pignes depuis le centre-ville qui peut être transformé en tram-train, le TER qui sera en situation multimodale à l'aéroport, à côté des navettes qui pourront y être organisées à partir de la ligne de tramway qui partira de la place Masséna et fera les terminaux 1 et 2, la station multimodale qui est dans le contrat de projet, la remontée du centre administratif des Moulins pour arriver à Saint-Isidore et être en connexion avec le tram-train sur l'infrastructure du train des Pignes, en termes de plan carbone, l'on se situe à un endroit stratégique au cœur d'Ecovallée ? Sur ce point, cet argument ne tient pas.

Je vous demande simplement d'y réfléchir car votre argument est bon et nous devons tout faire pour avoir un bon plan carbone, nous devons avoir une exigence dans tout ce que nous allons réaliser pour faire des constructions en énergie positive, faire des toitures totalement solaires ou photovoltaïques, des puits de carbone, des façades qui recueillent l'eau de pluie pour la transformer en eau chaude pour les équipements intérieurs, etc. Toutes ces notions de développement durable doivent s'y trouver !

On peut effectivement se poser la question, cher Patrick, du stade du Ray. J'ai regardé et voilà les éléments qui ont été très travaillés, voilà les incompatibilités majeures auxquelles nous sommes confrontés. Je comprends le système du montage/remontage des tribunes mais, pour dépasser une jauge de 22 000 spectateurs, il est indispensable de tourner l'aire de jeu de 90 degrés.

Alors, bien que vous soyez issu de la même liste et du même programme, vous n'avez pas la même conception du projet puisque M. Injey parlait d'une démolition-reconstruction et vous parlez d'essayer de continuer à jouer en faisant une opération tiroirs, en démontant une tribune puis une autre. Une destruction-reconstruction, cela signifie que pendant quatre ans l'équipe va

jouer à Cannes ou Monaco ; vous imaginez l'OGCN aller jouer à Cannes ou à Monaco !

Votre opération est irréalisable parce que pour tourner l'aire de jeu de 90 degrés, cela implique pour le club résident de disputer toutes ses rencontres à domicile sur d'autres stades parce que là, il faut détruire complètement et reconstruire et cela a été jugé rédhibitoire par le club pour qui il n'est pas question d'aller jouer à l'extérieur. De plus, la configuration de la parcelle n'autorise pas une capacité de 30 000 places.

M. ALLEMAND.- 26 000 places, cela nous suffit.

M. le MAIRE.- Et si dans dix ans, avec l'évolution de notre métropole, l'on nous reproche de ne pas être allés assez loin, aurons-nous l'air fins pour quelques centaines de milliers d'euros ?

La configuration de la parcelle n'autorise pas cette capacité et implique la reconstruction des équipements publics existants en contiguïté parce que, même à 26 000 places, cela signifie qu'il faut déplacer le groupe scolaire et le tennis.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Mais non.

M. LE MAIRE.- Je me retourne vers les ingénieurs ?

M. GAECHTER.- Demandez à M. Vialatte, il vous expliquera.

M. LE MAIRE.- Si vous êtes proches de lui, pour moi les projets Vialatte n'ont jamais été une référence ! On n'a pas le même type de relations ni de fréquentation.

M. ALLEMAND.- Nous parlons du montage technique, pas du montage financier.

M. LE MAIRE.- Sécurité de la desserte routière notamment depuis l'autoroute, remontée de queues dans le tunnel de Las Planas dont les caractéristiques géométriques sont particulièrement défavorables (longueur, déclivité, courbure). Compte tenu de la fréquentation particulièrement élevée de cette autoroute, Escota serait amené à fermer rapidement les accès Las Planas. Nous avons interrogé Escota, nous leur avons dit entre 26 000 et 30 000 personnes, ils m'ont répondu qu'ils fermeraient la sortie Las Planas, cela ne passerait pas.

Par ailleurs, parlons des riverains puisque vous parliez des quartiers tout à l'heure. Il est facile de dire que l'on veut que cela reste au Ray mais c'est un quartier habité et ces habitants parlent souvent des nuisances importantes qu'ils ont à subir à chaque match, en matière d'actes de vandalisme, de bruit, de saturation, de restriction de circulation. On leur dit qu'ils n'ont pas le droit de rentrer chez eux les soirs de matchs, la police est là,

pas de stationnement, débrouillez-vous comme vous pouvez les jours de match et notamment pour les matchs à risque. La jauge actuelle est de 17 000 places lorsque c'est plein, c'est-à-dire pour un Nice-Marseille ou un Nice-Monaco, et savez-vous ce qu'il se passe là-haut avec les Hooligans et compagnie ? Vous le savez parfaitement et vous savez ce que subit la population.

Imaginez la même configuration avec 26 000 personnes, puisque vous parlez de 26 000, pour les habitants du quartier. Vous voulez faire subir des matchs à 26 000 spectateurs à la population du quartier alors que déjà l'on n'arrive pas à contenir en matière de sécurité publique avec 17 000 ! Monsieur Allemand, si par respect pour la population vous réfléchissez un peu à cela, vous vous direz qu'envisager cette configuration au XXI^e siècle et l'imposer à la population du quartier du Ray n'est pas raisonnable alors qu'aujourd'hui nous avons un espace qui est en mesure de répondre à toutes ces problématiques.

Voilà pourquoi nous avons proposé ce choix qui nous paraît le plus adapté, le plus raisonnable et qui sans doute posera le moins de contraintes parce qu'aller proposer aux habitants du Ray qui ont subi le chantier du tramway pendant des années de subir à nouveau pendant quatre ou cinq ans un chantier d'une telle dimension, je ne suis pas sûr, Monsieur Allemand, que vous fassiez plaisir à beaucoup de monde.

Voilà tous les critères qui nous conduisent aujourd'hui à vous proposer la délibération qui vous est soumise mais Alain Philip a peut-être d'autres éléments complémentaires à vous apporter ?

M. PHILIP.- Sur l'aspect des procédures, on évoquait ce matin et vous l'avez vu dans le diagnostic qui a été fait sur l'état du patrimoine communal, lorsque l'on parle de partenariat public/privé nous sommes aussi dans une logique de développement durable ; nous raisonnons dans un coût global qui comprend le coût de construction de l'équipement mais aussi le coût de gestion et d'entretien de l'équipement. Cela permet d'avoir un affichage clair et connu de tous sur la durée de l'équipement qui est effectivement de l'ordre d'une trentaine d'années et sur le coût réel de l'équipement, chose que nous n'avons jamais dans le cadre habituel.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. VEISSIERE.- Sans aucun esprit polémique je voudrais rebondir sur les chiffres intéressants que vous avez cités tout à l'heure, Monsieur Allemand, et apporter ma contribution à la réflexion.

Vous avez parlé de moyennes de spectateurs ; certes, si la nôtre est moindre, je voudrais quand même rebondir sur l'après 1998 où huit sites ont été choisis. Si nous reprenons sept de ces sites, je citerai Lyon, Paris, Nantes, Lens, Marseille, Saint-Etienne, Bordeaux, le 8^e étant Montpellier qui n'était pas prévu puisque ce sont Strasbourg et Nice qui ont donné la possibilité à Montpellier d'être retenue, une des deux capitales frontalières devant obligatoirement récupérer le huitième stade ; aujourd'hui ces stades ont été rénovés et sont au-

delà de 90 % de taux de remplissage. Ces stades rénovés, ces stades modernes avec des accessibilités permettent une attractivité nouvelle.

Je rappelle aussi que nous ne nous appelons plus OGC Nice mais OGC Nice Côte d'Azur, c'est-à-dire que pour le football français nous représentons une zone de chalandise sous-exploitée. Voilà pourquoi le football français souhaite que Nice ait un grand stade et une nouvelle vocation d'attractivité, parce que nous sommes dans une zone de chalandise de près de 800 000 personnes lorsque l'on va de la frontière italienne au grand Var. Le football français est donc très intéressé par la faisabilité d'un grand stade pour captiver une population qui aujourd'hui, n'en déplaie aux amis Monégasques, doit aller à Marseille, notamment le peuple varois, ou à Nice, mais il est bien évident que l'attractivité de Marseille pour le grand Var est plus facile que Nice alors que nous avons attiré le Var, preuves à l'appui, pendant de nombreuses années pour assister aux rencontres de l'OGC Nice.

Ces fameux stades sont aussi un exemple important du futur. Lille a une grande concurrence (je viens de parler de la zone de chalandise et d'attractivité) avec Valenciennes et son nouveau stade ; Lille a la concurrence de Lens, trois clubs de D1 en quelques kilomètres. Or Martine Aubry vient de signer avec le groupe Eiffage un stade de 50 186 places. Voilà ce que pense Lille qui aujourd'hui, pour rebondir sur votre moyenne de spectateurs, est en dessous des 10 000 spectateurs ! Aujourd'hui, nous sommes à 11 000 spectateurs alors que Lille est en dessous des 10 000 mais Lille prend, à mon avis, la bonne option. Je suis tout à fait favorable au choix de Lille de réaliser ce grand stade qui captera une grande attractivité au niveau de la frontière belge et de tout le nord.

Lorsqu'on est le stade de la Côte d'Azur, on ne doit pas avoir peur d'avoir des ambitions pour sa région.

Je voudrais rajouter un élément important, Monsieur le Maire, quitte à déplaire : aujourd'hui, l'étroitesse de nos tribunes populaires qui, avec les nouvelles normes de sécurité, nous obligent à avoir des places debout alors que nous les avons connues assises, on allait au sud assis, maintenant on est obligé d'être debout et de mettre un minimum de personnes pour des questions de sécurité. Cela empêche un public nombreux de venir voir des matchs à un prix moindre. Un stade avec une plus grande capacité nous permettra d'attirer beaucoup plus de monde avec une possibilité d'accès bien moins cher et cela s'est démontré pour les sept stades dont je vous ai parlé précédemment. Le populaire étant plus grand, plus vaste, la zone d'attractivité est très forte pour ceux qui ne peuvent pas aller systématiquement aux tribunes d'honneur ou d'autres configurations.

Je peux vous assurer que pour avoir connu tous ces nouveaux stades, notamment sur ma fin de carrière, il est vrai que le football est différent dans un stade neuf où l'on peut se déplacer en famille. Je ne voudrais pas parler de la peur du stade mais on se déplacera dans un stade en famille avec des

possibilités de locomotion, de parking, de restauration, de crèche, des possibilités nouvelles comme cela se fait aujourd'hui en Allemagne et en Suisse. Nous nous déplacerons différemment dans les stades du futur, c'est l'ambition que nous devons avoir pour l'OGC Nice Côte d'Azur, pour notre région et pour notre ville. Je pense que nous avons tout lieu, Monsieur le Maire, d'être confiants et d'être optimistes.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur l'adjoint.

M. ALLEMAND.- Lorsque l'on parle de l'OGC Nice, je n'ai encore jamais entendu un Niçois dire qu'il est supporter de l'OGC Nice Côte d'Azur ; ils sont supporters du Gym qui est un club niçois.

M. le MAIRE.- Si c'est votre seule ambition, la mienne est que demain des Italiens s'approprient le Gym et se disent que c'est leur équipe. Vous avez envie de rester petits, j'ai envie de devenir grand !

Je mets aux voix le rapport 35.16 lançant les études et l'appel d'offres ouvert pour assistance à maîtrise d'ouvrage, autorisation de signature de marché et financement du grand stade de Nice : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe Changer d'Ere dans sa totalité, uni, et je vous remercie pour l'adoption de ce dossier.

La délibération n°35.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention du groupe Changer d'Ere.

35.4 TRAVAUX DE REFECTION DE REVETEMENT BITUMINEUX ET DE SOLS SOUPLES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE.

M. PHILIP.- C'est pour l'entretien notamment des cours d'écoles.

35.7 MARCHES DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANTS AUX CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.) POUR PRISE EN COMPTE DE LA CIRCULAIRE 2001-54 DU 19 JUILLET 2001 RELATIVE AUX PRIX DES PRESTATIONS EXECUTEES EN REGIE.

M. PHILIP.- Ce sont des changements de mode de calcul.

35.13 MARCHE D'ENTRETIEN DES HORLOGES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NICE - AVENANT N° 1 - TRANSFERT DU TITULAIRE DU MARCHE.

M. PHILIP.- Le titulaire du précédent marché a vendu sa société.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n°35.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°35.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°35.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il nous reste 200 rapports exactement ; j'ai 51 interventions demandées dont 42 pour Changer d'Ere, 5 pour l'Entente Républicaine et 4 pour Divers Droite pour Nice, ce qui représente environ 5 h 30 d'interventions si l'on calcule une moyenne de 8 minutes par intervention. Je vous propose donc pour avancer —mais vous pourrez m'interrompre s'il y a un sujet particulier où, malgré l'ordre du jour établi par la réunion de groupe, quelqu'un veuille néanmoins faire une remarque— c'est que nous passions les délibérations qui n'ont pas fait de demande d'intervention au vote en lisant uniquement l'intitulé ; pour celles sur lesquelles vous avez demandé à vous exprimer, l'on demande au rapporteur de les présenter et vous vous exprimez. Etes-vous d'accord ? Je vous en remercie.

35.17 AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE GRENOBLE ENTRE LES BOULEVARDS GEORGES POMPIDOU ET RENE CASSIN – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL.

La délibération n°35.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

35.5 AMENAGEMENT DU QUARTIER LIBERATION MALAUSSENA - MEDIATHEQUE DE QUARTIER - INDEMNISATION DES ENTREPRISES APRES RESILIATION DES MARCHES DE TRAVAUX.

M. PHILIP.- Suite à la délibération que nous avons prise pour arrêter ce projet et conformément au contrat et au marché signé, nous rentrons dans l'indemnisation des entreprises après la réalisation des marchés. Nous sommes dans la procédure courante prévue pour les marchés, à la fois de rémunération des études préalables réalisées par les entreprises et les indemnités prises au titre du marché.

Le total représente 204 117,44 euros pour un marché de 2 492 094 euros, environ un peu moins de 8 % à ce qui était prévu. Il ne suffisait pas d'arrêter le projet et cela fait suite non seulement aux coûts très importants mais aussi aux demandes du quartier de réaliser un jardin ; les travaux du jardin ont donc été lancés dernièrement par la Ville et les coûts d'aménagement représentent 285 000 euros à comparer aux 2,4 millions prévus initialement par le projet.

**35.10 AMENAGEMENT DU QUARTIER LIBERATION MALAUSSENA
- RESILIATION ET INDEMNISATION D'UN MARCHE A
PROCEDURE ADAPTEE DE SONDAGES ET ETUDES
HYDROGEOLOGIQUES.**

M. PHILIP.- C'est toujours le même quartier Libération, ce sont des études prévues pour réaliser l'opération que nous avons annulée.

M. LE MAIRE.- Merci. Sur ces deux rapports, Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur l'adjoint, Monsieur le Maire, voilà une délibération qui clôt le projet de médiathèque du quartier ; vous nous aviez promis qu'une médiathèque verrait le jour mais dans un autre projet. En novembre, j'ai consulté la population sur le marché pratiquement tous les samedis et je vous livre ses attentes pour ce quartier, surtout s'agissant du parking derrière l'ancienne gare du sud. Nous avons appris par la presse qu'un parking de 1 000 places allait être construit mais je n'ai pas vu passer d'appel d'offres ni de maîtrise d'œuvre.

La demande est très importante de réaliser un parking en sous-sol pour libérer de l'espace parce que ce quartier manque cruellement d'espaces surtout pour les adolescents et d'une coulée verte qui poursuivrait derrière la gare du sud.

La demande est importante aussi en ce qui concerne les locaux de l'ancienne gare du sud qui sont murés, fort heureusement car ils ne sont pas squattés de ce fait, mais la demande est importante de remonter la verrière pour créer une salle d'expositions, un musée des sciences et techniques par rapport à la faculté Valrose et les établissements scolaires, une salle de spectacles qui manque dans ce quartier, des salles de réunions pour les associations, etc.

Monsieur le Maire, je sais que vous êtes attaché aux projets de proximité, mais dans votre projet de budget je n'ai rien vu concernant une autorisation de programme pour un tel projet dans le quartier de la Libération durant le mandat. Je vous demande où l'on en est de ce programme.

J'en profite pour rappeler que je n'ai jamais fustigé les dépenses ce matin, comme vous me l'avez fait dire, j'ai simplement posé la question, à laquelle vous n'avez pas répondu, de quel était le transfert des charges de la Ville vers la communauté urbaine qui correspondait au transfert des recettes opérées. Je ne fustige absolument pas les dépenses.

M. LE MAIRE.- Je demande à l'adjoint aux finances de vous répondre sur le transfert des dépenses.

M. TORDO.- Nous avons abordé ce point en commission des finances, Madame Gaziello, et je crois que nous vous avons indiqué que nous étions dans un débat d'orientations budgétaires et non pas dans la présentation

du budget ; nous aurons l'occasion de l'aborder dans toutes ses composantes dans les prochaines semaines.

Nous avons aussi indiqué que le transfert des compétences de la Ville à la communauté urbaine se ferait en totale neutralité budgétaire. J'ai essayé de vous l'expliquer déjà une fois mais, visiblement, je me suis mal expliqué donc je recommence.

Dans le cadre de la création de la communauté urbaine, plusieurs compétences sont transférées qui correspondent à des charges d'un côté et à des recettes de l'autre côté. Nous ferons le bilan et la dotation sera une ligne finale pour que ce soit à zéro et qu'il n'y ait pas d'impact négatif ou positif dans le budget de la Ville du fait de la création de cette communauté urbaine. Cela ne s'est malheureusement pas passé ainsi lors de la création de la CANCA, mais Maître Chauvet pourrait nous en parler plus amplement.

Nous sommes en train de le faire dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui n'a pas encore donné ses conclusions. Lorsqu'elle le fera, nous alignerons les lignes budgétaires que nous vous présenterons dans les prochaines semaines.

Mme GAZIELLO.- Nous regarderons cela au budget primitif.
Merci.

M. LE MAIRE.- Pour le reste, Madame Gaziello, je vous informe que, justement dans ce que j'ai présenté ce matin sur la liste des 150 projets de proximité, nous aurons un rapport consacré à la gare du sud dans la présentation du budget primitif au 1^{er} trimestre.

Je mets ces rapports aux voix.

La délibération n°35.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention du groupe Entente Républicaine.

La délibération n°35.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention du groupe Entente Républicaine.

**35.14 AMENAGEMENT DU QUARTIER LIBERATION MALAUSSENA
- RENOVATION ET EXTENSION DU BATIMENT LIBERATION
5-7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE - AVENANT N° 2 AU LOT
N° 1 : GROS ŒUVRE.**

**35.15 AMENAGEMENT DU QUARTIER LIBERATION MALAUSSENA
- RENOVATION ET EXTENSION DU BATIMENT LIBERATION
5-7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE - AVENANTS N° 1 A
PLUSIEURS LOTS DE SECOND ŒUVRE (2A, 2C, 3, 4, 5 ET 6B).**

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je voudrais faire une incidente sur ces deux rapports : les avenants ont été passés par une CAO qui a pu se tenir. Je vous signale que cette semaine à nouveau nous n'avons pas eu le quorum et, à nouveau, nous avons dû annuler la commission la veille à 17 heures.

J'ai déjà demandé deux fois que l'on veuille bien réélire les suppléants qui ne peuvent pas suppléer parce qu'ils ne sont jamais libres ; nous avons déjà eu plus d'annulations de commission d'appel d'offres en neuf mois qu'en sept ans sous la mandature précédente, je trouve cela déplorable.

M. le MAIRE.- Vous avez raison et c'est pour cela que je procéderai à de nouvelles désignations à la rentrée en fonction de conseillers qui s'engageront à être présents lorsqu'ils recevront leur convocation et les suppléants se tiendront disponibles en cas d'empêchement.

Je vous remercie d'avoir fait cette observation.

La délibération n°35.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°35.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**35.3 HABILITATION DE MONSIEUR LE MAIRE A DEPOSER DES
DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DU DROIT DES
SOLS.**

**35.11 ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES BOSQUETS.
SUPPRESSION DE LA ZAC SUITE A SON ACHEVEMENT.**

La délibération n°35.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°35.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**35.12 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA 8EME
MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA
VILLE DE NICE.**

M. LE MAIRE.- Nous avons une information du Conseil.

M. PHILIP.- Cela concerne la 8^e modification du plan d'occupation des sols de la ville de Nice. En attente de l'approbation du futur plan local d'urbanisme, nous procédons par adaptations mineures qui portent essentiellement sur la réalisation de logements sociaux à Nice. Nous avons intégré les quatre observations faites par le commissaire enquêteur suite à l'enquête qui a eu lieu.

M. le MAIRE.- Merci.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 35.12.

**ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR PIERRE-PAUL
LEONELLI,
ADJOINT AU MAIRE**

**19.1 AVENANT N°1 AU MARCHE ENLEVEMENT DES TAGS,
GRAFFITIS ET AFFICHES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
COMMUNAL, INFERIEUR A 5 %.**

M. LEONELLI.- Cet avenant est inférieur à 5 %, il est exactement de 3,65 %. Il nous permettra d'intervenir sur les 50 sites recensés et d'enlever des tags sur des hauteurs qui sont au-delà de 10 mètres.

Mme GAZIELLO.- Cet avenant montre que l'affichage sauvage en ville est un sujet important qui coûte de l'argent à la Ville. Nous avons appris courant juin que des associations avaient reçu des courriers et des appels téléphoniques les menaçant d'une amende de 35 euros par affiche collée. Je le conçois bien, Monsieur le Maire, mais l'affichage en ville est impossible pour nos associations. Aucune solution alternative n'a été proposée si ce n'est d'utiliser les quelques colonnes Morisse existantes ; or celles-ci sont fréquemment recouvertes par les affiches gigantesques des spectacles à but hautement lucratif dans les lieux type Nikaïa ou Acropolis et certaines d'entre elles ont même été enlevées pendant les travaux du tramway.

Les associations et artistes locaux sont privés d'un vecteur important de communication lorsqu'ils veulent annoncer une de leurs manifestations. D'après les informations collectées ici ou là, l'affichage sauvage est partout interdit dans de nombreuses autres villes mais certaines municipalités ont mis en place des panneaux d'affichage public associatif, c'est un décret de 1982 ; je songe notamment à des événements culturels ou associatifs ou d'artistes locaux.

Par exemple, dans une prochaine délibération, la Ville adhère à l'association des Cités Unies de France qui promeut le Forum Social Mondial. A Nice, il y a un forum social local qui rencontre certainement des problèmes pour afficher et on leur demande aussi 35 euros.

Je vous soumetts cette proposition d'accorder des panneaux d'affichages associatifs.

M. LEONELLI.- Madame Gaziello, permettez-moi de vous indiquer qu'il faut faire la différence entre les tags, les graffitis et l'affichage sauvage. La délibération d'aujourd'hui concerne les tags.

S'agissant de l'affichage sauvage, vous avez parfaitement raison, il y a eu une prise de conscience à la demande de monsieur le député-maire qui m'a demandé, dans le cadre de ma délégation, de faire en sorte que la ville soit plus propre.

Nous avons constaté que l'affichage sauvage était couramment répandu sur tous les murs de la ville mais je vous encourage à passer régulièrement sur la descente Coty pour venir à l'hôtel de ville et vous verrez que cet affichage sauvage n'existe plus.

Nous avons en effet recensé tous ceux qui pratiquaient l'affichage sauvage : d'abord, certaines associations culturelles, notamment des petits théâtres, mais également tous ceux qui font la promotion des gros concerts au Nikaïa, Acropolis et ailleurs. Nous les avons invités à respecter purement et simplement les arrêtés municipaux qui indiquent que l'affichage sauvage est interdit.

Je les ai invités à venir dans mon bureau, nous avons reconnu effectivement qu'il existe un problème au niveau de l'affichage libre qui devrait leur permettre d'avoir plus de supports. Vous avez raison, pour une ville de 380 000 habitants, dix colonnes Morisse c'est vraiment très peu. Depuis, ils ont reçu un courrier leur indiquant qu'un travail a été effectué par les services techniques de la mairie de Nice pour s'équiper de supports supplémentaires et dix vont être installés. Nous sommes en permanence en contact avec eux, mais nous devons faire cesser cet affichage qui dégradait considérablement les murs de notre ville. Je pense qu'aujourd'hui les Niçois ne se plaignent pas de cette nouvelle situation.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vous félicite d'ailleurs et je peux vous indiquer que même Greenpeace a fait de l'affichage sauvage sur la Promenade ; bien évidemment, la police verte leur a dressé un PV ainsi que j'en avais exprimé la volonté. Lorsque l'on donne des leçons de morale, il faut soi-même être exemplaire ; il y a des syndicats aussi, etc.

Personnellement, je suis contre l'affichage, même s'il n'est pas sauvage. J'ai construit la 6202 bis, nouvelle route départementale et, immédiatement, lorsque j'ai vu la beauté de ce décor naturel où l'on voit tout sur

la rive droite du Var, nos villages de Saint-Jeannet, de Colomars, d'Aspremont, de la Roquette-sur-Var, etc., la première fois que je l'ai empruntée je me suis dit : « Comment se fait-il que je n'ai pas la même vision de l'autre côté ? » Tout d'un coup, j'ai compris que c'était parce qu'il n'y avait pas de panneaux 4x3 et j'ai tout de suite voulu prendre un arrêté d'interdiction ; je n'accepterai pas que l'on pose le moindre panneau publicitaire.

Depuis, en tant que président du Conseil général —et mon successeur va poursuivre ce combat— nous imposons progressivement cette idée, y compris aux particuliers sur leurs terrains qui sont en bordure et qui se disent : « Le contribuable a payé très chèrement un kilomètre de route, on a la chance que la route passe à côté de notre terrain, jackpot ! On encaisse en autorisant quelqu'un à implanter son panneau et en prenant le loyer ». Je considère que c'est de la pollution et je veux en mener le combat. Je fais démonter progressivement des panneaux le long de la voie rapide, je veux une ville sans panneau publicitaire.

Comme pour l'audiovisuel public où c'est après vingt heures, moi c'est 24/24. Si l'on est suffisamment populaire, on a accès aux médias, on s'exprime à la radio, à la télévision, dans les journaux, on communique et l'on fait confiance à ceux dont le métier est de diffuser l'information mais on ne salit pas sa ville. Je veux que ma ville soit une ville verte et une ville propre.

Je remercie à la fois Benoît Kandel et Pierre-Paul Leonelli de nous amener progressivement vers une ville ayant une autre physionomie que celle que nous avons connue depuis trop longtemps.

La délibération n°19.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BERNARD BAUDIN,
ADJOINT AU MAIRE**

30.11 DEVELOPPEMENT DES AUTOROUTES DE LA MER ET ADHESION A L'ASSOCIATION CERCLE POUR L'OPTIMODALITE EN EUROPE (COE).

M. BAUDIN.- C'est une liaison maritime qui vise à transférer dans l'Union Européenne une part importante du trafic autoroutier poids lourds de la route vers la mer.

Je me permets de rappeler que nous vous devons ce concept, Monsieur le Maire, avec le président du Conseil général, Eric Ciotti, puisque vous avez déposé en tant que député un amendement dans la loi-programme du

Grenelle de l'environnement. Ce concept, je le rappelle, est également une des six orientations de l'Union pour la Méditerranée.

Pourquoi proposer au Conseil municipal d'adhérer au Cercle pour l'optimodalité en Europe ? Je rappelle que le Département y est ainsi que la communauté urbaine. Ce Cercle a été créé en mars 2007 et a pour but de favoriser la constitution de transports multimodaux à la fois fiables, écologiques et rentables. C'est un coût de 2 500 euros pour la ville de Nice.

30.12 DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE AU MOYEN DU SITE INTERNET DEPARTEMENTAL EQUIPAGE 06 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. BAUDIN.- C'est la signature d'une convention de partenariat. L'objectif est tout simplement de mutualiser les moyens mis en œuvre à la fois par la ville de Nice et par le Conseil général des Alpes-Maritimes dans le transport des agents de ces deux administrations pour leurs trajets domicile/travail.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite s'exprimer ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une bonne initiative. J'avais émis quelques réserves lors de la commission mais il faudrait peut-être essayer de comprendre pourquoi cette initiative a eu si peu de succès sur le site de la ville. Pour cela, je suis allée voir les sites Internet d'autres villes de France.

J'ai réalisé que pratiquement toutes les villes qui avaient mis en place le covoiturage avaient aussi mis en place un système que l'on appelle l'autopartage : Lille, Lyon, Strasbourg, Bordeaux depuis 2000, Toulouse, Grenoble, la liste est extrêmement longue et nous sommes pratiquement les derniers. Ce système est la plupart du temps une SCIC où les usagers peuvent accéder à une voiture pour des temps très courts comme une demi-heure mais aussi un week-end, à des prix très accessibles. C'est une organisation très souple, économe, que l'on peut baser sur des véhicules propres ou des vélos pour les personnes qui résident dans un centre-ville ancien.

Je demande que les services puissent mettre à l'étude la possibilité de monter ce genre d'action à Nice.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- J'interviens sur les autoroutes de la mer.

Monsieur Baudin vient de dire que l'on vous doit, Monsieur le Maire, le concept d'autoroute de la mer ; je suis donc retournée voir votre considérant et votre amendement et je me suis rendue compte que ce concept est très vieux puisqu'il apparaît officiellement en 2001 dans le livre blanc de la Commission Européenne sur la politique des transports à l'horizon 2010...

M. LE MAIRE.- Mais cela ne vous fait quand même pas de peine que je sois intervenu dans le Grenelle de l'environnement ?

Mme GAZIELLO.- Non, j'y reviens.

Il existe d'ailleurs déjà une autoroute de la mer qui part de Toulon jusqu'à Rome et qui est assurée par un navire roulier qui peut embarquer 150 remorques, mais elle reste à développer malgré une forte progression avec 16 000 poids lourds en 2007.

Lorsque j'ai repris votre amendement à la loi de Grenelle qui vient d'être votée, je me suis rendue compte que les axes sont le développement des lignes d'autoroutes de la mer sur la façade atlantique mais aussi sur la façade méditerranéenne entre la France, l'Espagne et l'Italie et que l'Etat investit 80 millions d'euros. Votre amendement ne parle pas du concept, je le cite : « *Les autoroutes de la mer sur la façade méditerranéenne contribueront au développement de l'Union pour la Méditerranée et veilleront à préserver le littoral méditerranéen.* »

C'est un amendement qui relie les autoroutes de la mer à l'Union pour la Méditerranée et c'est là où je comprends mieux pourquoi vous voulez que la ville de Nice adhère à ce Cercle pour l'optimodalité en Europe qui, je le rappelle, est un cercle uniquement patronal dont le but est de faire du lobbying pour rechercher des financements puis, puisque l'Union pour la Méditerranée rentre ici, pourquoi ne pas rechercher des marchés portuaires à bas prix de l'autre côté de la Méditerranée.

Je me demande quelles sont les retombées pour la ville de cette adhésion à ce cercle patronal ? Vous le faites porter par l'opération d'intérêt national ; j'aimerais plus de transparence. Quelle est la nature du portage des actions qui viseront à développer par l'OIN, c'est-à-dire la Plaine du Var, des autoroutes de la mer alors qu'il existe déjà celle de Toulon ? Cela signifie-t-il la création d'un port sur l'embouchure du Var ? Qu'est-ce que cela signifie que l'OIN participe aux actions favorisant les autoroutes de la mer ? Quelle est la retombée pour Nice ?

D'autant plus que dans cet article 10 du Grenelle, le rapporteur a aussi intégré un amendement très important qui dit qu'il faut connecter les ports : « *adopter une stratégie nationale arrêtée par l'Etat en vue de développer les ports et leur desserte, notamment par le recours au fret ferroviaire, aux liaisons fluviales et aux autoroutes de la mer.* » En quoi la Plaine du Var peut-elle s'intégrer dans un projet où nous n'avons même pas de fret ferroviaire qui puisse arriver ? Nous aimerions bien mais c'est ainsi.

Je me demande si ce n'est pas pour capter le financement de l'Etat, je le dis tout simplement.

M. LE MAIRE.- D'un seul coup je réalise que vous n'avez rien compris. C'est grave, depuis que nous débattons de l'OIN, que vous osiez parler d'un sujet que vous ne connaissez pas et que vous n'avez pas étudié.

M. GAECHTER.- Je profite de cette délibération sur les autoroutes de la mer, du Grenelle de l'environnement dans sa première partie qui a été adoptée et, comme je sais que vous y êtes intéressé, permettez-moi tout de même de vous dire à ce sujet que l'on parle effectivement de camions par transports maritimes en lieu et place d'autoroutes et cela va dans le bon sens ; cela dit, le problème de fond, vous le connaissez, c'est ce qui n'a pas été voté au Grenelle, c'est le problème de la taxe carbone. Aujourd'hui, l'objectif doit être de réduire le transit des marchandises sur l'ensemble de l'Europe par rapport aux besoins réels des consommateurs.

Je profite de cette délibération pour poser à nouveau le problème de la taxe carbone. Je sais que cela ne se règlera pas dans cette enceinte mais vous êtes parlementaire, vous avez deux parlementaires autour de vous, et je pense qu'il faut aller très vite sur le principe de cette taxe carbone pour réduire les transits de marchandises qui, bien souvent, n'ont rien à faire sur ces routes et même sur ces autoroutes de la mer. Vous le savez aussi bien que moi, la plupart des produits que l'on trouve dans les supermarchés ont fait plus de 2 000 kilomètres de transport. C'est une réflexion d'un écolo de base.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie d'avoir repris les réflexions d'un écolo de base comme vous, ou pas de base, puisque j'ai déposé un amendement dans ce sens en l'argumentant très fortement.

Je serai amené à prendre des décisions très fortes sur le contournement de Nice d'ailleurs où je suis prêt à prendre des arrêtés d'interdiction du contournement par les poids lourds qui ne respectent pas certaines normes d'une part, et d'autre part à certains horaires. J'estime que si l'on interdit aux poids lourds de transit international le contournement de Nice entre 7 et 9 heures et 17 et 20 heures, on n'a pas besoin de construire une deuxième autoroute. Si vous regardez l'usage de l'autoroute du contournement de Nice, tout va bien sauf deux fois deux ou trois heures par jour ; alors investir des milliards là-dessus...

J'ai déposé deux amendements : un qui va dans votre sens et qui a été rejeté par M. Borloo.

M. GAECHTER.- UMP ?

M. le MAIRE.- Radical !

M. GAECHTER.- Il y a plusieurs familles aussi chez vous ? Vous n'êtes pas toujours d'accord ? Je plaisante, cela m'arrive.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas un politicien. Chez moi, on n'exclut pas, ce n'est pas comme chez vous. Chez moi, il n'y a pas d'anathèmes, il

y a des désaccords, et j'ai dit à M. Borloo que j'étais en total désaccord avec lui sur le fait qu'il n'est pas allé au bout de son raisonnement sur le Grenelle.

Il y avait une exigence qui était de faire voter la taxe carbone et la taxe à l'essieu comme en Belgique, en Allemagne, etc.

La deuxième exigence, c'est d'imposer l'harmonisation de la tarification de la traversée de la frontière dans les tunnels du Mont-blanc et de Fréjus parce qu'il n'est pas normal que cela coûte 600 euros d'aller de Gênes à Marseille en passant par le Mont-blanc, 450 euros par celui de Fréjus et 150 euros par Menton-Vintimille. C'est forcément plus attractif pour les sociétés de transports de passer par Menton-Vintimille. J'ai demandé l'harmonisation par un amendement, je me suis fait retoquer, j'étais donc dans la minorité de la majorité.

Je n'ai pas d'état d'âme pour le dire ici, j'ai mes convictions, mes valeurs, et lorsque je ne suis pas d'accord avec ma famille politique je le dis tranquillement. C'est un combat que je suis prêt à mener avec vous, nous pouvons même former un parti politique ensemble sur un sujet sur lequel nous pouvons nous rejoindre parfaitement ! Parfois on « s'engueule » un peu en séance mais vous dites souvent des choses qui m'intéressent beaucoup et que je partage. Si je reconnais que vous dites des choses intéressantes que je partage, la différence entre vous et moi, c'est que je suis convaincu qu'au fond de vous-même vous partagez aussi des choses que je dis quelquefois mais vous n'avez pas envie de le dire.

J'avais envie de le dire, je le dis parce que cela ne me dérange pas, lorsque quelqu'un qui n'est pas dans ma majorité dit des choses intéressantes que je partage, je le dis, je le reconnais et je le soutiens. Je suis fait ainsi, c'est peut-être grave Docteur, je ne sais pas si cela se soigne mais je le dis ! Nous sommes parfaitement d'accord.

Quant à vous, Madame Gaziello, l'OIN n'est pas faite pour accueillir des ports, des infrastructures, etc., c'est un laboratoire tourné vers l'innovation, la recherche et le développement. C'est un espace où nous allons accueillir toutes les entreprises de recherche du monde entier, à l'image de la Silicon Valley sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication ou de Sophia Antipolis sur les solutions communicantes sécurisées, ou l'INRIA, le CNRS dans la lutte contre Alzheimer, etc. L'OIN c'est cela ! Nous avons le Cercle pour l'optimodalité sur les transports et les autoroutes maritimes qui nous disent qu'ils veulent y installer leur siège social pour la Méditerranée, comme Nicolas Hulot qui nous a choisis pour installer sa fondation sur l'institut technologique de la Méditerranée. C'est là qu'ils veulent faire de la recherche, du développement, de l'innovation industrielle, ce n'est pas pour faire un port.

C'est cela la vocation de l'opération d'intérêt national, d'Ecovallée, c'est la réunion de tous les savoirs et de toutes les intelligences du monde entier

qui vont réfléchir dans ce domaine. Nous installerons au cœur de tout cela un campus universitaire qui y sera totalement dédié. Il serait temps de mesurer et comprendre que ce sera pour nous une carte de visite exceptionnelle et extraordinaire.

Lorsque le PDG de Mercedes France m'a dit qu'il voulait s'installer dans Ecovallée, je lui ai répondu qu'il n'y avait pas sa place parce qu'il est un des principaux émetteurs de CO², il représente tout le contraire de l'image que nous voulons produire dans Ecovallée. Il m'a répondu que je ne l'avais pas bien compris, qu'il voulait venir à Ecovallée non pas pour faire la vitrine des voitures qu'ils vendent aujourd'hui mais pour y installer la cellule de recherche, d'innovation et de développement de la voiture du futur non polluante de Mercedes. Qu'aujourd'hui le patron de Mercedes vienne me voir pour installer les laboratoires qui vont travailler sur la voiture du futur, vous voyez ce que cela représente ? Avec ses scientifiques et ses ingénieurs ? Je me dis quelque part que certains ont compris ce qu'est Ecovallée, et j'aimerais qu'une élue aussi importante de notre département que vous comprenne ce qu'est Ecovallée.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, cela veut dire que vous allez installer des bureaux et encore des bureaux et, en fait de laboratoires, ce seront des sièges sociaux d'entreprises. C'est vrai que ce sera certainement en lien avec un campus...

M. LE MAIRE.- Ce ne sont pas des bureaux mais de la recherche et de l'innovation !

Mme GAZIELLO.- D'accord, mais un laboratoire c'est aussi pour appliquer les choses sur place. Or, aujourd'hui vous ne nous parlez que d'installer des entreprises.

M. LE MAIRE.- Oui, je veux créer des emplois, excusez-moi !

Mme GAZIELLO.- Mais il n'est pas sûr que cela crée des emplois endogènes, cela risque de créer beaucoup d'emplois exogènes, c'est autre chose, c'est un autre débat.

M. LE MAIRE.- Vous trouvez que créer un campus sur le développement durable qui formera les emplois qualifiés de demain pour travailler dans Ecovallée, ce n'est pas fabriquer les emplois de demain sur place ? Franchement, retournez à l'école ! Je n'y suis peut-être pas allé très longtemps mais vous avez besoin d'y retourner !

Retournez à l'ère des mammoths parce que, franchement, le parti auquel vous appartenez ne peut que vous y ramener !

Je mets aux voix les rapports 30.11 et 30.12.

La délibération n°30.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ESPACES VERTS

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BERNARD BAUDIN,
CONSEILLER MUNICIPAL**

30.1 HUILE ISSUE DE LA RECOLTE D'OLIVES COLLECTEES AUX JARDINS DE CIMIEZ - DON A DES ASSOCIATIONS CARITATIVES.

M. BAUDIN.- C'est beaucoup plus bucolique...

C'est tout simplement pour permettre la distribution à des œuvres caritatives de la production d'huile générée par nos oliviers des arènes de Cimiez ; cette production cette année va s'élever à plus de 600 kilos d'olives, ce qui va faire plus de 100 litres d'huile. Je crois que c'est une opération extrêmement sympathique qui est gérée par notre formidable association ARBRE.

M. le MAIRE.- Quand nous invitez-vous pour la dégustation de la première pression ?

M. BAUDIN.- Dès qu'elle sera faite.

M. le MAIRE.- On l'attend avec impatience. J'ai une demande d'intervention du groupe Changer d'Ere sur le sujet : Madame Niçaise, vous avez la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci. J'avais demandé en séance quelle était la quantité récoltée, j'ai eu la réponse et par M. Trautmann et par M. Baudin, merci.

Je dirais que c'est un petit début et je dirais aussi qu'il y a huile et huile. Mon sentiment est que si nous voulions faire un don qui ait un sens et un peu de panache dans le contexte où nous voulons nous poser comme ville excellente en environnement, il faudrait que cette huile soit bio et provienne donc d'olives non traitées par des pesticides, ce qui est le cas, ces olives sont traitées contre la mouche. Or, même pour la fameuse mouche, il y a des techniques non polluantes.

Nous avons la chance que les olives de Cimiez aient fait l'objet d'analyses à la demande de la SONITHERM et qu'elles apparaissent comme extrêmement pauvres en polluants lourds comme les dioxines ; j'aimerais donc

que nous fassions à propos de cet espace vert un premier pas vers une démarche que les Verts ont engagé dans d'autres villes : faire de Nice une ville sans CMR ni pesticide (C pour cancérigène, M pour mutagène, R pour toxique pour la reproduction) or tous les phytosanitaires font partie de cette catégorie, tous les phytosanitaires achetés par la Ville et utilisés rentrent aussi dans cette catégorie.

Cela implique, j'en suis consciente, un changement conséquent de pratiques et pas seulement dans les espaces verts —le récent marché de nos produits d'entretien était édifiant à cet égard— mais commençons donc par l'espace vert de Cimiez, prestigieux à plus d'un titre. Faisons en sorte qu'il obtienne le premier le label vert Espace Vert Ecologique et que l'on continue ensuite pour tous les espaces verts de la ville progressivement, ce serait vraiment, vraiment un signal fort.

M. le MAIRE.- C'est une excellente proposition à laquelle j'adhère.

M. BAUDIN.- Tout à fait, je crois que l'on peut se diriger vers cet objectif. Il faut savoir que jusqu'à présent on mettait du diméthyl qui est autorisé, recommandé par AFIDOL et par le syndicat AOC Olive de Nice.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Mais ils sont tous autorisés, Monsieur, et ils sont tous toxiques même à des doses infimes.

M. BAUDIN.- Tout à fait ! Nous pouvons maintenant nous diriger vers un autre traitement que vous venez d'évoquer ; nous verrons cela avec les services et je suis tout à fait favorable qu'il y ait ce label de qualité.

M. le MAIRE.- Rapprochez-vous de madame Niçaise afin que l'on essaye de défendre cette démarche.

La délibération n°30.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

30.3 AVENANT N°1 AU MARCHE TAILLE ET ABATTAGE DES PALMIERS - MODIFICATION D'INDICE.

M. BAUDIN.- C'est la modification d'indice : c'était l'indice mat (matériel technique), maintenant c'est matériel agricole.

30.4 AVENANT N° 1 AU MARCHE ELAGAGE, TAILLE, ABATTAGE ET ESSOUCHEMENT D'ARBRES - MODIFICATION D'INDICE.

M. BAUDIN.- C'est la même chose.

30.5 DEMANDE D'AUTORISATION SOLLICITEE PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE DROITE DU VAR (SMARDV) POUR L'EXPLOITATION ET LE REJET DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-LAURENT-DU-VAR. AVIS DE LA VILLE DE NICE.

M. BAUDIN.- C'est un avis de la ville de Nice demandé par le préfet pour toutes les communes alentour.

30.6 MAINTENANCE DU PARC DE MATERIELS ET D'ENGINS. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT. AUTORISATION DE SIGNATURE.

30.7 LOCATION ET ENTRETIEN DE WC AUTONOMES EN BORDURE DE LA MER - ENTRETIEN DES DOUCHES PUBLIQUES ET VIDANGE DE CUVES D'EAUX USEES (LOT UNIQUE) - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT.

30.8 ACHAT ET MAINTENANCE D'UN BULLDOZER.

M. BAUDIN.- Notre bulldozer est déjà très usagé et fatigué.

30.10 TRAVAUX DE SERRURERIE SUR LES OUVRAGES ET LES BATIMENTS SITUES SUR LE FRONT DE MER DE LA VILLE DE NICE. LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT.

30.2 PARC PHOENIX : FETES DE PRINTEMPS DESTINEES AUX ENFANTS DE MOINS DE DOUZE ANS DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NICE - INVITATION LE 08 AVRIL 2009 DES PARENTS OU PROCHES (DEUX ADULTES MAXIMUM PAR FAMILLE) ACCOMPAGNANT LES ENFANTS DE MOINS DE DOUZE ANS ET PREALABLEMENT INSCRITS AUPRES DU SERVICE COMMUNICATION INTERNE.

M. BAUDIN.- C'est la gratuité pour cette population.

30.9 PARC PHOENIX : CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION CENTRE DE DECOUVERTE DU MONDE MARIN.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n°30.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BMVR — CINEMA

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR RAOUL MILLE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**28.1 BMVR - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION NOVATRICE DES CHENES BLANCS
(A.N.C.B)**

M. MILLE - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais rejoindre Mme Malika Mokaddem qui est actuellement à l'Ariane pour sa dernière prestation ce soir ; elle fait un travail du tonnerre, formidable et elle reçoit un accueil des enfants et des jeunes qui est rare. Merci.

La délibération concerne un partenariat avec l'association des Chênes blancs ; là aussi, ce sont des ateliers de lecture.

28.2 PARTENARIAT ARTISTIQUE ET CULTUREL AVEC L'EDUCATION NATIONALE - CONVENTIONS ENTRE LES COLLEGES VICTOR DURUY, HENRI FABRE, ROLAND GARROS, LE LYCEE CALMETTE ET LA CINEMATHEQUE.

M. MILLE.- Au contraire, pour cette délibération il s'agit de cinéma avec les établissements Victor Duruy, Henri Fabre, Roland Garros et le lycée Calmette et il s'agit de subventionner la cinémathèque pour pouvoir apporter ces films dans ces établissements ; c'est un très beau programme de cinéma et je dois dire que cela rentre tout à fait dans l'ordre actuel des décisions qui sont prises puisqu'un rapport a même été donné dans ce sens à Mme Albanel. D'un côté, les mots et les lettres, de l'autre côté l'image.

28.3 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A VOCATION REGIONALE. CONTRAT DE CESSION DEFINITIVE DE DROITS D'AUTEUR AVEC L'ARTISTE SARA RELATIFS AUX ŒUVRES ACQUISES PAR LA BIBLIOTHEQUE.

M. MILLE.- Enfin, pour cette délibération, il s'agit simplement d'une régularisation entre un contrat de cession définitive des droits d'auteur avec l'artiste Sara relatif à ses œuvres qui sont des papiers dessinés.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, sur la 28.1, je trouve que cette action en faveur de la lecture publique est fort intéressante et très importante sauf que j'insiste à nouveau : la bibliothèque municipale à vocation régionale n'a pas acheté de documents depuis le mois de juillet 2008 en raison d'une dotation budgétaire insuffisante. J'en ai eu encore confirmation il y a deux jours.

Je vous fais à nouveau remarquer que l'ouvrage de Jean-Marie-Gustave Le Clézio, Ritournelle de la faim, son dernier ouvrage dont je disais, quand il avait été nommé Prix Nobel de littérature, qu'il ne figurait pas au catalogue ne figure toujours pas au catalogue de la bibliothèque municipale à vocation régionale.

C'est très bien de faire des actions en faveur de la lecture publique mais il va falloir quand même prévoir au prochain budget une dotation conséquente de la Ville pour la bibliothèque qui compenserait la suppression de la dotation de l'Etat qui, je vous le rappelle, a été de 150 000 euros l'année dernière : la suppression de la dotation de l'Etat aux bibliothèques municipales ! Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Vous avez raison, Madame, et je pense que Monsieur Mille a fait des propositions en ce sens pour le budget.

M. MILLE.- Vous avez tout à fait raison ; d'ailleurs, vous auriez dû déjà parler avec Mme Michelizza car, effectivement, elle attend le prochain budget tout simplement ; actuellement, aucun achat n'est possible.

Alors effectivement, il manque Le Clézio, il manque du Nucera et il manque du Mille à la bibliothèque car ce sont des auteurs pris ! Chaque fois que je vais à la bibliothèque, enfin de temps en temps je regarde s'il y a mes livres mais ils n'y sont jamais : c'est bon signe, et ceux de Louis Nucera non plus. Voilà ! Effectivement, il en faut d'autres, il faut en acheter, c'est évident, vous avez raison Madame.

M. le MAIRE.- Monsieur le conseiller, vous me ferez des propositions pour qu'en tout cas sur Jean-Marie Le Clézio nous puissions, dès le début de l'année, par anticipation sur le budget dégager la possibilité d'en placer un certain nombre dans les bibliothèques de la ville de Nice et, conformément à la proposition de Madame Gaziello, que l'on complète ensuite sur le budget 2009.

La délibération n°28.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°28.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°28.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SPORTS

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE**

13.1 TRAVAUX DE SERRURERIE ET DE METALLERIE DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE NICE. MARCHE A LOT UNIQUE. - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET SIGNATURE DU MARCHE.

13.2 REGLEMENT INTERIEUR DU COMPLEXE JEAN BOUIN - PATINOIRE, PISCINE ET SALLE DE REMISE EN FORME.

M. VEISSIERE.- Je vous rappelle que nous récupérerons ce complexe à partir du 1^{er} janvier prochain. Il sera fermé du 2 au 12 janvier pour un début de réfection puisque l'ensemble des services de la Ville se mettra au travail dès le 2 au matin. Je voudrais remercier M. le Maire et la direction générale des services qui ont fait toutes les passerelles nécessaires pour que

l'hygiène, le nettoyage, les sports, les bâtiments communaux, tout le monde se mette au service de ce gros paquebot qu'il va falloir remettre à flot. Nous aurons donc le 12 janvier la première ébauche du renouveau de Jean Bouin.

- 13.3 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE CLUB HIPPIQUE DE NICE POUR LA MISE EN ŒUVRE PAR LE CENTRE EQUESTRE D'ACTIONS EN FAVEUR DES SCOLAIRES.**
- 13.4 APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION TYPE POUR L'UTILISATION PAR LA VILLE DE NICE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES LYCEES NIÇOIS.**
- 13.5 CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE EQUESTRE DE NICE - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CLUB HIPPIQUE DE NICE.**
- 13.6 NETTOYAGE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE NICE. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET SIGNATURE DU MARCHE.**
- 13.7 CONVENTION D'UTILISATION, A TITRE PAYANT DES INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2009.**
- 13.8 REGLEMENT INTERIEUR DE LA BASE NAUTIQUE DU PORT DE NICE.**
- 13.9 10EME PROM' CLASSIC ET 18EME SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE NICE.**
- 13.10 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION GLISSE BLANCHE COTE D'AZUR.**
- 13.11 ORGANISATION DE LA MANIFESTATION 'NICE FETE SES CHAMPIONS' AU PALAIS ACROPOLIS VISANT A HONORER L'ENSEMBLE DES SPORTIFS NIÇOIS S'ETANT DISTINGUES PENDANT LA SAISON SPORTIVE 2007/2008.**
- 13.12 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE DE LA HALLE DU PARC DES SPORTS CHARLES EHRMANN AU PROFIT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE MONTAGNE ET D'ESCALADE.**
- 13.13 RELATION VILLE DE NICE/LA SASP OGC NICE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2009 - VERSEMENT 1^{ER} ACOMPTE.**

13.14 RELATION VILLE DE NICE/SASP OGC NICE C.A. - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES SANS MISE EN CONCURRENCE DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 30 JUIN 2009.

M. VEISSIERE.- C'est la deuxième partie de saison.

13.15 RELATION VILLE DE NICE / 3 ASSOCIATIONS BOULISTES NON CONVENTIONNEES - ATTRIBUTION SUBVENTION 2008.

M. VEISSIERE.- Ces trois dossiers avaient besoin d'instruction supplémentaire, c'est pour cela que nous ne les avons pas proposés précédemment. Nous avons obtenu les diverses requêtes faites avec le service des sports, ce qui nous a permis d'attribuer à ces trois clubs boulistes une subvention au niveau du service des sports.

13.16 RELATION VILLE DE NICE / ASSOCIATION AGORA SOPHIA - CONVENTION - ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2009.

M. VEISSIERE.- Cette année, nous allons organiser l'Agora du sport en présence de Bernard Laporte et de bien des scientifiques, ce qui va permettre au niveau universitaire, au niveau sportif de haut niveau, des éducateurs et des pédagogues de pouvoir débattre pendant deux jours avec ce qui se fait de mieux en matière de réflexion sportive au niveau national et international. Nous prenons le relais avec la ville de Saint-Tropez qui l'avait organisé l'an dernier.

13.17 ATTRIBUTION DE BOURSES FINANCIERES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU LICENCIES DANS DES CLUBS NIÇOIS - APPLICATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE 2008.

13.18 RELATION VILLE DE NICE / 38 ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2009.

M. VEISSIERE.- Etant donné que le budget ne sera voté qu'en janvier et afin de ne pas mettre en difficulté nos associations sportives, nous avons fait une avance de deux mois, soit 2/12^e de la subvention par rapport à ce qui avait été reçu en 2008. Elles pourront ainsi garder leurs liens et engagements auprès des voyageurs, de leurs bénévoles, etc., pour les frais engagés.

13.19 RELATION VILLE DE NICE / NICE COTE D'AZUR PATINAGE NISSA ESPERIT - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2009.

M. VEISSIERE.- Suite à l'audit qui a été fait sur ce club, nous allons lui demander des renseignements complémentaires ; j'espère qu'ils nous

donneront entière satisfaction. Dans cette attente, nous avons pris la décision d'accompagner ce club jusqu'en juin avant de revoir la décision.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. CUTURELLO.- J'interviens sur la délibération 13.2.

Pour avoir encore utilisé cet équipement dimanche dernier, le gestionnaire est en fin de contrat et je peux vous assurer que c'est absolument scandaleux, plus rien ne marche ! Je regrette vraiment que l'on n'ait pas exigé le remboursement des 3 millions d'euros d'investissement que le gestionnaire aurait dû faire.

Etant donné que la Ville va prendre en charge la gestion à partir de janvier, en particulier de la piscine, pourriez-vous nous indiquer quel sera le tarif appliqué par la municipalité ? Il est aujourd'hui de 4,70 euros et je crois que c'est le record de France. Il serait donc souhaitable que la municipalité, d'ores et déjà pour donner un premier signal, revoie à la baisse la tarification car, vous le savez, lorsqu'une famille vient avec des enfants cela représente une somme importante.

Si la municipalité pouvait faire un geste dès le mois de janvier pour montrer que les équipements coûteront moins cher aux utilisateurs Niçois que lorsqu'ils étaient gérés par une société privée, ce serait un signal positif et bien perçu par nos concitoyens.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gaechter.

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, je souhaite intervenir sur la délibération 13.9 s'agissant d'une subvention et de prestations en nature de la Ville par rapport à deux manifestations qui auront lieu l'année prochaine : le semi-marathon et Prom'Classic.

Nous voterons cette délibération.

Cela dit, je souhaiterais que nous ayons une réunion de travail en commission des sports afin d'étudier un peu mieux les budgets prévisionnels proposés et, bien sûr par voie de conséquence, les comptes de résultat qui nous sont fournis quelque temps après.

Dans les charges de ces deux manifestations, nous voyons au poste 6004 « achats d'études et prestations » des sommes qui, au total des deux manifestations, avoisinent les 100 000 euros. En terme de gestion comptable, on y met ce que l'on veut. Je réitère donc ma demande de travailler là-dessus en commission des sports très rapidement, dès le début d'année si possible, afin que nous puissions voir où nous allons et si les subventions allouées sont justifiées par rapport à ce type de fonctionnement. En clair, nous demandons un peu plus de transparence.

S'agissant de la délibération 13.19, Nice Côte d'Azur Patinage, il y a des choses que je ne comprends plus dans cette maison. Je suis alerté comme bon nombre d'élus par des parents d'élèves du Nice Côte d'Azur Patinage et, lorsque je me rapproche de l'adjoint et de votre cabinet pour avoir quelques échos, lorsque je demande si l'audit est bouclé, on me répond oui, qu'il est bouclé depuis trois semaines, que l'on travaille dessus, que l'on a tous les éléments ; et aujourd'hui vous dites que vous avez besoin de pièces complémentaires.

S'agissant de ce club, nous avons beaucoup d'interrogations ; alors, je n'ai certes qu'une version de quelques parents d'élèves qui m'ont interpellé, tout comme vous d'ailleurs, par courrier, mais je me pose des questions sur le fonctionnement de cette association et sur le principe de leur allouer une subvention pour redémarrer l'année. Il serait de bon ton que la commission des sports se réunisse très rapidement pour étudier en long et en large les conditions réelles de fonctionnement de cette association qui, visiblement, pose problème.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons une autre question.

Mme MATRINGE.- C'est une question brève sur la délibération 13.4 concernant la convention entre la ville de Nice, le Conseil régional et les lycées pour l'utilisation des gymnases.

C'est très bien que cette convention soit refaite, elle avait été rédigée deux ou trois ans auparavant ; d'après ce que l'on m'a dit, les tarifs ne sont pas excessifs, c'est une bonne chose.

Simplement les chefs d'établissement ont un souci avec le titre 1 « dispositions relatives à la sécurité » ; le texte lui-même est très bien mais il est très difficile de le faire appliquer. Beaucoup de choses sont prévues, en particulier de connaître les issues de secours en cas de problème ; certains points aussi sont soulignés sur le gardiennage, mais l'on sait que lorsqu'on est chef d'établissement avec des clubs de la Ville qui viennent, il est très difficile de savoir ce qu'il s'y passe. La plupart du temps tout se passe bien parce que les personnes sont correctes, mais, dans certains lieux, certains clubs le sont moins.

La convention est bonne, mais il faudrait une attention très particulière des services de la ville pour voir que ces dispositifs de sécurité sont bien appliqués.

Je ne conteste pas du tout la convention qui ramène les coûts à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient auparavant. Je vous en donne acte, le souci de mes collègues se situe simplement sur le respect de ces normes qui sont très bonnes en elles-mêmes mais si difficile à faire respecter.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. ALLEMAND.- Je souhaitais intervenir sur la 13.16 qui concerne le forum Agora Sophia, non pas sur le principe de la subvention qui est allouée à l'association pour l'organisation de ce colloque mais sur la petite ligne qui est en dessous : depuis ce matin, Monsieur le Maire, vous cherchez à faire des économies ; or franchement, 10 000 euros pour un repas de 80 personnes sur les frais de protocole, je trouve que c'est énorme.

Je viens de comprendre que M. Laporte était pressenti pour participer à cette manifestation, je comprends bien qu'en ce moment on doive le recevoir avec beaucoup d'égards compte tenu des dossiers qu'il a en charge mais, invitez-le à la Petite Maison, cela nous coûtera moins cher. Cela fait 125 € par personne pour passer par un traiteur !

M. le MAIRE.- Je voudrais d'abord passer la parole à M. Rudy Salles.

M. SALLES.- Monsieur Gaechter demande que la commission se réunisse rapidement pour parler de certains dossiers du sport ; qu'à cela ne tienne, j'ai présidé la réunion lundi dernier en présence de monsieur Veissière et nous sommes allés très vite dès lors qu'il n'y a eu aucune demande et j'ai demandé sur chaque dossier s'il y avait une question ou une observation. Ceux qui ont demandé des dossiers les ont eus immédiatement.

Les commissions sont faites pour approfondir et si vous souhaitez aborder des questions en commission, nous prendrons le temps nécessaire. La commission se réunit régulièrement avant le conseil municipal pour le préparer ; je vous en prie, exprimez-vous, jamais la parole ne vous a été refusée.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gaechter, vous posez des questions qui relèvent de la commission et pas de la séance ! Vous nous faites perdre du temps ici !

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, vous n'étiez pas à la commission donc écoutez-moi !

Monsieur Salles, j'ai demandé en commission les pièces concernant cette délibération, je les ai eues, mais cela demande une analyse et l'analyse qu'il faut faire sur ce genre de dossier nécessite une réunion spécifique de la commission. Je me suis peut-être mal exprimé mais il faut travailler dans ce sens. J'ai eu les documents ce matin pour cet après-midi ; si je les étudie cela veut dire que je n'écoute pas les autres délibérations de la journée pour traiter ce dossier. Mais c'est un autre problème.

Je demande une réunion spécifique sur ce genre de dossiers : semi-marathon, Prom'Classic, marathon Nice-Cannes, etc., qui ont des budgets colossaux, des subventions de la Ville importantes et des points sur les charges et produits qui méritent une analyse pour voir ce que l'on fait de l'argent public ! Je veux bien que l'on en discute lors d'une commission que vous présidez, Monsieur Salles, mais ce n'est pas forcément adapté et il faut peut-être une

commission spécifique. Vous présidez la commission des sports, culture, événementiel, or je pense que cela nécessite une réunion spécifique des sports sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- M. Salles a bien fait de faire cette observation puisque vous avez eu les documents que vous avez demandés.

M. VEISSIERE.- Je commence par répondre sur la 13.2.

Oui, Monsieur Cuturello, vous avez raison, et Monsieur le Maire a agi dès son élection puisque, 48 heures après, nous étions au stade Jean Bouin. Nous avons le courage, avec vous, de récupérer ce dossier. Je suis un optimiste né et je pense que c'est une bonne chose pour nous.

La première décision qu'a prise M. le maire est de fermer dix jours sauf aux sportifs d'élite qui ont été recensés en water-polo, natation, hockey sur glace et patinage artistique. Vous verrez des dizaines d'employés tout faire jour et peut-être un peu nuit pour améliorer.

Je ne peux pas vous répondre au niveau du tarif, mais nous avons déjà ouvert une base de réflexion au service des sports. Nous avons tenu une réunion financière avec Madame Fabre et le personnel des finances et madame Bilet suit ce dossier de près. Nous allons y réfléchir, d'autant que nous pensons que les Niçoises et les Niçois vont nous faire confiance dans cette rénovation, qu'il y aura plus de monde avec un meilleur remplissage. Cela nous permettra, Monsieur le Maire, de proposer un tarif plus agressif et plus accessible aux Niçoises et au Niçois.

Nous allons améliorer en termes d'hygiène, de propreté, de rénovation. Nous allons changer tous les casiers, nous avons signé un contrat de surveillance, je l'ai pris en main avec monsieur Pérez du service des sports et nous leur demanderons de suivre les casiers. S'il y a la moindre détérioration, nous avons pris une assurance pour que ce ne soit pas au coût de la mairie. Nous allons essayer de leur donner un plus qui va leur permettre, je l'espère, de développer une autre vision du palais Jean Bouin.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. CUTURELLO.- C'est pour vous indiquer que parfois, lorsque l'on baisse le prix d'un équipement, cela permet de gagner de l'argent après. Je prends l'exemple du parc Phoenix qui était à 6 euros et nous l'avons réduit à 2 euros. La participation a explosé et il gagne désormais beaucoup plus d'argent que lorsqu'il était avec une entrée à 6 euros.

Je pense que pour la piscine Jean Bouin ce serait une bonne idée.

M. VEISSIERE.- Nous allons travailler dessus et nous reviendrons vers vous dès que nous y verrons plus clair dans ce dossier. Sachez que nous nous évertuerons à vous tenir informés régulièrement des avancées.

Pour répondre à Madame Matringe qui parle de l'incivisme de certains clubs dans les lycées, aujourd'hui (je croise les doigts en vous le disant) j'ai signé les deux premiers titres de recettes après huit mois de service des sports pour deux portes cassées, ce sont les deux premiers alors que lorsque je suis arrivé j'en avais quelques-uns à signer.

Ce n'était pas la faute à mon prédécesseur, loin de là, mais nous avons fait quelques modifications de trafic, nous avons pris des décisions dures vis-à-vis de certains clubs qui ne respectaient pas l'argent public. Nous essayons de mettre le même club dans un après-midi ou une soirée de façon à ce qu'ils soient devant leurs responsabilités. Auparavant, souvent un club en suivait un autre, et lorsque l'on constatait les méfaits ce n'était jamais eux et nous allions toujours de problème en problème.

Aujourd'hui, en ayant mis dans une colonne vertébrale le même club puis le même lycée, pour les gardiens et surveillants il est très facile de démontrer qui est le fautif et cela nous permet de maîtriser l'incivisme. Les deux portes ont été cassées par des lycéens et nous les avons facturées hier.

Concernant le NCAP, Monsieur Gaechter, il existe aujourd'hui une configuration financière du dossier, certains sont très habilités pour y répondre, mieux que moi. Un audit a été réalisé, nous avons donné la possibilité au club de répondre devant le constat et nous allons avancer avec eux dans la réflexion financière.

Mais ce qui m'intéresse, comme je vous l'ai dit, je le répète devant M. le maire et mes collègues, ce sont les 480 patineuses et patineurs qui sont au NCAP. J'ai la responsabilité, en tant qu'élu au même titre que vous, de faire en sorte que tout se passe pour le mieux au niveau de la formation et de tout ce qui concerne le sport. Je regrette que sept parents fassent entendre une voix différente, mais laissez-moi me concentrer, tout en les respectant, sur les 483 autres à qui nous devons donner un lieu de convivialité et de performance.

Je resterai sur le sport et laisserai les financiers continuer leur travail qui est bien avancé, mais je reste à votre écoute pour répondre à toutes vos questions ; Monsieur Gaechter, vous le savez, je n'y suis pas indifférent.

M. le MAIRE.- D'autant que s'agissant de Nice Côte d'Azur Patinage, monsieur Gaechter qui souhaite qu'il y ait le plus de travail possible en commission, ce que lui propose monsieur Rudy Salles, je précise que l'audit leur a été envoyé pour observations et réponses, c'est normal, pour qu'ils puissent nous répondre. Dès que les réponses nous seront parvenues, vous aurez la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour les débats de la commission et les réponses de Nice Côte d'Azur Patinage pour en tirer toutes les conséquences.

Deuxièmement, je vous annonce officiellement que nous avons fixé le tarif d'accès à la piscine Jean Bouin à 3,50 euros, c'est-à-dire au même tarif que toutes les autres piscines de la ville de Nice.

M. ALLEMAND.- S'il vous plaît, vous ne m'avez pas répondu sur la 13.16, sur le traiteur ?

M. le MAIRE.- Monsieur Allemand, je retire la 13.16 de l'ordre du jour parce que c'est un dossier qui ne m'a pas été soumis en matière de dépense de protocole ; or j'exige que les choses me soient soumises et je suis personnellement mécontent que l'on ait inscrit à l'ordre du jour ce rapport sans que cela ait été soumis à ma validation.

En fin de séance, je vous communiquerai d'ailleurs en matière de dépenses les économies que nous ferons sur les affaires de vœux au début de l'année par rapport aux dépenses précédentes ; ce sont des chiffres que je veux porter à la connaissance de tous par rapport aux économies que j'entends que nous fassions dans les services.

La délibération n°13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Gaechter ne prend pas part au vote.

La délibération n°13.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°13.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Veissière, Papazian, Giaume et Gaechter ne prennent pas part au vote.

La délibération n°13.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention des élus du groupe Changer d'Ere.

CULTURE

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MURIEL MARLAND-
MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE**

4.2 OPERA : NOUVEAU CONTRAT DE COPRODUCTION DE MANON LESCAUT AVEC LA FONDAZIONE FESTIVAL PUCCINIANO DE TORRE DEL LAGO POUR LA REALISATION DES DECORS, ACCESSOIRES ET COSTUMES - ANNULATION DU PRECEDENT CONTRAT.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est la modification d'un précédent contrat qui aboutit absolument au même résultat financier,

simplement l'Italie a participé à des travaux moyennant finance ; aucun problème.

La délibération n°4.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4.4 MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE, LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, LE CONSEIL GENERAL DU VAR, LES VILLES D'AIX-EN-PROVENCE, AVIGNON ET MARSEILLE ET L'UNIVERSITE DE PROVENCE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Cette convention avec d'autres musées d'histoire naturelle et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permet de mettre en réseau les informations dans ce domaine au niveau national et régional.

M. le MAIRE.- On s'arrête car j'ai une demande de madame Niçaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- C'est une chance, vu l'état des lieux, que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne se soit pas arrêté justement à l'état des lieux et ait pris en compte la valeur patrimoniale des collections et du bâtiment et nous a donc accordé ce label de musée de France.

Le projet est intéressant mais il repose avec acuité la question du devenir du Muséum d'histoire naturelle de Nice et c'est à ce titre que j'ai été interpellée par les amis du Muséum.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Moi aussi.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Vous savez que le principe d'une construction neuve avait été proposé au parc Phœnix et que le projet était relativement attrayant mais cela pose des tas de problèmes puisque le Muséum est un ensemble historique légué à la Ville sans prescription et le bâtiment doit donc être conservé comme musée à moins que le tribunal civil ne statue pour autoriser un déménagement ; nous n'avons pas autorité pour prendre cette décision ici. Les amis du Muséum ne sont pas hostiles à un déplacement, ils admettent aussi la possibilité de refaire le Muséum sur place à condition que les espaces soient adaptés à une muséologie moderne.

Je transmets donc par cette intervention leur inquiétude : il y a une véritable urgence pour sauver les collections, pour améliorer les conditions de travail, réhabiliter le patrimoine immobilier. Je vous demande où en est la réflexion ? Un véritable projet de rénovation et de création est-il encore à l'ordre

du jour car je n'ai vu aucune ligne budgétaire sur ce thème dans le débat d'orientations budgétaires alors que ce type d'établissement concerne toute la population et tous nos visiteurs et que nous devons enseigner la biodiversité à tous nos jeunes ; si l'on peut prévoir des millions pour des grands stades pharaoniques et des Jeux olympiques d'hiver à Nice, alors nous devons aussi prévoir ce type d'équipement culturel et éducatif.

M. GIAUME.- J'en avais déjà parlé, je voudrais porter à votre connaissance que le musée d'histoire naturelle pourrait être transformé en centre national sur la biodiversité et les changements climatiques, notamment sur les Alpes et la Méditerranée. C'est une idée que je porte depuis un an et demi quand même et nous avons des recherches de deux siècles, 1 200 000 espèces répertoriées, 50 000 ouvrages ; aussi je pense qu'il y a vraiment à faire quelque chose d'important sur les Alpes et la Méditerranée, ce serait unique en Europe. Il y a la conservation, la mise en valeur, mais il faut donner une nouvelle thématique. Sur la biodiversité et la Méditerranée un ouvrage est sorti il y a un an et demi qui proposait déjà ce projet. C'est une idée en plus que j'amène à la réflexion.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est une idée que m'a soumise également Hubert Tassy, qui est une très bonne idée.

Pour répondre précisément à votre question, Madame, le projet qu'avait prévu le maire de Nice de transférer les œuvres au parc Phoenix coûtait 100 000 euros ; le budget étant conséquent pour un projet aléatoire, il a été abandonné.

Pour vous donner le statut juridique du lieu —c'est la réponse que nous avons demandée à Maître Henri-Charles Lambert— à condition de la respecter nous pouvons tout à fait transporter cette collection ailleurs. Il n'y a pas dans le contrat d'obligation à ce que ce soit obligatoirement dans ce lieu et c'est la raison pour laquelle le maire avait pensé faire de ce lieu un hôtel et transférer la collection au parc Phoenix.

Pour l'instant, comme monsieur Giaume vient de le dire, nous sommes dans une phase de réflexion mais nous n'abandonnons pas le projet et, dans un cadre d'écologie et de naturalisme pour les jeunes, nous comptons bien ne pas abandonner cette dotation d'art.

La délibération n°4.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4.9 REGIE AUTONOME DES COMPTOIRS DE VENTE DES MUSEES DE LA VILLE DE NICE. NOMINATION DU DIRECTEUR.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Compte tenu de la démission du précédent directeur, Thierry Martin, nous vous proposons la désignation

d'Hubert Tassy comme nouveau directeur de la régie autonome des comptoirs de vente des musées.

4.7 MUSEE INTERNATIONAL D'ART NAÏF ANATOLE JAKOVSKY : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE COLLEGE RAOUL DUFY.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit d'une convention de partenariat avec le collège Raoul Dufy pour une classe de sixième et deux classes de cinquième afin qu'elles puissent participer à une coéducation culturelle avec le musée autour des œuvres d'art naïf.

4.12 MUSEE DES BEAUX-ARTS - CONTRAT DE DEPOT A LONG TERME D'UNE ŒUVRE AVEC MONSIEUR ROLAND CHASSE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est un contrat de dépôt à long terme d'une sculpture de Roland Chasse qu'il nous propose d'accepter.

4.15 OPERATION MARS AUX MUSEES DU 1^{ER} AU 31 MARS 2009. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE, L'UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS ET L'ASSOCIATION ETUDIANTE MICA. PARTENARIAT COMPLEMENTAIRE AVEC LES MUSEES NATIONAUX DU XXE SIECLE DES ALPES-MARITIMES.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est une très belle opération qui s'appelle opération « Mars aux musées » qui va cette fois prendre une plus grande ampleur parce que l'association MICA, qui est une association d'étudiants en médiation culturelle et ingénierie, veut absolument la tourner auprès des étudiants et des jeunes de moins 26 ans pour les faire participer à travers tous les musées à des propres créations personnelles.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Madame Matringe, vous souhaitiez intervenir ?

Mme MATRINGE.- Sur la 4.9, Monsieur le Maire, cette régie autonome des comptoirs est quelque chose d'un peu particulier ; Madame l'adjointe elle-même s'en est rendue compte puisqu'on en a beaucoup discuté.

Cette régie est assez étonnante puisqu'il semblerait que nous ayons à Nice une sorte de modèle unique qui régit cela : on a une situation où la régie autonome commande un grand nombre de catalogues, elle est obligée de le faire par un contrat, et lorsqu'elle en a suffisamment elle oblige les directeurs, les conservateurs de musées d'acheter ses catalogues si bien que l'on a une situation qui est difficile, Madame Marland-Militello en a convenu, on en a

discuté longuement. C'est un problème qu'il faudra revoir, peut-être ne pas supprimer cette régie autonome mais étudier ce statut pour voir comment améliorer les choses.

Cela dit, quand l'ancien directeur a démissionné, on lui a dit qu'il avait bien fait son travail, il n'y a pas eu de problème et nous ne nous opposons absolument pas, bien entendu, à la nomination du nouveau directeur. Nous voterons donc pour cette délibération mais je voulais simplement mettre l'accent sur cette régie qui a un statut tout à fait particulier.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Et que l'on ne va sans doute pas conserver en l'état parce que, d'une part cela force à faire des catalogues qui, entre nous soit dit, ne servent à rien, et d'autre part cela impose à faire un certain nombre de catalogues que le musée est obligé de racheter avec interdiction de vendre, ce qui est complètement ubuesque. C'était un système qui avait été mis en place par monsieur Pampaloni, nous en avons hérité mais, avec Hubert Tassy, nous avons la volonté de prendre le temps de la réflexion pour modifier ce système, bien évidemment.

M. le MAIRE.- Je précise que l'on a hérité des catalogues mais pas de monsieur Pampaloni ; si l'on peut se débarrasser de cet héritage aussi, ce sera une bonne chose.

La délibération n°4.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4.11 CRR- ADHESION A L'ASSOCIATION FEDERATION FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (F.F.E.M) ANNEE SCOLAIRE 2008-2009.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Vous serez d'accord pour permettre au CRR d'adhérer à l'association « Fédération Française de l'Enseignement Musical » qui donne beaucoup d'avantages aux jeunes étudiants du Conservatoire, tout cela pour la somme modique de 400 euros par mois.

**4.13 CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE MUSICALE
(CIRM) - CONVENTION DE PARTENARIAT 2009/2010/2011.**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit de succéder à la convention que nous avons avec le CIRM qui arrive à son terme le 31 décembre 2008 ; nous vous demandons pour les trois années à venir de renouveler cette convention et le partenariat avec le CIRM.

4.14 FESTIVAL DU JAZZ 2009. DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit du festival du jazz pour 2009, c'est la demande de subvention. Dans un premier temps, nous vous demandons d'autoriser le maire à solliciter des subventions, à signer les conventions pour l'attribution de subventions auprès de la DRAC, du Conseil général et du Conseil régional, et à approuver l'encaissement de ces subventions.

M. CHAUVET.- Sur la 4.13, le CIRM, nous allons voter la délibération mais, dans la convention d'objectifs, le CIRM a l'obligation de remettre annuellement un compte rendu de ses activités, un compte rendu financier. Avant l'été, j'avais en conseil municipal sollicité une copie de ce document et monsieur le maire m'a très aimablement répondu et m'a annoncé cette communication en novembre ; je renouvelle donc la demande de communication de ce compte rendu s'il vous plaît, puisque vous semblez l'avoir oublié, Madame l'adjointe.

M. le MAIRE.- Je vous demande de faire le nécessaire et je ne doute pas, connaissant la courtoisie de Madame l'adjointe, qu'elle le fera dans les plus brefs délais.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Je vous rappelle qu'il est sur Internet sur le site du CIRM et vous pouvez le consulter quand vous voulez ; sur du papier, c'est de l'argent dépensé en trop.

M. le MAIRE.- Absolument. Le papier, ce n'est pas du tout écolo, Monsieur Chauvet.

La délibération n°4.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Muriel Marland-Militello ne prend pas part au vote.

La délibération n°4.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**4.1 THEATRE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE.
CONVENTION DE CESSION D'ŒUVRES PHOTOGRAPHIQUES
EN ECHANGE DE MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE.**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit simplement d'un échange : on cède à Olivier Monge, photographe très connu, des appareils qui ne sont plus utilisés parce que ce sont des procédés argentiques qui ne servent qu'à très peu d'artistes photographes ; en contrepartie, il nous donne huit œuvres photographiques. Les dépenses et les recettes s'équilibrent donc.

4.18 THEATRE FRANCIS GAG. REGLEMENT D'UTILISATION DES ESPACES.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Le théâtre Francis Gag a ouvert depuis le 1^{er} janvier 2008 un auditorium de 28 places ; c'est simplement pour vous présenter le règlement d'utilisation de cet espace.

4.19 AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE TNN PORTANT SUR L'AIDE EN COMMUNICATION DANS LE CADRE DU FORUM DU THEATRE EUROPEEN.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Si vous lisez le *Figaro* d'aujourd'hui en page 33, au même niveau qu'un article sur l'Opéra de Paris il y a un article sur la qualité de cette manifestation. Vous savez que des artistes, des journalistes, l'Europe entière est venue débattre avec de grandes personnalités chez nous et c'est une très belle opération que l'on doit au maire de Nice et au Conseil général ; il se trouve qu'à l'époque c'était la même personne qui nous l'a accordée.

4.20 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'EXPLOITATION ENTRE LE THEATRE NATIONAL DE NICE - TNN ET LA VILLE DE NICE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est la convention que nous faisons tous les deux ans avec le TNN. Nous vous proposons d'approuver les termes de cette convention dont la durée est de deux ans et, comme cela se fait couramment, nous vous demandons l'octroi d'une avance sur le montant de la subvention de 273 333 euros qui correspond aux 2/12^{ème} de la subvention attribuée l'année précédente au budget 2008.

La délibération n°4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4.3 AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA VILLA ARSON.

Mme MARLAND-MILITELLO.- La Villa Arson, c'est très simple : nous renouvelons notre partenariat avec la Villa Arson qui est une école nationale d'art contemporain et une résidence d'artistes, ceci pour 15 000 euros par an.

4.8 L'ART SACRE A NICE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CERCLE BREA.

Mme MARLAND-MILITELLO.- L'art sacré est une très belle manifestation sous la responsabilité du Cercle Bréa qui fait à la fois des expositions, des concerts et des conférences à Nice autour de l'art sacré. C'est notre partenariat avec eux depuis fort longtemps.

La délibération n°4.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4.5 PASSATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE BUREAU VERITAS.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Avec le bureau VERITAS, nous faisons des travaux en urgence et l'on vous demande d'avaliser les travaux faits avec nous.

4.6 ETABLISSEMENTS CULTURELS : MODALITES DE REGLEMENT DE FRAIS DE VOYAGES, D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Pour être rigoureux, l'on vous donne les règlements très précis qui vont régler les frais de voyage, d'hébergement et de restauration des intervenants extérieurs, règlements faits uniquement dans l'intérêt du service, des expositions ou des conférences.

4.16 PRIEURE DU VIEUX-LOGIS. AMENAGEMENT DES EXTERIEURS. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE L'ASSOCIATION DES HABITANTS DES QUARTIERS SAINT-BARTHELEMY ET ENVIRONNEMENTS ET DES AMIS DU PRIEURE DU VIEUX-LOGIS.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit du Prieuré du Vieux-Logis que j'ai d'ailleurs sauvé avec l'association du Prieuré du Vieux-Logis ; la Ville a effectué les travaux de réaménagement du jardin, lieu magique, et l'association du Prieuré du Vieux-Logis propose de donner à la Ville pour la soutenir 10 000 euros que nous soumettons à votre approbation.

4.17 DELIBERATION CADRE CONCERNANT LES OPERATIONS DE MECENAT.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Pour rendre le travail municipal plus efficace, plus rapide et plus économique étant donné l'importance de cette ville, on a décidé que l'on ne vous ennuyait pas avec des mécénats de petites sommes qui n'ont pas d'intérêt significatif ; nous soumettons donc aux délibérations les mécénats à partir de 30 000 euros.

4.21 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATIONS CULTURELLES NIÇOISES - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE A CERTAINES ASSOCIATIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2009.

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est une belle chose ; nous soutenons trois associations musicales (l'ADEM 06, l'Académie d'été et le CIRM) et nous vous demandons d'accepter de les soutenir financièrement, c'est-à-dire de leur donner une avance sur le budget 2008, toujours aux 2/12^{ème} du budget de 2008.

M. GAECHTER.- Je souhaitais intervenir sur la 4.16, le Vieux Prieuré car, effectivement, un travail remarquable est fait depuis quelque temps. J'ai eu une réflexion récemment avec monsieur Jean-Marc Giaume sur l'opportunité autour de ce Prieuré d'avoir un jardin d'enfants qui manque énormément dans ce secteur puisque beaucoup de terrains sont disponibles. Je pense que l'on a vraiment la possibilité de faire quelque chose de très intéressant sur les activités du Prieuré, sur un jardin d'enfants, un lieu de vie qui puisse fonctionner toute l'année dans ce quartier qui en manque beaucoup.

Mme GAZIELLO.- Concernant la 4.17, je pense d'une part que vous auriez pu rajouter dans les considérants : « Considérant que lors du conseil municipal du 10 octobre, suite à une réprobation sur le projet de convention à caractère exclusif à passer entre la Ville et la société Nespresso pour un montant de 20 000 euros, le maire a retiré la délibération », d'autre part : « Considérant

que la plupart des conventions de mécénat portent sur un montant souvent inférieur à 30 000 euros, conclusion : en soumettant à la signature de M. le maire ou son représentant les conventions de 30 000 euros ou moins, le maire se donne ainsi le pouvoir de signer toute convention pour un montant inférieur à 30 000 euros afin de ne pas avoir à en rendre compte au Conseil municipal. » De plus, cette délibération cadre ne fixe aucune condition quant à la nature du mécène, son implantation locale, son bilan social, son éthique d'entreprise et c'est justement ce qui vous avait poussé, Monsieur le Maire, à retirer la délibération Nespresso le 10 octobre dernier.

A ce sujet, le directeur de Malongo, société des cafés issus du commerce équitable et implantée à Carros, vous a envoyé une lettre de protestation signifiant son mécontentement de n'avoir pas été contacté au sujet de cette offre de mécénat pour l'Opéra de Nice suite à la parution dans la presse du retrait de la convention avec Nespresso. Vous ne nous avez pas fait suivre cette information ni la suite donnée à cette lettre. Votre volonté affichée de transparence et de démocratie s'arrêterait-elle aux limites imposées par certaines entreprises privées ?

Venons-en à ce que révèle une telle décision : c'est vrai, Madame l'adjointe, je vous l'accorde, ce sont des montants faibles au regard des recettes de fonctionnement de la ville mais la signature de tels mécénats implique au plus haut point l'image que véhicule notre ville à travers ses établissements culturels. Alors, marchandisation ou pas ?

Ma collègue Mari-Luz Niçaise, présidente de la commission d'appel d'offres, avait bien fait ressortir lors de son intervention la publicité à faible coût que représentait un tel mécénat avec des affiches de 4x3 pour un coût modique de 8 000 euros par an, rappelons-le, pour une entreprise privée faisant de tels profits.

Ma question est la suivante : cette délibération est-elle le signe que vous allez faire monter les enchères avec les éventuels mécènes quand ceux-ci sont des multinationales aux bénéfiques plus que conséquents ou est-ce la volonté d'éviter tout débat public ? Nous avons appris de l'histoire, Monsieur le Maire, que la démocratie est moins un Etat parfait qu'un processus en perpétuel devenir. C'est par des décisions de pouvoir aussi insidieuses que celle-là, même portant sur des montants aussi faibles, que l'on mesure l'état de régression de notre démocratie.

(Exclamations de la majorité)

M. le MAIRE.- Sur les rapports que vient de présenter Madame Marland-Militello, y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUVET.- Sur la 4.17 qui vient d'être évoquée —et mon intervention ne se veut évidemment pas une leçon de morale— vous aviez pris il y a deux mois, Monsieur le Maire, une bonne initiative en retirant la

délibération Nespresso et aujourd'hui elle revient, par le biais de la 4.17, dans des conditions encore moins bonnes que précédemment.

Il me semble, et je rectifie le propos de Madame Gaziello que je fais mien pour partie, il me semble qu'elle se trompe lorsqu'elle dit que la plupart des contrats de mécénat que nous avons évoqués étaient inférieurs à 30 000 euros ; je rectifie : toutes les conventions de mécénat que nous avons examinées en conseil étaient inférieures à 30 000 euros, pas une seule convention n'était supérieure. Cela signifie que si nous passons cette délibération on ne verra pratiquement plus jamais passer en conseil de délibération de cette nature. Ce n'est pas une bonne chose pour la transparence en général.

Sur la 4.6, si vous permettez, il s'agit des modalités du règlement des frais de voyage. Madame l'adjointe, vous avez exprimé un souci parfaitement louable, celui de la rigueur mais, à tout le moins dans l'Opéra, je ne parle pas des établissements culturels en général, cette délibération est un recul au niveau de la rigueur. Je m'explique : lorsqu'un artiste vient à Nice, il ne voit pas ses frais de séjour et de repas pris en charge s'il n'est pas lié à l'Opéra par un contrat. C'est simple, n'importe quel chanteur qui vient à Nice se voit héberger si un contrat existe. Dès lors que nous adoptons cette délibération, cette règle n'existera plus et n'importe quel artiste pourrait venir séjourner à Nice en dehors, écrivez-vous, de tout contrat. Au niveau de la transparence et de la rigueur, c'est une très mauvaise chose et je vous invite à réfléchir, s'il vous plaît et, le cas échéant, à retirer la délibération. Merci.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Pour répondre à propos du Prieuré, quand le Prieuré a été menacé c'est parce qu'il est entouré de terrains qui appartiennent à l'association ALC. Il n'y a pas de terrain appartenant à un particulier autour du Prieuré du Vieux-Logis, il y a un conflit entre l'association ALC et l'association du Prieuré parce que l'association ALC veut construire un grand bâtiment pour des personnes en difficulté, les femmes en particulier. Ces terrains ne sont pas libres et ne sont pas susceptibles d'être mis en vente à ma connaissance. Avant de penser à un jardin, il faut connaître la disponibilité ; l'idée est tout à fait sympathique, la question est qu'on n'a pas encore la possibilité de le faire, à ma connaissance.

A Madame Gaziello et à Monsieur Chauvet également, concernant le mécénat, ce que je veux dire c'est que j'ai été très surprise de l'alourdissement dans les conseils municipaux pour toute sorte de choses. Cela avait été institué parce que sûrement des personnes voulaient tout voir mais, Madame Gaziello, Monsieur Chauvet, rien ne se fait dans cette mairie qui soit caché !

Quand on va signer un document pour accepter un mécénat, nous ne faisons rien de caché, tout ce que signe le maire est public ! Nous ne faisons rien d'occulte et, si vous avez une inquiétude, je vous appellerai à chaque fois que j'ai une demande. A ce propos, permettez-moi de vous dire, Madame Gaziello —que j'apprécie beaucoup par ailleurs—, que votre diatribe

contre Nespresso à en faire le diable des cafés est proprement injurieux pour cette entreprise, parce qu'elle ne correspond pas à tous vos critères écologiques.

Je tiens à vous dire également que je n'ai jamais reçu une offre de Malongo ! Qu'attend M. Blanc pour me téléphoner ? Jamais ! Il vous a donné la copie à vous mais pas à moi, je vous donne ma parole d'honneur que je n'ai jamais reçu une lettre de ce monsieur. Je peux vous dire aussi que l'Opéra de Nice a plusieurs fois sollicité Malongo en vain ! Il faut rendre à César ce qui est à César et je trouve extrêmement pénible d'avoir à opposer une entreprise par rapport à une autre. J'avoue ne pas connaître les critères écologiques de Malongo comme ceux de Nespresso mais, *a priori*, je ne considère pas et la société n'a jamais considéré que Nespresso était une société taboue qu'il fallait éviter comme une pestiférée.

Monsieur Chauvet, sur les frais de voyage, très honnêtement si vous lisez bien ce qui est écrit, il est marqué que « seules les personnes extérieures à la ville de Nice qui doivent contribuer à la réalisation d'un spectacle sont hébergées et sont prises en compte ». Je ne vois pas comment on ferait venir quelqu'un qui n'a pas de contrat pour travailler à un spectacle ? C'est sous-entendu, Monsieur Chauvet, il n'y a pas besoin de beaucoup d'imagination : quand quelqu'un vient parce qu'il a un lien direct avec la production d'un spectacle, c'est à l'évidence parce qu'il est engagé pour ce spectacle.

M. le MAIRE. - Je vous remercie.

Je vais vous dire quelque chose, Madame Gaziello, car il faut remettre les choses à leur place. Ce n'est pas la peine de nous jouer votre partition. M. Blanc est une personnalité de grande qualité et j'ai la prétention d'être celui qui, contre tous, avec heureusement le soutien de certains industriels du département, a sauvé l'implantation à La Gaude contre le maire de la Gaude, à côté d'IBM. Je suis fier d'avoir sauvé une grande entreprise qui fait du commerce équitable dans notre département et je n'ai pas besoin de madame Gaziello et monsieur Blanc n'a pas besoin de madame Gaziello s'il a besoin de faire passer un message au maire de Nice. C'est un grand industriel qui d'ailleurs n'appartient pas à la catégorie que vous appréciez parce que c'est forcément un tortionnaire, forcément quelqu'un d'insupportable, parce que c'est un créateur d'emplois, c'est un industriel, parce que c'est quelqu'un qui est dans l'innovation, dans la recherche et dans le développement !

Ecoutez, vous qui représentez les dernières séquelles du stalinisme, de la barbarie et de l'intégrisme dans la vie politique nationale, je ne vous autorise pas à faire les sous-entendus que vous avez faits dans cette assemblée ! C'est inadmissible, c'est indigne de la place que vous occupez dans cet hémicycle. Je n'accepterai pas que vous ayez des comportements dans ce prolongement dans d'autres séances, je vous le dis.

A partir du moment où tous les actes qui sont signés par le maire, ici dans cette séance, sont des actes publics qui passent au contrôle de légalité, je ne vous autorise pas à faire les sous-entendus que vous venez de faire. C'est terminé. On passe au vote.

Je passe le rapport 4.5 aux voix.

(Protestations de madame Gaziello)

C'est indigne ! Vous n'êtes pas une élue démocratique. Ici, la démocratie c'est nous qui la représentons, certainement pas vous, Madame Gaziello, certainement pas quelqu'un qui pousse des jeunes à aller dans la rue, quelqu'un qui barre les entreprises, quelqu'un qui empêche les citoyens d'aller travailler librement tous les matins ! Vous n'appartenez pas à la catégorie de ceux qui défendent les valeurs de la République et de la démocratie dans notre pays et je n'accepte pas cette attitude, je ne l'accepterai jamais dans cette assemblée !

(Applaudissements...)

La délibération n°4.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.6, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : les élus du groupe Entente Républicaine.

La délibération n°4.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°4.17, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : les élus du groupe Changer d'Ere avec les élus du groupe Entente Républicaine.

La délibération n°4.21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**EN L'ABSENCE DE MONSIEUR
GERARD BAUDOUX, CONSEILLER
MUNICIPAL, DOSSIERS
PRESENTEES PAR
MADAME MURIEL MARLAND-
MILITELLO, ADJOINT AU MAIRE**

**36.1 MAMAC - RESTAURATIONS DES 'TIRS' ET ŒUVRES
D'ASSEMBLAGES DE NIKI DE SAINT PHALLE POUR
L'ANNEE 2009.**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il faut savoir que nous allons demander une demande de subvention aussi bien à la DRAC (qui a été accordée dans son principe), au Conseil régional (nous l'attendons) et au Conseil général pour la réparation de cette œuvre pour un montant de 9 807,20 €.

**36.2 MAMAC - ACQUISITION D'UNE PEINTURE MURALE
REALISEE PAR RICHARD LONG - DEMANDE DE
SUBVENTIONS.**

Mme MARLAND-MILITELLO.- C'est une acquisition, toujours au MAMAC, d'une peinture murale réalisée par Richard Long qui vient de faire une exposition et qui nous offre pour un prix très inférieur au prix réel une peinture murale qui restera au MAMAC.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n°36.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°36.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**35.18 SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LA VILLE DE NICE
ET ELECTRICITE DE FRANCE.**

M. PHILIP.- Cette convention vise à mener des actions en commun en vue de maîtriser la demande en énergie et du développement des énergies renouvelables ; elle permet notamment de contribuer à valoriser les certificats d'économies d'énergie liées à l'éclairage public connexe à la ligne n°1 du tramway. Ce dossier fait l'objet d'une renégociation, ce qui explique que l'on revote car on n'a pas donné suite à la première convention mais on a pu renégocier avec EDF pour le passage d'un tarif de rachat de 3 € à 4 € le mégawatt. Autre objectif de cette convention, c'est le travail fait avec EDF sur l'enfouissement des réseaux.

M. GAECHTER.- Mon intervention n'était pas prévue mais, depuis, j'ai une saine lecture entre les mains, *Nice Matin*.

M. le MAIRE.- Les avis sont partagés.

M. GAECHTER.- Je trouve que l'édition du 12 décembre est très bonne. Monsieur le conseiller vient de nous faire état d'une convention avec EDF visant à travailler sur les économies d'énergie ; j'en prends bonne note et nous allons voter cette délibération.

Cela dit, sur l'édition du 12 décembre, le titre « *Nucléaire : EDF pousse* » et le commentaire c'est : « *Le PDG d'EDF a affirmé hier que le moment était venu de décider la construction d'un deuxième réacteur de troisième génération EPR afin de faire face à la hausse de la consommation dans les prochaines années* ». Cela me paraît être en opposition avec la position du gouvernement sur les accords de Poznan et de la démarche qui est aujourd'hui entreprise dans cette ville.

C'était simplement un petit couplet sur EDF qui, selon moi et selon les Verts, a toujours un double langage qui consiste à faire de l'écologie et des énergies renouvelables un nouveau moyen de communication mais, derrière il y a l'industrie du nucléaire toujours mal maîtrisée, derrière il y a des profits et, derrière, certaines questions qui se posent.

M. le MAIRE.- D'accord. Je mets le rapport aux voix.

La délibération n°35.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Barale ne prend pas part au vote.

**EVENEMENTIEL
DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

16.2 TELETHON — 5 ET 6 DECEMBRE 2008 — PARTICIPATION DE LA VILLE DE NICE.

Mme MARTINAUX.- Il s'agit de vous présenter la délibération sur le Téléthon qui s'est déroulé les 5 et 6 décembre avec la mise à disposition gratuite d'équipements publics municipaux, du personnel municipal et de services de la municipalité aux associations qui avaient reçu l'accréditation de l'Association Française de Myopathie pour collecter leurs dons au service de cette association.

La délibération n°16.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME CATHERINE MOREAU,
ADJOINT AU MAIRE**

26.1 MANIFESTATION DE NOËL AUX PORTES DE NICE NORD LES 13 ET 14 DECEMBRE 2008.

Mme MOREAU.- Cette manifestation a consisté à créer une animation de Noël sur quatre places de Nice nord en respectant l'identité de chaque association. Le but recherché était une prise en main ensemble de la vie des quartiers. Je vous propose de bien vouloir autoriser le soutien participatif de la Ville à cette manifestation, autoriser le versement d'une participation financière communale de 4 000 euros et autoriser la prise en charge de prestations municipales dont le montant est estimé à 1 450 euros.

Cette opération innovante a vu travailler ensemble riverains et commerçants autour de la direction des quartiers en parfaite synergie avec les services de l'événementiel, de la circulation, de la réglementation des espaces, de la communication, avec le soutien de la direction générale de la proximité et

de monsieur Trautmann ; je tiens à tous les remercier ainsi que monsieur Kandel, Caroline Magne et vous, Monsieur le député-maire, pour cette idée.

La délibération n°26.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

26.2 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'EXPLOITANT PUBLIC LA POSTE PORTANT SUR DES PROGRAMMES D'ILLUSTRATION D'ENVELOPPES PRE-AFFRANCHIES PAR DES VISUELS RELATIFS AU PATRIMOINE DE LA VILLE DE NICE.

Mme MOREAU.- Il s'agit d'une opération pour la première fois mise en place en France à l'initiative de La Poste du Ray afin de promouvoir le patrimoine local en permettant d'identifier quartier par quartier ce patrimoine. Cela consiste à apposer des visuels pouvant représenter soit un bâtiment historique, soit un équipement sportif, un jardin sur des enveloppes postales pré-affranchies. Cette action démarre avec les quartiers nord et centre-Nice et a vocation à être étendue à d'autres quartiers. Son but est de faire connaître le patrimoine des quartiers de la ville de Nice à l'extérieur du territoire niçois. Cette opération ne coûte rien à la ville de Nice. Je propose de bien vouloir approuver les programmes d'illustration des enveloppes pré-affranchies et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'exploitant public La Poste.

M. ALBERTI.- Juste pour compléter une délibération qui nous paraît être une idée excellente, ne serait-il pas possible —parce qu'il faut s'y prendre environ un an à l'avance— de faire réaliser un timbre, peut-être par un artiste niçois, et de demander à cette occasion à La Poste un premier jour d'émission ? Cela fait très longtemps qu'à Nice nous n'avons pas eu de premier jour d'émission.

M. le MAIRE.- C'est une très bonne idée et je propose à Mesdames Marland-Militello et Moreau de regarder cela ensemble.

La délibération n°26.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-MICHEL GALY,
CONSEILLER MUNICIPAL**

29.1 TROPHEE SENIOR CITOYEN 2009.

M. GALY.- Mes chers collègues, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas eu de débat en commission, c'est la preuve que ce dossier est révolutionnaire et qu'il est senti par tous comme historique.

Il s'agit de tenter de changer le regard de la société sur les seniors. Ce regard est inclus dans une série de termes qui les renvoient à l'isolement, la vieillesse et l'exclusion. En effet, le terme de senior entraîne sénescence, le terme de personne âgée se suffit à lui-même quand on ne nous appelle pas des papys ou des mamys ; or cet âge a tout l'avenir devant lui : si l'on prend comme date butoir l'âge de 60 ans qui ouvre théoriquement à la catégorie des seniors et, bien souvent, à la catégorie des retraités (et retraité veut dire retiré de la société), il reste encore quelques décennies de vie, c'est-à-dire que le senior a l'avenir devant lui et dans ce sens, comme le disait le vieux poète Échille : *il peut voir s'ouvrir devant lui le champ du possible.*

Il faut donc qu'il aspire au possible et, dans ce cadre-là, nous avons essayé d'élaborer un concours qui puisse valoriser un certain nombre de parcours de vie, des seniors qui se sont engagés dans une voie créative, qui se sont réalisés pleinement eux-mêmes et qui, en quelque manière, peuvent être proposés en exemple aux autres seniors de façon que ceux-ci puissent, en quelque sorte, se mettre dans la démarche de ceux qui sont ainsi valorisés.

C'est vrai que c'est un petit dossier mais il va ouvrir la voie à d'autres dossiers et, dans ce cadre, puisqu'il n'y a pas eu de contestation, sauf s'il y en a une maintenant, je remercie l'ensemble de mes collègues, monsieur le président, monsieur le député-maire, d'avoir appuyé fermement ce dossier.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, de même que je salue votre action en faveur de nos seniors, Monsieur le conseiller. Je mets aux voix.

La délibération n°29.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLERE MUNICIPALE**

**39.12 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION — CLUB
DE LA PRESSE MEDITERRANEE 06.**

Mme LEVI.- Le montant de la subvention s'élève à 15 000 euros pour une association qui regroupe des journalistes des pays riverains du bassin méditerranéen.

La délibération n°39.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

39.13 OPERATION DEUXIEME PROMENADE DES ANTIQUAIRES.

Mme LEVI.- Il s'agit de soutenir l'association qui représente les brocanteurs et les antiquaires du port dans le but de relancer l'activité professionnelle de ce quartier.

La délibération n°39.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**TOURISME ET RELATIONS
INTERNATIONALES**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE**

**3.1 BILANS ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'OFFICE DU
TOURISME ET DES CONGRES POUR L'ANNEE 2007.**

**3.3 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE
300 000 EUROS A L'OFFICE DU TOURISME ET DES
CONGRES.**

3.4 OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES — CHANGEMENT D'UN MEMBRE PARMIS LES REPRESENTANTS DES PROFESSIONS INTERESSEES AU TOURISME, HABILITE A SIEGER AU COMITE DE DIRECTION.

M. SALLES.- Il faut enregistrer le remplacement de monsieur POGNONEC par Madame Annie-Claire BENCHIMOL.

3.2 ADHESION DE LA VILLE DE NICE A L'ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE.

La délibération n°3.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Estrosi, Salles, Kandel, Tordo, Soussi, Librati, Mari et Mmes Fabre, Estève-Bazzini, Vecchioni, Monier, Matringe, Alziari-Nègre ne prennent pas part au vote.

La délibération n°3.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Estrosi, Salles, Kandel, Tordo, Soussi, Librati, Mari et Mmes Fabre, Estève-Bazzini, Vecchioni, Monier, Matringe, Alziari-Nègre ne prennent pas part au vote.

La délibération n°3.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Estrosi, Salles, Kandel, Tordo, Soussi, Librati, Mari et Mmes Fabre, Estève-Bazzini, Vecchioni, Monier, Matringe, Alziari-Nègre ne prennent pas part au vote.

La délibération n°3.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME VERONICA VECCHIONI,
CONSEILLERE MUNICIPALE**

47.1 COOPERATION TRANSFRONTALIERE – PROJET INTERREG III A – ALCOTRA « ARCH'HERITAGE » : REVERSEMENT AUX PARTENAIRES DE LEUR PART DE SUBVENTIONS PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES.

Mlle VECCHIONI.- Bonsoir à toutes et à tous. Arch'héritage : deux mots importants qui rassemblent le mot architecture et héritage ; il s'agit d'un diplôme universitaire franco-italien en réhabilitation du patrimoine architectural qui a été mis en place en 2003 dans le cadre d'un programme d'initiatives communautaires.

En partenariat avec l'université de Gênes, l'université de Sophia Antipolis et la société d'intégration et de l'université de l'Imperiese, la ville de Nice a souhaité promouvoir une formation destinée à mobiliser de nouvelles compétences dans notre territoire transalpin, des compétences destinées à intervenir en réhabilitation du patrimoine architectural et, par conséquent, participer à la consolidation de notre identité transalpine. Le chef de file de ce programme d'initiatives communautaires est la ville de Nice ; outre cet honneur, la ville de Nice a aussi des devoirs comme celui de solliciter, de percevoir les subventions européennes et les contributions nationales publiques et, surtout, de les reverser.

Dans le cadre de cette délibération, je vous propose donc de voter le reversement aux partenaires du programme, le principe de ce reversement et surtout le calcul qui vous est proposé. C'est une délibération anticipative puisque je n'ai pas de chiffres à vous proposer à l'heure actuelle mais anticiper, c'est savoir gérer. Merci.

M. le MAIRE.- Je vous adresse mes compliments.

La délibération n°47.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR JEAN-MARC GIAUME,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**46.3 EX. 1.1 LIAISON THERMES/ARENES DE CIMIEZ -
REALISATION D'UNE DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX -
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
(DRAC) - FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

M. GIAUME.- Il s'agit de la convention de maîtrise d'ouvrage avec la direction régionale des affaires culturelles concernant la restauration des arènes de Cimiez, et plus particulièrement les thermes du nord ainsi que l'aménagement d'un circuit de visite sur passerelle.

Cette convention avec la DRAC est d'un montant de 500 000 euros dont 50 % sont financés par l'Etat, 20 % par la Région, 10 % par le Département et 20 % par la Ville. C'est vraiment très important. Ce plan de patrimoine antique va nous permettre de sauver —on parlait de mammoth tout à l'heure— 2 000 ans d'histoire romaine avec cette présence depuis l'époque d'Auguste des Romains dans les Alpes-Maritimes. C'est un projet très important pour le patrimoine et pour le tourisme derrière puisque c'est tout de même un lieu prestigieux. Les travaux devraient commencer en 2011.

**46.1 CENTRE DU PATRIMOINE. PARTENARIAT CULTUREL AVEC
L'EDUCATION NATIONALE – CONVENTION ENTRE LE
LYCEE TECHNIQUE PAUL AUGIER ET LA VILLE DE NICE.**

M. GIAUME.- Voici l'objectif et le contexte : dans le cadre du développement de sa politique de rayonnement, d'attractivité et de sa promotion artistique et culturelle, la ville de Nice souhaite poursuivre ses actions avec l'Education nationale et approuver la signature d'une convention de partenariat culturel entre le lycée technique Paul Augier et le Centre du patrimoine de la ville de Nice.

46.2 CENTRE DU PATRIMOINE. PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'EDUCATION NATIONALE – CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA - ANTIPOLIS ET LA VILLE DE NICE.

M. GIAUME. - Dans le cadre du développement de sa politique de rayonnement et d'attractivité, il s'agit d'associer l'université de Nice et la ville autour de la valorisation de son patrimoine historique.

La délibération n°46.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°46.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°46.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**COHESION SOCIALE – SANTE -
SOLIDARITE**

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-
SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

6.1 ARIANE - PROJET URBAIN ANRU (AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE) - EQUIPEMENT PUBLIC DE PROXIMITE - CONSTRUCTION D'UN GYMNASE - APPROBATION DU PROGRAMME - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY.

Mme ESTROSI-SASSONE. - Il vous est proposé de voter pour la création d'un équipement public de proximité qui fait encore défaut dans ce quartier qui en est pourtant largement pourvu ; il s'agit de la construction d'un gymnase de type C qui sera édifié au nord du quartier et qui permettra de dispenser les activités de futsal et de handball, deux activités fortement pratiquées par les jeunes dans ce quartier. Lors de la réunion de concertation, cela nous avait été réclamé au moment de la prise en compte de certains équipements publics faisant défaut au quartier.

C'est le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et la désignation des membres du jury ; un bulletin de vote va vous être distribué

avec les noms proposés pour siéger au sein de ce jury. Il faudra voter à bulletins secrets dans l'urne que feront circuler les huissiers.

Il vous est proposé cinq représentants titulaires :

Mme Fatima KHALDI - Mme Michèle MATRINGE -
M. Alain PHILIP - M. Maurice ALBERTI - Mme Dominique ESTROSI-
SASSONE.

Cinq représentants suppléants : Mme Maty DIOUF -
Mme Hélène SALICETI - M. Gilles VEISSIERE - M. Marouane
BOULLOUDHNINE - M. Abderrazak FETNAN.

**6.2 REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE : PRINCIPE DU
LANCEMENT D'UNE ETUDE DIAGNOSTIC SUR LES
MEUBLES ET HOTELS MEUBLES IDENTIFIES COMME
SENSIBLES.**

Mme ESTROSI-SASSONE.- C'est une délibération
extrêmement importante qui concerne la requalification du centre-ville et ce
n'est pas Auguste Vérola qui me démentira sur ce point.

Il s'agit du lancement d'une étude diagnostic sur les meublés et
hôtels meublés identifiés comme sensibles, voire habitats insalubres, vétustes et
non décents qui sont légion dans ces quartiers. Vous savez que les hôtels
meublés ont néanmoins un rôle social avéré pour accueillir certains publics
isolés, demandeurs d'asile, des personnes accidentées de la vie qui ne sont pas à
même aujourd'hui de vivre dans des logements autonomes ou qui préfèrent
avoir affaire à ce type de logement plutôt que d'avoir recours à une résidence
sociale ; il y a aussi des hôtels meublés qui ont une vocation touristique voire
une vocation économique.

Cependant, certains de ces hôtels meublés ont fait récemment la
une de l'actualité avec des incendies que l'on a eus à déplorer, souvent parce que
trop vétustes et parce que des propriétaires indécents exploitent la misère
humaine dans ces meublés ; force est donc de constater qu'il faut aussi lutter
contre ces marchands de sommeil peu scrupuleux.

Des mesures sont prises au titre de la police, avec l'adjoint Benoît
Kandel plus particulièrement, puisque toutes les mesures de sécurité incendie,
de police de salubrité et de sécurité publique ont été renforcées par Benoît
Kandel et par l'ensemble de ses services, mais il existe une classification
complexe qui nous entraîne à demander aujourd'hui que l'on puisse mettre en
œuvre une étude diagnostic spécifique sur les meublés afin de mettre en œuvre
ensuite une politique publique, conformément à la politique nationale menée
par le Gouvernement, à savoir éradiquer l'habitat indigne et insalubre.

On pourra ainsi accorder des aides aux propriétaires d'hôtels meublés visant à remettre aux normes, aux conditions de sécurité, aux normes sanitaires mais aussi, à plus long terme, réfléchir à la création ou l'adoption d'une nouvelle offre d'hôtels meublés à vocation sociale pour accueillir, chère Joëlle Martinaux, nos publics.

Dans un souci de parfaite cohérence, je vous rappelle que l'étude diagnostic des hôtels meublés rentre dans le dossier de candidature que nous sommes en train de formaliser pour candidater au programme national de requalification des centres anciens lancé au niveau du gouvernement. Bien évidemment, nous pourrons ainsi à la fois lutter contre l'habitat indigne, insalubre, contre les marchands de sommeil, relancer l'habitat privé qui malheureusement est devenu très vétuste pour ces quartiers, voire également pour l'habitat social et, par le même coup, redynamiser ces quartiers en lien avec ce qui est fait au niveau des équipements publics car aujourd'hui ces quartiers sont paupérisés et réellement insécurisés ; cela rétablira de fait une mixité sociale et fonctionnelle dans ces quartiers qui, au fil du temps, s'est considérablement délitée. Le périmètre que nous avons choisi est le suivant : le boulevard Gambetta à l'ouest jusqu'à l'avenue Georges Clémenceau, Foch et Notre-Dame, Lépante au sud, Désambrois et Raymond Comboul à l'est jusqu'à Joseph Garnier et Raiberti au nord.

6.3 CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR D'UN LOGO.

Mme ESTROSI-SASSONE.- C'est un logo réalisé par un employé municipal représentant le symbole de la Maison de justice et de droit ; il s'agit d'obtenir les modalités de cession de ce logo pour pouvoir l'utiliser à titre gratuit.

6.4 CUCS DE NICE : FINANCEMENT DE L'EQUIPE OPERATIONNELLE ET APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A SON COFINANCEMENT.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Cela concerne le financement de l'équipe opérationnelle du contrat urbain de cohésion sociale qui regroupe, je vous le rappelle, cinq chefs de projets et un poste de chargé de mission de zone franche et de développement économique installés sur les quartiers de l'Ariane.

6.9 RENOVATION URBAINE DU QUARTIER ARIANE PHASE 1 - MISSION DE RELOGEMENT DES LOCATAIRES DE LA RESIDENCE SAINT PIERRE - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE RELOGEMENT.

Mme ESTROSI-SASSONE.- La mission de relogement qui devait s'achever au 31 décembre 2008 doit être reconduite et poursuivie

pendant six mois parce que les opérations de construction neuve sur le quartier de l'Ariane —qui accueilleront une partie des habitants du Saint-Pierre— ne sont pas complètement achevées ; les dernières seront livrées à partir du mois de mai 2009 et, bien évidemment, nous devons continuer pour que l'ensemble des relogements des personnes aujourd'hui locataires du Saint-Pierre soit assuré d'ici le mois de juin 2009.

6.5 ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 6.11 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2008 ET APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE - L'ETAT – LA CANCA - LE CONSEIL GENERAL - LA SA NOUVEAU LOGIS AZUR - LE LOGIAM - LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET LA SOHLAM.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il s'agit de prendre acte dans cette convention du retrait du Conseil régional.

6.6 SUBVENTION A LA SOHLAM POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE QUATRE LOGEMENTS : T2 SIS 6 RUE ABBE GREGOIRE, T3 SIS 4 RUELLE DE BELGIQUE, T3 SIS 6 ANCIEN CHEMIN DE SAINT PIERRE DE FERIC ET T5 SIS 11 RUE ROUGET DE LISLE.

6.8 AIDE AU DEMARRAGE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION FUTSAL CLUB DU GAMBETTE.

Mme ESTROSI-SASSONE.- C'est une nouvelle association gérée par des jeunes extrêmement motivés, extrêmement mobilisés sur tout le quartier Vernier, Trachel et Gambetta. Parce que nous avons pensé qu'il était important de leur donner un coup de pouce, nous vous présentons cette délibération afin qu'ils puissent mettre en œuvre leur pratique du futsal dans un quartier qui, malheureusement, ne voit pas énormément d'associations.

6.10 AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A NICE : LOTS N° 1 A 6. SUPPRESSION DES INDEMNITES DE RETARD.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Cette aire fonctionne depuis la fin mai et connaît un taux d'occupation de 100 % ; il s'agit de la suppression des indemnités de retard qui ne sont pas dues aux entreprises.

La délibération n°6.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n°6.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

M. TORDO.- Ces trois premières délibérations concernent des garanties d'emprunt.

7.2 SOHLAM : ACQUISITION - AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T3, 3EME ETAGE, 4 RUELE DE BELGIQUE 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION LABEL DE 1 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION 1 COLLECTEUR DE 25 441 EUROS.

7.3 S.A. D'H.L.M. LE NOUVEAU LOGIS AZUR : ACQUISITION-AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS T2, 22 RUE EDOUARD BERI 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLUS - FONCIER DE 324 500 EUROS, D'UN EMPRUNT PLUS - TRAVAUX DE 10 000 EUROS, D'UN EMPRUNT PLA - FONCIER DE 106 000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA-TRAVAUX DE 3 000 EUROS.

7.8 COTE D'AZUR HABITAT (O.P.A.C) DE NICE ET DES ALPES-MARITIMES : REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS SOCIAUX, RESIDENCE LA GENDARMERIE, 11 RUE DE LA GENDARMERIE 06000 NICE. GARANTIE D'UN PRET POUR L'AMELIORATION DE LOGEMENTS A USAGE LOCATIF ET OCCUPATION SOCIALE (PALULOS) DE 68 008 EUROS.

M. TORDO.- Je précise sur ces trois garanties que nous exigeons dans les considérants que la dimension du développement durable soit pris en compte par le bailleur.

La délibération n°7.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n°7.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n°7.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Kandel, Philip, Pradal, Cuturello et Mmes Estrosi-Sassone, Martinaux et Ramos-Mari ne prennent pas part au vote.

7.5 SUBVENTION A LA S.A. LOGIS FAMILIAL POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE (A.Q.S.) DE LA RESIDENCE SAINT ROSALIE - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA S.A. LOGIS FAMILIAL.

M. TORDO.- Montant total des travaux : 127 792 euros avec une subvention de la Ville de 469 139 euros.

7.7 SUBVENTION A LA S.A. ICF SUD-EST MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 22 LOGEMENTS SIS 8/10, BOULEVARD RAIMBALDI. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA S.A. ICF SUD-EST MEDITERRANEE.

M. TORDO.- Montant total des travaux : 3 374 794 euros avec une aide de la Ville pour le surcoût foncier de 312 855 euros. Cela intègre dans

les considérant une nécessaire amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

7.9 SUBVENTION A LA S.A. NOUVEAU LOGIS AZUR POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SIS 22 RUE EDOUARD BERI. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA S.A. NOUVEAU LOGIS AZUR.

M. TORDO.- Total du programme : 1 402 544 euros avec une subvention de la Ville de 132 320 euros.

7.13 SUBVENTION A COTE D'AZUR HABITAT POUR LA REHABILITATION DE TROIS RESIDENCES : SAINT ROCH EXTENSION, MADELEINE VIEUX ET LES OLIVIERS ET CONVENTIONS A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET COTE D'AZUR HABITAT POUR CES TROIS OPERATIONS.

M. TORDO.- Il s'agit là de trois réhabilitations de résidence : Saint-Roch pour 322 logements et un montant total du programme s'élevant à 5 982 650 euros avec une subvention de la Ville de 897 392 euros.

 Madeleine le Vieux pour 150 logements, un montant total du programme s'élevant à 3 339 510 euros avec une subvention de la Ville de 952 938 euros.

 Les Oliviers pour 187 logements, un montant total du programme s'élevant à 4 052 560 euros avec une subvention de la Ville de 607 884 euros.

7.19 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VILLE DE NICE / COTE D'AZUR HABITAT RELATIVE A LA REHABILITATION DES 493 LOGEMENTS DE LA CITE VALLON DES FLEURS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VILLE DE NICE / NOUVEAU LOGIS AZUR RELATIVE A L'ACQUISITION AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS 2 RUE NIEPCE ET AVENANT N° 2 A LA CONVENTION VILLE DE NICE / NOUVEAU LOGIS AZUR POUR LA REHABILITATION DE 154 LOGEMENTS 58/60 BID PAUL MONTEL.

M. TORDO.- C'est une prorogation d'un an car Côte d'Azur Habitat n'a pas encore obtenu le DGD qui n'est pas encore disponible du fait des discussions avec les entreprises.

7.21 PAIEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION A ERILIA POUR LA CONSTRUCTION DE 58 LOGEMENTS SOCIAUX SIS RUE ARNALDI/ RUE DU TRIDENT.

M. TORDO.- Le montant du solde de la subvention s'élève à 11 898 euros.

7.14 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA VILLA BELLEVUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT.

M. TORDO.- Ce sera pour une subvention maximum de 180 000 euros.

7.15 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- ACQUISITION DE MOBILIER POUR LE CENTRE SOCIAL DE L'ARIANE - LE VILLAGE- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT.

M. TORDO.- La subvention est de 300 000 euros.

7.20 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EQUIPEMENT EN MATERIEL ET MOBILIER DU CHRS MAURICE DE ALBERTI "FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES" - RESIDENCE MONT-GROS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

M. TORDO.- Une subvention également de 30 000 euros.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Monsieur l'adjoint a présenté des délibérations qui concernent les réhabilitations engagées par Côte d'Azur Habitat, je souhaiterais donc simplement donner acte à l'assistance que nous avons eu un conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat mercredi dernier où nous avons voté le budget pour l'année 2009.

C'était un de vos engagements de campagne extrêmement fort sur la réhabilitation du parc social de Côte d'Azur Habitat, aujourd'hui très vétuste, indigne, voire insalubre et je prends acte que nous avons pu faire voter à l'unanimité du Conseil d'administration, moins la voix de monsieur Paul Cuturello qui a voté contre, un budget de 291 M€ dont 31 M€ sont consacrés directement à l'effort de construction neuve entrepris pendant l'année 2009 par Côte d'Azur Habitat et plus de 55 M€ pour les réhabilitations dont vous avez eu ici quelques projets qui seront complétés en 2009 par d'autres projets importants à la fois sur la ville de Nice mais aussi sur l'ensemble des départements des Alpes-Maritimes.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

La délibération n° 7.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Kandel, Philip, Pradal, Cuturello, Mmes Estrosi-Sassone, Martinaux et Ramos-Mari ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Kandel, Philip, Pradal, Cuturello, Mmes Estrosi-Sassone, Martinaux et Ramos-Mari ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Estrosi, Galy, Bouloudhine, Fetnan et Mmes Estrosi-Sassone, Filippini, Martinaux, Ferralis et Saliceti ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Estrosi, Galy, Bouloudhine, Fetnan et Mmes Estrosi-Sassone, Filippini, Martinaux, Ferralis et Saliceti ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Estrosi, Galy, Bouloudhine, Fetnan et Mmes Estrosi-Sassone, Filippini, Martinaux, Ferralis et Saliceti ne prennent pas part au vote.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME SANDRINE FILIPPINI,
ADJOINT AU MAIRE**

14.1 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MODALITES DE STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES HANDICAPEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Mme FILIPPINI.- Mes chers collègues, cette délibération est une simple information sur les modalités de stationnement pour les personnes handicapées. Le dispositif actuel concernant les modalités de stationnement consistait pour les personnes handicapées à récupérer un ticket exonéré des droits de stationnement délivré par la ville de Nice à raison d'un ticket par heure de stationnement.

Aujourd'hui, je vous propose de prendre acte des nouvelles dispositions, à savoir supprimer ce dispositif pour le remplacer par une simple apposition du macaron GIC ou GIG ou par la carte de stationnement européenne derrière le pare-brise des véhicules. Cette possibilité de stationnement est gratuite sur les trois zones suivantes : les emplacements avec horodateurs, les zones bleues et les emplacements réservés avec le logo handicap. Je vous propose que ces nouvelles dispositions fassent l'objet d'un arrêté municipal et prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2009. Merci.

M. le MAIRE.- Je vous remercie et je vous félicite pour ce rapport qui est adopté à l'unanimité.

La délibération n°14.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JOELLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

- 16.1 PROJET DE CONVENTION PEDAGOGIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE DE NICE AVEC LE COLLEGE ROSTAND DANS LE CADRE DE L'ACTION DE DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS ET CLASSES RELAIS DES ALPES-MARITIMES. INTERVENTION DU POINT D'ACCUEIL ET D'ECOUTE JEUNES ET DU POINT INFO FAMILLE DURANT LA PERIODE SCOLAIRE 2008-2009.**
- 16.3 RELATIONS VILLE DE NICE / ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 A DEUX ASSOCIATIONS : "FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE" (FSJU) "FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE" (FNARS).**
- 16.4 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES - ASSOCIATION "ŒUVRE DE LA FOURMI" CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES MISSIONS D'INTERET PUBLIC ET SOCIAL CONDUITES PAR CETTE ASSOCIATION - EXERCICE 2009.**

M. le MAIRE.- Pas d'intervention? Ces rapports sont ainsi adoptés.

La délibération n°16.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°16.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°16.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Saliceti et Monsieur Bettati ne prennent pas part au vote.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME FRANÇOISE MONIER,
ADJOINT AU MAIRE**

18.1 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : SIGNATURE DU VOLET ENFANCE ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES.

Mme MONIER.- Il faut savoir que ce contrat signé pour deux ans prendra fin au 31 décembre 2009 et permettra à la Ville de percevoir 55 % de ses dépenses nouvelles dans le but d'augmenter le nombre de places en crèche pour les enfants de notre ville.

18.2 CHEQUE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (C.A.P). SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE DE REGLEMENT DES TITRES (CRT).

Mme MONIER.- Suite à une convention de réservation avec le Conseil général de 20 places dans des établissements et services d'accueil de la petite enfance, ces chèques constituent un mode de paiement émis ; afin de pouvoir les encaisser, il s'agit de signer une convention à la centrale de règlement des titres (CRT).

18.3 CENTRE MULTI-ACCUEIL LU PARPAÏOUN - RENOVATION DE LA VERRIERE ET DE LA SALLE D'ACTIVITES - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - FINANCEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Mme MONIER.- Je précise que ces travaux contribueront à la sauvegarde de l'environnement puisque des isolants thermiques spéciaux, une climatisation réversible et une ventilation double flux permettront de faire des économies d'énergie.

18.4 RELATIONS VILLE DE NICE/ ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE - AVANCES SUR SUBVENTIONS ALLOUEES A DEUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 LA SEMEUSE - AVENANT N°1 ET L'ŒUVRE DES CRECHES DE NICE - AVENANT N°2.

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention aussi je mets ces rapports aux voix.

La délibération n°18.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°18.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°18.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°18.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME ANDREE ALZIARI-
NEGRE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

**24.1 EX.9.1 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATION
RELEVANT DU DOMAINE DE LA PROTECTION ANIMALE -
SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2008.**

Mme ALZIARI-NEGRE.- Je vous propose de bien vouloir approuver la participation financière de la ville de Nice pour un montant global de 1 500 euros pour l'exercice budgétaire 2008 au profit de l'association SPA afin d'apporter un soutien à son action.

La délibération n°24.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINT AU MAIRE**

**10.2 PARTICIPATION DE LA VILLE DE NICE AU FINANCEMENT
DU BATIMENT DE RECHERCHE SUR LE SITE DE
L'OBSERVATOIRE.**

Mme RAMPAL.- Ce bâtiment qui a une maîtrise d'ouvrage régionale va permettre de regrouper des laboratoires dispersés sur trois sites et

de construire les salles techniques nécessaires. La participation de la Ville s'élève à 186 187 euros.

**10.3 UNIVERSITE SAINT JEAN D'ANGELY – 3EME TRANCHE -
AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION A
PROCEDURE ADAPTEE POUR LE LOT N° 6 : DOUBLAGES/
CLOISONS SECHES - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Mme RAMPAL.- Il s'agit de lancer un marché à procédure adaptée pour le lot n°6, doublage et cloisons sèches, puisque la société détentrice du marché est en liquidation judiciaire.

**10.6 UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHES EN SCIENCES
ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(UFR-STAPS) - TRAVAUX D'EXTENSION - LANCEMENT D'UN
APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX -
FINANCEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Mme RAMPAL.- Ce marché de travaux comporte sept lots et les travaux vont commencer en septembre 2009.

**10.8 UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHES EN SCIENCES
ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(UFR-STAPS) - TRAVAUX D'EXTENSION - LANCEMENT D'UN
APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE MARCHE
D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION -
FINANCEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**10.9 EX. 7.9 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA MAIRIE
DE NICE AU SEIN DU CONSEIL DE LA DOCUMENTATION DE
L'UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS.**

Mme RAMPAL.- Je vous demande d'accepter que je représente la mairie de Nice à ce conseil de documentation.

**10.10 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COM +
ENTREPRISE ET FACE 06.**

Mme RAMPAL.- Il s'agit de l'attribution de deux subventions :

- 1000 euros à l'association COM+ Entreprise, association qui a organisé un colloque international permettant la promotion de l'IUT.
- 4 000 euros à l'association FACE 06, association d'étudiants qui regroupe 23 associations d'étudiants de l'université et des écoles

privées pour ouvrir une permanence dans le centre-ville qui permettra d'accueillir les étudiants et leurs familles et de leur donner les informations dont ils ont besoin.

**10.4 CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007-2013 -
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A L'UNIVERSITE
DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS POUR LE FINANCEMENT DE LA
DEUXIEME PHASE DU PROJET ARCHIMED DANS LE CADRE
DU CANCEROPOLE REGIONAL.**

Mme RAMPAL.- La participation de la Ville s'élève à 400 000 euros sur un montant global de 3,4 M€ ; cette deuxième phase correspond à l'aménagement intérieur de deux modules de recherche qui n'avaient pas été construits lors de la livraison de la première phase.

**10.5 CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007-2013 -
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU CROUS DE
NICE TOULON POUR LE FINANCEMENT DE LA
RESTRUCTURATION ET DE LA REHABILITATION DE LA
RESIDENCE UNIVERSITAIRE BAIE DES ANGES, 55 CHEMIN
SAINT ANTOINE GINESTIERE A NICE.**

Mme RAMPAL.- La participation financière de la Ville s'élève à 820 298 euros. Vous savez que le CROUS s'est lancé dans l'ancien Contrat de plan à une restructuration-rénovation de toutes ses résidences, que seules deux résidences avaient été restructurées (Jean Médecin et Montebello) pour un montant global de 12 M€ avec une participation de la Ville de 1,6 M€. Dans ce contrat de projet actuel, les autres résidences sont prévues ; outre la résidence Baie des Angès, on trouvera les Collinettes et Saint-Antoine pour un montant global de 22 M€ avec une participation de la Ville de 10 % ,soit 2,2 M€.

**10.7 CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007-2013 :
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A L'UNIVERSITE
DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS POUR LE FINANCEMENT DE LA
RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF FIELDING A
CARLONE.**

Mme RAMPAL.- La Ville participe à hauteur de 900 000 € sur les 3,6 M€ que coûte cette restructuration et, surtout, à la mise aux normes de sécurité de ce complexe qui comporte un bassin de 25 m et une salle omnisports.

J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler le beau succès du sport universitaire qui cette année aux Championnats de France a remporté cinq médailles d'or, onze médailles d'argent et sept médailles de bronze !

M. le MAIRE.- Bravo.

M. LIBRATI.- Monsieur le Maire, c'est l'occasion de vous faire part d'une discussion que nous avons eue en commission des finances et qui rejoindra le débat que nous avons eu ce matin.

Si quelque chose fonctionne mal dans cette ville, l'exemple de la réhabilitation qu'il ne faut plus faire, c'est celle des bâtiments du CROUS. Quand vous en aurez l'occasion, vous irez faire un tour résidence Jean Médecin et vous verrez dans quel état de délabrement elle se trouve alors que l'on y a investi des sommes considérables ; la Région d'ailleurs a joué un rôle assez prépondérant en la matière.

Ce que je veux dire, Monsieur le Maire, c'est que lorsque nous aurons fini la rénovation de Baie des Anges, Montebello et Saint-Antoine il faudra réattaquer immédiatement Jean Médecin ; les raisons sont multiples mais voyez comment cela s'est passé à Montebello : on met des serrures de mauvaises factures, il y a eu des problèmes avec les chantiers et je crois d'ailleurs que le CROUS est en procès avec les entreprises du bâtiment qui ont fait ces rénovations et même aujourd'hui, alors que Montebello est tout récent, il y a déjà des problèmes inacceptables sur la finition.

Nos résidences universitaires sont dans un état pitoyable et quand on fait des rénovations cela coûte très cher et c'est mal fait. S'il y a quelque chose sur laquelle il faut réfléchir, la Région n'aura pas de difficulté pour aller dans ce sens, c'est vraiment exemplaire de ce qu'il ne faut plus faire là où l'on investit beaucoup d'argent pour des résultats qui sont finalement très décevants.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, je me saisis de ce moment pour faire un point sur ce que la Région amène à la Ville ; vous le voyez dans les dossiers de Mme Rampal quand vous faites l'addition, ce sont 5 millions d'euros qui sont amenés par le Conseil régional sur ces grands dossiers d'intérêt général.

Qu'il s'agisse de la piscine Fielding pour un 1 M€, 800 000 € sur les résidences universitaires, 1 130 000 euros pour Archimed, presque 2 M€ sur l'Observatoire : ce sont des investissements qui sont faits sur la ville de Nice et vous qui prévoyez à l'avenir de faire de l'Observatoire, à nos côtés d'ailleurs, un grand pôle pour la population niçoise, ce sont des investissements qui restent à la ville de Nice.

Je voulais faire ce point car je n'ai pas l'habitude de mettre en valeur la participation de la Région dans cet hémicycle car je ne mélange pas les genres.

M. le MAIRE.- Mais moi je souhaite que vous le fassiez mais sur des sommes conséquentes et qui aident les finances de la ville.

M. ALLEMAND.- Voyez, 5 M€ c'est l'équivalent de ce que vous allez consacrer au logement social l'année prochaine donc c'est conséquent si j'en crois ce que vous avez dit ce matin.

M. le MAIRE.- Monsieur Allemand, ce qui n'est pas normal c'est que la Ville participe au financement de l'université car ce n'est pas dans nos compétences.

M. ALLEMAND.- Ce n'est pas plus dans les compétences de la Région, c'est l'Etat l'université.

M. le MAIRE.- Vous avez en matière d'université une compétence que n'a pas la Ville.

M. ALLEMAND.- Parce que l'on s'est saisi d'une politique volontariste mais cela incombe à l'Etat.

Mme RAMPAL.- Cela s'appelle le contrat de projet Etat/Région et la Ville n'en est pas signataire.

M. ALLEMAND.- Vous savez très bien que tout ce qui relève de l'université relève de l'Etat. Cela a été construit comme cela au départ : vous avez la responsabilité des écoles communales, le Conseil général a les collèges, les Régions ont les lycées et l'Etat a les universités, or l'Etat ne fait pas face à ses obligations et c'est bien pour cela que nous sommes obligés de nous en saisir, sinon dans quel état seraient nos étudiants ! Saluez cet effort fait pour nos étudiants, pour ceux qui étudient à Nice quelles que soient les disciplines qu'ils étudient.

Je voulais le signaler parce que ce matin, après le débat d'orientations budgétaires, Rudy Salles s'est livré à une charge contre la Région qui n'est pas de mise dans cet hémicycle. Ce qu'il a à dire au niveau de la Région, il l'a dit et fort bien dit la semaine dernière en plénière et on y a fort bien répondu d'ailleurs aussi, vous avez apprécié. De la même manière que ce matin j'ai dit ce que j'avais à dire et vous m'avez fort bien répondu, il ne faut pas mélanger les genres d'autant que cela trouble l'image des relations entre la Région et la Ville, y compris de votre part puisque vous vous félicitez constamment de vos relations avec le président Vauzelle qui vous permettent de faire en sorte que la Région aide la Ville et la communauté urbaine.

Je le dis avec beaucoup de sincérité parce que je considère que vous n'avez pas besoin uniquement de la Région financièrement mais aussi politiquement sur certains dossiers. Le fait que nous ayons souscrit d'emblée à l'idée de Nice 2018 Ville olympique est un plus considérable, me semble-t-il pour vous, même si pour l'instant on ne vous a pas donné un sou, il faut être clair, parce que c'est une collectivité territoriale d'importance qui vient en appui de votre dossier et qui, de plus, n'est pas de votre bord politique, ce qui veut dire qu'il y a unanimité. C'est important pour porter cette candidature.

Vous en avez aussi besoin sur la ligne LGV parce que la seule personnalité politique qui parle à l'unisson de ce que vous dites actuellement c'est bien Michel Vauzelle ; le problème là-dessus n'est pas entre Vauzelle et Estrosi, il est ailleurs.

Ce que je voulais vous dire simplement, et je me saisis de cette délibération pour en parler, c'est que la Région essaye de vous aider constamment et elle le fait à la mesure de ses moyens ; aussi cessez de faire rentrer le débat régional dans l'hémicycle municipal. Je vous en remercie.

M. le MAIRE.- Monsieur Allemand, je fais rentrer dans l'hémicycle municipal tous ceux dont nous avons besoin d'abord sur nos propres maîtrises d'ouvrages. Permettez-moi de dire que quand j'ai des choses à dire parce que l'Etat ne fait pas ce qu'il a à faire, je le dis. Si le Département ne fait pas ce qu'il a à faire, mais le Département fait en général plus que ce qu'il a à faire, je le dirai aussi ; pour l'instant, je n'ai pas eu besoin de le dire et je suis à peu près convaincu qu'avec son nouveau président je n'aurai pas à le faire.

Je me réjouis des relations constructives que j'ai avec monsieur Vauzelle mais, pour que chaque conseiller soit bien au fait, quand je vois les propos que vous avez utilisés ce matin alors que nous sommes face à une crise importante, que vous êtes vous-même venu avec monsieur Vauzelle que je suis venu courtoisement accueillir à la Chambre de commerce, pour envoyer un message à nos décideurs et dire ensemble que nous avons un devoir de les soutenir de toutes nos forces pour essayer de sauver le plus d'emplois et d'entreprises possibles, quand j'entends les propos particulièrement agressifs que vous avez eus ce matin sur nos orientations budgétaires là où sincèrement il est question de soutenir l'emploi, permettez-moi de réagir en vous disant que, sur nos maîtrises d'ouvrages, si la Région apporte une contribution conséquente, forcément cela vous évitera de dire certaines choses désagréables que vous avez eues à dire et qui m'ont obligé à vous rappeler que si vous étiez plus présents que vous ne l'êtes, sans doute ne serais-je pas obligé d'aller au niveau où je vais être obligé d'aller.

Je l'ai dit et c'est une réalité. Dites-moi que vous apportez 20 % sur le tramway et, je vous assure, cela ira bien pour nous. Que chacun sache ici que sur le TER (Transports express régional), le département des Alpes-Maritimes apporte une contribution de 25 % ; quand nous construisons aujourd'hui une voirie départementale comme la pénétrante du Paillon, le Conseil général finance à 100 % mais la Région n'apporte pas un centime ! C'est-à-dire que sur les infrastructures de la région on y va et, sur les infrastructures du département, la Région ne vient pas ! On aurait besoin que vous soyez plus solidaires car vous viendriez sur nos maîtrises d'ouvrages départementales en disant : « On ne vient pas sur le tramway » on pourrait dire au Département : « Puisque la Région vous a soulagé sur les infrastructures départementales, faites-en un peu plus sur les projets de la ville de Nice ».

Mais là vous parlez d'un sujet qui touche, comme l'a rappelé Mme Rampal, à ce qui s'appelle le Contrat de plan : ce n'est pas nouveau, c'est un ministre du général De Gaulle, Olivier Guichard, qui a inventé les Contrats de plan qui sont aujourd'hui des Contrats de projet et où la négociation se fait entre l'Etat et la Région. J'étais le ministre en charge quand nous avons négocié ensemble le Contrat de plan entre l'Etat et la Région et la Ville n'est pas tenue de venir abonder le Contrat de plan.

Vous avez négocié ce Contrat de plan sur l'université ; en France l'université se finance comme cela, c'est une règle institutionnelle, ce n'est donc pas un immense mérite pour la Région que, dans son domaine de compétence contractuel avec l'Etat, elle apporte la part qui lui est propre. En revanche, toutes les villes de France, là où l'université est financée dans le cadre d'un contrat entre l'Etat et la Région, ne viennent pas abonder systématiquement le financement de l'université.

Ce qui est à saluer c'est que, dans le contrat que vous avez signé avec l'Etat et qui fait partie de votre responsabilité institutionnelle, la ville de Nice apporte à son université alors que ce n'est pas son obligation sur un contrat que vous avez signé, que nous n'avons pas signé et sur lequel malgré tout nous venons ! Merci d'être intervenu, cela m'a permis de le souligner, de le rappeler et cela démontre que vous n'avez pas un immense mérite à avoir simplement assumé votre responsabilité là où nous intervenons de manière optionnelle sur un sujet où nous n'avons pas forcément vocation à intervenir.

Mme RAMPAL.- Je voudrais juste préciser à Monsieur Librati que c'est vrai, parfois les matériaux choisis ne sont peut-être pas de première catégorie mais ce n'est pas que de la réhabilitation qui a été faite, ce sont des travaux considérables puisque l'on a transformé des cités universitaires qui avaient de petites chambres sans aucun sanitaire, les sanitaires étaient communs à l'étage, et maintenant ce sont des petites studettes. Cette restructuration a été très lourde et même si certains matériaux comme les portes ou les serrures sont déficientes et nécessiteront d'être changées dans le futur, cela ne concerne pas les énormes travaux de réhabilitation qui ont été menés dans ces deux Contrats de plan.

La délibération n°10.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.4 mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR LAURIANO
AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

17.3 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT ALLOUEE AU PERSONNEL ENSEIGNANT – MODIFICATION DE LA PART COMMUNALE.

M. AZINHEIRINHA.- C'est une indemnité versée aux enseignants qui ne sont pas logés par la Ville.

17.4 RESTAURATION SCOLAIRE - CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - AUTORISATION DE DECLASSEMENT, DESAFFECTATION PUIS DESTRUCTION DE MATERIELS.

M. AZINHEIRINHA.- Tout ceci dans le cadre du contrat d'affermage que nous avons avec la société SODEXO.

17.5 AVENANT DE TRANSFERT DE LA SOCIETE MMO - FUSION/ABSORPTION PAR LA SOCIETE MERE POUR LE MARCHE DE FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE - LOT B - MOBILIER DE REfectoire ET DE CANTINE.

M. AZINHEIRINHA.- C'est une délibération purement administrative : une société a changé de nom, il faut donc changer notre appellation pour pouvoir régler la facture.

17.8 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES - PAIEMENT DES FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES POUR LES SEJOURS DES ENFANTS INSCRITS AU CENTRE DE MONTAGNE DE BEUIL LES LAUNES AUX PERIODES DE NOËL 2007 ET FEVRIER 2008.

M. AZINHEIRINHA.- C'est également purement administratif.

17.10 VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DEUX ECOLES NIÇOISES DANS LE CADRE DE PROJETS PEDAGOGIQUES.

M. AZINHEIRINHA.- Ces deux écoles (Ecole des Mésanges et école Ray Gorbella) nous ont présenté des projets pédagogiques pour différentes manifestations ; il s'agit de leur verser une subvention à hauteur de 500 euros chacune.

17.11 CLASSES DE VILLE - GRATUITE DE LA RESTAURATION POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES.

M. AZINHEIRINHA.- La gratuité de la restauration pour les enfants et les accompagnants qui participent aux classes de ville représente un montant, assez faible, de 5 769 euros par an.

17.14 SAINT ISIDORE - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU JURY.

M. AZINHEIRINHA.- Les bulletins de vote vous sont distribués ; il s'agit de pourvoir au remplacement des nouveaux membres du jury et à l'élection de madame Baus.

17.1 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES MARITIMES.

M. AZINHEIRINHA.- Cette convention nous permet de percevoir une subvention de 495 000 euros.

**17.6 ANIMATIONS EDUCATIVES PERISCOLAIRES -
PROGRAMMATION 2008-2009.**

M. AZINHEIRINHA.- Ces animations éducatives périscolaires sont, je vous le rappelle, conduites essentiellement pendant le temps du repas par des associations dont la liste est jointe dans la délibération.

**17.7 VACATIONS DES ANIMATEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS
DE LA VILLE DE NICE : AUGMENTATION DU TAUX DE
REMUNERATION.**

M. AZINHEIRINHA.- C'est une délibération, Monsieur le Maire, à laquelle vous tenez particulièrement puisque nous avons constaté en arrivant que nos animateurs non diplômés des centres de loisirs avaient une rémunération qui n'était pas digne d'une ville comme Nice (3,20 €/heure) pour une responsabilité et un engagement de leur part qui, nous le savons tous, sont très importants. Je vous propose donc de réviser et d'augmenter le salaire de ces animateurs, augmentation qui va de 50 à 82 euros.

**17.16 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. VERSEMENT DU SOLDE DES
SUBVENTIONS 2008 ET VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR
LES SUBVENTIONS 2009.**

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit du solde des subventions de 2008 et d'une avance de 2/12^{ème} sur les subventions 2009.

**17.2 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DES ALPES-MARITIMES
POUR L'ACCUEIL DE JEUNES MINEURS DANS LE CADRE
D'ATELIERS ARTISTIQUES.**

M. AZINHEIRINHA.- Cette convention permet aux enfants de bénéficier des activités artistiques sur le CSL Saint-Augustin.

**17.12 RELATIONS VILLE/ASSOCIATIONS - VERSEMENT
D'AVANCES DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AYANT
SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA VILLE.**

M. AZINHEIRINHA.- Les associations concernées sont le Forum Nice-Nord, l'Agora Nice Est, la Semeuse, le CRIJ, Bayreuth Silence Miranda et le FONJEP.

17.13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ESPACE MAGNAN.

M. AZINHEIRINHA.- Cette subvention au profit de l'espace Magnan pour les aider à financer le poste de directeur non pourvu par la fédération régionale des MJC.

17.15 SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LIANT LA VILLE DE NICE ET LES ASSOCIATIONS GROUPEMENT DES CEDAC ET L'ESPACE MAGNAN.

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit là encore de verser 2/12^{ème} de la subvention à prévoir sur le budget 2009.

J'en ai terminé mais, si vous me le permettez Monsieur le Maire, puisque les enfants sont en vacances depuis deux heures et que Noël est la fête des enfants, en votre nom à tous je voudrais souhaiter un joyeux Noël à tous les enfants de cette ville. Je vous remercie.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Je voulais prendre prétexte de la délibération 17.3 pour vous dire, d'une part que nous voterons cette délibération qui a trait à l'indemnité représentative de logement allouée au personnel enseignant ; cela représente une augmentation très modérée mais c'est vrai que cette indemnité permet de rétablir un équilibre car ce n'est pas la même chose que d'être personnel enseignant à Nice par rapport à certaines autres communes du département ou de France.

D'autre part, à l'occasion de cette délibération je voulais revenir sur certaines dépenses engagées en matière de salaires et sur ce que vous avez appelé ce matin la « gestion dynamique des ressources humaines ». Vous avez fait ce matin une longue liste des économies à réaliser, de la chasse au gaspillage et, effectivement, nous serons à vos côtés dans cette chasse au gaspillage ; je trouve très bien ce qui est fait autour des vœux, ce sont des bonnes mesures à la fois écologiques et financières pour la ville.

Vous nous avez expliqué aussi la nécessité de réduire le personnel municipal en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux et vous demandez de ce fait à votre personnel d'accomplir à effectifs constants des tâches de plus en plus nombreuses, je pense notamment à l'ouverture de la bibliothèque le dimanche.

Dans le même temps de ces réductions drastiques et de ces économies nécessaires en période de crise, vous négociez un salaire exorbitant pour obtenir la démission fort à propos d'un des membres du Conseil général, je veux bien sûr parler du salaire de monsieur Franco qui, si l'on en croit la presse libre mais que vous aimez à qualifier de caniveau, s'élève à une somme de

7 625 euros par mois, ce qui est un salaire particulièrement important. C'est, par exemple, le salaire annuel de certains personnels de cantine qui ne font que quelques heures, qui ne sont payées que quand elles travaillent et pas pendant les vacances scolaires et qui ont ce salaire pour toute l'année.

Je me pose une question pour laquelle je souhaiterais avoir une réponse : sinon de savoir la raison de sa démission du Conseil général, quelle est la justification d'un tel salaire (7 625 euros par mois) ? C'est le salaire d'une personne qui a énormément de responsabilités et qui dirige énormément de personnes et je pense que beaucoup de fonctionnaires de cadre A de votre collectivité souhaiteraient avoir le même salaire. Je voudrais savoir combien de personnes monsieur Franco va-t-il diriger dans sa mission ? Quel sera son temps de travail ? Qu'est-ce qui justifie une telle rémunération à l'exception de votre volonté acharnée par un nouvel essai de céder votre place de président du Conseil général à votre ancien premier adjoint ?

M. le MAIRE.- Cela ne mérite aucune réponse, cela démontre simplement votre incompetence la plus totale parce qu'avant de se positionner sur ce type de sujet on se renseigne, on se renseigne sur la manière dont est constitué le cabinet d'un maire, d'un président de conseil régional ou de conseil général. Demandez à monsieur Vauzelle si les effectifs auxquels il a droit et les conseillers qui exercent des fonctions importantes à ses côtés...

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Je vous pose la question à vous et je ne suis pas élue au Conseil régional.

M. le MAIRE.- Madame ! Je sais que le seul terrain qui vous intéresse et qui vous a toujours intéressée ici —parce que je regarde sur plusieurs années— c'est caniveau and Co.

Monsieur Franco a exercé des responsabilités importantes au plan professionnel et a des qualifications validées par le contrôle de légalité pour exercer les responsabilités importantes qui sont les siennes en tant que conseiller en charge des énergies, de l'écologie, du développement durable, président du parc national du Mercantour, président du comité régional du tourisme. Tout au long de sa carrière professionnelle, il a démontré qu'il était dans le cadre des membres de cabinet par rapport à ce que le code des collectivités territoriales fixe pour les rémunérations des membres de cabinet qui, je vous le rappelle, sont des postes révocables dans la journée même où le responsable du cabinet, à savoir l'exécutif, perd son mandat ; il ne fait donc qu'intégrer ce à quoi s'intègrent tous les membres de cabinet de notre pays. Ce sont les règles de la France tout simplement et il est dans ces règles tout simplement, Madame.

Mais comme vous manquez de compétence, d'expérience et de formation, vous vous seriez renseignée, cela vous aurait permis d'éviter une question totalement déplacée, idéologique, polémique et hors sujet. En matière d'Education nationale, peut-être pourriez-vous reprendre quelques cours ?

Je mets donc aux voix l'ensemble de ces rapports.

La délibération n°17.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Gaechter ne prend pas part au vote.

La délibération n°17.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Messieurs Gaechter et Alberti ne prennent pas part au vote.

La délibération n°17.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Messieurs Gaechter et Alberti ne prennent pas part au vote.

La délibération n°17.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Gaechter ne prend pas part au vote.

La délibération n°17.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Bettati ne prend pas part au vote.

PROXIMITE

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BENOIT KANDEL,
ADJOINT AU MAIRE**

5.4 EXPLOITATION D'UN BUFFET-BUVETTE SIS DANS L'ENCEINTE DU THEATRE DE L'OPERA A NICE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION APRES MISE EN CONCURRENCE ET EXAMEN PAR LA COMMISSION SPECIALE D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC A DES FINS ECONOMIQUES.

M. KANDEL.- Il n'y avait qu'un seul candidat ; la redevance fixe est à 3 100 euros et la redevance variable à 3 200 euros. Je précise que c'est la dernière fois que ce système d'attribution fonctionne.

5.5 EXPLOITATION D'UNE CAFETERIA SISE AU CSL DES COMBES, 768 ROUTE DE GRENOBLE A NICE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION APRES MISE EN CONCURRENCE ET EXAMEN PAR LA COMMISSION SPECIALE D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC A DES FINS ECONOMIQUES.

M. KANDEL.- Il y avait trois offres. Cette fois, nous sommes sur un critère financier à 80 % et un critère qualitatif à 20 % : c'est madame Seror qui est retenue et elle paiera à la Ville une redevance de 13 704 euros.

5.6 EXPLOITATION DE DOUZE POINTS DE VENTE BUFFETS-BUVETTES SIS AU STADE DU RAY A NICE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION APRES MISE EN CONCURRENCE ET EXAMEN PAR LA COMMISSION SPECIALE D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC A DES FINS ECONOMIQUES.

M. KANDEL.- Il y avait trois offres et c'est monsieur Avenoso qui a été retenu ; il paiera à la Ville une redevance de 92 000 euros annuels.

5.7 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE 229 ROUTE DE TURIN AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE.

M. KANDEL.- La surface mise à la disposition du CHU lui permettra d'avoir un parking pour les travaux en cours pour une durée de six mois renouvelable.

5.11 EXPLOITATION D'UNE CAFETERIA SISE AU CSL DE GORBELLA, 63 BOULEVARD GORBELLA A NICE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION APRES MISE EN CONCURRENCE ET EXAMEN PAR LA COMMISSION SPECIALE D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC A DES FINS ECONOMIQUES.

M. KANDEL.- Il n'y avait qu'une offre : la SARL CBME a été retenue et paiera à la Ville une redevance de 11 000 euros.

5.12 AUTORISATION DE SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT LE PALAIS JEAN BOUIN AVEC MONSIEUR LANQUAR POUR LE SNACK BUFFET BUVETTE ET AVEC MONSIEUR INARD REPRESENTANT DE LA SOCIETE EURO-VENDING POUR LES DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET LE LOCAL DE STOCKAGE, DANS L'ATTENTE DE L'ABOUTISSEMENT DES PROCEDURES DE MISE EN CONCURRENCE.

M. KANDEL.- Pour le palais Jean Bouin, il s'agit d'attendre la fin d'une procédure de mise en concurrence qui s'achèvera le 1^{er} mars 2009.

**5.15 MODIFICATION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC.**

M. KANDEL.- Pour simplifier on ne change rien à l'existant, on ajoute simplement une décote pour les personnes physiques et morales de droit privé dès lors que leurs actions participent au rayonnement de la ville ou à l'intérêt communal avec un minimum de 5 euros, seuil minimum de recettes.

**5.8 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« AMICALE DES PAPYS ET MAMYS TRAFIC ».**

**5.13 FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (FIPD) – FINANCEMENT DE CAMERAS DE
VIDEOPROTECTION.**

M. KANDEL.- Il s'agit du financement de 11 caméras, financement qui associe le Département, l'Etat et la ville de Nice.

**5.14 MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE GYROPODES
AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA
PROTECTION PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN
D'ANNEE.**

M. KANDEL.- Cette mise à disposition permettra à la police de faire une expérimentation sur ce type de matériel.

**5.17 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
RESEAU IDEAL A L'OCCASION DES 4EMES ASSISES
NATIONALES DE LA SECURITE URBAINE.**

M. KANDEL.- Association avec laquelle la ville de Nice a organisé hier les assises nationales de la sécurité urbaine pour un montant de 10 000 euros.

**5.1 TRAVAUX D'URGENCE SUR AUTORISATION JUDICIAIRE –
14, CHEMIN DE CREMAT – TRAVAUX POUR LE COMPTE DE
TIERS – CLOTURE DE L'OPERATION.**

M. KANDEL.- 280 000 euros avaient été avancés par la Ville ; il y aura ensuite une action récursoire contre les Chemins de fer de Provence et des propriétaires privés puisqu'il s'agissait de travaux aux frais avancés.

5.2 TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES EQUIPEMENTS COMMUNS – IMMEUBLE AU N°3 BIS RUE PERTINAX – TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS – CLOTURE DE L'OPERATION.

M. KANDEL.- Cela fait écho à ce que disait tout à l'heure madame l'adjointe Estrosi-Sassone sur l'action de la Ville contre le logement insalubre : 20 967 euros pour des travaux qui concernent l'eau, l'électricité et la ventilation.

5.3 TRAVAUX DE SORTIE DE PERIL IMMINENT – IMMEUBLES AU N°3 BIS RUE PERTINAX – TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS – CLOTURE DE L'OPERATION.

M. KANDEL.- Toujours pour la rue Pertinax, ce sont des purges de façades pour 25 517 euros et, là aussi, il y aura une action récursoire contre le propriétaire qui est en fait un marchand de sommeil.

5.9 EXECUTION D'OFFICE DU DEBROUSSAILLEMENT DES PARTIES NON BATIES DES PARCELLES CADASTREES IRO279 ET 0446 SISES 67 BIS, BOULEVARD BISCHOFFSHEIM / AVENUE GIACOBI.

M. KANDEL.- De nombreux avertissements avaient été envoyés au propriétaire mais sont restés sans effet.

5.10 PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES GARELLI POUR LE REGLEMENT DE TRAVAUX EXECUTES EN URGENCE ABSOLUE SUR L'IMMEUBLE AU N°8 RUE REINE JEANNE DANS LE CADRE DU POUVOIR DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE PUBLIQUE.

M. KANDEL.- Dans le cadre des pouvoirs de police du maire, il s'agissait d'étayer un bâtiment après un incendie qui a eu lieu en 2008 pour un montant de 109 000 euros ; là encore, il y aura une action de la Ville pour obtenir le remboursement auprès des assureurs.

M. LIBRATI.- Tout d'abord une proposition sur la 5.8 : l'Amicale des papys et des mamys trafic avait demandé une subvention de 1 200 euros à l'origine ; il semble que ce ne soit que 900 euros qui leur aient été attribués. Je pense que l'on peut monter jusqu'à 1 200 euros car cela fait un peu mesquin de leur refuser 300 euros quand on sait les services qu'ils rendent à la collectivité. C'est une proposition sur cette délibération.

Sur la 5.13, nous voterons contre cette délibération et je vous explique pourquoi : vous parliez des moments où l'on peut se retrouver dès lors que l'intérêt général des Niçois est en cause ; nous avons le sentiment que, sur cette délibération, bien sûr on parle de l'intérêt général mais nous n'avons pas la même culture ou la même vision des choses. Je rappellerai les prises de position du groupe Changer d'Ere sur cette volonté, cette philosophie que nous avons de la conception de la sécurité dans une ville : pour une sécurité efficace, nous sommes persuadés que la police de proximité est un élément phare de tout dispositif de sécurité efficace. Il nous semble que les choix que vous avez opérés, notamment quand vous avez voté votre politique sur des caméras vidéo ou sur des tasers, ne correspondent pas vraiment à la réalité.

A ce titre, Monsieur Kandel, même si je reconnais un vrai changement depuis que vous êtes adjoint à la sécurité, il n'en demeure pas moins que sur certains points nous ne sommes pas satisfaits, vous le savez, je les ai déjà soulignés plusieurs fois, et notamment la nuit car il n'y a toujours pas suffisamment de policiers municipaux : si je ne m'abuse, ils sont entre 12 et 14 personnes, vous les avez augmentés puisqu'ils n'étaient auparavant que 6 ou 7 personnes de manière effective ; c'est encore trop peu pour la ville de Nice.

Je regrette encore une fois, même si c'est symbolique en termes d'images mais, à mon sens, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux pour la ville que le poste de police du cours Saleya ferme à 20 heures alors que c'est là où tout commence. Souvent vous me répondez que votre volonté est de faire en sorte que les policiers ne restent pas derrière leur bureau ; je suis bien d'accord avec vous, le rôle des policiers municipaux n'est pas de rester derrière leur bureau, pour autant il me semble important que ces mêmes policiers soient en capacité d'être présents en cas de problème, notamment dans des endroits comme le Vieux Nice où il faut que l'on sache où l'on peut les trouver. Ce n'est pas la mairie qui pourra donner une réponse efficace et le poste Gabriel Fauré est trop éloigné.

Je passerai sur les postes de police fermés sous le principe d'un regroupement mais, pour nous, cela s'éloigne de ce concept de police de proximité qui est la seule vraie réponse au problème de sécurité dans la ville.

Je dirai aussi d'une manière globale, comme on s'est déjà positionné sur le budget, que lorsqu'il faudra embaucher des nouveaux policiers municipaux vous nous trouverez à vos côtés parce que nous pensons que la police municipale n'a pas seulement un rôle de répression mais surtout un rôle de prévention. La différence entre un pompier et un policier, c'est que le pompier vient pour éteindre le feu alors que le rôle de dissuasion et de prévention du policier est très important ; il est là pour faire en sorte que le feu ne prenne pas.

Voilà pourquoi nous pensons que les solutions et les réponses qui doivent être apportées en termes de sécurité sont avant tout des réponses qui doivent passer par des hommes et par des femmes, par une police qui fait du

renseignement, une police qui se montre et qui, surtout, est en capacité de faire acte de présence, de prévenir, de dissuader plutôt que d'arriver de manière cavalière lors de certaines interventions.

Tout ce que je vous ai dit n'obère pas les qualités que peut avoir la police municipale, notamment sur sa capacité de mener des opérations de flagrant délit ou de travailler conjointement avec la police nationale.

Vous connaissez nos désaccords sur la question du taser : nous avons un vrai problème et nous sommes contre pour une raison simple et non pas pour une question idéologique mais simplement pour un principe de précaution. La question du taser n'est pas totalement aujourd'hui éclaircie sur les dangers qu'il peut y avoir ; certains rapports d'organisation comme Amnesty International sont ambigus, des morts ont été constatés au Canada et aux Etats-Unis. Le rôle du maire et de l'adjoint à la sécurité, bientôt du premier adjoint, est de ne pas prendre de risques et de savoir si l'on peut considérer cette arme aujourd'hui comme létale ou non létale. Je sais que vous avez une opinion mais vous pourrez m'accorder que cette question n'est pas vraiment tranchée, il n'y a pas de certitude aujourd'hui et personne ne peut dire à 100 % si cette arme est létale ou pas.

Je terminerai en donnant un exemple concret : quand il y a le moindre risque sur la santé publique, nous avons inventé le principe de précaution et nous l'avons appliqué dans cette ville pour des problèmes d'antennes relais de téléphonie mobile. Je vous demande de faire en sorte que sur la question du taser, il y ait une réflexion, en tout cas que vous reveniez sur votre décision parce qu'aujourd'hui personne en France ne peut dire que le risque zéro sur la question du taser n'existe pas.

Voilà quelques points qui me paraissent importants. On a cette différence philosophique, différence d'approche quant à la sécurité et, pour nous, la question de la proximité et de la dissuasion reste fondamentale.

M. KANDEL.- Monsieur le Maire, sur les papys mamys trafic, on peut toujours penser qu'une subvention est insuffisante...

M. le MAIRE.- Mais je vous remercie de l'amendement que vous venez de me faire passer qui propose que nous fassions monter la subvention à 1 300 euros.

M. KANDEL.- Merci, Monsieur le Maire, pour cette bonne nouvelle. Je veux dire que les papys et mamys trafic vont être très intéressés par les mesures que le député-maire a souhaité prendre en leur faveur et qui concernent l'augmentation de leurs vacances (c'était une demande ancienne qui n'avait pas été satisfaite) et l'augmentation de leurs effectifs.

Tout à l'heure, l'adjoint à l'Education souhaitait de bonnes fêtes aux élèves, ce qui était bien naturel, moi je voudrais témoigner en votre nom à tous et au nom du maire l'estime que nous avons pour ces papys et mamys

trafics qui sont des emplois vacataires et qui font un travail formidable, un travail de proximité au profit de nos enfants et à la satisfaction des chefs d'établissements et des parents d'élèves. C'est la raison pour laquelle, encore une fois, le Maire a décidé d'accroître notablement les effectifs de papys mamys trafic pour satisfaire encore plus complètement les besoins de nos écoles et pour augmenter leurs vacations afin que la reconnaissance que je viens d'exprimer en paroles soit traduite en espèces sonnantes et trébuchantes ; je tiens à souligner, encore une fois, la qualité de leur travail.

Sur les caméras, écoutez, globalement la philosophie de la sécurité que m'a demandé de mettre en place le député-maire à Nice est très simple : il faut que l'insécurité, quoi qu'en dise madame Niçaise, change de camp. Pour l'instant, ce sont plutôt les habitants de cette ville qui se sentent en insécurité ; en installant 300 caméras de plus, on va faire en sorte que l'insécurité pèse sur les délinquants, en tout cas ceux qui veulent être délinquants dans cette ville. C'est cela la philosophie générale. Les caméras sont une technologie douce pour faire changer l'insécurité de camp, ce n'est pas violent et elles ne gênent pas les honnêtes citoyens ; en revanche, cela permet de dissuader ceux qui veulent commettre des infractions et, lorsqu'ils en commettent, cela permet de les retrouver facilement comme il y a trois jours à TNL quand un délinquant ayant tiré sur une personne a été identifié rapidement grâce aux caméras.

Il y a vraiment un intérêt majeur à tout cela et le chiffre de 300 n'est pas venu par hasard, il provient d'un travail —je dois dire que c'est assez original et Nice peut s'enorgueillir de cette initiative— travail qui a mis en commun autour d'une même table la police nationale, la police municipale, les responsables des écoles de la ville, les responsables des installations sportives et des parcs et jardins et, ensemble, on a identifié tous les points, toutes les rues, tous les squares non encore couverts par des dispositifs de vidéo protection — car on ne parle pas de vidéosurveillance, on ne surveille pas les Niçois, on veut les protéger— ; grâce à l'effort budgétaire que le maire a souhaité consentir, on va pouvoir couvrir la ville avec ces dispositifs de caméras. On espère en tirer un bénéfice très grand d'autant que l'on va mettre en place un dispositif complet de géo-localisation de nos patrouilles avec des logiciels d'analyses des situations de façon à avoir une action la plus efficace possible avec nos effectifs.

Sur les effectifs, puisque j'en parle, un effort significatif sur les personnels va être également fait. Vous l'avez dit, Monsieur le conseiller, et je partage ce point de vue, la sécurité de la ville ce sont d'abord des individus, des hommes et l'on va donc augmenter de façon notable les effectifs de la police municipale à partir de l'année prochaine (mais aussi dans les trois ans qui viennent), ce qui nous permettra de renforcer l'effort que nous faisons la nuit. Je rappelle que la ville de Nice a probablement une des polices municipales qui s'engage le plus dans la sécurité la nuit et je rappelle aussi que, normalement, cette mission incombe à l'Etat avec les forces de la police nationale sous la responsabilité du préfet ; nous apportons donc un concours supplémentaire au préfet pour assurer cette mission et on le fait non seulement dans le vieux Nice, dans l'ensemble des quartiers mais aussi sur les transports urbains de la ville à

la satisfaction générale des acteurs du transport de la ville, notamment des organisations professionnelles qui l'ont souligné devant tout le monde hier encore à l'occasion des assises nationales de la sécurité publique en disant : « A Nice, on a un outil de partenariat et d'échange d'informations sur la sécurité des transports qui fonctionne très bien, qui se réunit tous les mois et qui produit des résultats ».

Sur le taser, ce qui m'étonne vraiment à côté des problèmes techniques, c'est que vous qui appartenez au camp qui a supprimé la peine de mort en 1981, vous êtes là à vous gratter la tête pour savoir pourquoi l'on donne à des policiers une arme qui ne tue pas. Cela me paraît tellement évident ! Vous dites que le taser est dangereux mais c'est infiniment moins dangereux qu'un Smith & Wesson ou qu'un 6,35 ! Vous dites au maire : « Ne prenez pas de risque » mais le maire est le chef de la police municipale, il est conscient que ses policiers municipaux prennent des risques la nuit sur le terrain ! Eux, ils prennent des risques, on a des policiers blessés pratiquement tous les mois à lutter contre la délinquance dans la ville de Nice ! Nous avons le devoir de les équiper en matériels qui leur permettent de faire face à des dangers, à des personnes complètement ivres avec des tessons de bouteilles qu'il faut neutraliser sans les tuer. Le débat est aussi simple que ça.

J'étais au Salon des maires, je suis allé sur le stand du taser, beaucoup d'élus viennent dans ce salon forcément et j'ai demandé si des élus de municipalités de gauche visitaient ce stand ; on m'a répondu : « Bien sûr, tous les maires passent au stand et viennent se renseigner ». Je suis persuadé que tout le monde y viendra, même avec du retard, parce que franchement une arme de police qui ne tue pas c'est quand même mieux qu'une arme qui tue même s'il faudra conserver une arme réelle parce que l'on aura malheureusement toujours des délinquants armés qui chercheront à nuire à nos policiers et aux citoyens de cette ville.

Voilà ce que je voulais vous répondre et, en même temps, je retiens votre proposition de travailler en commun parce que ce sont des sujets complexes sur lesquels je ne prétends pas avoir la vérité, je suis toujours preneur d'informations ou d'idées nouvelles. C'était encore le cas hier aux assises de la sécurité urbaine que vous êtes venu clôturer, Monsieur le Maire, où c'était vraiment le laboratoire de la sécurité urbaine en France ; les participants en sont repartis avec une conception rénovée de la sécurité car ce sont des sujets complexes qui appellent de la réflexion, de l'intelligence, du courage aussi, il en faut, et un esprit d'innovation. Il faut savoir un peu parfois dépasser des idées préconçues. Je vous remercie.

(Applaudissements...)

M. le MAIRE.- Je me permettrai modestement de compléter en vous disant la chose suivante : le PIE (pistolet à impulsion électrique), 84 pays au monde en sont équipés, pour la plupart des grandes démocraties ; la police nationale et la gendarmerie nationale en sont désormais équipées en France et

nous sommes les seules forces de sécurité en France à avoir équipé nos pistolets à impulsions électriques de marque Taser avec une vidéo caméra de sorte que, s'il y avait un incident, l'on puisse avoir la reconstitution de l'incident. Sur 84 pays, nous sommes les seuls à le faire.

J'ajoute que sur 3 600 tirs qui ont été opérés depuis que la police et la gendarmerie nationales en sont équipées, aucune conséquence physique n'a été constatée sur ceux qui ont fait l'objet d'un tir, d'une impulsion électrique plus exactement. J'ajoute qu'en termes de statistiques, cela a permis de relever une réduction de 30 % d'usage d'une arme à feu, même sans tirer, ne serait-ce que la sortir, ce qui est déjà un risque : 30 % de diminution.

J'ajoute qu'à partir du moment où le ministère de l'Intérieur a décidé que les polices municipales pouvaient en être équipées, nous avons été la première ville de France à nous porter candidate. La démonstration est faite que cela ne présente aucun danger : j'ai voulu donner l'exemple, que le premier citoyen de la ville donne l'exemple pour le démontrer aussi, avec mon adjoint à la sécurité, lorsqu'on est venu faire des cycles de formation —car seuls les policiers qui ont une formation spécifique peuvent les utiliser, quand des journalistes d'une grande chaîne de télévision nationale qui étaient là m'ont interrogé (et les journalistes tenaient à peu près les mêmes arguments que les vôtres, Monsieur Librati), j'ai dit : « Banco ! » j'ai enlevé ma veste et j'ai demandé à un de nos brigadiers de la police municipale de me tirer dessus, et monsieur Kandel en a fait autant.

Vous dites qu'il ne faut pas prendre de risque mais vous proposez de faire prendre des risques à nos policiers municipaux d'une part, d'autre part de faire prendre des risques aux citoyens Niçois, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui un délinquant qui sait pertinemment qu'un policier national, un gendarme ou un policier municipal ne fait pas usage de son arme à feu, ne la sort pas, provoque, agresse et porte atteinte à l'intégrité physique d'un policier ; or, dans notre ville, imaginez un seul instant que la police nationale qui en est désormais équipée, que la gendarmerie nationale qui en est désormais équipée et dont les délinquants savent qu'ils en sont équipés, et quand on sait que lorsqu'on prend un coup de taser on est séché net un dixième de seconde et que si vous vous relevez pour refaire un pas en avant vous êtes re-séché net, à partir de cet instant-là où le délinquant se disait : « Je peux y aller parce qu'il ne sortira pas son arme à feu » aujourd'hui il se dit : « Ce n'est pas la peine que j'y aille car il va me neutraliser » ; mais si le délinquant sait que les seuls qui ne pourront pas le neutraliser sont les policiers municipaux, forcément les délinquants vont s'organiser pour porter atteinte à leur intégrité physique.

Si vous ne voulez pas faire prendre de risque à nos policiers municipaux, il faut accepter qu'ils aient au moins le même statut et les mêmes moyens de défense dont disposent les policiers nationaux et les gendarmes dans notre ville. Ne pas agir comme cela serait faire de nos policiers municipaux des cibles vivantes pour les délinquants. Monsieur Librati, je vous invite à soutenir le principe selon lequel, à Nice, la police municipale puisse avoir le même statut

en matière de défense face aux délinquants que la police nationale et la gendarmerie. S'il n'y avait que cette raison qui pouvait motiver notre décision, elle serait déjà suffisante.

Avant il fallait leur courir après, avant il fallait aller au contact physique pour essayer de vous protéger, pour les interpeller, maintenant quand ils sont à 9 m de distance on peut les neutraliser et les amener en garde à vue en les livrant à la police nationale ; croyez-moi, Monsieur Librati, entre votre théorie et la nôtre, quand les concitoyens de Nice savent notre détermination avec monsieur Kandel à les protéger et à leur garantir la première des libertés, à savoir la sécurité, je pense qu'entre votre théorie et la nôtre ils n'hésitent pas un seul instant dans leurs réflexions et qu'ils sont à fond derrière nous ! Voilà pourquoi à votre demande, même si je respecte votre argumentaire qui, à mon avis, a un mauvais contenu, nous irons jusqu'au bout de notre détermination car il en va de la sécurité des personnes et des biens dans notre cité et c'est une demande prioritaire de nos concitoyens.

Les rapports sont adoptés avec un amendement de monsieur Librati au rapport 5.8 pour faire passer la subvention de 900 à 1 200 euros, sous-amendée par monsieur Kandel pour la passer à 1 300 euros.

La délibération n°5.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.13, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre du groupe Changer d'Ere et de Madame Gaziello et Monsieur Injey.

La délibération n°5.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
ADJOINT AU MAIRE**

5.16 CONVENTION VILLE DE NICE / PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES. MISE A DISPOSITION DE 25 STATIONS POUR L'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE.

M. VEROLA.- Cela correspond à un règlement européen et doit être opérationnel fin juin 2009 ; ces 25 stations sont réparties dans les différentes mairies annexes.

11.5 MODIFICATION DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS DU MARCHE RESERVE AUX COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DU BOULEVARD PAUL MONTEL.

M. VEROLA.- Le Conseil général faisant un parking, il se perd deux places ; j'ajoute que ce sont des places volantes et non pas fixes.

J'en profite pour dire, Monsieur le Maire, que d'ici le 15 janvier et grâce à un gros travail du service des marchés, nous avons pu dégager 130 places sur les marchés non sédentaires de Paul Montel, de Charles Ehrmann et du Ray et cela va permettre à des personnes qui étaient en attente depuis longtemps de pouvoir travailler ; en cette période de crise, je pense que c'est une bonne chose.

La délibération n°5.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°11.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JANINE GILLETA,
ADJOINT AU MAIRE**

20.1 RENDEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS - MODALITES D'ORGANISATION - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - SIGNATURE DES MARCHES AFFERENTS.

Mme GILLETA.- Je vous propose d'approuver les modalités d'organisation des trois prochaines éditions du rendez-vous des associations ; il s'agit d'une manifestation d'une journée par an durant laquelle les associations locales exposent sur un stand afin de présenter au grand public leurs activités et leurs services. Le succès s'accroît d'année en année puisque 10 000 visiteurs ont été recensés en 2008.

Je propose donc au Conseil d'approuver non seulement les modalités d'organisation des trois prochaines éditions mais, pour ce faire, le lancement d'une consultation et la signature des marchés afférents.

20.2 ASSOCIATION "INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL DES ALPES-MARITIMES" (IFAC 06) " CONVENTION D'OBJECTIFS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Mme GILLETA.- Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'IFAC 06 pour l'année 2009. L'IFAC est un institut de formation, d'animation et de conseil des Alpes-Maritimes et il s'agit de renouveler cette convention pour une durée d'un an non reconductible ainsi que d'approuver l'octroi d'une subvention de 90 000 euros qui permet à l'association d'atteindre ses objectifs, étant précisé que la participation de la Ville est revue à la baisse (90 000 euros au lieu de

105 000 euros en 2008) compte tenu de la réduction du programme d'activités de l'association.

20.3 LOCATION DE LOCAUX SIS 13 RUE SAINT FRANÇOIS DE PAULE A LA HOIRIE VERDEIL ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU BAIL QUI LIAIT LA VILLE ET LA HOIRIE VERDEIL DU 1^{ER} OCTOBRE 1993 AU 30 SEPTEMBRE 2005 POUR CES LOCAUX.

Mme GILLETA.- Le but est de loger des services municipaux, or un contentieux existe entre la Ville et cette hoirie depuis longtemps. Je vous propose de mettre fin à ce contentieux (c'est l'occasion) relatif à l'ancien bail, la Ville ayant besoin de ces locaux. C'est important mais l'on a des problèmes avec cette hoirie, des difficultés de communication ; on signera le protocole tel qui est présenté et s'il est changé on ne le signera pas.

La délibération n°20.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°20.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°20.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PATRIMOINE COMMUNAL

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-
SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

6.7 SIGNATURE D'UN BAIL D'HABITATION, 21 RUE SAINT JOSEPH, AVEC MADAME BISOLI, ET EXONERATION DU PAIEMENT DES INDEMNITES D'OCCUPATION ET DES DEPENS.

6.11 BAUX SUPERIEURS A 12 ANS SANS PROJET : MADAME BEN HAMOUDA 1, RUE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD, MONSIEUR MAMI 34, RUE TRACHEL.

La délibération n°6.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR PHILIPPE PRADAL,
CONSEILLER MUNICIPAL**

35.1 ACQUISITION AMIABLE A L'OFFICE PUBLIC COTE D'AZUR HABITAT D'UN TERRAIN SIS AVENUE JOSEPH RAYBAUD, EN VUE DE LA REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE A PASTEUR.

35.2 SOURCE DE LA GOURGOULETTE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE CAPTAGE ET D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION ENTERREE SUR DES TERRAINS COMMUNAUX SIS VALLON DU ROGUEZ A CASTAGNIERS ET ASPREMONT AU PROFIT DE LA SARL S.A.R. (M. FERRARI).

35.6 VENTE A COTE D'AZUR HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, DE TOUS LES LOTS D'HABITATION DEPENDANT D'UN IMMEUBLE SIS A NICE 24 RUE REINE JEANNE EN VUE DE SA REHABILITATION ET DE LA CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX.

35.8 CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS QUARTIER SAINT CHARLES/ESCOFFIER - ACQUISITION AMIABLE D'UNE PROPRIETE BATIE A MME MAARI / BARRALIS SISE 17 RUE ESCOFFIER.

M. PHILIP.- C'est pour le quartier Saint-Charles.

35.9 INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL D'UN BIEN VACANT SANS MAITRE, CADASTRE SECTION AV N°40 SIS 18 CHEMIN DU GENIE EN VUE DE L'ELARGISSEMENT A 10 METRES DU CHEMIN DU GENIE.

La délibération n°35.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Kandel, Philip, Pradal, Cuturello et Mmes Estrosi-Sassone, Martinaux et Ramos-Mari ne prennent pas part au vote.

La délibération n°35.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°35.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

MM. Kandel, Philip, Pradal, Cuturello et Mmes Estrosi-Sassone, Martinaux et Ramos-Mari ne prennent pas part au vote.

La délibération n°35.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°35.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FINANCES LOCALES – LOGISTIQUE

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO
ADJOINT AU MAIRE**

7.22 RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE NICE POUR L'EXERCICE 2009.

M. TORDO.- Un simple commentaire : le taux moyen d'augmentation qui n'est qu'un calcul théorique mais néanmoins significatif d'une certaine manière montre une augmentation pour 2009 de 2,54 %, ce qui est à rapprocher du taux de l'inflation estimé à l'époque, de l'ordre de 3 %, même si cela a baissé.

7.23 TRANSFERTS DE CREDITS ET OUVERTURE DE CREDITS NOUVEAUX - EXERCICE 2008 : BUDGET PRINCIPAL.

M. TORDO.- Cela devrait permettre aux services de finir leur fonctionnement pour 2008. La seule chose que je veux souligner, c'est le passage en provision d'un montant de 2 500 000 euros pour couvrir les litiges ultérieurs ; c'est probablement ce que Maître Chauvet appelait tout à l'heure les « truquages ».

7.24 APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. INFORMATION DU CM.

M. TORDO.- C'est une information sur des délibérations qui ont été prises : cela concerne des paiements effectués, les règlements aux avocats, etc. A ce titre, je veux rappeler que Maître Ouaknine a mis en place un groupe de travail pour améliorer la gestion des appels d'offres avec les avocats et un certain nombre de personnes de l'opposition ont participé à ce groupe de travail.

7.26 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PRODUCTION DES COMPTES ANNUELS RELATIFS A L'EXERCICE 2007 DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEMIACS.

M. TORDO.- C'est une information.

7.29 CREDITS A OUVRIR AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009 AVANT LE 1^{ER} JANVIER.

M. TORDO.- Cela va permettre à ces associations de fonctionner ; je pense à l'Office du tourisme en particulier et au CCAS.

7.1 INSTAURATION D'UN ABATTEMENT DE 10 % SUR LA VALEUR LOCATIVE DES HABITATIONS SOUMISES A LA TAXE D'HABITATION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES.

M. TORDO.- C'est quelque chose qui est permis par une loi de 2006 que nous appliquons au titre du budget 2009.

7.10 TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (T.L.E.) : CONSTATATION DE L'IRRECOUVRABILITE DES TAXES EMISES ENTRE 1993 ET 2003.

M. TORDO.- Cela nous a été communiqué paradoxalement par une lettre de la Trésorerie du 20 octobre 2008 portant sur des dossiers anciens non recouvrés au 1^{er} mars 2000 ; l'admission en non-valeur représente un montant de 211 863 euros.

7.4 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NICE COTE D'AZUR ET VILLE DE NICE POUR ACCEDER AUX RESTAURANTS MUNICIPAUX.

M. TORDO.- Cela concerne les salariés qui vont passer à la communauté urbaine mais qui vont continuer à être abrités dans les locaux actuels.

7.6 NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX CULTURELS ET ARTISTIQUES OCCUPES PAR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX - LOTS 1 A 4. LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT.

7.11 EXPLOITATION ET GESTION DU RESTAURANT MUNICIPAL THIERRY MAULNIER - LOT UNIQUE. LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHE.

7.12 ACQUISITION DE CYCLOMOTEURS ET VELOMOTEURS NECESSAIRES A LA VILLE DE NICE - LOTS 1 A 3 - LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES.

7.16 AVENANT N°1 AU MARCHE N°0500018 : EMISSION ET DISTRIBUTION DE TITRES REPAS NECESSAIRES AU PERSONNEL MUNICIPAL - LOT UNIQUE.

7.17 MATERIEL DE PROTECTION ET D'INTERVENTION, ATTRIBUTS DE GRADES ET DIVERS NECESSAIRES A L'ENSEMBLE DES PERSONNELS EN TENUE DE LA VILLE DE NICE (PRINCIPALEMENT POLICE MUNICIPALE ET AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE) - LOT UNIQUE - LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT.

7.18 LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX PHOTOCOPIEURS NOIR ET BLANC HAUT VOLUME NUMERIQUE EN TANDEM - LOT UNIQUE. LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHE.

7.27 FOURNITURE D'EFFETS D'HABILLEMENT NECESSAIRES AUX PERSONNELS EN TENUE DE LA VILLE DE NICE - LOTS 1 A 8. SIGNATURE DE MARCHES.

7.25 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES RAPPORTS ANNUELS FOURNIS PAR LES SOCIETES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE DE NICE.

M. TORDO.- Il s'agit d'une information au Conseil municipal sur les rapports annuels fournis par les sociétés délégataires du service public de la ville de Nice ; ce sont des rapports qui étaient examinés précédemment un par un dans le cadre des délégations des adjoints et nous avons souhaité, pour simplifier, les regrouper, sachant que ces rapports ont été présentés et discutés en commission consultative des DSP. Comme vous le savez, nous avons lancé un audit sur les DSP qui nous permettra d'améliorer notre gestion en la matière.

JURIDIQUE

**EN L'ABSENCE DE MADAME
MARTINE OUKNINE, DOSSIER
PRESENTE PAR MONSIEUR
CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

12.1 AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCE : "RESPONSABILITE CIVILE GENERALE" DE LA VILLE DE NICE - PROLONGATION DE CONTRAT.

M. TORDO.- Cela concerne la délégation de Martine Ouaknine qui m'a demandé de la représenter en son absence. Il s'agit donc de l'avenant n°1 au contrat d'assurance « Responsabilité civile générale » de la ville de Nice, la prolongation du contrat qui venait à échéance au 31 décembre mais qui a été prorogé de six mois pour nous permettre de lancer tardivement un appel d'offres sur cette assurance.

M. LE MAIRE.- Madame Niçaise, vous avez la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci. Je vais essayer d'être brève car nous sommes tous très fatigués.

J'ai participé à cette commission de délégation de service public et il y a tout de même quelques dossiers qui m'ont posé des problèmes sur lesquels j'ai posé des questions et fait des propositions que j'aimerais refaire ici rapidement. Je me contenterai d'intervenir sur deux dossiers : SODEXO et SONITHERM.

Commençons par le plus vilain : SONITHERM. J'espère que les choses vont s'améliorer mais la commission a été unanime à considérer que ce rapport était scandaleux par sa présentation désinvolte, par son opacité qui découle de l'absence de tout texte de synthèse et pourtant, à travers ces tableaux de chiffres dans lesquels il fallait naviguer on pouvait déceler des vrais problèmes, des problèmes de pollution potentielle aussi bien des sols et jardins environnants que pour les zones touchées par les retombées des fumées que la possibilité de pollution atmosphérique et des effluents liquides.

Il y avait aussi en filigrane des vrais problèmes de sécurité des personnels qui encourent des risques certains, qui ont un travail difficile et dangereux et le rapport proposait deux analyses contradictoires, une datée de 2005 et une datée de janvier 2008, mais les deux séries de tableaux étaient impossibles à comparer parce qu'elles ne prenaient pas les mêmes items.

J'espère que les choses vont s'améliorer. Le rapport mentionnait qu'il y avait un avenant en cours (il était annoncé entre la CANCA, la SONITHERM et la ville de Nice) qui demandait que des points bien précis trouvent une solution. J'aimerais savoir où en est cet avenant et j'espère que l'on va peut-être profiter d'un dysfonctionnement évident pour envisager enfin de commencer à étudier comment l'on pourrait mettre un terme au moins partiel à l'usine d'incinération.

Deuxième point : la SODEXO. Dans la précédente mandature, j'étais là quand on a passé les marchés et de fortes craintes s'étaient exprimées à l'époque lors de son renouvellement en 2005. Je trouve que l'ensemble des restaurants marche bien, c'est reflété par le rapport et je salue l'action de Mme Rampal qui avait mis en place un système de visites des restaurants par les élus et ceux qui le désiraient ; cela marquait bien l'intérêt des élus et j'espère que l'action continuera car on maintient une petite pression de cette façon.

Le compte de résultat m'a quand même interpellée car il donne des chiffres assez saisissants et il montre à quel point la lourdeur d'une administration impacte sur la qualité des prestations : il rentre 17 M€ par an pour 5,6 M€ d'achats de denrées alimentaires alors qu'il s'agit de traiter des repas, les repas représentent donc seulement un tiers des charges avec 1,9 € pour chaque repas. Qualitativement, la présence de produits labellisés « bio » est très réduite par rapport au marché précédent et monsieur Azinheirinha m'a assuré que ce point serait revu à la hausse dans le prochain contrat ; j'en prends acte ici, dans le conseil.

Je voudrais faire remarquer que la liaison froide a un inconvénient majeur qui est de générer un important flux d'ordures difficilement recyclables, du moins actuellement ; c'est un point que l'on pourrait essayer aussi d'améliorer puisque nous voulons aboutir à un minimum de qualité environnementale ; de la même façon, les restaurants sont une source importante d'ordures putrescibles et je pense que, là aussi, une réflexion est à mener qui a été faite dans d'autres villes qui veulent aboutir à la fermeture de l'incinération, comme Besançon. On pourrait peut-être, au moins à partir de ces zones-là, commencer à étudier une pesée embarquée des putrescibles.

Enfin, il m'est apparu que les charges élevées dues à une forte consommation de gaz proviennent en grande partie d'une consommation conséquente d'eau chaude dans les cuisines centrales et il est apparu à la commission que l'implantation d'équipements d'eau chaude sanitaire solaire s'imposait d'autant plus que dans la Plaine du Var il n'y a pas beaucoup d'ombre ; je vous demande donc de voir rapidement avec le délégataire la réalisation de cet équipement. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Madame, je vous félicite pour cette brillante intervention à laquelle va répondre Monsieur l'adjoint aux finances.

M. TORDO.- Très rapidement compte tenu de l'heure tardive, comme je l'ai dit, je me répète, on a entamé un audit sur l'ensemble des DSP et j'espère bien que cela permettra de corriger les dysfonctionnements ; s'agissant de la DSP SONITHERM, vous avez tout à fait raison : beaucoup de choses doivent être changées.

Pour gagner du temps, je pourrais dire que ce ne sera plus le problème de la Ville puisque c'est une compétence qui est transférée à la communauté urbaine ; néanmoins vous avez cité un avenant qui était en discussion, il y a eu effectivement une réunion en février entre la CANCA et la SONITHERM et la Ville a demandé un certain nombre d'améliorations au projet d'avenant et qui vont tout à fait dans la direction de la visibilité, de la lisibilité que vous souhaitez pour faire apparaître clairement la répartition des équipements techniques pour chacune des activités du contrat, c'est-à-dire l'incinération et le chauffage urbain :

- établir au sein des comptes globaux une comptabilité analytique permettant de tracer un compte d'exploitation pour le chauffage urbain et pour l'incinération,

- revoir la formule d'indexation des tarifs de chauffage urbain de manière à passer d'une indexation sur les coûts de l'énergie à une indexation sur les coûts d'exploitation,

- et définir les conditions permettant de développer le réseau de chauffage urbain, notamment à l'intérieur du périmètre concerné.

Nous sommes attentifs à cette DSP et, même si cela passe à la communauté urbaine, nous continuerons, du moins nos représentants continueront à y être attentifs.

S'agissant de la SODEXO, je passe la parole à Lauriano Azinheirinha qui est l'adjoint délégué.

M. LE MAIRE.- Monsieur Azinheirinha, vous avez la parole.

M. AZINHEIRINHA.- Merci, Monsieur le Maire. Concernant la SODEXO, vous avez raison de souligner, Madame Hernandez, parce qu'on ne le dit jamais assez, aujourd'hui les restaurants marchent bien, d'ailleurs les taux de satisfaction dans les enquêtes fournies par les familles sont très élevés, plus de 75 % et, bien évidemment, j'ai renouvelé la proposition de Madame Rampal de visiter les restaurants scolaires. Il faut savoir que les parents d'élèves qui le demandent sont aussi invités à venir déjeuner à la cantine et je crois que c'est très important. J'ai moi-même présidé les quatre commissions des menus qui ont eu lieu depuis que j'ai pris mes fonctions dont deux que j'ai présidées au sein des bâtiments de la SODEXO et nous avons visité les installations avec les parents d'élèves.

Concernant l'amélioration du cahier des charges, Monsieur le Maire, je vous propose, puisque l'on va devoir renouveler ce contrat de restauration scolaire qui est un contrat très important, d'associer Madame Hernandez-Niçaise qui en commission m'a fait part de propositions très intéressantes dans le cadre de cette nouvelle rédaction, notamment eu égard aux repas bio. Je sais, Monsieur le Maire, que vous y tenez particulièrement puisque vous vous y êtes engagé dans la campagne électorale, il s'agira donc d'un point important dans le nouveau cahier des charges.

Quand aux travaux que vous indiquez pour le délégué, là encore vous avez tout à fait raison, il faut que l'on en parle avec eux. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- C'est moi qui vous remercie. Sur la base de ces excellentes réponses, je mets donc aux voix les rapports suivants :

La délibération n°7.22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 7.24.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 7.26.

La délibération n°7.29, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.27, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 7.25.

La délibération n°12.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
ADJOINT AU MAIRE**

11.2 PROCEDURE D'AFFERMAGE DE SIX TOILETTES PUBLIQUES (BAMBOU PLAGE, BEAU RIVAGE, THIERS, COURS SALEYA, DESCENTE CROTTI, BIBLIOTHEQUE LOUIS NUCERA) - ATTRIBUTION DES AFFERMAGES DES SIX TOILETTES PUBLIQUES - ADOPTION DES TERMES DES CONTRATS.

11.3 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA VILLE DE NICE ET DE SES ANNEXES FINANCIERES SUR LA GESTION ET L'ACTIVITE DE LA SOMINICE - EXERCICE 2007.

M. VEROLA.- Information.

La délibération n°11.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 11.3.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINT AU MAIRE**

10.1 MAINTENANCE DU PROGICIEL DE GESTION DES FORMALITES ADMINISTRATIVES ET MODULES ASSOCIES.

Mme RAMPAL.- Il s'agit d'un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Logitud qui détient les droits exclusifs du progiciel de gestion de formalités administratives et des modules associés ; c'est un progiciel qui sert à la gestion des autorisations de sortie du territoire pour les mineurs, à la gestion des débits de boissons, etc.

La délibération n°10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES
DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLER MUNICIPAL**

39.2 EX. 1.6 LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN APPEL D'OFFRES GENERIQUE DE TRAVAUX D'IMPRESSION, DE DISTRIBUTION, DE PHOTOGRAVURE ET D'ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES.

**39.6 FOURNITURE DE BOISSONS NON ALCOOLISEES -
LANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE.**

Mme LEVI.- L'appel d'offres a été déclaré infructueux, il faut donc le relancer.

39.1 CONCOURS D'IDEES DU PERSONNEL MUNICIPAL.

Mme LEVI.- Il s'agit d'autoriser la création d'un nouvel évènement destiné aux agents municipaux : le concours d'idées.

**39.3 EX.0.1 FIXATION DES TAUX DE PROMOTION DES
AVANCEMENTS DE GRADE (RATIOS PROMUS
PROMOUVABLES).**

**39.4 MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE
REMUNERATION DES ASSISTANTS MATERNELS DE
CRECHES FAMILIALES.**

Mme LEVI.- Avec en plus, pour la ville de Nice, des mesures supplémentaires mises en place dès le 1^{er} janvier 2009 pour rendre la profession plus attractive.

**39.5 APPROBATION DE LA CONVENTION CONFIAIT AU SERVICE
DE MEDECINE PREVENTIVE DE LA VILLE DE NICE LE SUIVI
EN MEDECINE PREVENTIVE DES AGENTS DE LA
COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR.**

39.7 TABLEAU DES EFFECTIFS 2009.

**39.8 APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE DEPISTAGE
RADIOGRAPHIQUE DU PERSONNEL EXPOSE A UN RISQUE
DE TUBERCULOSE.**

Mme LEVI.- Nous avons signé une convention avec le Conseil général qui agit pour le centre de lutte anti-tuberculose.

**39.9 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA MAIRIE DE NICE ET LE COMITE D'ACTIVITES
SOCIALES CULTURELLES ET DE LOISIRS DU PERSONNEL.**

Mme LEVI.- Il s'agit des exercices 2009, 2010 et 2011.

**39.10 LOGEMENT PAR SIMPLE UTILITE DE SERVICE ET
NECESSITE DE SERVICE - CREATION D'UN LOGEMENT DE
FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.**

Mme LEVI.- Nous y incluons l'emploi de gardien du stade des Tripodes.

**39.11 RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE
DE GESTION 06 POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS ET
EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE.**

La délibération n°39.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°39.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vous donne le résultat des votes qui sont intervenus :

▪ Scrutin n°1 (projet urbain ANRU) : 69 inscrits - 58 suffrages votants – Blancs et nuls : 0 – 58 suffrages exprimés.

Ont obtenu 58 voix comme titulaires : Mme ESTROSI-SASSONE – Mme KHALDI – M. PHILIP – Mme MATRINGE - M. ALBERTI.

Ont obtenu 58 voix comme suppléants : Mme DIOUF – M. VEISSIERE – M. BOULOUHDNINE – M. FETNAN – Mme SALICETI.

▪ Scrutin n°2 : 69 inscrits - 54 votants – Blancs et nuls : 0 - Suffrages exprimés : 54.

Ont obtenu 54 voix comme titulaires : Mme MONIER – M. PHILIP – M. CALZA – M. CUTURELLO - Mme BAUS.

Ont obtenu 54 voix comme suppléants : Mme MARTINAUX – Mme BIHAR - Mme DIOUF – Mme HERNANDEZ-NICAISE – Mme RAMOS-MARI.

Ils sont donc élus.

Je veux vous informer, même si on vous l'a distribué, que sur l'ensemble des mesures d'économie dont j'ai dressé la liste, j'ai d'ores et déjà obtenu que mes services me fassent le calcul des économies qui seraient effectuées —et je veux que ce soit porté à la connaissance des Niçoises et des Niçois— sur les vœux 2009 par rapport aux vœux 2008 : entre les vœux institutionnels, les cartes de vœux électroniques au lieu des cartes de vœux papier, l'affichage en ville des affiches des vœux et les vœux de la Communauté d'Agglomération qui ne seront pas réalisés, ce sont donc 298 000 euros que les Niçois doivent savoir que nous n'engagerons pas pour présenter nos vœux cette année ; nous les inviterons, bien sûr, à consulter nos boîtes électroniques pour ceux qui pourraient être intéressés.

Je termine en vous apportant une information qui était attendue sur un débat organisé depuis des années : les travaux de l'îlot de la Buffa, concernant la démolition de l'îlot, ont commencé ce matin. Au moment où j'avais une discussion assez serrée avec la Caisse des Dépôts et Consignations à qui j'avais adressé un permis de démolir, elle a enfin consenti à engager ce chantier. Il faut savoir que le bas du boulevard Gambetta va ainsi retrouver dans les prochains jours un visage qu'il attendait depuis longtemps.

(Applaudissements...)

Je veux vous informer que suite à la démission de notre premier adjoint, Eric Ciotti, je convoquerai le prochain conseil municipal le mercredi 24 décembre 2008 à 9 heures pour pourvoir à la fois au remplacement du premier

adjoint au maire et pour pourvoir à l'élection d'un nouvel adjoint puisque je proposerai en lieu et place du premier adjoint qu'un des adjoints actuels puisse occuper cette place ; une place d'adjoint étant libérée, cela signifie qu'il nous faudra pourvoir à son remplacement. Nous sommes dans les cinq jours francs qui correspondent à la démission présentée hier par le premier adjoint et conseiller municipal, Eric Ciotti. Dans cette attente, je donne délégation à monsieur Benoît Kandel d'une partie des délégations que détenait le premier adjoint en plus des délégations qui sont les siennes et qu'il exerce pour le stationnement, la circulation, la réglementation publicitaire, le mobilier urbain et la concession de l'affichage.

Je donne délégation en sa qualité de conseiller municipal à Alain Philip pour le développement durable, l'aménagement urbain, les travaux, les déplacements, l'environnement, les espaces verts, les installations classées et la représentation du pouvoir adjudicateur pour concours et marchés de conception.

Bien évidemment, je reconduis la subdélégation pour les déplacements, circulation et stationnement à monsieur Jean-Auguste Icart et, pour les espaces verts et les travaux d'installation classés à Monsieur l'adjoint Bernard Baudin.

Pour l'urbanisme et l'architecture qu'exerçait monsieur Philip, il continue à les exercer directement de plein droit et, pour la réglementation publicitaire, le mobilier urbain et la concession d'affichage qui sont exercés par monsieur Benoît Kandel, je reconduis monsieur Bernard Baudin comme adjoint au maire, conseiller municipal subdélégué pour ces dossiers qu'il exerçait avec monsieur Philip précédemment.

Je vous précise que Madame Nadia Levi était jusque-là déléguée du maire, qui avait en charge les ressources humaines ; bien évidemment, elle conserve cette délégation. Madame Nadia Levi était subdéléguée de monsieur Eric Ciotti, premier adjoint, pour la communication, le protocole et l'événementiel ; je reprends en tant que maire la communication, le protocole et l'événementiel et je désigne Madame Levi déléguée à la communication, au protocole et à l'événementiel en sus de sa délégation aux ressources humaines.

Voilà ce que je souhaitais vous dire mais je ne terminerai pas sans vous annoncer que, depuis ce soir 17 heures, la route de Saint-Etienne-de-Tinée et la route d'Isola 2000 sont totalement dégagées ; pour ceux d'entre vous qui veulent passer le week-end à Auron ou Isola 200, qu'ils n'hésitent pas !

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

◆◆◆

La séance est levée à 20 h 15.

◆◆◆